ALSACE | CONSEIL DÉPARTEMENTAL Bas-Rhin

accompagner chaque Bas-Rhinois

1 État des lieux enfance, jeunesse famille dans le Bas-Rhin

UN AVENIR POUR NOS ENFANTS
Plan d'actions Enfance Jeunesse Famille 2018-2023

Réalisation d'un état des lieux pour repérer les besoins, nourrir la concertation avec les partenaires et co-construire la politique départementale et territoriale

Vous trouverez tous les acronymes dans le Glossaire page 98 du présent cahier

SOMMAIRE

A. ÉTAT DES LIEUX « ENFANCE , JEUNESSE FAMILLE » DANS LE BAS-RHIN

1 > Une densité de population forte, un accroissement qui se poursuit 05

2 > Une grande disparité des indicateurs de vulnérabilité entre Strasbourg et le reste du Département 06

3 > La jeunesse, une réalité plurielle 06

4 > Modes de garde et soutien à la parentalité 11

5 > La prévention précoce auprès des 0-6 ans et de leurs parents 14

6 > L'intervention « enfance-famille »: un axe majeur de l'action sociale de proximité 16

7 > Une augmentation sensible et régulière du nombre d'enfants concernés par une information préoccupante 16

8 > Des mesures diversifiées de prévention d'Aide Sociale à l'Enfance 19

9 > Une augmentation du nombre des enfants confiés au Président du Conseil Départemental 20

10 > L'adoption 22

B. PORTRAITS TERRITORIAUX « ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE »

1 > Territoire Nord 25

2 > Territoire Ouest 40

3 > Territoire Sud 55

4 > Territoire Eurométropole de Strasbourg hors Strasbourg 70

5 > Ville de Strasbourg 80

GLOSSAIRE 98

A

ÉTATS DES LIEUX ENFANCE, JEUNESSE FAMILLE DANS LE BAS-RHIN

1. Une densité de population forte, un accroissement qui se poursuit

Au 1er janvier 2017, la population légale de référence du Bas-Rhin est de 1 112 815 habitants (recensement 2014).

Le Bas-Rhin présente une densité de 235 habitants/km² qui est le double de la densité moyenne de la France métropolitaine (118 habitants/km²).

L'augmentation de la population bas-rhinoise est essentiellement due à un solde migratoire positif ; en effet entre 2014 et 2015, le nombre de naissance a baissé de 5,2 %.

Entre 2008 et 2014 le taux d'accroissement de la population est de 2,07% avec de fortes disparités d'un territoire d'action à l'autre comme le présente le tableau suivant :

Territoire	Variation absolue, nb d'habitants	Taux d'accroissement
Département	22 601	2,07%
Territoire d'action Nord	2 481	1,09%
Territoire d'action Sud	6 696	3,27%
Territoire d'action Ouest	5 135	3,57%
Strasbourg	4 054	1,49%
Euro métropole Sud	4 458	4,62%
Euro métropole Nord	419	0,42%

Avec 1,74 enfant par femme et un âge moyen à la maternité de 30,6 ans en 2015, le département se singularise par une fécondité relativement faible et tardive puisqu'elle se situe en dessous de la moyenne nationale (1,95 enfant par femme, âge moyen à la maternité de 30,4 ans).

L'arrivée de nouveaux enfants ne pourra pas compenser le poids démographique des personnes de plus de 65 ans.

En 2014, 13,4 % des ménages sont des familles monoparentales ; ce chiffre bien qu'inférieur à la moyenne nationale est en augmentation régulière.

Dans le Bas-Rhin, une famille sur 7 est monoparentale, à Strasbourg cette part s'élève à une famille sur 5

En 2014, 17% des jeunes de moins de 18 ans grandissent dans une famille monoparentale. Entre 1999 et 2013 la monoparentalité masculine est passée de 14,8% à 18%.

Par ailleurs, les familles ont tendance à être plus petites : parmi les familles avec enfants, 45% n'ont qu'un seul enfant.

2. Une grande disparité des indicateurs de vulnérabilité entre Strasbourg et le reste du département

Indicateurs	UTAMS Nord	UTAMS Sud	UTAMS Ouest	Strasbourg	UTAMS EMS Sud	UTAMS EMS Nord	Bas-Rhin
Taux de pauvreté (INSEE RP 2013) Taux de pauvreté de la France : 14%	9,8%	11,1%	11,1%	22,8%	9%	9,9%	12%
Taux de chômage Par Zone d'emploi (ZE) (INSEE RP 2013)	ZE Haguenau : 7,2% ZE Wissembourg : 6%	ZE Molsheim - Obernai : 6,4% ZE Sélestat : 7,6%	ZE Haguenau : 7,2% ZE Saverne : 7,6%	9,9%	9,9%	9,9%	8,6%
Part des familles monoparentales sur l'ensemble des ménages (INSEE RP 2014)	12%	11,1%	10,5%	19,6%	13,3%	15,7%	13,5%
Part des allocataires RSA soumis aux droits et devoirs sur l'ensemble des allocataires RSA DD (CD 67 au 30-11-16)	12%	10,5%	5,7%	52,6%	7%	12,1%	/

En 2016, le nombre d'allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) atteint 207 585, ce qui représente 519 075 personnes couvertes, soit 47 % de la population.
58% des allocataires sont dépendants à moins de 25% des prestations, mais 16% des allocataires en sont totalement dépendants, c'est-à-dire que les prestations CAF sont leur seule source de revenus.

3. La jeunesse, une réalité plurielle

La diversité des expériences de la jeunesse dans un intervalle de vie qui va de l'enfance à l'âge adulte en passant par l'adolescence sont telles qu'il apparait aujourd'hui plus approprié de parler de jeunesses. Cette classe d'âge est devenue extensible et poreuse à ses extrémités.
Ce n'est pas une catégorie sociale uniforme.

Proportionnellement plus de 20-24 ans que dans l'ensemble de la France métropolitaine, moins d'enfants de moins de 15 ans et légèrement moins de personnes de plus de 65 ans.

Les mineurs représentent 21 % de la population bas-rhinoise. Les 18-24 ans représentent 9,6 % (INSEE 2014). Les moins de 25 ans représentent 30,5% de la population départementale. Le Bas-Rhin se distingue par une surreprésentation d'étudiants (46% des 15-29 ans) et de jeunes actifs.

Le Bas-Rhin enregistre le plus grand nombre de jeunes, mais la plus faible part de jeunes ruraux au sein de la région Grand Est, 216 718 jeunes (15-29 ans) dont 16 % de ruraux. La moyenne de jeunes ruraux se situe à 23 % pour la Région Grand Est.

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : DE L'ÉCOLE MATERNELLE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les écoles :
- 284 écoles maternelles dont 3 privées sous contrat
- 307 écoles élémentaires dont 7 privées sous contrat
- 247 écoles primaires dont 13 privées sous contrat qui proposent un enseignement préélémentaire et élémentaire
- 2 195 élèves présentant un handicap sont scolarisés dans le premier degré dans le Bas-Rhin

285 structures périscolaires assurent un accueil sur l'un des trois créneaux que sont le matin avant l'école, la pause-déjeuner et le soir après l'école.

Le territoire départemental dispose également de :
- 90 collèges publics
- 12 collèges privés sous contrat
- 25 lycées généraux et technologiques : 15 publics et 10 privés sous contrat
- 15 lycées polyvalents publics
- 14 lycées professionnels : 10 publics et 4 privés sous contrat

En 2016-2017, le Bas-Rhin compte **51 416 collégiens** dont 44 912 scolarisés dans des établissements publics.

Sur cette même année scolaire, le département compte 25 883 lycéens en lycée général et technologique et 10 404 lycéens en lycée d'enseignement professionnel.

A noter la présence de 21 Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) au sein de 19 collèges du département en 2017/2018. Ces unités sont destinées à favoriser l'inclusion scolaire des enfants d'origine étrangère à leur arrivée en France.

Par ailleurs, **15 270 apprentis** sont en formation au sein des 33 centres de formation des apprentis (CFA) que compte la région Alsace.

Plus de la moitié de ces apprentis (9 333) sont concentrés dans les trois grandes villes de l'académie, Strasbourg concentre ainsi 3 030 apprentis.

L'Université de Strasbourg accueille **50 140 étudiants** avec une prépondérance pour la filière « Lettres et sciences humaines » (33%) puis « Sciences et Staps » à hauteur de 21%.

Les données statistiques académiques renseignent sur la réussite comparée des filles et des garçons depuis l'école jusqu'à l'entrée dans la vie active. Elles mettent en évidence la division sexuée prégnante en matière de choix d'orientation, de poursuites d'études et de parcours de réussite, division qu'on retrouvera au cours de l'insertion à l'emploi et qui peut générer des inégalités professionnelles et salariales entre les femmes et les hommes.
Et pourtant la parité est atteinte à l'école et au collège où 49% des élèves sont des filles.
Au lycée, les filles sont majoritaires dans les filières générales et technologiques (54%), les garçons le sont dans l'enseignement professionnel (57%).

L'éducation prioritaire :
Depuis la rentrée 2015, l'éducation prioritaire dans le Bas-Rhin est organisée autour de 12 réseaux :
- 5 réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) au sein des collèges Lezay – Marnésia, Solignac, François Truffaut, Hans Arp et Erasme
- 7 réseaux d'éducation prioritaire (REP) au sein des collèges Jacques Twinger, Sophie Germain, Stockfeld à Strasbourg. Collèges Leclerc et Rouget de Lisle à Schiltigheim. Collège Lamartine à Bischheim et collège André Maurois à Bischwiller

1 582 élèves présentant un handicap sont scolarisés dans le second degré dans le Bas-Rhin.
Se référer à la carte « santé – handicap » qui localise les classe ULIS (Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire), notamment.
Se référer à la carte «Santé - handicap» page 8.

LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ - CLAS

Les CLAS visent à soutenir dès l'école primaire et jusqu'au collège les enfants en difficulté dans leur scolarité en dehors du temps scolaire et sont mis en œuvre par des associations de proximité.
Centré sur l'aide aux devoirs et les apports culturels, le dispositif financé par le Département, accompagne également leurs parents, étroitement associés à la démarche. Ainsi 35 collèges sont concernés dans le Bas-Rhin, la majorité d'entre eux se situant sur l'Eurométropole de Strasbourg.

STRUCTURES SANTÉ ET HANDICAP 2017 DANS LE BAS-RHIN

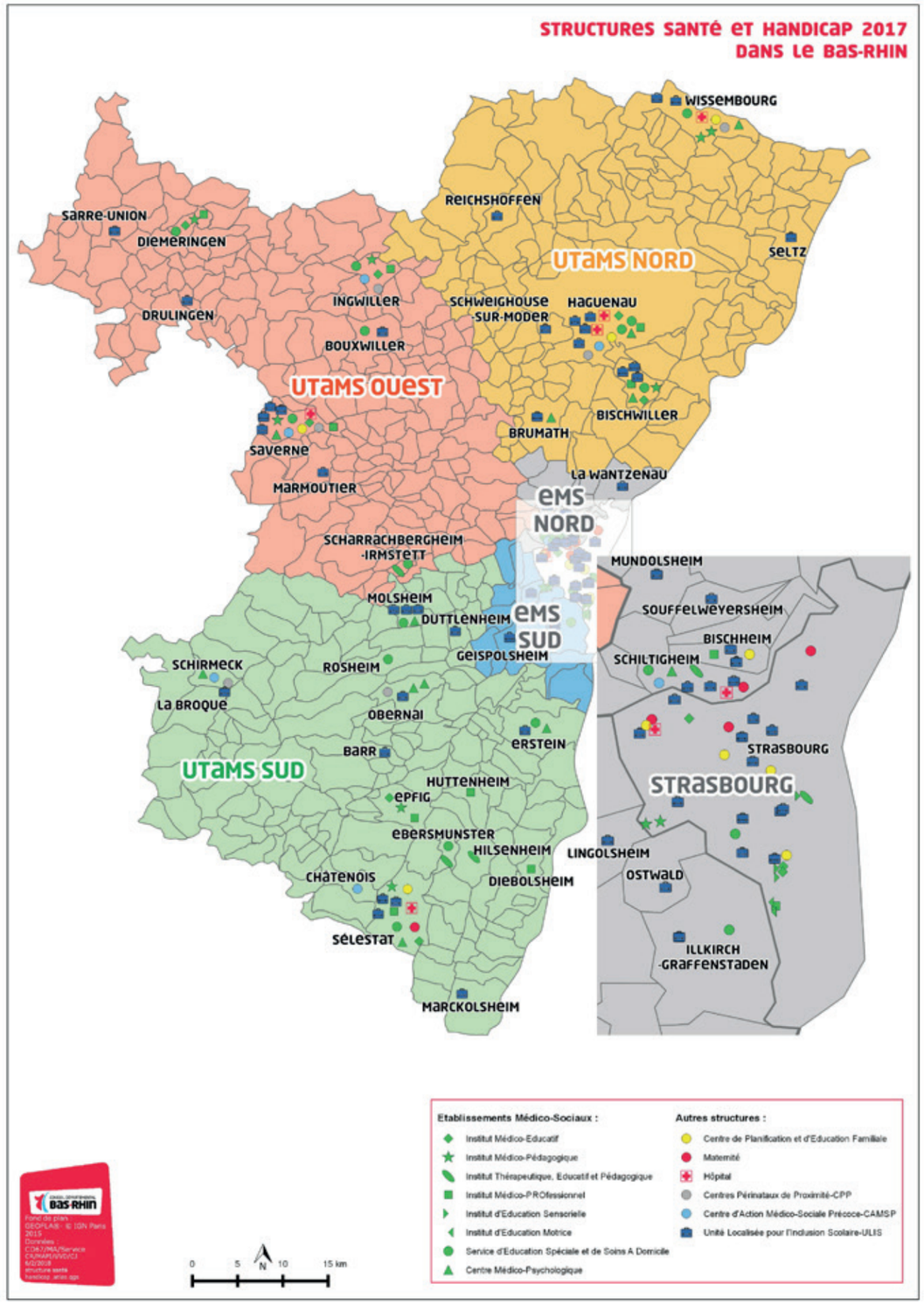

RESSOURCES LOCALES POUR LA JEUNESSE

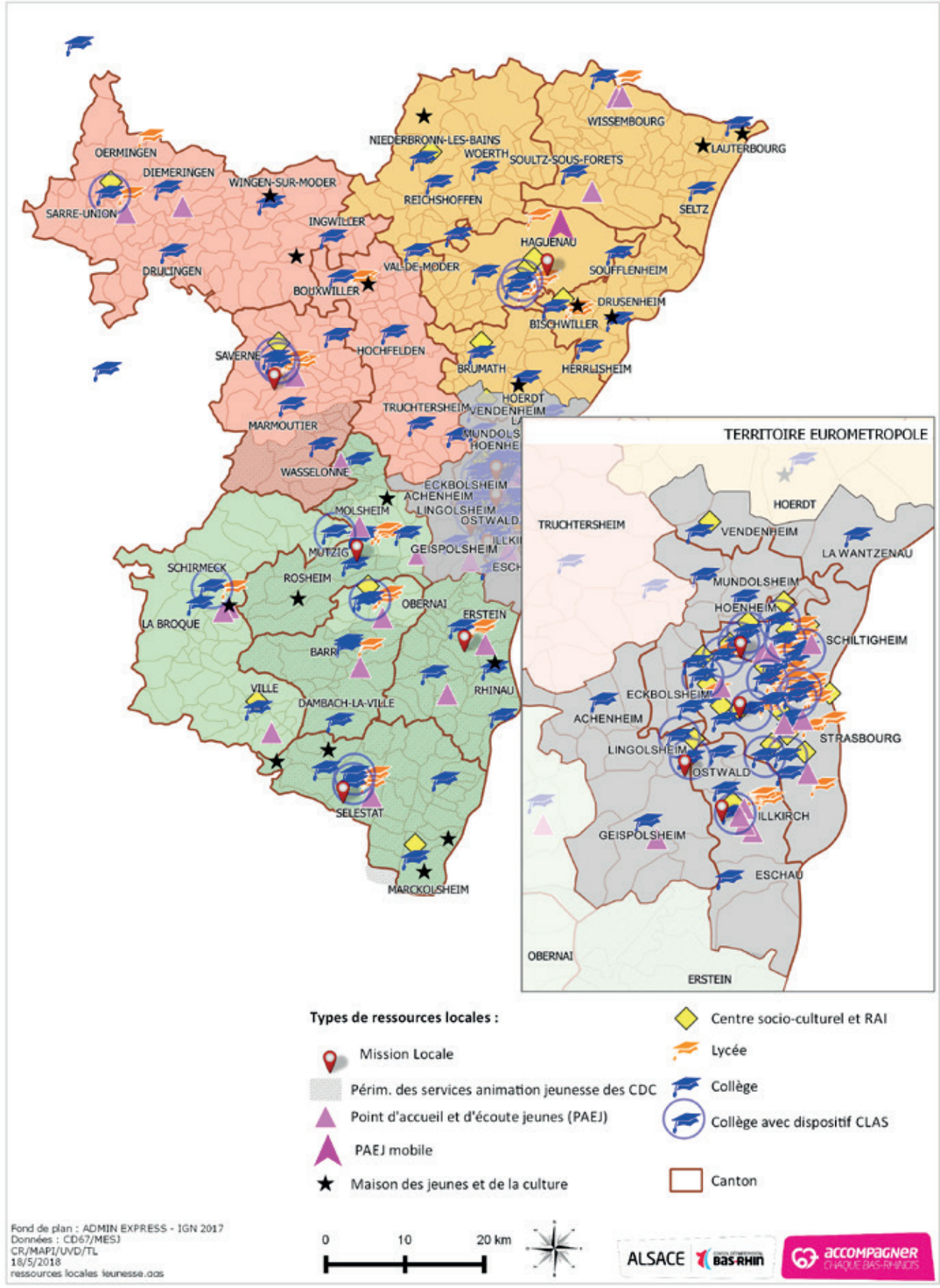

Fond de plan : ADMIN EXPRESS - IGN 2017
Données : CD67/MESJ
CR/MAPJ/UVD/TL
18/5/2018
ressources locales jeunesse.aqs

LES JEUNES ET L'EMPLOI, UNE INSERTION PROFESSIONNELLE DIFFICILE

Plus de 87,9% des lycéens français réussissent le baccalauréat (78% en 1999). Entre 1999 et 2013, la part des diplômés de l'enseignement supérieur n'a cessé d'augmenter puisqu'ils représentaient 29,1 % de la population des 25-34 ans en 1999 contre 43,1% en 2013. Dans le Bas-Rhin, en 2017, le taux de réussite au baccalauréat est de 89,3 %, soit un taux supérieur au taux national.

Mais en France il y a près de 80 000 décrocheurs scolaires. Dans l'Académie de Strasbourg, plus de 3 100 jeunes de 16 à 24 ans sont décrocheurs scolaires entre 2012 et 2014. Un décrocheur sur 4 sort du système scolaire avant d'atteindre le lycée ou une formation professionnelle.

En 2013, 17,5% des jeunes non scolarisés de 20-24 ans sont peu ou pas diplômés. Si toutefois cette proportion diminue (24% en 1999), leur insertion professionnelle est de plus en plus difficile.

Depuis plus de 30 ans, le chômage a fortement augmenté, et ce principalement pour les jeunes de moins de 30 ans. En 2015, le taux de chômage des 15-24 ans est de 20,8% dans le département (24,6% en France), soit 10% de la classe d'âge puisque tous ne sont pas entrés dans la vie professionnelle.

Les jeunes actifs de 15-24 ans ont une situation professionnelle souvent plus précaire que l'ensemble des salariés puisque 37,3% d'entre eux ont un contrat temporaire contre 14,6% des actifs salariés de plus de 25 ans (Dares, 2015).

Les jeunes demandeurs d'emploi représentent 5,4% de la population des 16-25 ans en décembre 2015.

Les bénéficiaires du RSA :

Territoires d'action	Population active	Population bénéficiaire du RSA	Part de la population active bénéficiaire du RSA
Territoire Nord	123 378	3 273	2,7%
Territoire Ouest	68 659	1 396	2,0%
Territoire Sud	123 971	2 996	2,4%
Eurométropole	232 220	20 249	8,7%
Total Bas-Rhin	548 228	27 914	5%

LA SANTÉ DES JEUNES, UNE PERCEPTION TRÈS POSITIVE, QUELQUES CONTRE-POINTS

- En 2017, le Département a accompagné la mise en œuvre de 53 actions de prévention sur la santé et la citoyenneté auprès de 5 554 jeunes dont 3 629 collégiens.
- Une jeunesse qui se déclare heureuse et en bonne santé de manière très majoritaire mais des jeunes qui ne consultent pas régulièrement leur médecin ni un dentiste.
- Pour autant, une forte précarité qui a des effets sur la santé des jeunes. **En 2012, 23,3% des 18–24 ans vivaient sous le seuil de pauvreté** (contre 17,6% en 2002)
- La consommation d'alcool augmente notamment chez les jeunes filles. Les jeunes ont des pratiques sexuelles à risque et 1 jeune sur deux de 9 à 11 ans a déjà surfé sur un site pornographique.
- L'obésité en Alsace, en 2010, 1 élève de troisième sur 5 était en situation de surpoids.

Culture, sport et loisirs : des pratiques quotidiennes connectées

- Ecoute de musique (71%), lecture de l'actualité (46% mais 79% à une fréquence hebdomadaire), sport (13% mais 64% ont une pratique hebdomadaire) et lecture quotidienne pour 24 % mais 51 % à une fréquence hebdomadaire
- Internet contribue pour 90 % à la culture des jeunes avant la télévision (71%) et la presse écrite (43%)
- Un collégien passe 7h48 par jour devant un écran
- L'illectronisme qui est l'illettrisme appliqué au numérique est un enjeu de taille, 40 à 50 % des jeunes arrivant en mission locale n'ont pas d'adresse électronique.

Une forte mobilisation de la jeunesse dans la vie associative et sur internet

L'engagement bénévole concerne 1/3 des jeunes. Par rapport aux voisins européens, l'engagement bénévole des jeunes français est élevé. Un jeune sur 5 est engagé dans des associations de type altruiste et militant.

20% des jeunes font partie d'une association sportive et 7% d'une association culturelle.

4. Modes de garde et soutien à la parentalité

L'ensemble des services et équipements nécessaire à la petite enfance sont accessibles dans la plupart des communes du département (au 31.12.2017) :

- 8 962 assistantes maternelles proposant 29 914 places
- 103 structures multi-accueils
- 25 haltes garderies
- 49 crèches dont 24 parentales, 15 familiales et 10 collectives
- 14 jardins d'enfants dont 13 sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg
- 46 Relais d'Assistantes Maternelles dont 1 RAM avec 5 antennes sur Strasbourg
- 38 Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM)
- 191 micro-crèches réparties sur 94 communes bas-rhinoises

Si quantitativement, il y a suffisamment de places pour accueillir les enfants, le premier choix des parents est souvent un mode d'accueil collectif qui est principalement situé dans les zones urbaines ; à Strasbourg, il représente 52% des places d'accueil.

La politique de soutien à la parentalité est une politique dont l'objectif consiste à répondre aux mutations de la famille et aux évolutions des conditions d'exercice du rôle de parent. Cette politique publique consiste à épauler les parents en les informant, les écoutant et en mettant à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle.

L'action des Caisses d'Allocations Familiales contribue de manière décisive à cette politique publique par la politique familiale dont elle constitue le 3ème pilier, à côté des prestations monétaires et de l'offre de service d'accueil.

En France, le soutien à la parentalité s'enrichit également de nombreux dispositifs rattachés à d'autres politiques publiques, dont les acteurs ont constaté l'importance d'agir sur les parents pour atteindre leurs objectifs (Education Nationale, politique de la Ville, prévention de la délinquance...).

Le Département, dans le cadre de ses missions de Protection Maternelle et Infantile et d'Action Sociale de Proximité est un acteur majeur du soutien à la parentalité. D'autres collectivités (Communes, CCAS, Communautés de communes...), ainsi que les acteurs associatifs contribuent aussi activement à la politique de soutien à la parentalité.

OFFRE DE GARDE DE LA PETITE ENFANCE

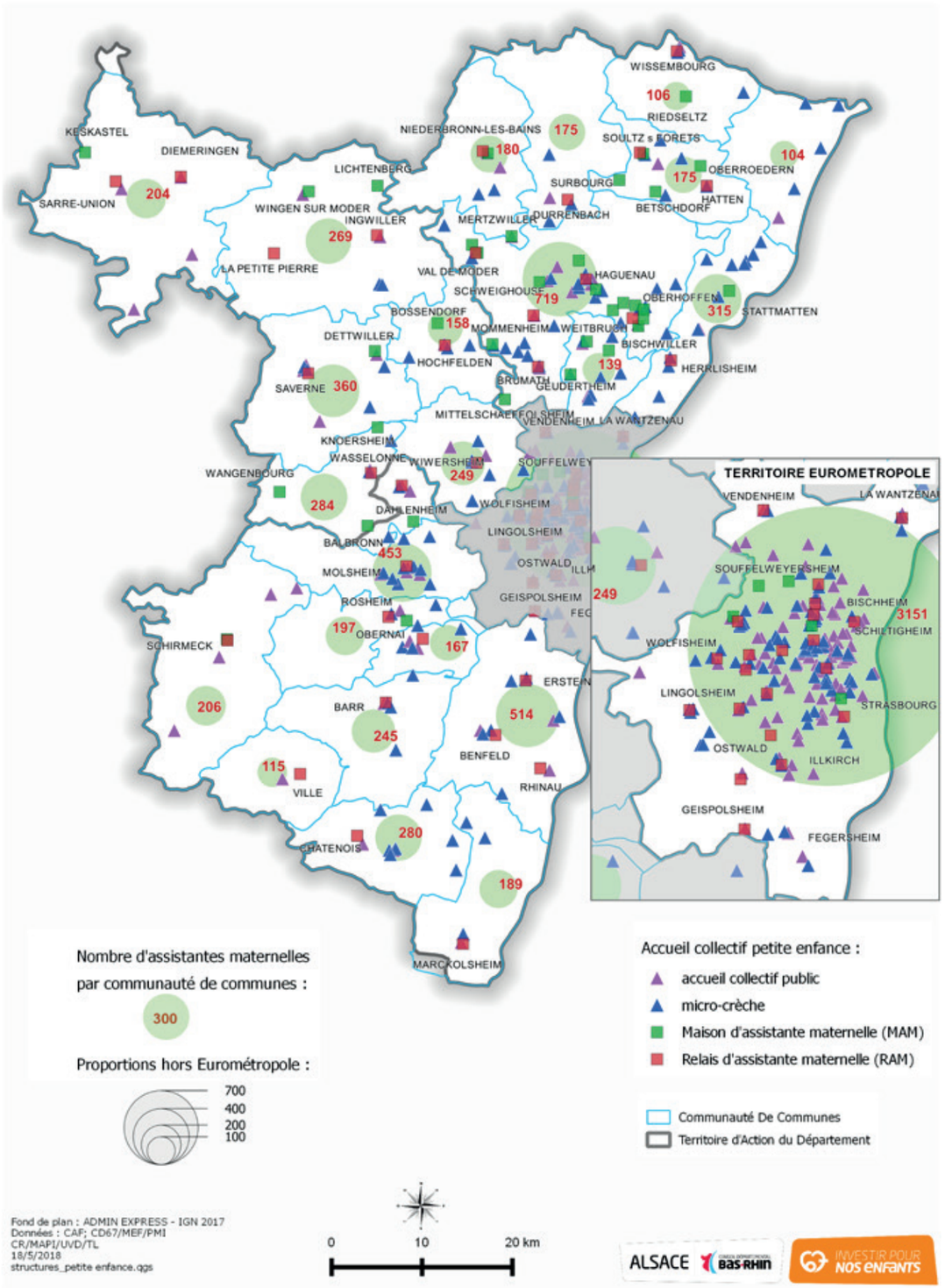

Nombre d'assistantes maternelles par communauté de communes :

300

Proportions hors Eurométropole :

700
400
200
100

Accueil collectif petite enfance :

- accueil collectif public
- micro-crèche
- Maison d'assistante maternelle (MAM)
- Relais d'assistante maternelle (RAM)

Communauté De Communes

Territoire d'Action du Département

Fond de plan : ADMIN EXPRESS - IGN 2017
Données : CAF; CD67/MEF/PMI
CR/MAPI/UVD/TL
18/5/2018
structures_petite enfance.qgs

0 10 20 km

ALSACE BAS-RHIN INVESTIR POUR NOS ENFANTS

OFFRE DE SERVICES AUX PARENTS 2017 DANS LE BAS-RHIN

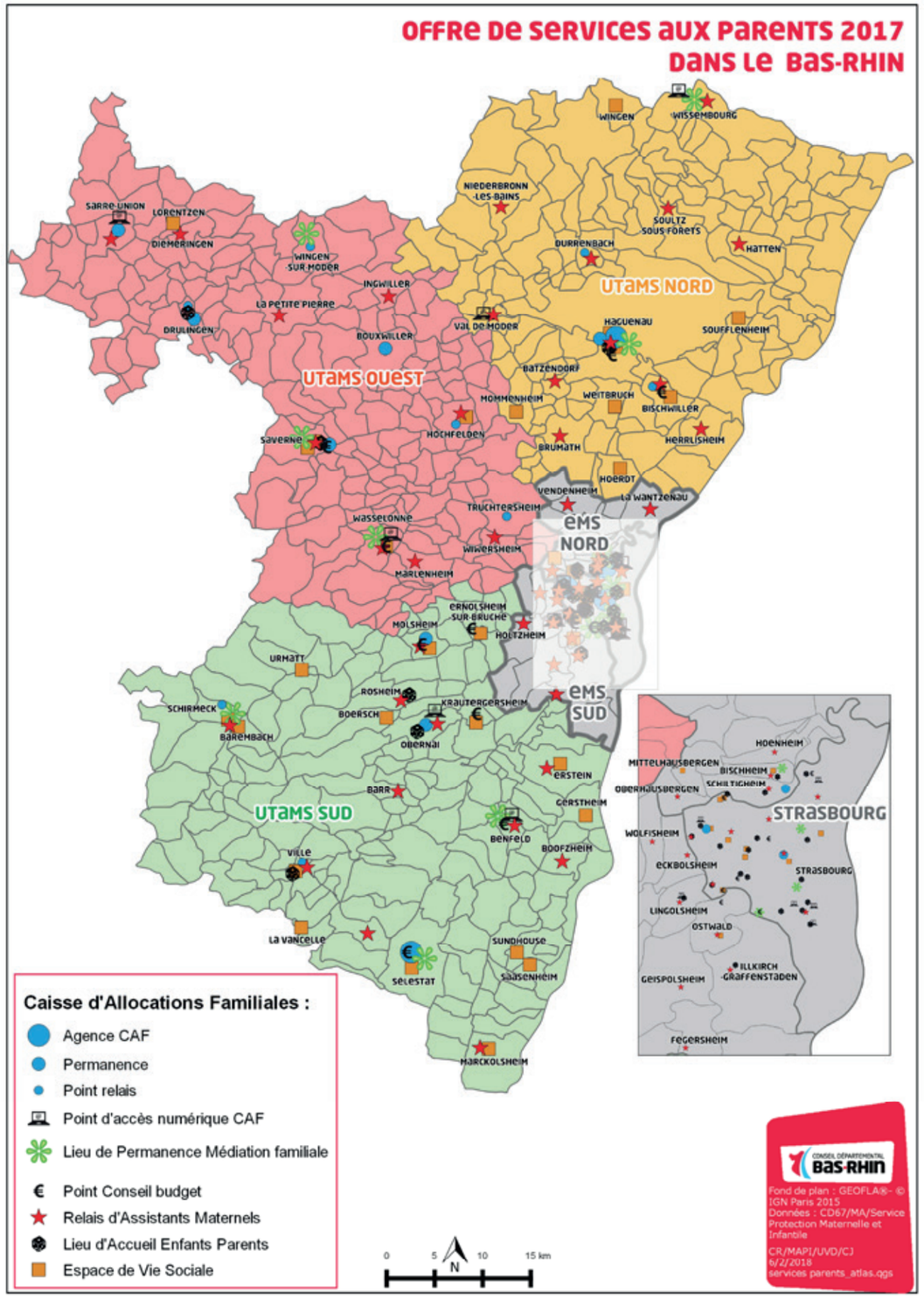

Caisse d'Allocations Familiales :

- Agence CAF
- Permanence
- Point relais
- Point d'accès numérique CAF
- Lieu de Permanence Médiation familiale
- Point Conseil budget
- Relais d'Assistants Maternels
- Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Espace de Vie Sociale

0 5 10 15 km

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN

Fond de plan : GEOFLA®- © IGN Paris 2015
Données : CD67/MA/Service Protection Maternelle et Infantile
CR/MAPI/UVD/CJ
6/2/2018
services parents_atlas.qgs

La diversité des acteurs intervenant dans la mise en œuvre de cette politique publique requiert une forte coordination des acteurs au niveau local. Ainsi, le Réseau Départemental d'accompagnement des Parents (RDAP) copiloté par la Caisse d'Allocations Familiales, le Département et l'Etat, vise à coordonner les interventions de tous les partenaires dans le champ de la parentalité et de la petite enfance ; le site internet reseaudesparents67.fr recense les actions et permet une large information des parents (Fiche action D – page 36-37 du cahier 2).

5. La prévention précoce auprès des 0-6 ans et de leurs parents

La notion de prévention précoce tant pour l'enfant que pour la mère est au cœur de l'action de la protection maternelle et infantile depuis sa création. Ce concept est porteur d'une ambition de justice sociale visant à garantir l'accès de tous à des soins de base, notamment des soins de prévention.

Les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) créés en 1945 ont évolué vers une prise en charge plus globale de la santé de la mère, du jeune enfant et des futurs parents à l'intersection du sanitaire et du social. La PMI est un service public de santé accessible à tous permettant d'offrir un accès aux soins pour les plus vulnérables. Ce service de santé publique accompagne la prise en charge du parcours de soin et exerce une fonction de veille sanitaire et d'observation de la santé des populations.

La Protection Maternelle et Infantile intervient auprès de 11% des femmes enceintes lors de plus de 1700 visites à domicile et réalise le suivi médical de près de 300 grossesses très vulnérables par an.

Les professionnels de la PMI assurent plus de 260 animations collectives par an.

Les puéricultrices assurent plus de 5800 visites à domicile, dont la moitié en période post-natale précoce, ainsi que 1400 consultations de puériculture par an.

Près de 7000 bilans de santé sont réalisés annuellement par les puéricultrices en moyenne section de maternelle, soit 60% de la population d'enfants scolarisés à 3-4 ans.

Près de 1000 interventions sont réalisées annuellement suites à des sollicitations préventives en protection de l'enfance.

De plus, 10 000 consultations médicales et plus de 7 500 vaccinations sont effectuées par an.

Enfin, plus de 8 000 consultations de planification familiale sont financées par an et plus de 1000 actions d'information sont réalisées auprès des jeunes.

› Fiche action Action A
cahier 2 Page 30

› Se référer à la carte « santé – handicap »
page 8 du présent document

LES TENDANCES : UNE DIMINUTION DE VISITES À DOMICILE ET DES EXAMENS EN ÉCOLE MATERNELLE DANS UN CONTEXTE OÙ LES BESOINS AUGMENTENT.

Figure 1 : Nombre de femmes enceintes rencontrées et de visites effectives à domicile par les sages femmes en 2010 et 2015 dans le Bas-Rhin

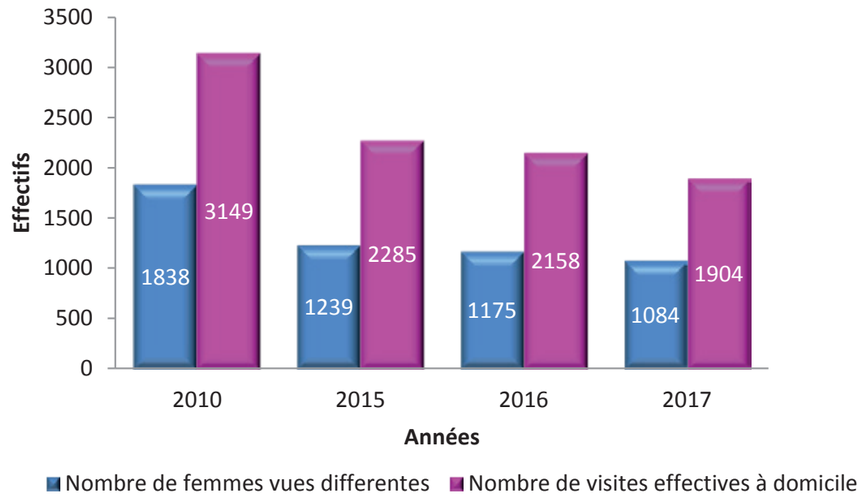

UNE AUGMENTATION DU NOMBRE D'ENFANTS VUS MAIS UNE DIMINUTION DU NOMBRE D'EXAMENS

Figure 2 : Nombre de nourrissons et de jeunes enfants rencontrés lors d'examens médicaux réalisés en 2010 et 2015

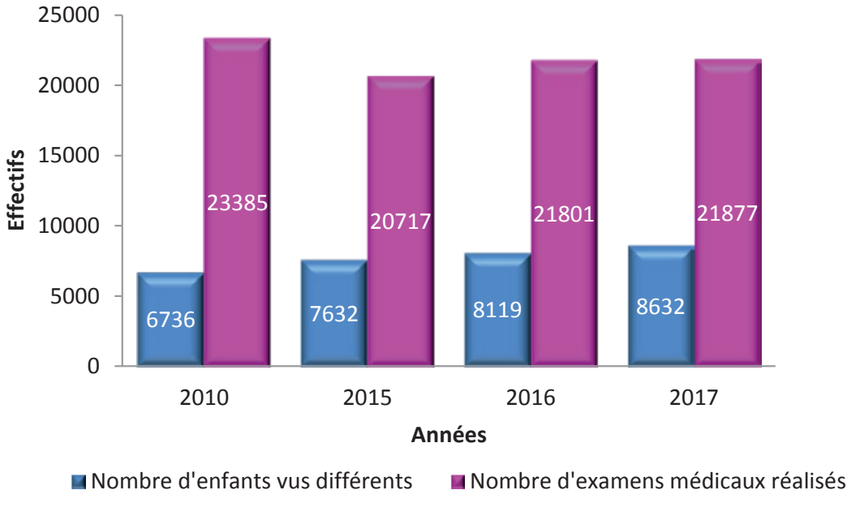

6. L'intervention « enfance-famille » : un axe majeur de l'action sociale de proximité

La structure de la population bas-rhinoise est composée de 37% de ménages avec enfants. Le public des Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (UTAMS) est plus divers. Dans les Unités territoriales de la Ville de Strasbourg 43 % des ménages accueillis en 2016 sont composés d'au moins un enfant, 23% sont des parents isolés.

- **Près d'une personne sur 5 (18%) rencontrée dans les UTAMS/UT (hors PMI) l'a été pour une ou des problématiques liées à l'enfance.**

Pour les personnes rencontrées pour une problématique enfance :

- Une activité fortement centrée sur le soutien à la parentalité et la prévention, notamment par l'accompagnement au quotidien par les travailleurs sociaux et la mise en œuvre des mesures administratives d'Aide Educative à Domicile (AED) et Travailleur en Intervention Sociale et Familiale (TISF) notamment.
- Un ménage avec enfant sur 5 fait l'objet d'une évaluation dans le domaine de la prévention ou de la protection.

Pour soutenir le travail en réseau et construire de véritables parcours pour les enfants et les familles, **3 Unités Territoriales d'Action Médico-Sociales** (UTAMS) se sont engagés dans l'expérimentation du référent de parcours, fédérant autour d'un projet global construit avec et en présence de la famille, l'ensemble des partenaires internes et externes à la collectivité. Cette expérimentation a concerné une majorité de situations dont au moins une partie des problématiques relevait du domaine de l'enfance.

7. Une augmentation sensible et régulière du nombre d'enfants concernés par une information préoccupante

Figure 3 : Nombre d'informations préoccupantes et d'enfants concernés en 2015 et 2016

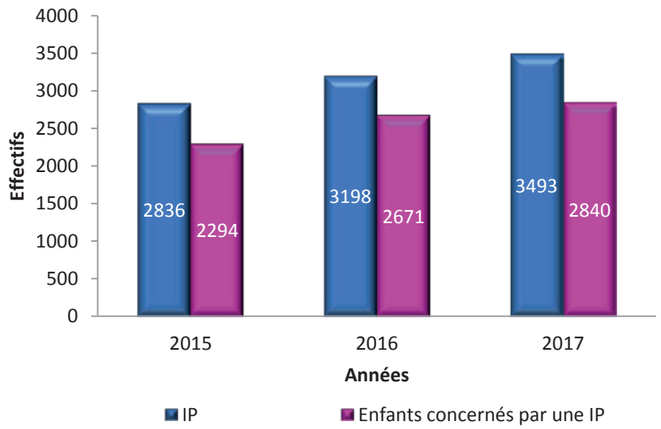

Le nombre d'informations préoccupantes (IP) a fortement augmenté dans le département entre 2013 et 2016 (+ 60%). Cette progression s'accompagne également d'une hausse du nombre d'enfants concernés par une IP.

Cette activité connaît encore une dynamique de fort accroissement d'une année sur l'autre :

- 2016 : 3 198 informations préoccupantes ont concerné 2 671 enfants
- 2017 : 3 493 informations ont concerné 2 840 enfants

Soit une augmentation de 9 % des informations préoccupantes et de 6 % du nombre d'enfants concernés.

En 2010, 25% des IP concernaient des enfants de moins de 6 ans. En 2017, cette proportion est fortement augmentée car près de 19% des IP concernent des enfants de 0-3 ans et 17,5% des enfants de 4 à 6 ans.

Figure 4 : Répartition par âge des enfants concernés pour une information préoccupante en cours de l'année 2017

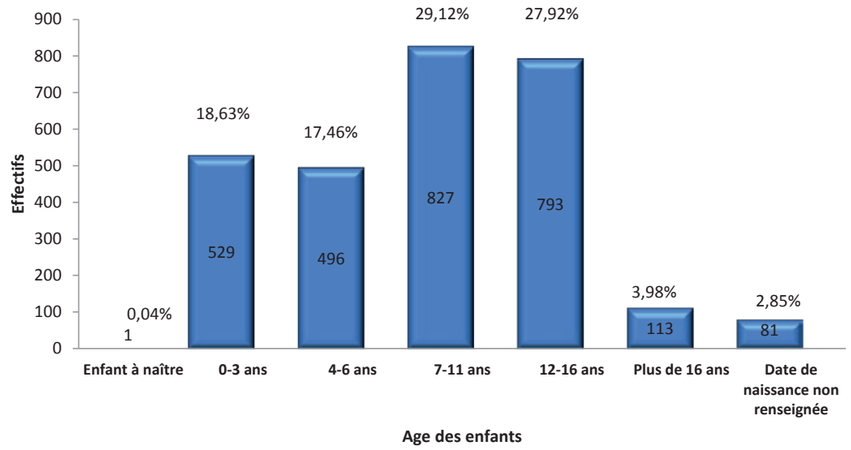

Intervenants à l'origine de l'information préoccupante ou du signalement pour l'année 2017

Origine	Effectif
UTAMS et UT dont PMI et santé scolaire pour Strasbourg (15)	676
Education Nationale	592
Hôpital	216
Professionnel de santé	25
Gendarmerie/police	20
Procureur	452
Juge des Enfants	79
CRIP	541
ARSEA (AED AEMO MJIE)	53
SPE/SPM	203
Etablissement Spécialisé et lieu de garde	167
Famille /entourage de la victime	6
Associations, autres origines	233
Autres départements	143
Origine non renseignée	87
Origine non renseignée	87
TOTAL	**3493**

SUITE DONNÉES AUX INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES (IP) TRAITÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2017 :

Figure 5 : Suite donnée aux informations préoccupantes au cours de l'année 2017

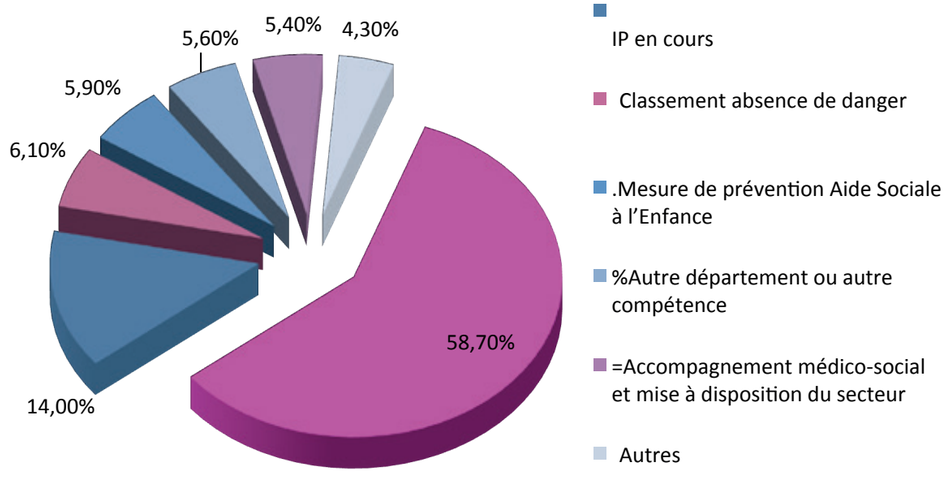

8. Les mesures diversifiées de prévention d'Aide Sociale à l'Enfance

En 2010, 4 746 enfants bénéficiaient d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance dans le Bas-Rhin (milieu ouvert et placement hors mesures financières), soit près de 18 jeunes sur 1 000.
Au 31 décembre 2017, ils sont 5 618, soit 22 jeunes de moins de 20 ans pour 1000, la hausse étant notamment due à l'augmentation forte des Mineurs Non Accompagnés (20,8 pour 1 000 hors MNA).

Au 31 décembre 2016, le nombre de mineurs bénéficiant d'au moins une prestation/mesure relevant du dispositif de protection de l'enfance est estimé à 299 600 sur la France entière (hors Mayotte), ce qui représente un taux de 20,4 ‰ des mineurs.

Renvoi à la fiche action page 74 du cahier 2

En 2016, les mesures d'aide éducative à domicile, hors aides financières ont concerné près de 3 400 enfants : (pour les sigles se référer au Glossaire page 98 du présent cahier)

- TISF : 309 bénéficiaires au cours de l'année
- AED : 989 enfants étaient accompagnés au 31 décembre
- AEMO : 1 554 enfants étaient accompagnés au 31 décembre
- AEMO renforcée : 70 enfants
- MAESF-MJAGBF : 456 bénéficiaires au cours de l'année 2016
- AFASE : 1 095 foyers

La prévention spécialisée : 2 913 jeunes concernés en 2016 ; cette compétence a été transférée en 2017 à l'Eurométropole de Strasbourg, elle reste financée par le Département pour l'Eurométropole de Strasbourg. Le secteur de Haguenau relève de la pleine compétence du Département qui finance l'intervention et fixe les orientations.

UNE AUGMENTATION DES MESURES DE MILIEU OUVERT ENTRE 2009 ET 2016 :

Figure 6 : Evolution du nombre de bénéficiaires d'AED et AEMO au 31/12 dans le Bas-Rhin

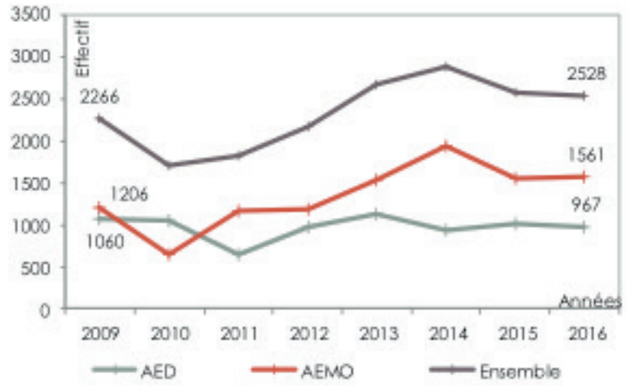

9. Une augmentation du nombre d'enfants confiés au Président du Conseil Départemental

Le dispositif d'accueil de l'Aide sociale à l'enfance a une vocation départementale. Dans la mesure du possible, les enfants sont accueillis dans une structure à proximité du lieu de résidence du ou des détenteurs de l'autorité parentale sauf en cas de nécessité d'éloignement géographique dans l'intérêt de l'enfant.

En 2010, 2 233 enfants étaient confiés au Département.

Au 31 décembre 2017, 2698 enfants ou jeunes bénéficient d'une mesure de placement d'Aide Sociale à l'enfance, selon la répartition suivante :

- 2 509 mineurs
- 145 jeunes majeurs
- 44 mères en maisons maternelles

Au cours de l'année 2017, le Département a pris en charge 352 Mineurs Non Accompagnés (MNA, nouvelle appellation des Mineurs Isolés Étrangers), soit 65 % de plus qu'au cours de l'année 2016. 580 jeunes se sont présentés au service soit 72 % de plus.
En 2011, 170 Mineurs Isolés Etrangers (MIE) avaient été confiés au Département.

La tendance nationale est confirmée dans le Bas-Rhin où 20% des enfants confiés sont bénéficiaires d'une reconnaissance MDPH, soit 7 fois la prévalence dans la population générale.

En 2017, cette proportion représente 551 enfants.

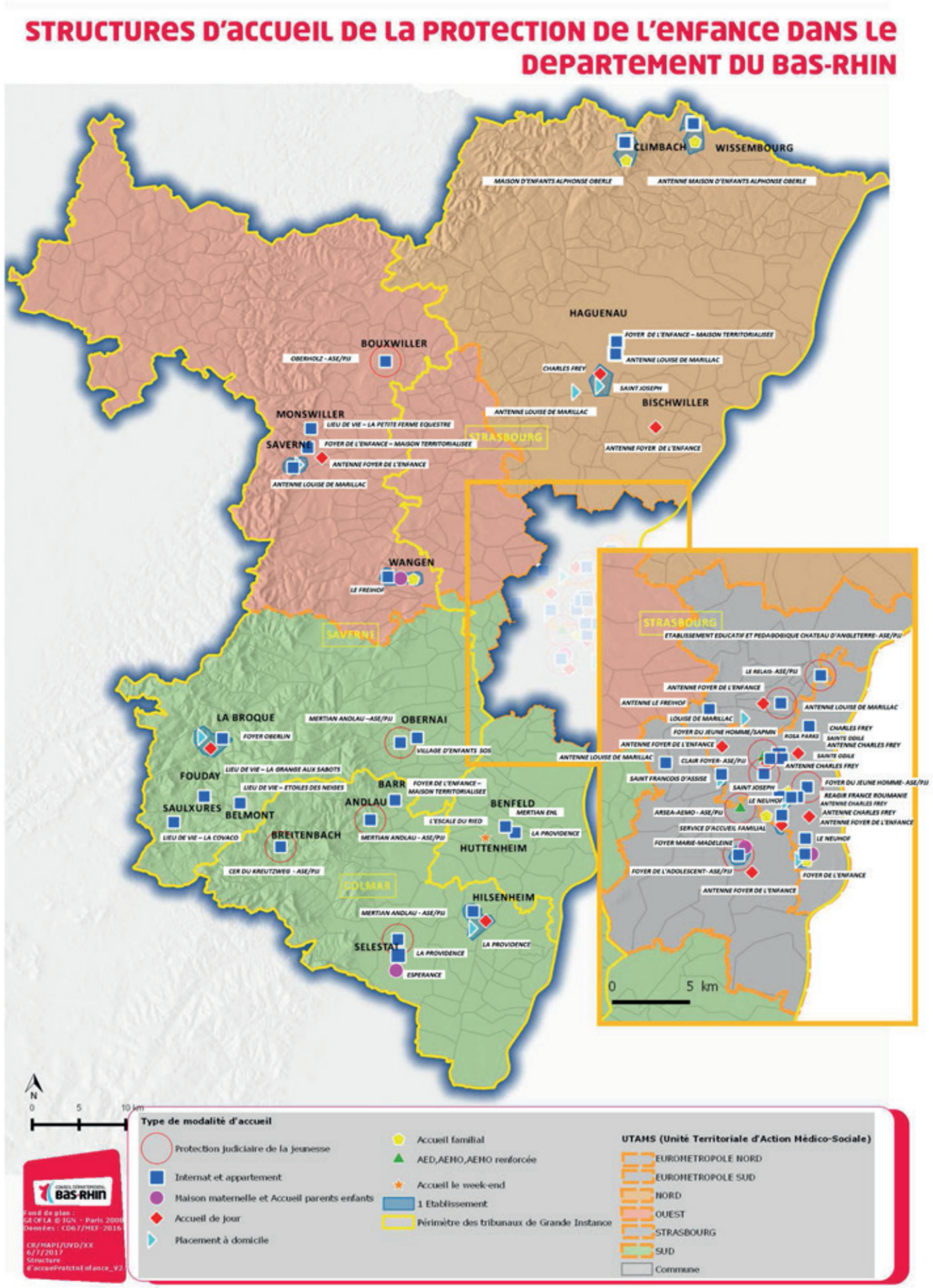

10. L'adoption

Figure 7 : Evolution du nombre d'agréments réceptionnés, délivrés et refusés entre 2010 et 2016 dans le Bas-Rhin

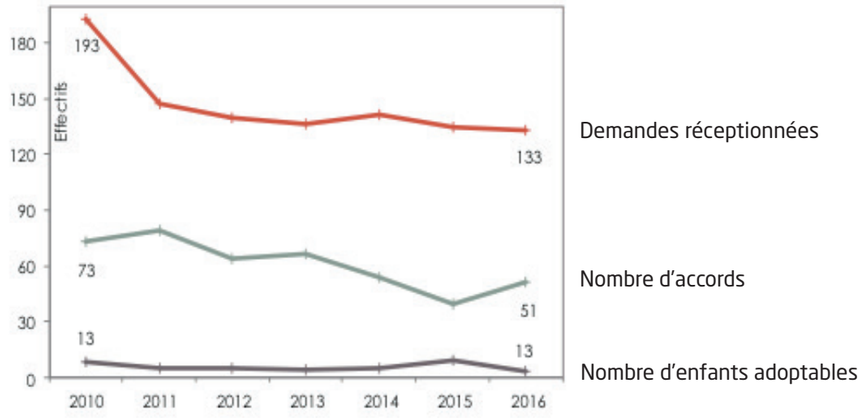

Source : CD 67, Mission Enfance Famille 2010-2016

Entre 2010 et 2017, le nombre de demandes d'agréments réceptionnés et délivrés a diminué de 39%. En 2017, 118 demandes ont été réceptionnées, 39 ont été présentées en commission agrément, 36 ont bénéficié d'un accord ; les autres situations sont à l'étude (9 mois de délai réglementaire d'évaluation).

Figure 8 : Evolution du nombre d'enfants placés en vue d'adoption entre 2010 et 2016 dans le département

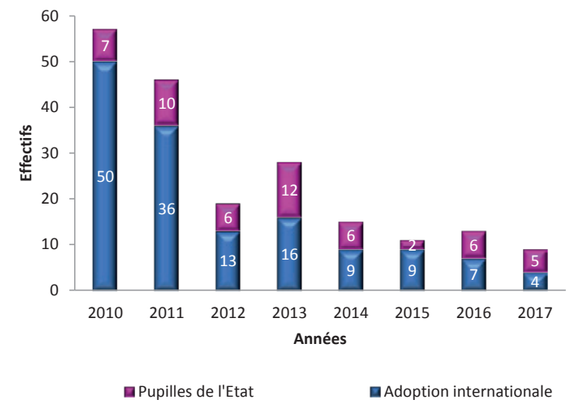

Champ : Enfants adoptables à l'international, du département. Parmi les pupilles de l'Etat, les enfants d'autres départements sont comptés.
Source : CD 67, Mission Enfance Famille 2010-2017

Au 31 décembre 2016, 230 agréments étaient en cours de validité, un an plus tard, 212.

B

PORTRAITS TERRITORIAUX

« ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE »

› Un exercice inaugural, perfectible et qui sera reconduit au cours du plan d'actions pour une mise à jour et un élargissement aux indicateurs des partenaires de l'ODPE

TERRITOIRES D'ACTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

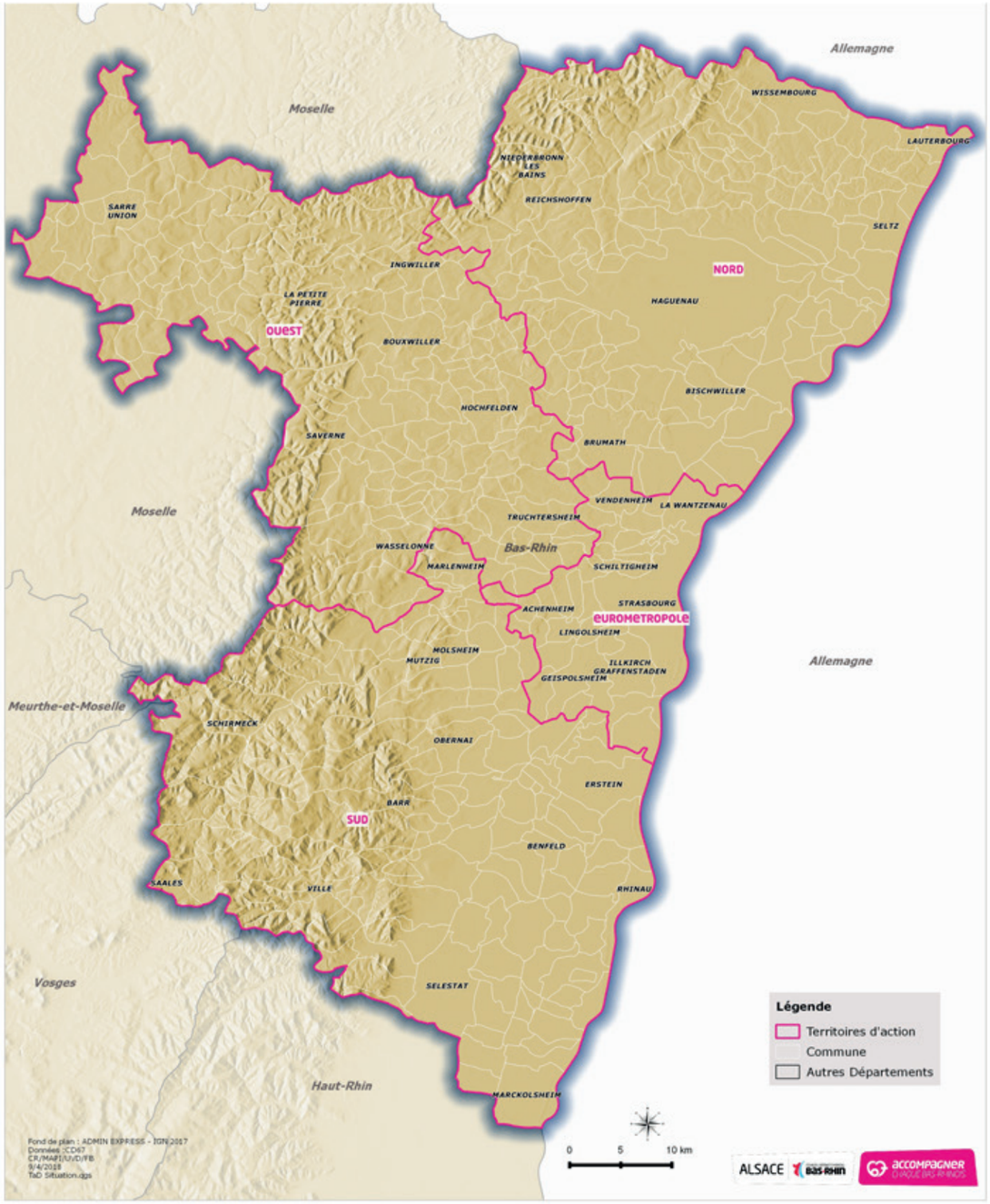

1 > TERRITOIRE NORD

Un vaste territoire diversifié et contrasté

Un territoire qui concentre 20,7% de la population bas-rhinoise sur 142 communes soit 227 916 habitants. Un accroissement modéré de la population sur le territoire puisqu'entre 2008 et 2014 la population a augmenté de 2 481 habitants (soit un taux d'accroissement de 1,09%).

Les mineurs représentent 20,5% des habitants du territoire, soit un taux légèrement inférieur au département (21%).

Cependant, cette tendance s'inverse pour la classe d'âge 18-24 ans puisqu'elle représente 7,2% de la population du Territoire d'Action Nord contre 9,6% pour l'ensemble du Bas-Rhin (INSEE RP 2014).

Des indicateurs de vulnérabilité inférieurs à la moyenne départementale avec un taux de pauvreté de 9,8% (12% dans le Bas-Rhin) et une part d'allocataire RSA soumis aux droits et devoirs de 12%. Des écarts très sensibles de revenus médians : 18 032€ pour la commune de Bischwiller et 26 755€ pour la commune de Eberbach-Seltz

Indicateurs	UTAMS NORD	13,5%	Bas-Rhin
Taux de pauvreté	(INSEE RP 2013)	Part des allocataires RSA soumis aux droits et devoirs sur l'ensemble des allocataires RSA DD	9,8%
12%	Taux de chômage	(CD 67 au 30-11-16)	(INSEE RP 2013)
ZE Haguenau: 7,2%	ZE Wissembourg: 6%	12%	8,6%
Part des familles mono-parentales sur l'ensemble des familles	(INSEE RP 2014)	–	12%

TERRITOIRE D'ACTION NORD
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

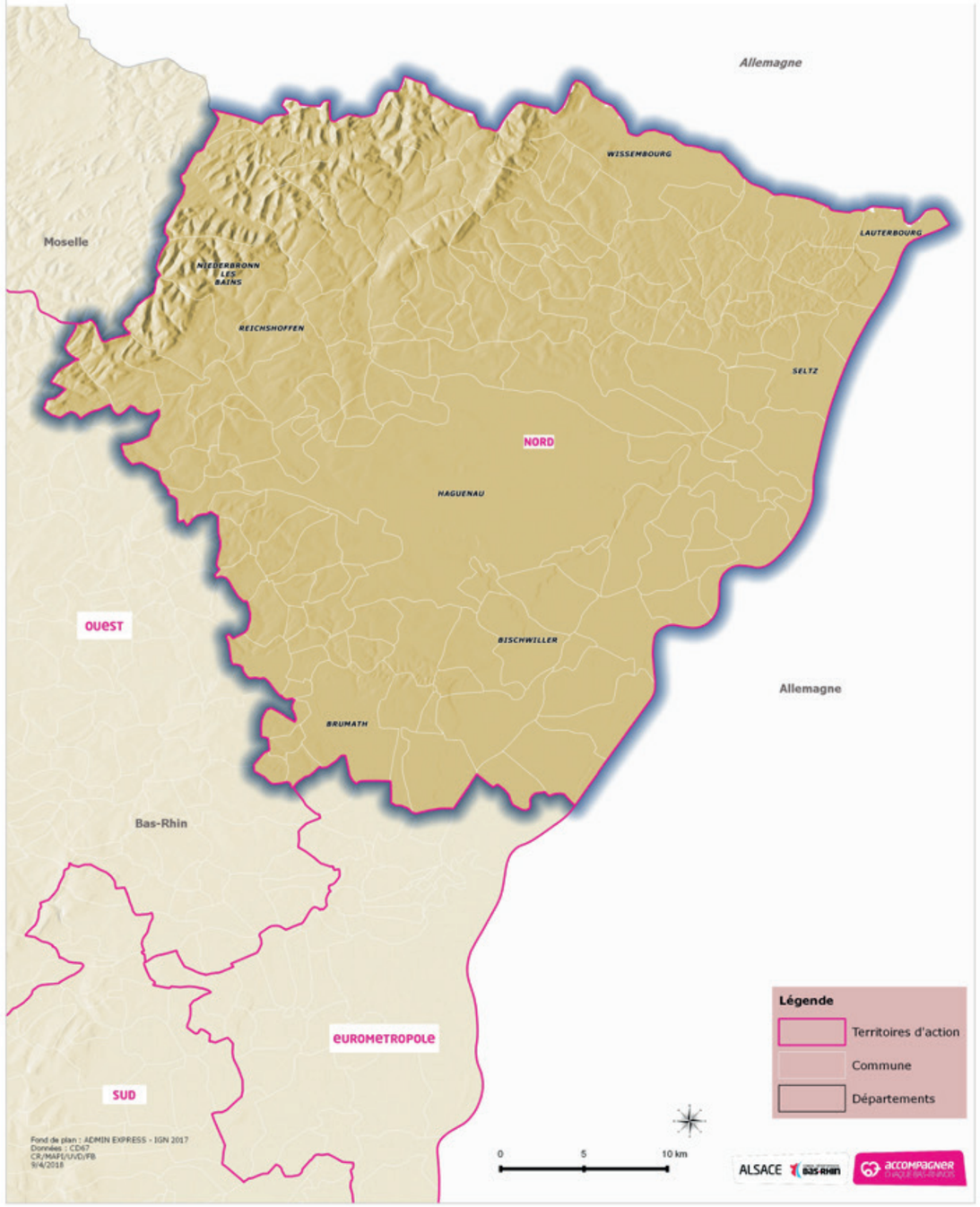

Un territoire où la part des jeunes dans la population est sous-représentée

Les moins de 25 ans représentent 27,6% de la population du Territoire d'Action NORD (30,5% de la population départementale, INSEE RP 2014)

SANTÉ, PERCEPTION TRÈS POSITIVE, QUELQUES CONTRE POINTS

- 10 % des adolescents comme des étudiants souffrent de mal être, souffrance psychologique, anxiété, solitude.
- Une jeunesse qui se déclare heureuse et en bonne santé de manière très majoritaire mais qui ne consulte pas régulièrement un médecin ou un dentiste.
- Pour autant, une forte précarité qui a des effets sur la santé des jeunes. En 2012, 23,3% des 18- 24 ans vivaient sous le seuil de pauvreté (contre 17,6% en 2002)
- La consommation d'alcool augmente notamment chez les jeunes filles. Les jeunes ont des pratiques sexuelles à risque et 1 jeune sur deux de 15 à 17 ans a déjà surfé sr un site pornographique.
- L'obésité en Alsace, en 2010, 1 élève de troisième sur 5 était en situation de surpoids.

CULTURE, SPORT ET LOISIRS : DES PRATIQUES QUOTIDIENNES CONNECTÉES

- Ecoute de musique (71%), lire l'actualité (46% mais 79% à une fréquence hebdomadaire), sport (13% mais 64% ont une pratique hebdomadaire) et lecture quotidienne pour 24 % et 51 % à une fréquence hebdomadaire
- Internet contribue pour 90 % à la culture des jeunes avant la télévision (71%) et la presse écrite (43%)
- Un collégien passe 7h48 par jour devant un écran
- L'illectronisme qui est l'illettrisme appliqué au numérique est un enjeu de taille, 40 à 50 % des jeunes arrivant en mission locale n'ont pas d'adresse électronique et un bon nombre d'entre eux ne sait pas utiliser les outils numériques.

UNE FORTE MOBILISATION DE LA JEUNESSE DANS LA VIE ASSOCIATIVE ET SUR INTERNET

- L'engagement bénévole concerne 1/3 des jeunes. Par rapport aux voisins européens, l'engagement bénévole des jeunes français est élevé. Un jeune sur 5 est engagé dans des associations de type altruiste et militant. Quasi 1/5 fait partie d'une association sportive et 7% d'une association culturelle.
- Internet offre la possibilité de s'engager pour des causes diverses par la signature de pétition et le relais possible de l'information via les réseaux sociaux très facilement.

LES COLLÈGES

Nombre de collèges publics : 18 accueillants 9 209 collégiens à la rentrée 2017

Un territoire bénéficiant d'une bonne couverture par des structures socio-éducatives

Le Département contribue à la politique en direction des jeunes du territoire Nord en soutenant le fonctionnement des centres socio-culturels, notamment pour leur action en direction de la jeunesse.

Le financement de chaque structure est contractualisé autour d'objectifs partagés en direction de la jeunesse tels que l'engagement et la citoyenneté, la participation, l'ouverture sociale et culturelle.
En 2016, un budget de 195 000 € a été réparti sur les 5 structures agréées, situées à Bischwiller, Brumath, Haguenau (2) et Niederbronn-les-Bains.

Par ailleurs, il est constaté une assez bonne prise en compte de la jeunesse par les communautés de communes ou les communes soit par une action menée en direct, soit par une délégation confiée à la FDMJC. Les fusions récentes de communautés de communes amènent à repérer quelques situations spécifiques nécessitant une harmonisation des politiques, en cours d'identification.

Comunauté de communes	Structures jeunesse
Pays de Niederbronn	RAI de Niederbronn (CSC) MJC Dambach-Neuhoffen
Communauté d'Agglomération de Haguenau	CSC Langensand CSC Schuman CASF Bischwiller (CSC) Horizon Jeunes (CSC) MJC Oberhoffen sur Moder
Sauer Pechelbronn	Animation enfance-jeunesse FDMJC
Basse Zorn	Animation jeunesse FDMJC
Pays de Wissembourg	Animation enfance-jeunesse FDMJC
Plaine du Rhin	Animation jeunesse FDMJC MJC de Lauterbourg MJC de Neewiller/Lauterbourg
Pays Rhénan	Animation jeunesse FDMJC MJC de Drusenheim

Un territoire bénéficiaire d'un nombre important d'actions de prévention

21 actions sur les 72 menées par le service jeunesse du CD 67 ont concerné 2356 collégiens en 2015. Les thématiques abordées portaient principalement sur la citoyenneté, les addictions et les risques de la vie quotidienne, multimédia et violence.

A noter, une action exemplaire conduite au collège de Schweighouse : l'équipe jeunesse a accompagné le collège durant deux ans dans la mise en place d'une action de prévention relative aux usages d'internet. Cette action a débouché en juin 2017 sur la création d'un film utilisé comme support pour d'autres actions de prévention.

Concernant les actions collectives en milieu scolaire menées par le centre de planification et d'éducation familiale, 2288 élèves de 3ème et 4ème ont été concernés en 2016.
La Ville de Haguenau bénéficie de l'intervention d'une association de prévention spécialisée.

Un besoin repéré d'actions de prévention à destination d'adolescents, notamment déscolarisés.

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) a concerné 3 collèges : Le Saut du Lièvre à Bischwiller et les collèges Foch et Kleber de Haguenau. Ce dispositif permet d'accompagner des jeunes en difficultés scolaires en lien avec les établissements et les parents, de proposer du soutien à ces derniers et de travailler l'ouverture culturelle propice aux apprentissages.

Un faible recours au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

La grande majorité des aides accordées aux jeunes au cours de l'année 2015 se concentrent à Strasbourg (77% de l'ensemble des aides du département). L'UTAMS NORD représente une faible part des aides accordées avec 4% des aides FAJ en 2015. Toutefois, depuis l'année 2016 le FAJ est plus sollicité pour permettre aux plus démunis de subvenir à leurs besoins alimentaires dans l'attente du premier versement du dispositif « Garantie Jeunes ». Il s'agit d'un accompagnement renforcé vers l'autonomie de jeunes demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans en grande précarité.

Indicateurs Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	UTAMS NORD	Bas-Rhin	Strasbourg
Nombre d'aides accordées	70	1824	1412
Ratio nombre d'aides accordées FAJ UTAMS / Nombre d'aides accordées FAJ 67	4%	–	77%
Ratio part budget FAJ UTAMS / Budget FAJ 67	3%	–	84 %

Source : CD67

L'accompagnement médico-social de proximité concerne 5,7% des ménages de l'UTAMS

Au niveau départemental ce sont 8,3% des ménages qui sont rencontrés.
26% des ménages rencontrés en UTAMS sur une thématique enfance (hors PMI).
Une activité enfance essentiellement orientée vers la prévention et la parentalité conformément aux missions de l'UTAMS.

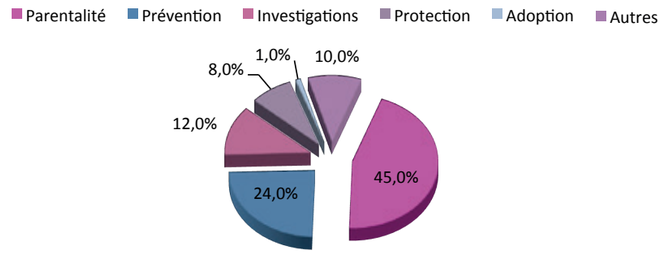

Parentalité: aide et soutien à la fonction éducative/parentale.
Prévention: mobilisation d'une mesure administrative (AFASE, AED, accueil, TISF,...).
Protection: intervention alors que la situation relève de la protection de l'enfance et que la saisine du procureur est envisagée ou réalisée.
Investigations: suite à une demande d'information émanant de la CRIP ou après transmission d'une information préoccupante quelle qu'en soit la source
Adoption: Concerne tous les entretiens relevant de cette thématique

La prévention précoce auprès des 0-6 ans et de leurs parents, une couverture légèrement inférieure à la moyenne départementale

Sur le territoire de l'UTAMS NORD, 9% des grossesses sont suivis par une sage-femme de la Protection Maternelle Infantile (PMI) en visites à domicile (10% sur l'ensemble du département)
A priori une bonne couverture territoriale pour l'implantation des sages-femmes libérales : fin 2016, 16 professionnelles sur les 95 que compte le département, principalement sur le secteur d'Haguenau et de Brumath.
41% des naissances sont suivis à domicile par les puéricultrices de la PMI (46% dans le département)
En 2015 2073 examens cliniques ont été réalisés et 795 enfants différents ont été vus en consultation du jeune enfant, soit 7,3% des enfants de moins de 6 ans (9,9% pour l'ensemble du département) (année 2015).
Faible taux de couverture des 3-4 ans (bilans en écoles maternelles) de 47% en 2015, taux inférieur à la moyenne départementale (73%). Forte disparité entre les territoires : 32% à Haguenau et Bischwiller, 61% à Wissembourg. L'absence de puéricultrices et d'un médecin PMI a impacté directement les bilans.

Modes de garde et parentalité : une couverture suffisante des besoins en mode de garde mais peu diversifiée voire inadaptée aux besoins des parents

- Un nombre important de places d'accueil chez les assistants maternels (21% des places offertes sur tout le département).
- En 2016, 14 nouvelles structures dans l'UTAMS NORD sur les 47 qui ont ouvert dans l'ensemble du département (Sur les 505 places ouvertes en 2016, 132 l'ont ainsi été sur l'UTAMS NORD). Il s'agit essentiellement de micro-crèches dont le tarif élevé ne correspond pas aux ressources de toutes les familles.
- Le taux de couverture global de l'UTAMS NORD est de 53 %, soit un taux inférieur au taux départemental (60,7%). Plus de 82% des places (6634 places) chez les assistants maternels et 12% (1425) en structures collectives.
- Présence de 2 Lieux d'Accueil Parents-Enfants (LAPE) à Haguenau et Bischwiller. Des zones sont non couvertes par cette offre qui fait alors défaut.
- 16 Maisons Maternelles sur le territoire sur les 27 que compte le département.
- Les Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) sont plus nombreux que sur le reste du département, excepté sur le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin (11 implantations, liste ci-dessous)
- Par ailleurs, ce territoire manque de structures d'accueil pour les enfants porteurs de handicap.

LES RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS DU TERRITOIRE (RAM):

- Pour le secteur de Haguenau : Haguenau, Niederbronn-les-Bains, La Walck, antenne à Batzendorf
- Pour le secteur Wissembourg : Wissembourg, Durrenbach, Hatten, Soultz
- Pour le secteur bande rhénane/campagne: Bischwiller, Brumath, Herrlisheim.

LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM) SONT IMPLANTÉES DANS LES COMMUNES SUIVANTES :

- Betschdorf, Bischwiller, Geudertheim, Haguenau (2), Kaltenhouse, Kurtzenhouse, La Walck, Mittelschaeffolsheim, Mommenheim, Niederbronn-les-Bains, Oberhoffen-sur-Moder (3), Oberroedern, Schweighouse-sur-Moder, Soultz-sous-Forêts, Surbourg, Weitbruch.

Un nombre de mesures de prévention d'Aide Sociale à l'Enfance inférieure à la moyenne départementale

Indicateurs Du 01/01/2016 au 31/12/2016	UTAMS NORD	Bas-Rhin	Strasbourg
Nombre de bénéficiaires d'une mesure en Milieu Ouvert	369	2538	814
Ratio du nombre de bénéficiaires d'une mesure en milieu ouvert/ ensemble des mineurs du territoire concerné	0,7%	1,1%	1,4%

› Intervention de prévention spécialisée à Haguenau par l'Association JEEP

› Le troisième territoire hors ville de Strasbourg pour les mesures d'AFASE accordées au cours de l'année 2016: 199 aides, soit 10,8% des AFASE du département.

Indicateurs Du 01/01/2016 au 31/12/2016	UTAMS NORD	Bas-Rhin	Strasbourg
Nombre de foyers bénéficiant d'une Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE)	134	1095	469
Nombre d''Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance accordées	199	1835	798
Ratio du nombre de mesures AFASE du territoire/ AFASE du département	10,8%	-	43,5%

Répartition par motifs des AFASE accordées en 2016

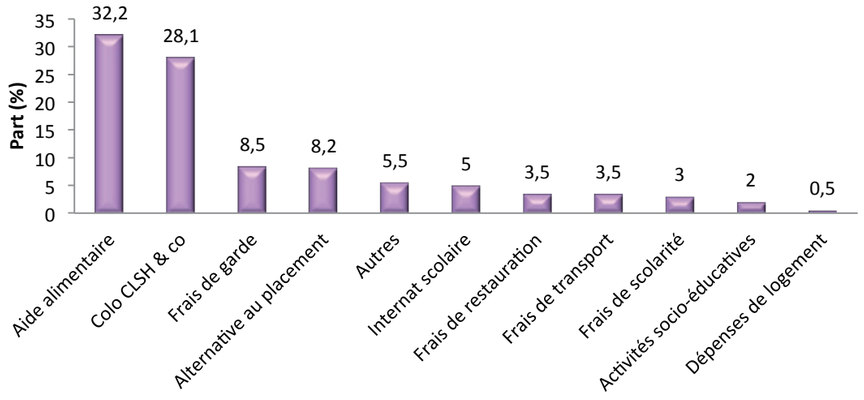

62% des aides accordées financent le projet éducatif pour les enfants et notamment des activités sur les temps non scolaires.

Les informations préoccupantes

601 Informations Préoccupantes traitées par la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) en 2017 sur les 3493 dans le département, ces IP ont concernés 493 enfants sur le territoire Nord.
Le territoire représente 15,5% des informations préoccupantes du département alors qu'il accueille 20,3% des moins de 18 ans.

Ces chiffres présentent le nombre d'informations préoccupantes transmises à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), pour autant ils ne rendent compte que d'une partie de l'ensemble du travail réalisé par les professionnels de l'action sociale de proximité et de la protection maternelle infantile qui évaluent toutes les situations d'enfance en risque ou en danger et apportent une réponse adéquate en proposant notamment un accompagnement médico-social ou une mesure d'aide éducative à domicile.

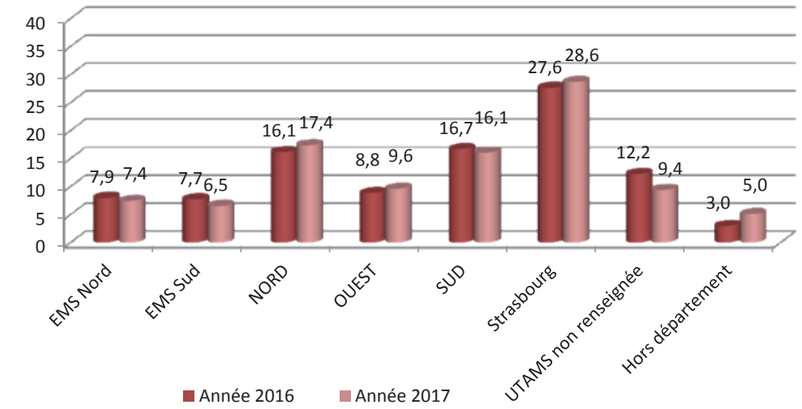

En 2016, 16,1% des enfants concernés par une IP étaient originaires de l'UTAMS NORD. La part des mineurs dans la population de l'UTAMS NORD s'élève à 21,5%.

Deux tiers des Informations Préoccupantes ont pour motif les conflits conjugaux. Elles sont surtout marquées dans les population favorisées. (Secteur Brumath et Basse-Zorn).

42,7% des Informations Préoccupantes ont pour suite une saisine de la Justice

Principales suites données aux IP traitées au cours de l'année 2016	UTAMS NORD	Bas-Rhin
Classement absence de danger	7,1%	6,9%
Signalement transmis à la Justice	42,7%	59,6%
Accompagnement médico-social	9,8%	7,1%
Mesure de prévention Aide Sociale à l'Enfance	2,4%	5%

Une part de jeunes issus du territoire confiés au Président du Conseil Départemental la plus importante après l'Eurométropole (chiffres au 01/01/2017)

- Nombre de mineurs originaires du territoire confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance : 340.
- Dans l'UTAMS, la part des mineurs originaires du territoire confiés au Président du Conseil Départemental représente 7 enfants sur 1000 alors qu'au niveau départemental il s'agit de 9 enfants sur 1000.
- Nombre de mineurs accueillis sur le territoire : 234 sur 2405 jeunes, soit 10% des mineurs accueillis sur l'ensemble du département (en établissements et en familles d'accueil).
- Nombre de jeunes majeurs accueillis sur le territoire (bénéficiaires d'un Contrat Jeune Majeur) : 6 sur les 144 bénéficiaires du département.
- L'UTAMS NORD est le troisième territoire de recrutement des assistants familiaux, il concentre 85 assistants familiaux sur les 377 domiciliés dans le département. 185 enfants bénéficient de ce mode d'accueil. ASSFAM en activité avec accueil effectif principaux et secondaires
- Avec 5 établissements sur les 43 structures implantées dans le département, l'UTAMS NORD connait l'une des plus faible concentration d'établissements d'Aide Sociale à l'Enfance .

Le dispositif d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance a une vocation départementale. Dans la mesure du possible, les enfants sont accueillis dans une structure à proximité du lieu de résidence du ou des détenteurs de l'autorité parentale sauf en cas de nécessité d'éloignement géographique dans l'intérêt de l'enfant. Cependant, l'offre d'accueil locale n'est pas réservée aux enfants issus du territoire.

20 % des enfants confiés sont bénéficiaires d'une reconnaissance MDPH, soit 7x la prévalence dans la population générale.

RÉPARTITION DES PLACES PAR MODALITÉS D'ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT REPRÉSENTÉES SUR LE TERRITOIRE

	Placement à domicile	Accueil de jour	Internat	Accueil Familial par les assistants familiaux rattachés à un établissement	TOTAUX de ces modalités d'accueil
	Nombre de places				
UTAMS NORD	46	22	68	15	151
Département*	203	180	926	117	1426

* ne sont prises en compte que les places offertes par modalités présentes sur le territoire de l'UTAMS NORD, ainsi ce total départemental n'est pas égal au total des places du dispositif d'accueil départemental

LES 5 ÉTABLISSEMENTS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE

	Etablissements	Budget total de l'établissement en 2016	Nombre de places sur le territoire	Effectif en ETP de l'UTAMS NORD
Nord	Climbach	3 277 657 €	64	53
	Antenne de Charles Frey	9 445 684 €	12	16,8
	Antenne du Foyer de l'Enfance	12 880 500 €	20	5
	Antenne de Saint Joseph	2 825 558 €	27	11
	Antenne de Louise de Marillac	4 492 802 €	28	4
	Total UTAMS NORD	–	151	89,8
	Total général	74 211 418 €	1 856	1 192

OFFRE DE SERVICES AUX PARENTS 2017 DANS L'UTAMS NORD

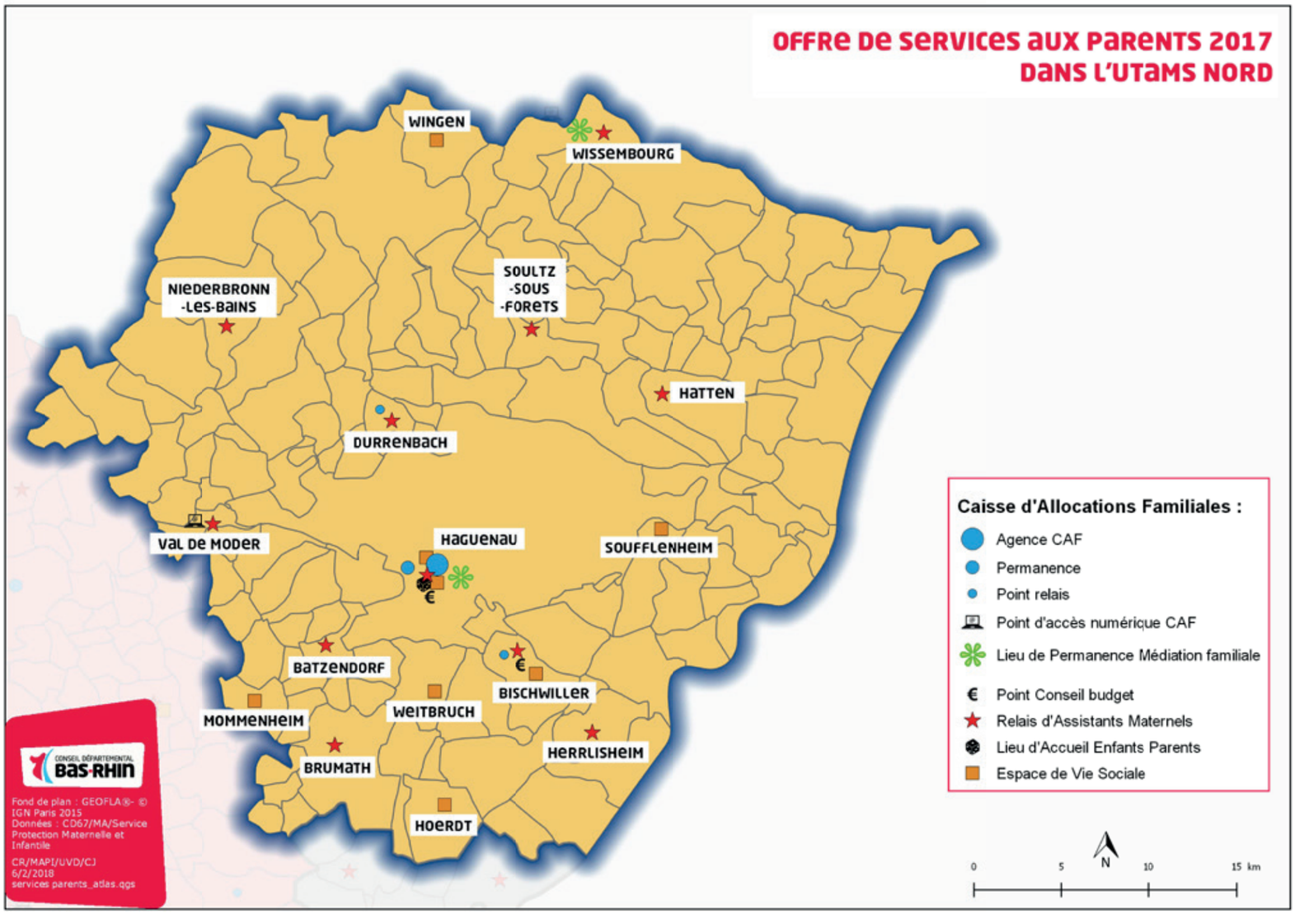

Ressources locales POUR la Jeunesse

TERRITOIRE NORD

STRUCTURES SANTÉ ET HANDICAP 2017 DANS L'UTAMS NORD

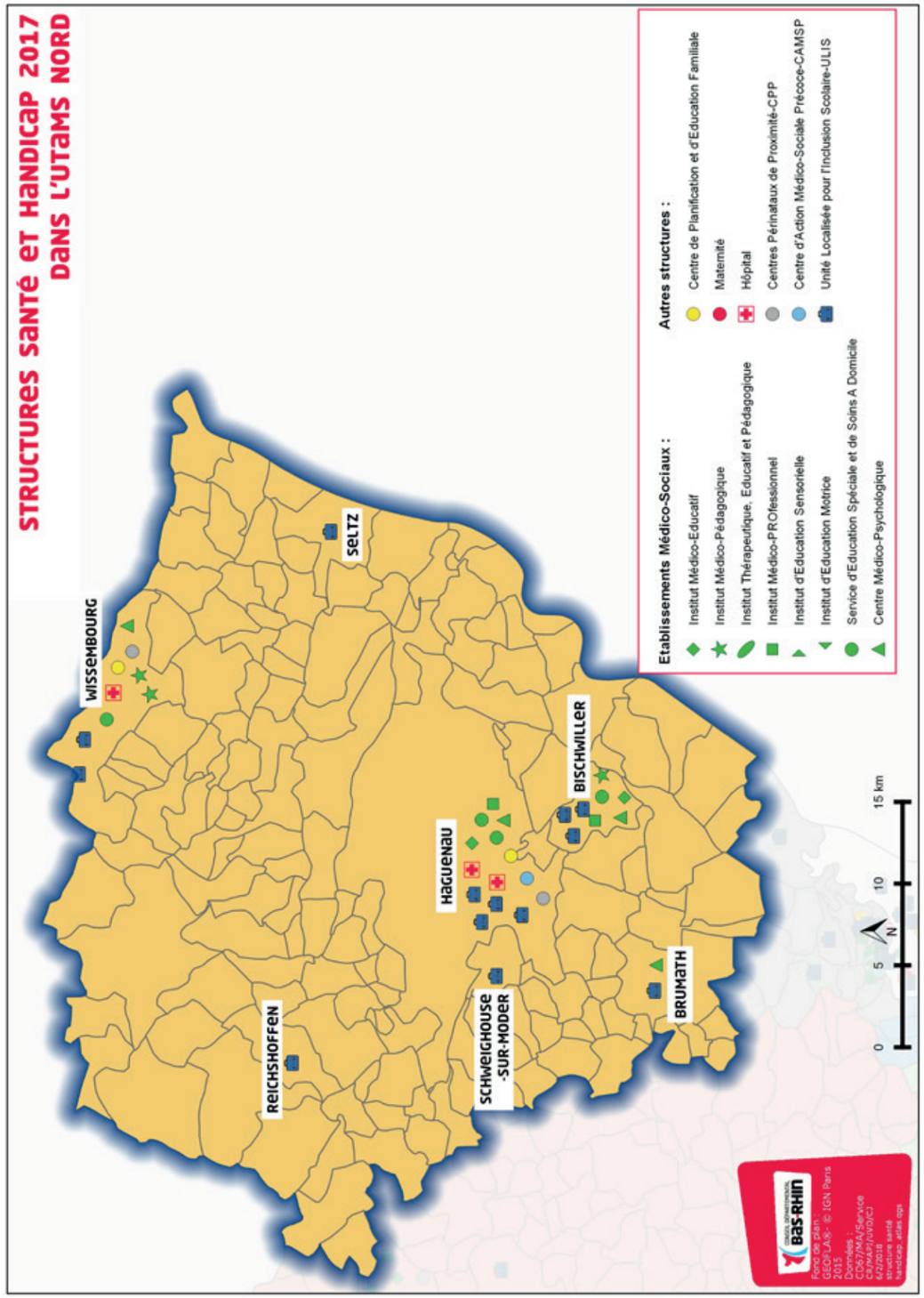

STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE UTAMS NORD

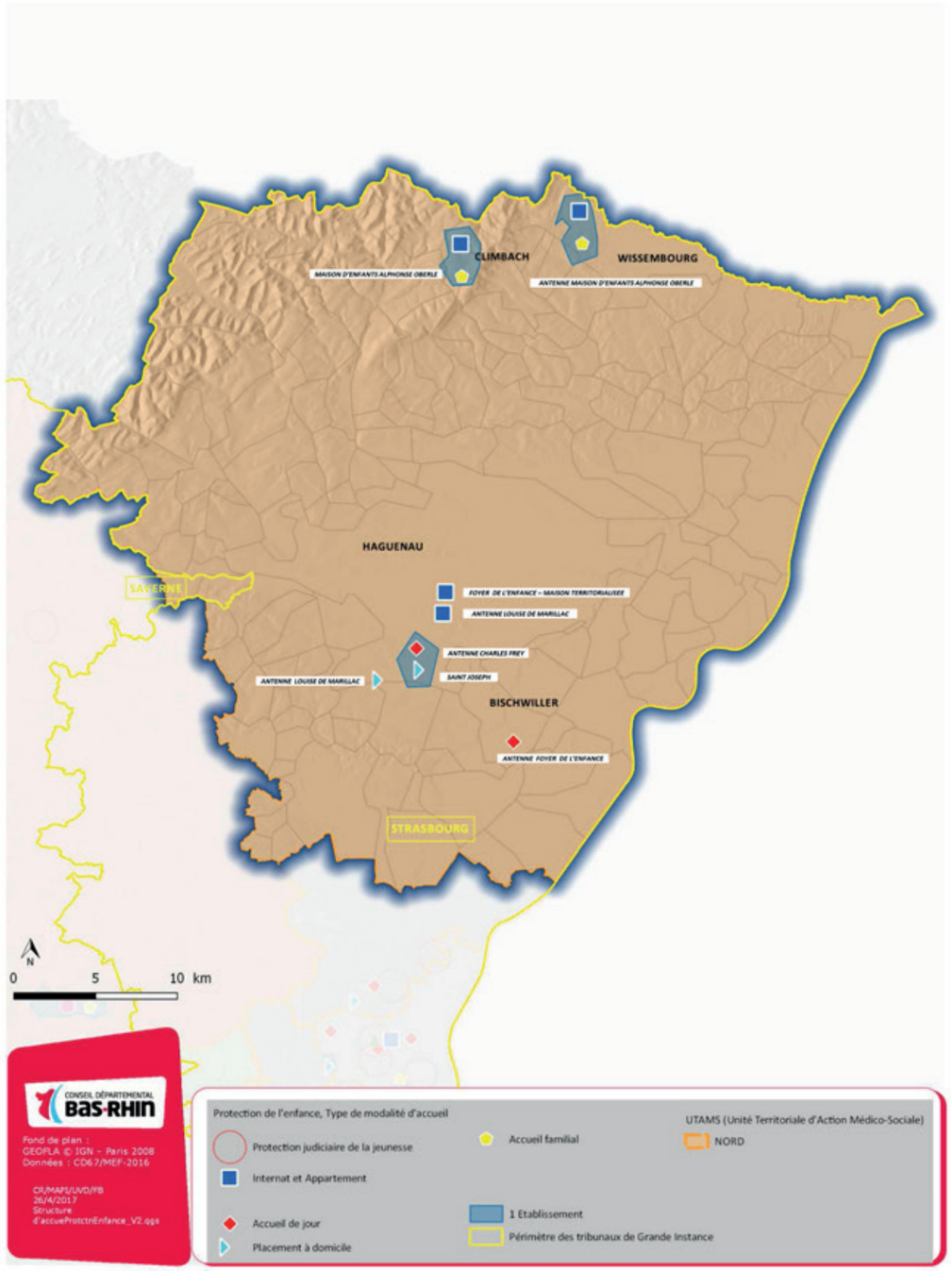

2 > TERRITOIRE OUEST

Un territoire rural et étendu, à l'articulation de deux départements

> Un territoire rural dont la densité de population est la plus faible du département avec 108 habitants au km² et qui concentre la part la plus importante d'agriculteurs exploitants parmi les actifs occupés de 15 à 64 ans. Ce territoire compte 149 162 habitants sur 188 communes et a connu un taux d'accroissement important de 3,57% entre 2008 et 2014.(INSEE RP 2014) .

> Un territoire particulièrement étendu, notamment l'équipe territoriale médico-sociale qui s'étend sur plus de 80 km entre le Kochersberg et les portes de la Moselle.

> L'Alsace Bossue est orientée vers la Moselle, car les Vosges constituent une véritable barrière géographique, ce qui amène à se poser la question des coopérations à renforcer et à construire avec ce département voisin.

> Une très légère surreprésentation des moins de 18 ans du Territoire d'Action Ouest(21% dans le département). Concernant la classe d'âge des 18-24 ans, elle constitue 6,6% de la population du territoire contre 9,6% pour l'ensemble du Bas-Rhin. (INSEE RP 2013).

> Des indicateurs de vulnérabilité inférieurs à la moyenne départementale, les plus bas du département pour la part des familles monoparentales et la part des allocataires RSA soumis aux droits et devoirs :

Indicateurs Du 01/01/2016 au 31/12/2016	UTAMS OUEST	Bas-Rhin	Strasbourg
Taux de pauvreté (INSEE RP 2013)	11,1%	12%	22.8%
Taux de chômage (INSEE RP 2013)	ZE Haguenau: 7,2% ZE Saverne : 7,6%	8,6%	ZE Strasbourg: 9,9%
Part des familles monoparentales sur l'ensemble des familles (INSEE RP 2014)	10,5%	13,5%	19,6%
Part des allocataires RSA soumis aux droits et devoirs sur l'ensemble des allocataires RSA DD (CD 67 au 30-11-16)	5,7%	–	52,6%

> Pour autant dans ce territoire rural, des disparités fortes existent, des poches de plus grande vulnérabilité aussi bien à Saverne, dans le quartier politique de la ville, que dans certains villages de l'Alsace Bossue.

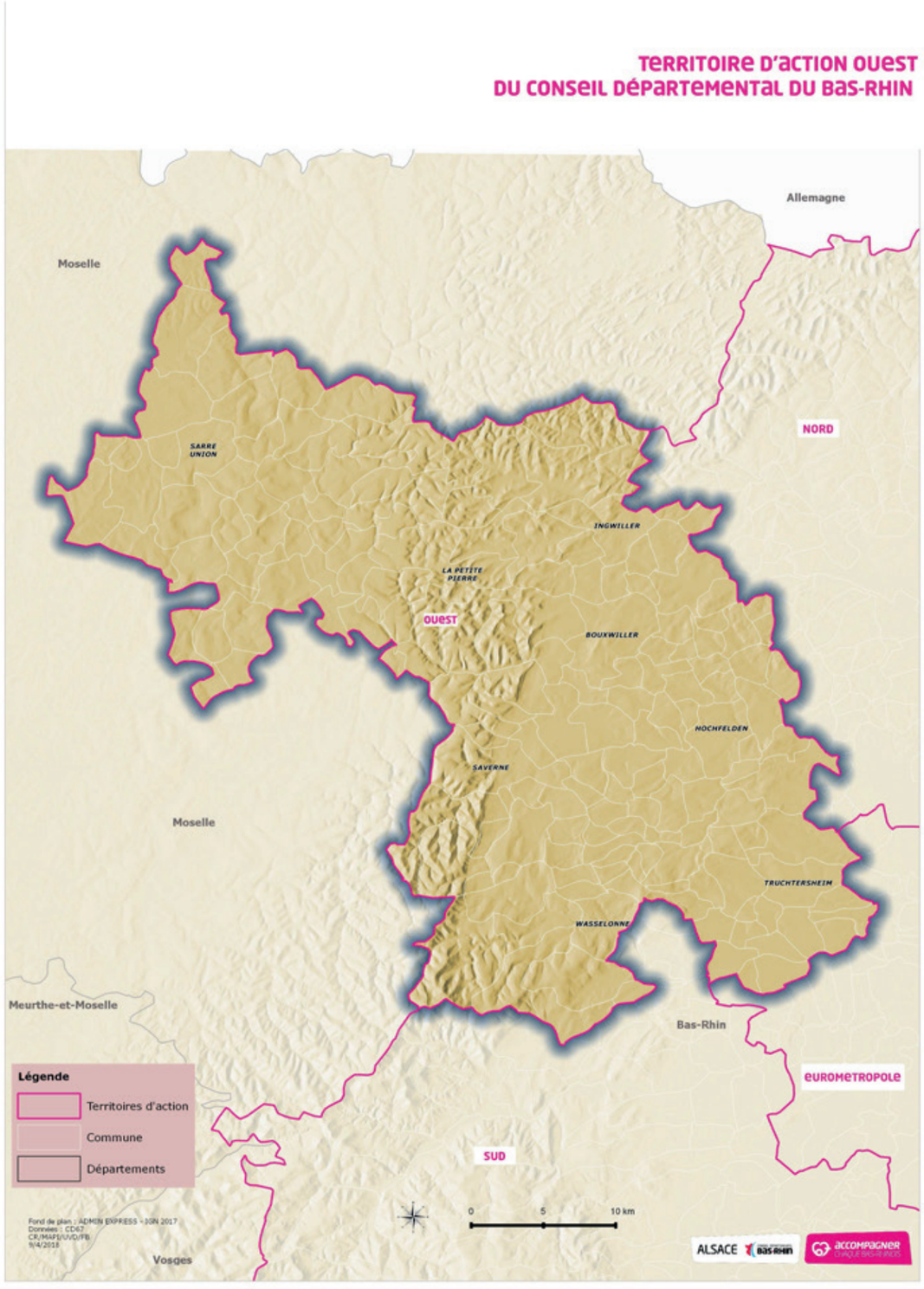

Un territoire dans la moyenne départementale quant à la part des jeunes dans la population

Les moins de 25 ans représentent 27,9% de la population du Territoire d'Action Sud (30,5% de la population départementale).

DONNÉES NATIONALES:

SANTÉ, PERCEPTION TRÈS POSITIVE, QUELQUES CONTRE POINTS

- Une jeunesse qui se déclare heureuse et en bonne santé de manière très majoritaire mais qui ne consulte pas régulièrement un médecin ou un dentiste.
- Pour autant, une forte précarité qui a des effets sur la santé des jeunes.
- En 2012, 23,3% des 18-24 ans vivaient sous le seuil de pauvreté (contre 17,6% en 2002).
- La consommation d'alcool augmente notamment chez les jeunes filles.
- En Alsace, en 2010, 1 élève de troisième sur 5 était en situation de surpoids.

CULTURE, SPORT ET LOISIRS : DES PRATIQUES QUOTIDIENNES CONNECTÉES

- Ecoute de musique (71%), lire l'actualité (46% mais 79% à une fréquence hebdomadaire), sport (13% mais 64% ont une pratique hebdomadaire) et lecture quotidienne pour 24% et 51% à une fréquence hebdomadaire.
- Internet contribue pour 90% à la culture des jeunes avant la télévision (71%) et la presse écrite (43%).
- Un collégien passe 7h48 par jour devant un écran quel qu'il soit.
- L'illectronisme qui est l'illettrisme appliqué au numérique est un enjeu de taille, 40 à 50 % des jeunes arrivant en mission locale n'ont pas d'adresse électronique.

UNE FORTE MOBILISATION DE LA JEUNESSE DANS LA VIE ASSOCIATIVE ET SUR INTERNET

- L'engagement bénévole concerne 1/3 des jeunes. Par rapport aux voisins européens, l'engagement bénévole des jeunes français est élevé. Un jeune sur 5 est engagé dans des associations de type altruiste et militant. Quasi 1/5 fait partie d'une association sportive et 7% d'une association culturelle.
- Internet offre la possibilité de s'engager pour des causes diverses par la signature de pétition et le relais possible de l'information via les réseaux sociaux très facilement.

LES COLLÈGES

- Nombre de collèges publics : 14 accueillant 6 305 collégiens

UNE ANIMATION JEUNESSE DYNAMIQUE

Un territoire bénéficiant d'une bonne couverture par des structures socio-éducatives mais avec des disparités selon les cantons.

- Le Département contribue à la politique en direction des jeunes du territoire Ouest en soutenant le fonctionnement de deux centres socio-culturels et d'une « Espace de vie sociale », notamment pour leurs actions en direction de la jeunesse. Le financement est contractualisé autour d'objectifs partagés en direction de la jeunesse définis avec la structure, tels que l'engagement et la citoyenneté, la participation, l'ouverture sociale et culturelle. En 2016, un budget de 87 300 € a été réparti sur les 3 structures concernées, situées à Saverne, Sarre-Union et Monswiller.
- Par ailleurs, nous pouvons constater le dynamisme des services animation jeunesse des communes et des intercommunalités dont certains sont en cours de réorganisation suite à la récente fusion des communautés de communes.

Communauté de communes	Structure
Alsace Bossue	CSC de Sarre-Union
	Animation enfance-jeunesse FDMJC
Hanau- La Petite Pierre	Animation jeunesse FDMJC
	Animation intercommunale
	MJC de Wingen sur Moder
	MJC de Kirrwiller
	MJC de Weiterswiller
Saverne-Marmoutier-Sommerau	CSC de Saverne
	RAJ de Monswiller
Pays de la Zorn	Animation jeunes FDMJC

LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) CONCERNE 3 COLLÈGES

Le CLAS est un dispositif d'accompagnement des élèves en difficulté qui s'inscrit dans le schéma départemental de la parentalité, cofinancé par la CAF, les communes et le Département pour les collèges. Il associe étroitement les établissements scolaires, les parents et les structures chargées de le mettre en oeuvre.

Sur le Territoire Ouest, les collèges de Sarre Union et de Saverne bénéficient de ce dispositif porté par les centres socioculturels.

De nombreuses interventions à destination de la jeunesse

UN TERRITOIRE BÉNÉFICIAIRE D'UN GRAND NOMBRE D'ACTIONS DE PRÉVENTION

10 actions sur les 72 menées par le service jeunesse du CD67 qui ont concerné 1064 collégiens en 2015. Les thématiques abordées concernaient principalement les addictions, la citoyenneté, les risques de la vie quotidienne et la violence.

Une action particulière a été menée en 2015/2016 par deux jeunes filles volontaires en mission service civique à destination des jeunes de Sarre-Union pour échanger avec eux sur les valeurs de la République. Elles se sont appuyées sur les ressources du territoire : médiathèque, établissements scolaires et associations locales.

Une seconde action en trois volets a été menée en 2016/2017 par l'Equipe d'Animation Territoriale (EAT) :

- Action citoyenneté à destination des délégués des classes des collèges de Drulingen, Sarre-Union et Wasselonne (présentation du département, ses élus, ses missions, sécurité routière)
- Journée « enfants du monde » à la bibliothèque de Wangenbourg-Engenthal à l'intention des enfants de la colonie de vacances « Les Terrasses » (différence, tolérance, égalité, fraternité)
- Action de sensibilisation à l'engagement et à la citoyenneté à l'attention des jeunes du centre socio-culturel de Saverne

Concernant les actions collectives en milieu scolaire menées par le centre de planification et d'éducation familiale, 1484 élèves de 3ème et 4ème ont été concernés en 2016. 4 actions collectives ont eu lieu en lycées et 2 en institut médico-éducatif.

L'équipe du centre d'addictologie de Saverne intervient à Sarre-Union de manière informelle auprès des collégiens.

UN FAIBLE RECOURS AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

La grande majorité des aides accordées aux jeunes se concentre sur Strasbourg (77% de l'ensemble des aides du département).
L'UTAMS Ouest représente une faible part des aides accordées avec 4% des aides FAJ en 2015.
Ces données sont identiques à celles de l'UTAMS Nord, toutefois, la population des 18-24 ans est moins importante sur le territoire OUEST (7300 jeunes de moins que dans l'UTAMS NORD).
Concernant les motifs d'attribution des aides, l'UTAMS Ouest se caractérise par une prédominance de l'aide au transport. Le montant moyen d'une aide est de 117 € sur l'UTAMS de Saverne et 212 € sur le département en tenant compte d'une pondération de chaque territoire.

Indicateurs Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)*	UTAMS OUEST	Bas-Rhin	Strasbourg
Nombre d'aides accordées	72	1824	1412
Ratio nombre d'aides accordées FAJ UTAMS / Nb d'aides accordées FAJ 67	4%	–	77%
Ratio part budget FAJ UTAMS/ FAJ 67 Budget département 387 624 €	3%	–	84%

*Le Fonds d'Aide aux Jeunes est transféré à l'EMS à compter du 1er janvier 2017 sur le périmètre de l'Eurométropole.

Accompagnement médico-social de proximité

Les ménages rencontrés en UTAMS (hors PMI) représentent 5,1% des ménages du territoire (8,3% au niveau départemental). 21% des ménages sont rencontrés pour une thématique enfance (hors PMI).

Une activité enfance essentiellement orientée vers la prévention et la parentalité conformément aux missions de l'UTAMS.

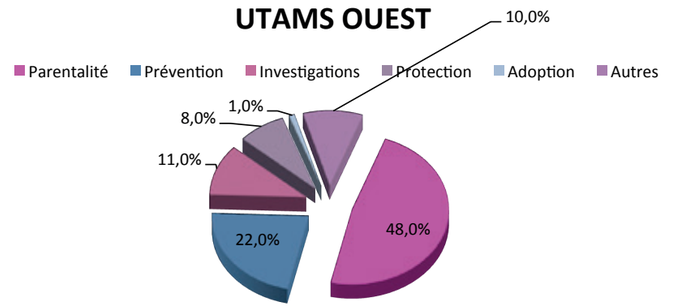

Parentalité: aide et soutien à la fonction éducative/ parentale.
Prévention: mobilisation d'une mesure administrative (AFASE, AED, accueil, TISF,...).
Protection: intervention alors que la situation relève de la protection de l'enfance et que la saisine du procureur est envisagée ou réalisée.
Investigations: suite à une demande d'information émanant de la CRIP ou après transmission d'une information préoccupante quelle qu'en soit la source
Adoption: Concerne tous les entretiens relevant de cette thématique

La prévention précoce auprès des 0-6 ans et de leurs parents

- **Une bonne couverture territoriale pour l'implantation des sages-femmes libérales :** fin 2016, 12 professionnelles sur les 95 que compte le département. Cette répartition peut être mise en relation avec l'implantation d'une seule maternité à Saverne.

- **Ratio du nombre d'enfants vus en consultations (nourrissons et jeune enfant) sur l'ensemble des enfants de moins de 3 ans du territoire:** 13 %, taux inférieur à la moyenne départementale (26,1%) très fortement augmentée par l'activité sur la ville de Strasbourg. Seul un pédiatre libéral assure la couverture santé des enfants en plus du pédiatre de PMI. L'hôpital de Saverne n'assure plus de consultations pédiatriques mais uniquement les urgences.

- **Fort taux de couverture des 3-4 ans** (bilans en écoles maternelles) de 90% en 2015, taux supérieur à la moyenne départementale (73%), ce qui s'explique notamment par l'existence d'une puéricultrice dédiée qui assure une part importante de cette activité.

Modes de garde et parentalité

- Une offre d'accueil concentrée chez les assistants maternels, plus de 90% des places (6725 places) chez les assistants maternels et 8% (564) en structures collectives. Mais une inégale répartition sur le territoire.

- Le taux de couverture global de l'UTAMS Ouest est de 59%, soit un taux très légèrement inférieur au taux départemental (60,7%).

- En 2016, 3 nouvelles structures dans l'UTAMS Ouest sur les 47 qui ont ouvert dans l'ensemble du département (Sur les 505 places ouvertes en 2016, 30 l'ont ainsi été sur l'UTAMS OUEST). Il s'agit essentiellement de micro-crèches dont le tarif élevé ne correspond pas aux ressources de toutes les familles.

- Lieux d'Accueil Parents-Enfants (LAPE) : « la Maisonnée » à Drulingen ayant une activité itinérante jusqu'à Diemeringen et Sarre-Union, et « l'Envol » à Saverne au sein de la Maison de l'Enfance. Un besoin de LAPE à Ingwiller, notamment pour travailler avec la population de nomades sédentarisés. Le territoire est globalement bien couvert en LAPE, la difficulté des professionnels est plus d'orienter le public vers ces structures du fait d'une faible connaissance des LAPE et de problèmes de mobilité du public.

- 4 Maisons d'assistants Maternelles (MAM): Balbronn, Dahlenheim, Knoersheim, Wangenbourg représentant 44 places.

- Les Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) sont au nombre de 9 sur le territoire et couvrent toutes les communautés de communes (voir carte offre de services aux parents).

Une prépondérance des mesures administratives sur les mesures judiciaires inédite dans le département

En matière de prévention d'Aide Sociale à l'Enfance, l'UTAMS OUEST est le seul territoire à présenter un nombre de **bénéficiaires d'une mesure administrative (AED) supérieu**r au nombre de **bénéficiaires d'une mesure judiciaire (AEMO).**

Indicateurs 31/12/2016	UTAMS OUEST	Bas-Rhin	Strasbourg
Nombre de bénéficiaires d'une mesure en Milieu Ouvert	337	2538	814
Ratio du nombre de bénéficiaires d'une mesure en milieu ouvert/ ensemble des mineurs du territoire concerné	1%	1,1%	1,4%

Plus de 60 % des enfants bénéficiaires d'une mesure d'AED ont en commun de ne vivre qu'avec un seul des deux parents.

Une étude menée en 2013 en vue de construire des actions territoriales de soutien à la parentalité adaptées aux besoins du territoire a conclu que deux axes prioritaires s'imposaient :
- Le soutien des compétences parentales
- Comment bien gérer sa séparation de couple en tant que parents ?

Indicateurs du 01/01/2016 au 31/12/2016	UTAMS OUEST	Bas-Rhin	Strasbourg
Nombre de foyers bénéficiant d'une Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE)	98	1095	469
Nombre d'Aides Financière d'Aide Sociale à l'Enfance accordées	177	1835	798
Ratio du nombre de mesures AFASE du territoire/ AFASE du département	9,6%	-	43,5%

Depuis 2014 l'AFASE à titre alimentaire est passée au premier poste des dépenses pour l'UTAMS Ouest.

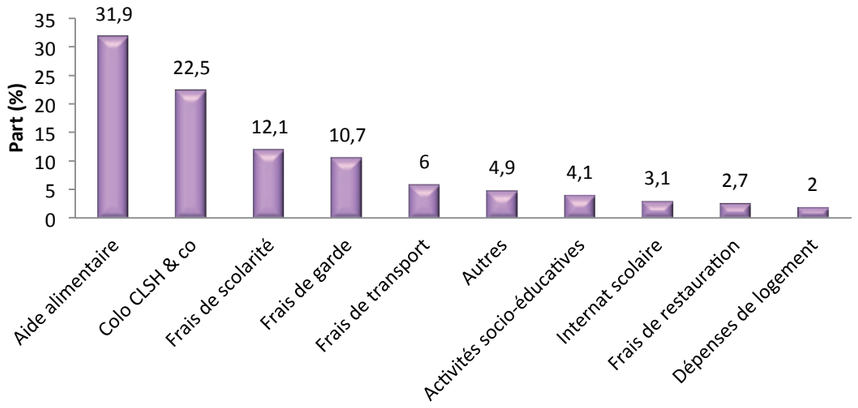

Informations préoccupantes

355 Informations Préoccupantes (IP) concernant 273 enfants, traitées par la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) en 2017 sur les 3493 dans le département. Le territoire représente 10,1% des informations préoccupantes du département alors qu'il accueille 13,7% des moins de 18 ans.
Ces chiffres présentent le nombre d'informations préoccupantes transmises à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), pour autant ils ne rendent compte que d'une partie de l'ensemble du travail de prévention réalisé par les professionnels de l'action sociale de proximité et de la protection maternelle et infantile qui évaluent toutes les situations d'enfance en risque ou en danger et apportent une réponse adéquate en proposant notamment un accompagnement médico-social ou une mesure d'aide éducative à domicile.

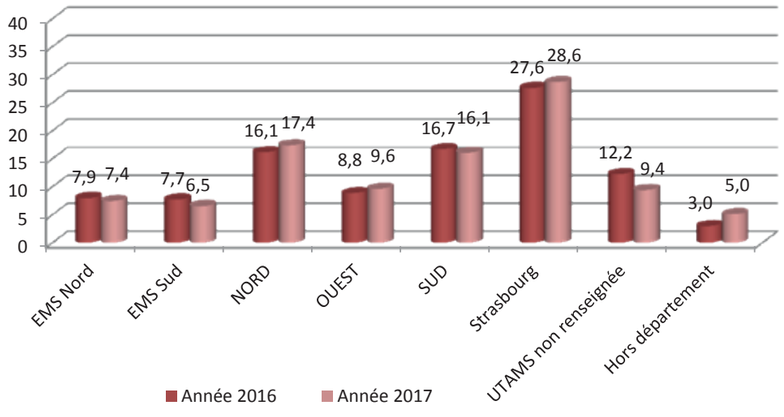

En 2017, 9,6% des enfants concernés par une IP étaient originaires de l'UTAMS OUEST.

› 42% des Informations Préoccupantes ont pour suite une saisine de la Justice

Principales suites données aux IP traitées au cours de l'année 2016	UTAMS OUEST	Bas-Rhin
Classement absence de danger	9%	6,9%
Signalement transmis à la Justice	42%	41,1%
Accompagnement médico-social	3,8%	6,5%
Mesure de prévention Aide Sociale à l'Enfance	4,8%	5%

Un territoire d'accueil pour les jeunes confiés au Président du Conseil Départemental (chiffres au 01/01/2017)

› Nombre de mineurs originaires du territoire accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance: 174.

› Part des mineurs originaires du territoire par rapport au nombre d'habitants de moins de 18 ans: 5 pour 1000 alors qu'au niveau départemental il s'agit de 9 enfants sur 1000.

› Nombre de mineurs accueillis sur le territoire : 370 jeunes sur 2405, soit 15% des mineurs accueillis sur l'ensemble du département (en établissements et en familles d'accueil).

› Nombre de jeunes majeurs accueillis sur le territoire (bénéficiaires d'un CJM) : 29 sur les 144 bénéficiaires du département.

› L'UTAMS OUEST est le deuxième territoire de recrutement des assistants familiaux, il concentre 108 assistants familiaux sur les 377 domiciliés dans le département. 239 enfants bénéficient de ce mode d'accueil.

› 4 établissements et 1 lieu de vie sont implantés sur le territoire, ils offrent 157 places dont 6 places en lieu de vie.

Le dispositif d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance a une vocation départementale. Dans la mesure du possible, les enfants sont accueillis dans une structure à proximité du lieu de résidence du ou des détenteurs de l'autorité parentale sauf en cas de nécessité d'éloignement géographique dans l'intérêt de l'enfant. Cependant, l'offre d'accueil locale n'est pas réservée aux enfants issus du territoire.

20% des enfants confiés sont bénéficiaires d'une reconnaissance MDPH, soit 7x la prévalence dans la population générale.

RÉPARTITION DES PLACES PAR MODALITÉS D'ACCUEIL PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE

	Placement à domicile	Accueil de jour	Internat	Lieux de vie / séjour de rupture	Accueil parents enfants (dt maisons maternelles)	Prestation Jeunes Majeurs	Prestations spécifiques (hors MNA)	TOTAUX des modalités d'accueil
	Nombre de places							
UTAMS NORD	17	10	80	6	6	20	12	157
Département*	199	120	926	29	53	126	82	1716

* ne sont prises en compte que les places offertes par modalités présentes sur le territoire de l'UTAMS Ouest, ainsi ce total départemental n'est pas égal au total des places du dispositif d'accueil départemental

LES 4 ÉTABLISSEMENTS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE

	Etablissements	Budget 2016 total de l'établissement	Nombre de places sur le territoire Ouest	Effectif en ETP** sur le territoire Ouest
UTAMS OUEST	Oberholz	2 656 663 €	53	35
	Le Freihof à Wangen situé sur UTAMS Ouest	2 406 989 €	44	27
	Louise de Marillac-Annexe de Saverne	NR*	34	20
	Foyer de l'Enfance-Maison territorialisée	NR*	20	17
	Total OUEST	–	151	99
	Total général	74 211 418 €	1 856	1 192

* le budget de cette antenne est intégré au budget global de l'établissement :
Foyer de l'Enfance : 12 880 500€ ;
Louise de Marillac : 4 494 802€

** cet effectif indicatif est issu d'une proratisation des ETP de l'association

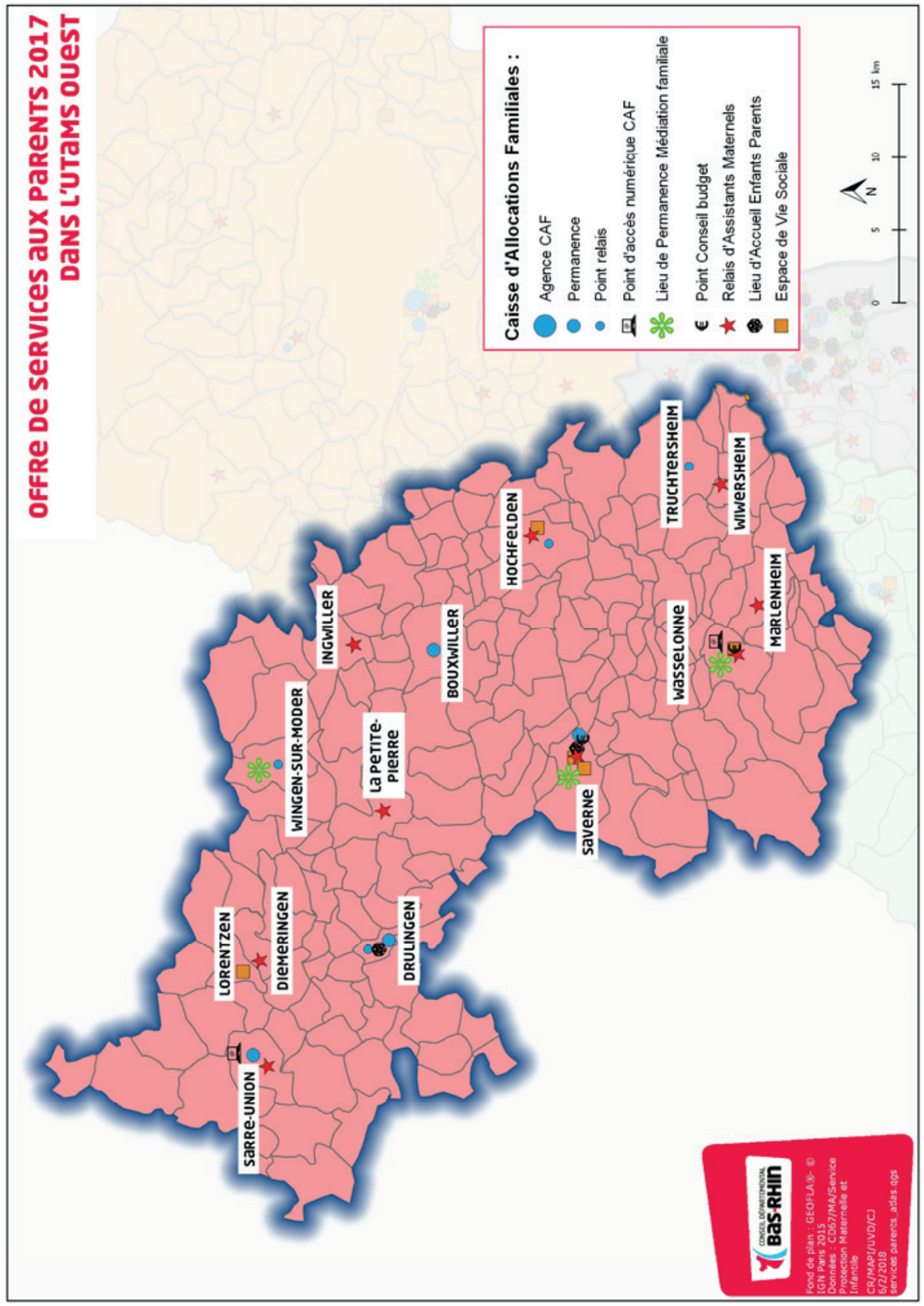

Ressources locales pour la jeunesse

Territoire Ouest

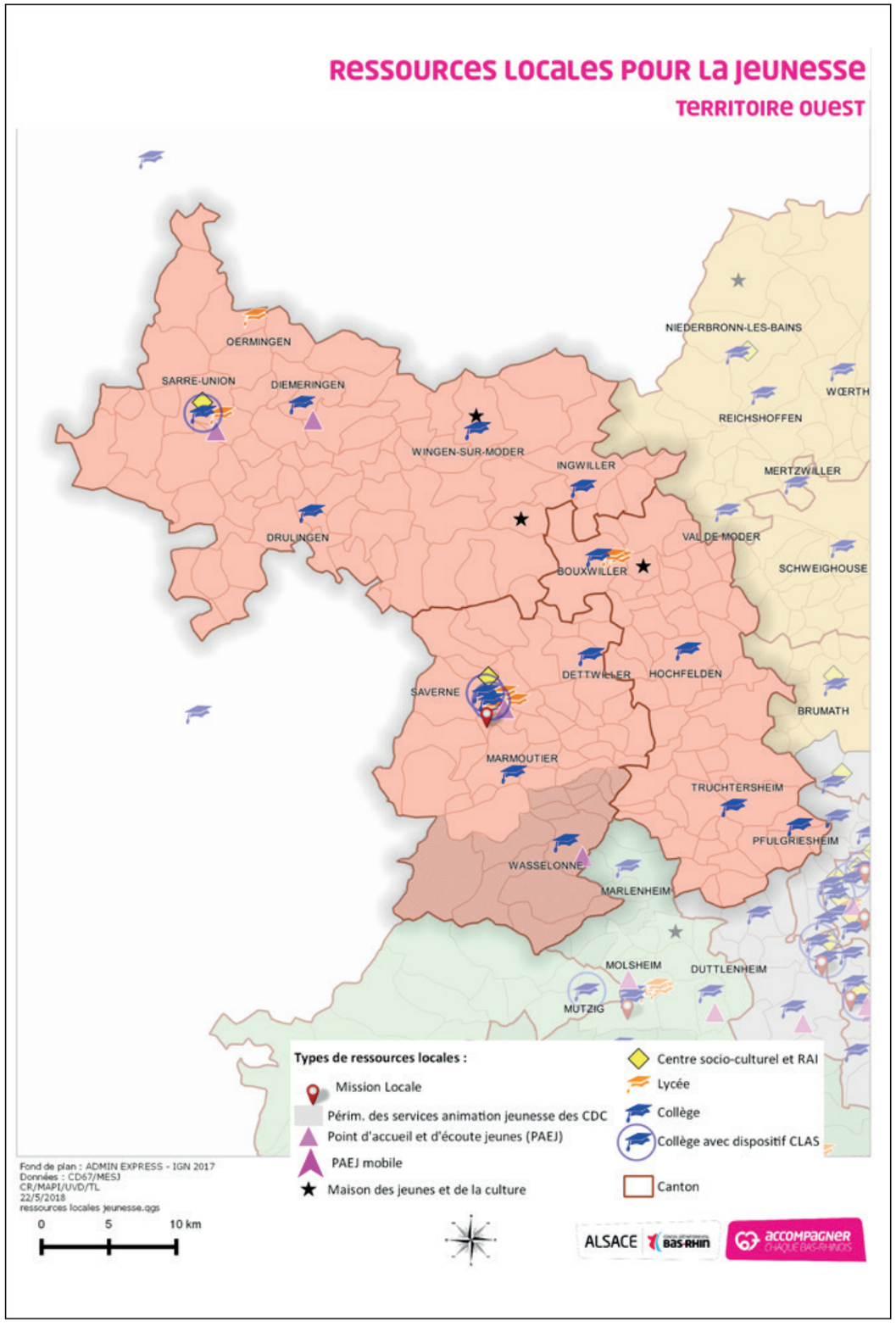

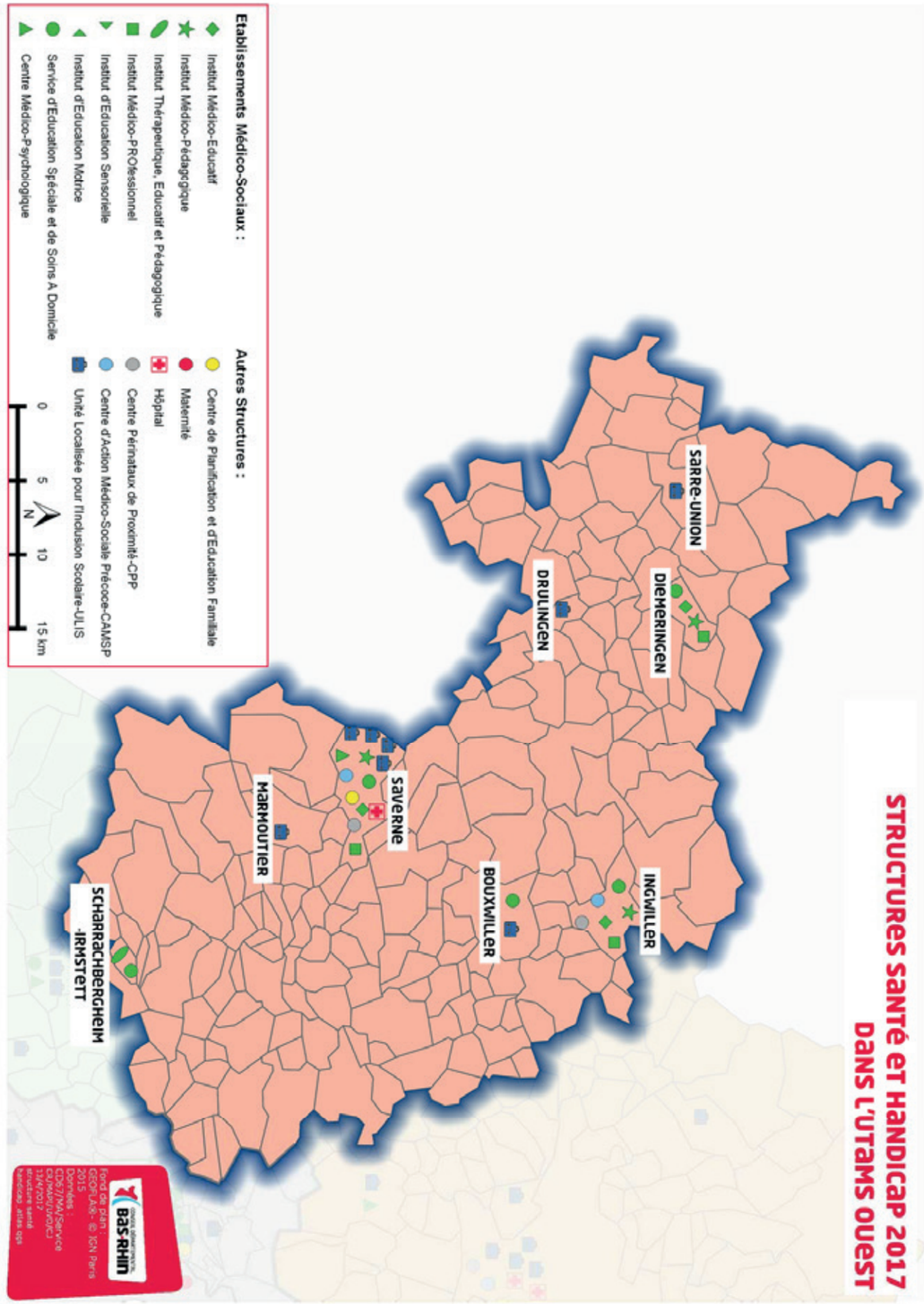

Structures santé et handicap 2017

dans l'Utams Ouest

STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE UTAMS OUEST

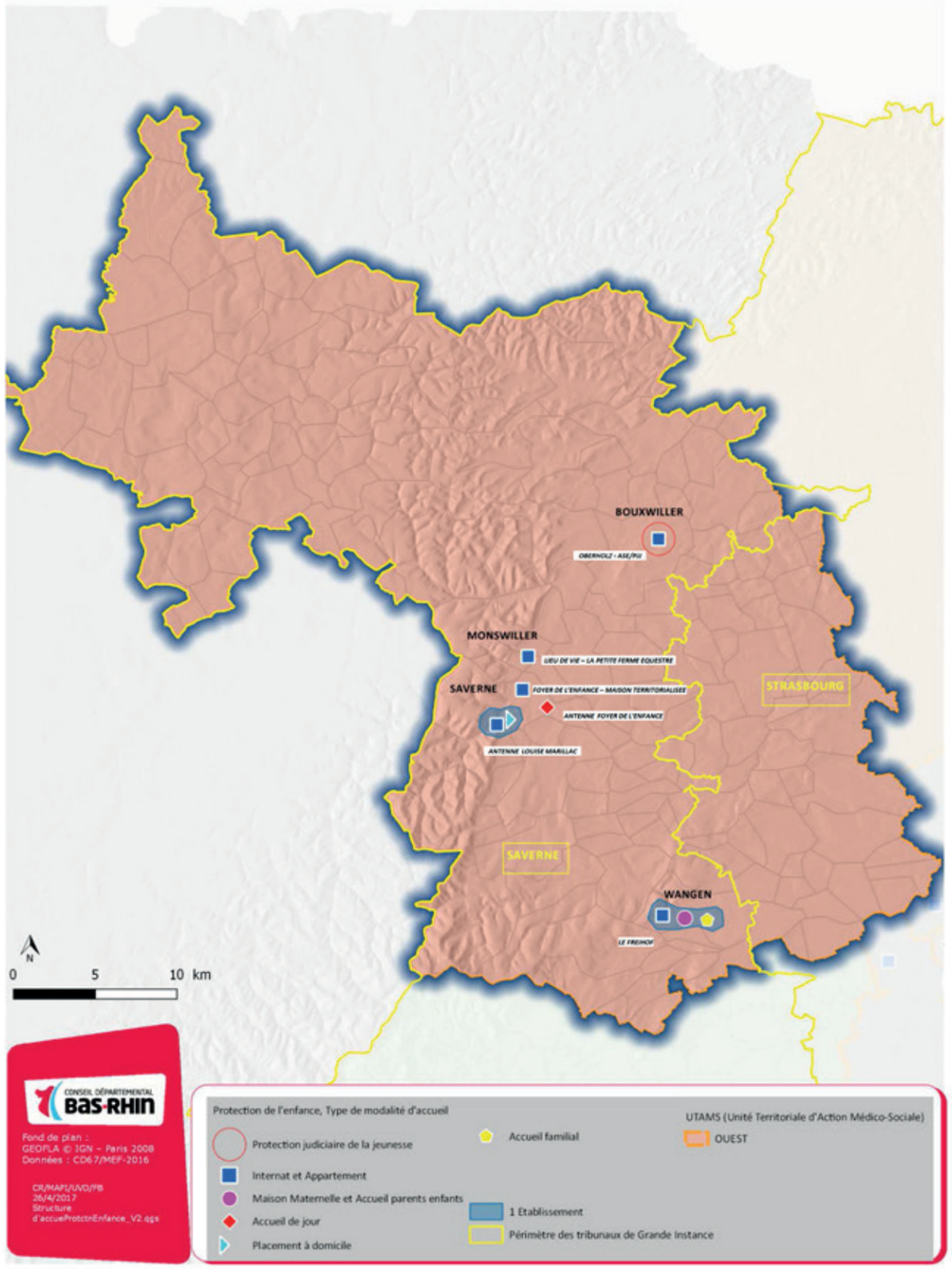

3 > TERRITOIRE SUD

Un vaste territoire diversifié et contrasté

- Un territoire qui concentre 19% de la population bas-rhinoise sur 154 communes soit 211 667 habitants (INSEE RP 2014).
- Un important accroissement de la population sur le territoire puisqu'entre 2008 et 2014 la population a augmenté de 6 696 habitants (soit un taux d'accroissement de 3,27%).
- Les mineurs représentent 22% des habitants du territoire, soit un taux supérieur au département (21%). Cependant, la tendance s'inverse pour la classe d'âge 18-24 ans puisqu'elle représente 7% de la population du Territoire d'Action Sud contre 9,6% pour l'ensemble du Bas-Rhin (INSEE RP 2014).
- Des indicateurs de vulnérabilité inférieurs à la moyenne départementale avec un taux de pauvreté de 11,1% (12% dans le Bas-Rhin) et une part d'allocataire RSA soumis aux droits et devoirs de 10,5%.
- Des écarts très sensibles de revenus médians : 18 084 € pour la commune de Saâles et 28 092 € pour la commune de La Vancelle.

Indicateurs Du 01/01/2016 au 31/12/2016	UTAMS SUD	Bas-Rhin	Strasbourg
Taux de pauvreté (INSEE RP 2013)	11,1%	22,8%	12%
Taux de chômage (INSEE RP 2013)	ZE Molsheim-Obernai: 6,4% ZE Sélestat: 7,6%	ZE Strasbourg : 9,9%	8,6%
Part des familles monoparentales sur l'ensemble des familles (INSEE RP 2014)	11,1%	19,6%	13,5%
Part des allocataires RSA soumis aux droits et devoirs sur l'ensemble des allocataires RSA DD (CD 67 au 30-11-16)	10,5%	52,6%	–

Un territoire dans la moyenne départementale quant à la part des jeunes dans la population

Les moins de 25 ans représentent 28,7% de la population du Territoire d'Action Sud (30,5% de la population départementale) (INSEE RP 2014).

DONNÉES NATIONALES:

SANTÉ, PERCEPTION TRÈS POSITIVE, QUELQUES CONTRE POINTS

- Une jeunesse qui se déclare heureuse et en bonne santé de manière très majoritaire mais qui ne consulte pas régulièrement un médecin ou un dentiste.
- Pour autant, une forte précarité qui a des effets sur la santé des jeunes.
- En 2012, 23,3% des 18-24 ans vivaient sous le seuil de pauvreté (contre 17,6% en 2002)
- La consommation d'alcool augmente notamment chez les jeunes filles.
- En Alsace, en 2010, 1 élève de troisième sur 5 était en situation de surpoids.

CULTURE, SPORT ET LOISIRS : DES PRATIQUES QUOTIDIENNES CONNECTÉES

- Ecoute de musique (71%), lire l'actualité (46% mais 79% à une fréquence hebdomadaire), sport (13% mais 64% ont une pratique hebdomadaire) et lecture quotidienne pour 24 % et 51 % à une fréquence hebdomadaire
- Internet contribue pour 90 % à la culture des jeunes avant la télévision (71%) et la presse écrite (43%)
- Un collégien passe 7h48 par jour devant un écran quel qu'il soit
- L'illectronisme qui est l'illettrisme appliqué au numérique est un enjeu de taille, 40 à 50 % des jeunes arrivant en mission locale n'ont pas d'adresse électronique

UNE FORTE MOBILISATION DE LA JEUNESSE DANS LA VIE ASSOCIATIVE ET SUR INTERNET

- L'engagement bénévole concerne 1/3 des jeunes. Par rapport aux voisins européens, l'engagement bénévole des jeunes français est élevé. Un jeune sur 5 est engagé dans des associations de type altruiste et militant. Quasi 1/5 fait partie d'une association sportive et 7% d'une association culturelle.
- Internet offre la possibilité de s'engager pour des causes diverses par la signature de pétition et le relais possible de l'information via les réseaux sociaux très facilement.

LES COLLÈGES

- Nombre de collèges publics : 23 accueillant 11 800 collégiens
- 1 collège privé accueillant 500 collégiens

UNE ANIMATION JEUNESSE DYNAMIQUE

Un territoire bénéficiant d'une bonne couverture par des structures socio-éducatives mais avec des disparités selon les cantons

> Le Département contribue à la politique en direction des jeunes du territoire Sud en soutenant le fonctionnement de quelques structures pour leur action en direction de la jeunesse. Le financement de ces structures est contractualisé autour d'objectifs partagés tels que l'engagement et la citoyenneté, la participation, l'ouverture sociale et culturelle.

En 2016, un budget de 121 300 € a été réparti sur les structures concernées. A noter que la MJC de Villé est en cours de préfiguration CSC par la CAF.

> En plus de ces structures, les communautés de communes du territoire ont développé des services en direction des jeunes. Enfin, des Maisons de jeunes et la culture (MJC) de dimension diverse sont présentent dans certaines communes.

Canton	Structure
Molsheim	Animation jeunesse de la communauté de communes Mossig -Vignoble
	Animation jeunesse commune de Molsheim
	Animation jeunes de Duttlenheim
	Service d'animation jeunesse de la communauté de communes de la porte de Rosheim
	MJC de Boersch
	MJC d'Ergersheim
Mutzig	MJC de Barembach
	MJC Le Vivarium (en préfiguration CSC)
	Le Repère (Schirmeck)
Obernai	Animation jeunesse intercommunale de Barr-Bernstein
	CSC Arthur Rimbaud
Erstein	Service Animation Jeunesse d'Erstein
	Service animation Jeunesse du Rhin
	Service Animation Jeunesse de Benfeld
	MJC de Gerstheim
Sélestat	Animation jeunesse de la communauté de communes de Sélestat
	MJC de la Vancelle
	MJC de Scherwiller
	Réseau d'Animation Intercommunal de Marckolsheim
	MJC de Marckolsheim
	MJC de Mackenheim
	Espace enfance de Sundhouse

UN TERRITOIRE BÉNÉFICIAIRE D'UN GRAND NOMBRE D'ACTIONS DE PRÉVENTION

30 actions sur les 72 menées par le service jeunesse du CD67 ont concerné 2675 collégiens en 2015. Les thématiques abordées concernaient principalement la citoyenneté, les addictions et les risques de la vie quotidienne.

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) concerne 5 collèges :

> Le Collège Europe à Obernai dont les actions ont été menées par le Centre socio-culturel d'Obernai.
> La Cité scolaire de la Haute-Bruche, à Schirmeck dont les actions ont été menées par « Le Repère » .
> Le Collège Louis Arbogast de Mutzig, dont les actions ont été menées par l'association « Histoire de grandir ».
> Les collèges Mentel et Béatus Rhénanus de Sélestat dont les actions sont menées par la ville de Sélestat.

UN FAIBLE RECOURS AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

La grande majorité des aides accordées aux jeunes se concentre sur Strasbourg (77% de l'ensemble des aides du département).

Le public jeunes ne s'adresse que peu aux UTAMS. Le montant moyen d'une aide est de 154 € sur le territoire et de 212 € sur le département en tenant compte d'une pondération de chaque territoire. Après Strasbourg, l'UTAMS SUD se situe au 1er rang concernant le FAJ avec 11% des aides accordées et 8% du budget. Les 5 UTAMS (hors ville de Strasbourg) représentent 23% des aides et 16% du budget.

Indicateurs Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)*	UTAMS SUD	Bas-Rhin	Strasbourg
Nombre d'aides accordées	192	1824	1412
Ratio nombre d'aides accordées FAJ UTAMS / Nb d'aides accordées FAJ 67	11%	–	77%
Ratio part budget FAJ UTAMS/ FAJ 67 Budget département 387 624 €	8%	–	84%

Source: CD67–2015

L'accompagnement médico-social de proximité concerne une faible part de la population

Les ménages rencontrés en UTAMS (hors PMI) représentent 5,1% des ménages du territoire (8,3% au niveau départemental). 21% des ménages sont rencontrés pour une thématique enfance (hors PMI).
Une activité enfance essentiellement orientée vers la prévention et la parentalité conformément aux missions de l'UTAMS.

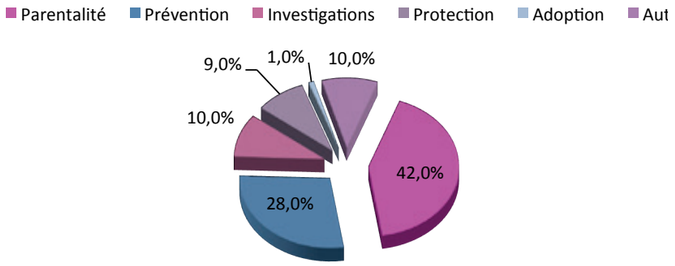

Parentalité: aide et soutien à la fonction éducative/ parentale.
Prévention: mobilisation d'une mesure administrative (AFASE, AED, accueil, TISF,...).
Protection: intervention alors que la situation relève de la protection de l'enfance et que la saisine du procureur est envisagée ou réalisée.
Investigations: suite à une demande d'information émanant de la CRIP ou après transmission d'une information préoccupante quelle qu'en soit la source
Adoption: Concerne tous les entretiens relevant de cette thématique

La prévention précoce auprès des 0-6 ans et de leurs parents, une couverture légèrement inférieure à la moyenne départementale

- Sur le territoire de l'UTAMS Sud, 9% des grossesses sont suivis par une sage-femme de la Protection Maternelle Infantile (PMI) en visites à domicile (10% sur l'ensemble du département).
- La meilleure couverture territoriale du Bas-Rhin pour l'implantation des sages-femmes libérales : fin 2016, 29 professionnelles sur les 95 que compte le département. Cette répartition peut être mise en lien avec la faible couverture des maternités (1 maternité à Sélestat).
- 39% des naissances sont suivis à domicile par les puéricultrices de la PMI (46% dans le département).
- 3290 examens cliniques ont été réalisés et 1189 enfants différents ont été vus en consultation du jeune enfant, soit 7,3% des enfants de moins de 6 ans (9,9% pour l'ensemble du département) (année 2015).
- Bon taux de couverture des 3-4 ans (bilans en écoles maternelles) de 80,3% en 2015, taux supérieur à la moyenne départementale (73%).

Modes de garde et parentalité : une bonne couverture des besoins mais peu diversifiée

- Un nombre important de place d'accueil chez les assistants maternels (28% des places offertes sur tout le département).
- En 2016, 12 nouvelles structures dans l'UTAMS SUD sur les 47 qui ont ouvert dans l'ensemble du département (Sur les 505 places ouvertes en 2016, 135 l'ont ainsi été sur l'UTAMS SUD). Il s'agit essentiellement de micro-crèches dont le tarif élevé ne correspond pas aux ressources de toutes les familles.
- Le taux de couverture global de l'UTAMS SUD est de 61,5 %, soit un taux supérieur au taux départemental (60,7%). Plus de 88% des places (8885 places) chez les assistants maternels et 12% (1302) en structures collectives.
- Présence de 2 Lieux d'Accueil Parents-Enfants (LAPE) : le « Square des petits » à Obernai et « Chemin faisant » à Villé. De plus, à Rosheim est implanté « Le p'tit abri » qui est un lieu de rencontre parents enfants.
- Les Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) sont au nombre de 11 sur le territoire et couvrent toutes les communautés de communes (voir carte offre de services aux parents).

Un nombre de mesures de prévention d'Aide Sociale à l'Enfance égale à Strasbourg

Indicateurs 31/12/2016	UTAMS SUD	Bas-Rhin	Strasbourg
Nombre de bénéficiaires d'une mesure en Milieu Ouvert	712	2538	814
Ratio du nombre de bénéficiaires d'une mesure en milieu ouvert/ ensemble des mineurs du territoire concerné	1,4%	1,1%	1,4%

› Le premier territoire hors ville de Strasbourg pour les mesures d'AFASE accordées au cours de l'année 2016: 241 aides, soit 13,1% des AFASE du département.

Indicateurs du 01/01/2016 au 31/12/2016	UTAMS SUD	Bas-Rhin	Strasbourg
Nombre de foyers bénéficiant d'une Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE)	147	1095	469
Nombre d'Aides Financière d'Aide Sociale à l'Enfance accordées	241	1835	798
Ratio du nombre de mesures AFASE du territoire/ AFASE du département	13,1%	-	43,5%

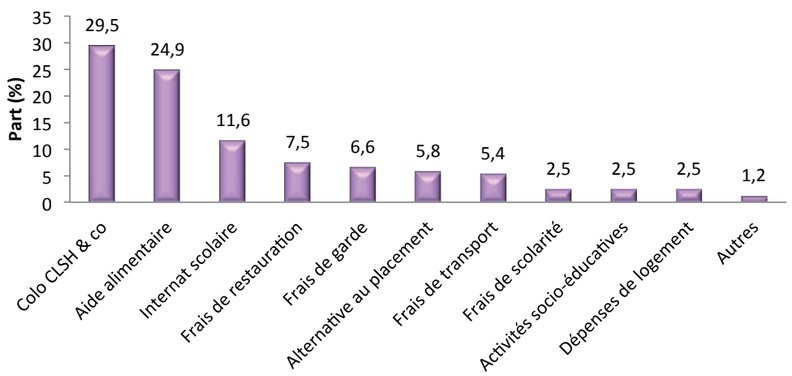

› 75% des aides accordées financent le projet éducatif pour les enfants et notamment des activités sur les temps non scolaires.

Informations préoccupantes

541 Informations Préoccupantes traitées par la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) en 2016 sur les 3198 dans le département. Le territoire représente 17% des informations préoccupantes du département alors qu'il accueille 19,8% des moins de 18 ans.

Ces chiffres présentent le nombre d'informations préoccupantes transmises à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), pour autant ils ne rendent compte que d'une partie de l'ensemble du travail réalisé par les professionnels de l'action sociale de proximité et de la protection maternelle infantile qui évaluent toutes les situations d'enfance en risque ou en danger et apportent une réponse adéquate en proposant notamment un accompagnement médico-social ou une mesure d'aide éducative à domicile

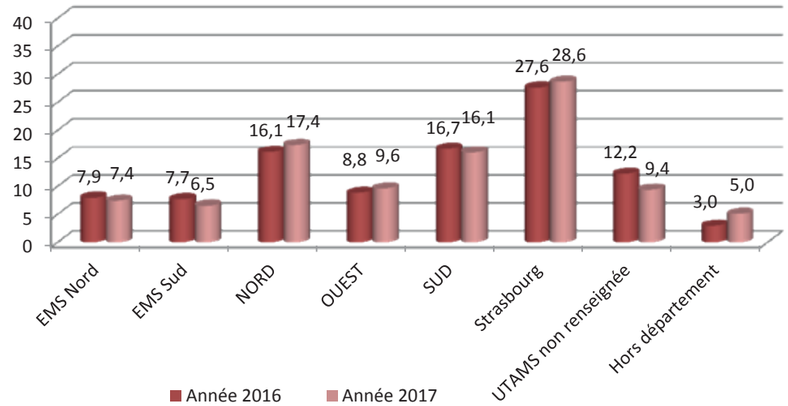

› En 2017, 16,1% des enfants concernés par une IP étaient originaires de l'UTAMS SUD. La part des mineurs dans la population de l'UTAMS Sud s'élève à 22%.

› 39,3% des Informations Préoccupantes ont pour suite une saisine de la Justice

Principales suites données aux IP traitées au cours de l'année 2016	UTAMS sud	Bas-Rhin
Classement absence de danger	6,8%	6,9%
Signalement transmis à la Justice	39,3%	41,1%
Accompagnement médico-social	4%	6,5%
Mesure de prévention Aide Sociale à l'Enfance	7,4%	5%

Un territoire d'accueil pour les jeunes confiés au Président du Conseil Départemental (chiffres au 01/01/2017)

> **Nombre de mineurs originaires du territoire confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance:** 348

> **Dans l'UTAMS, la part des mineurs originaires du territoire confiés au Président du Conseil Départemental représente 7 enfants sur 1000** alors qu'au niveau départemental il s'agit de 9 enfants sur 1000.

> **Un territoire d'accueil des enfants confiés au Président du Conseil Départemental.** L'UTAMS SUD est le territoire qui accueille le plus de mineurs confiés à l'ASE après la ville de Strasbourg.

> **Nombre de mineurs accueillis sur le territoire:** 604 sur 2405 jeunes, soit 25% des mineurs accueillis sur l'ensemble du département (en établissements et en familles d'accueil).

> **Nombre de jeunes majeurs accueillis sur le territoire (bénéficiaires d'un CJM) :** 11 sur les 144 bénéficiaires du département.

> **L'UTAMS SUD est le premier territoire de recrutement des assistants familiaux**, il concentre 160 assistants familiaux sur les 380 domiciliés dans le département, dont 90 assistants familiaux sur le seul canton de Mutzig. 322 enfants bénéficient de ce mode d'accueil. (ASSFAM en activité avec accueil effectif principaux et secondaires).

> **3 des 4 lieux de vie Bas-Rhinois sont situés dans l'UTAMS SUD** (soit 19 places sur les 29 places départementales).

> **Avec 10 établissements sur les 43 structures implantées dans le département**, l'UTAMS SUD connait la plus forte concentration d'établissements ASE après la ville de Strasbourg.

Le dispositif d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance a une vocation départementale. Dans la mesure du possible, les enfants sont accueillis dans une structure à proximité du lieu de résidence du ou des détenteurs de l'autorité parentale sauf en cas de nécessité d'éloignement géographique dans l'intérêt de l'enfant. Cependant, l'offre d'accueil locale n'est pas réservée aux enfants issus du territoire.

20% des enfants confiés sont bénéficiaires d'une reconnaissance MDPH, soit 7x la prévalence dans la population générale.

RÉPARTITION DES PLACES PAR MODALITÉS D'ACCUEIL PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE

	Placement à domicile	Accueil de jour	Internat	Lieux de vie	Maison maternelle accueil parents enfants	TOTAUX des modalités d'accueil
	Nombre de places					
UTAMS SUD	38	18	301	19	4	380
Département*	203	180	926	29	53	1716

* ne sont prises en compte que les places offertes par modalités présentes sur le territoire de l'UTAMS Ouest, ainsi ce total départemental n'est pas égal au total des places du dispositif d'accueil départemental

LES 4 ÉTABLISSEMENTS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE

	Etablissements	Budget total de l'établissement en 2016	Nombre de places sur le territoire	Effectif en ETP de l'UTAMS Sud
Sud	CER du Kreutzweg -ARSEA	390 000 €	3	6
	Escale du Ried	540 803 €	20	8
	Mertian Andlau	3 562 255 €	64	59
	Mertian Ehl	2 550 314 €	50	42
	Oberlin	3 238 045 €	70	51
	Providence Hilsenheim	3 103 977 €	85	49.2
	LAME Espérance	301 524 €	4	2.5
	Antenne du Foyer de l'Enfance	12 880 500 €	10	9
	Antenne de St François	3 360 061 €	13	2.2
	SOS Obernai	1 971 600 €"	42	29
	Total SUD	15 658 518 €*	361	257,9
	Total général	74 211 418 €	1 856	1 192

* Ce total n'intègre pas le budget des deux antennes (Foyer de l'Enfance et St François)

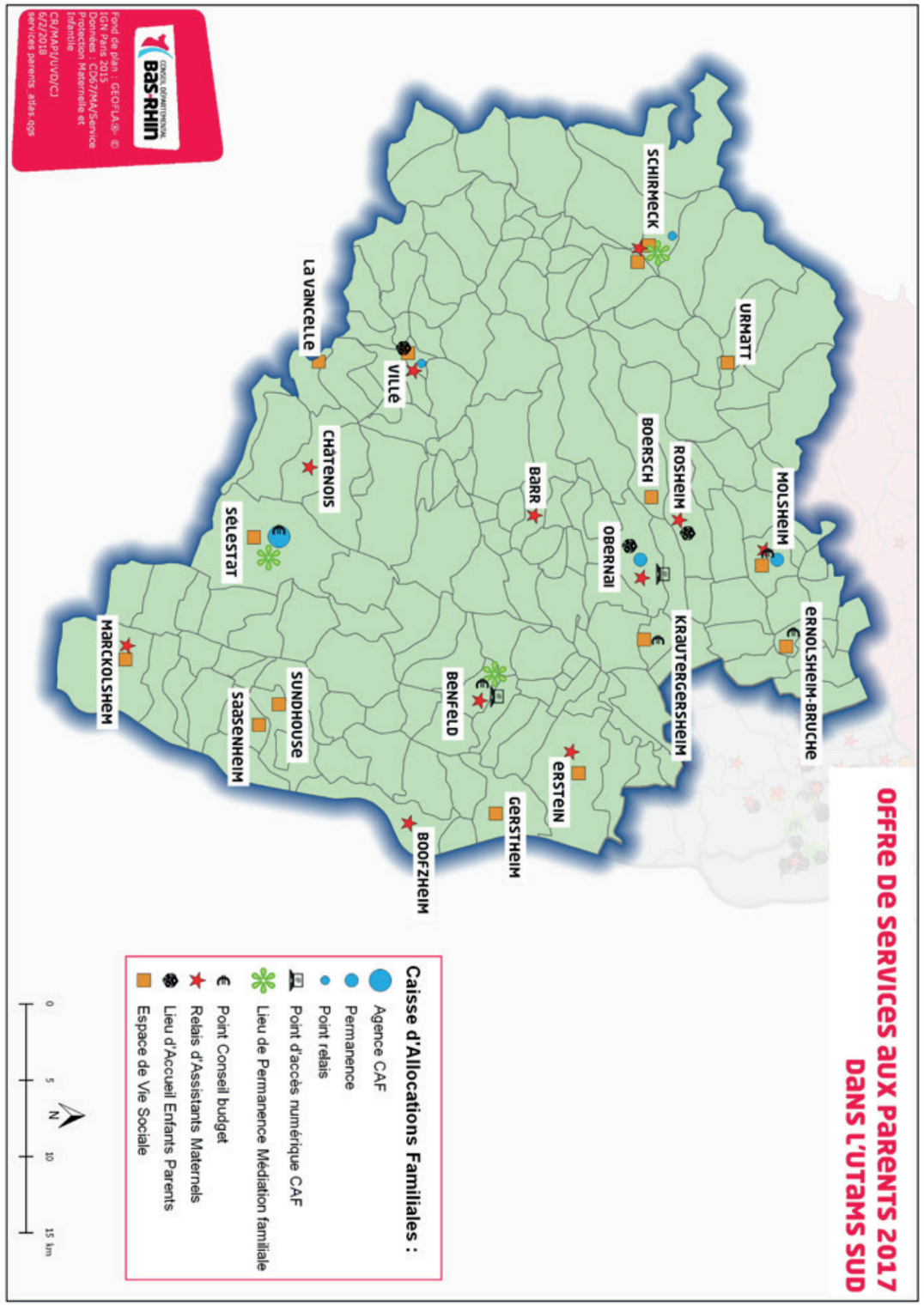

Ressources locales pour la jeunesse

Territoire Sud

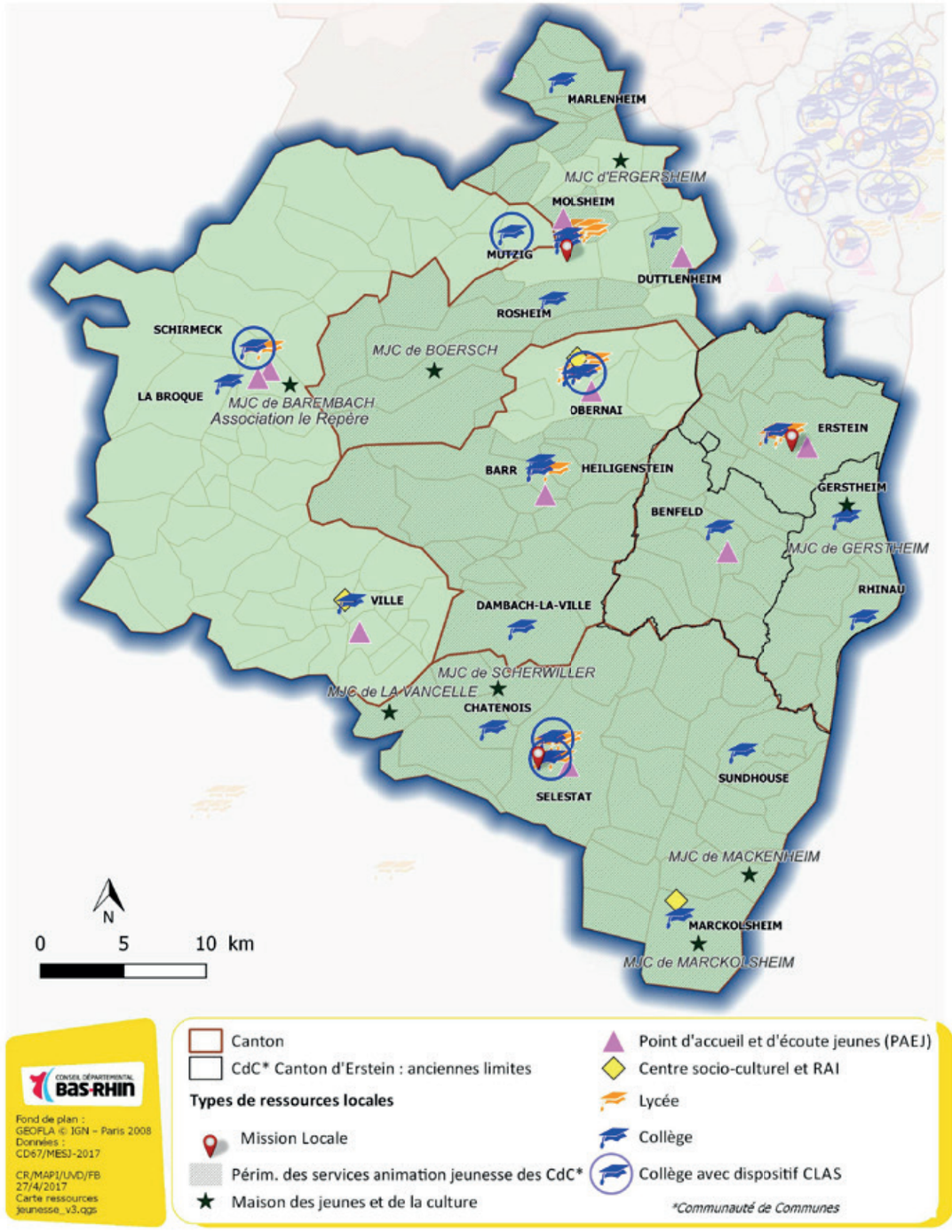

STRUCTURES SANTÉ ET HANDICAP 2017 DANS L'UTAMS SUD

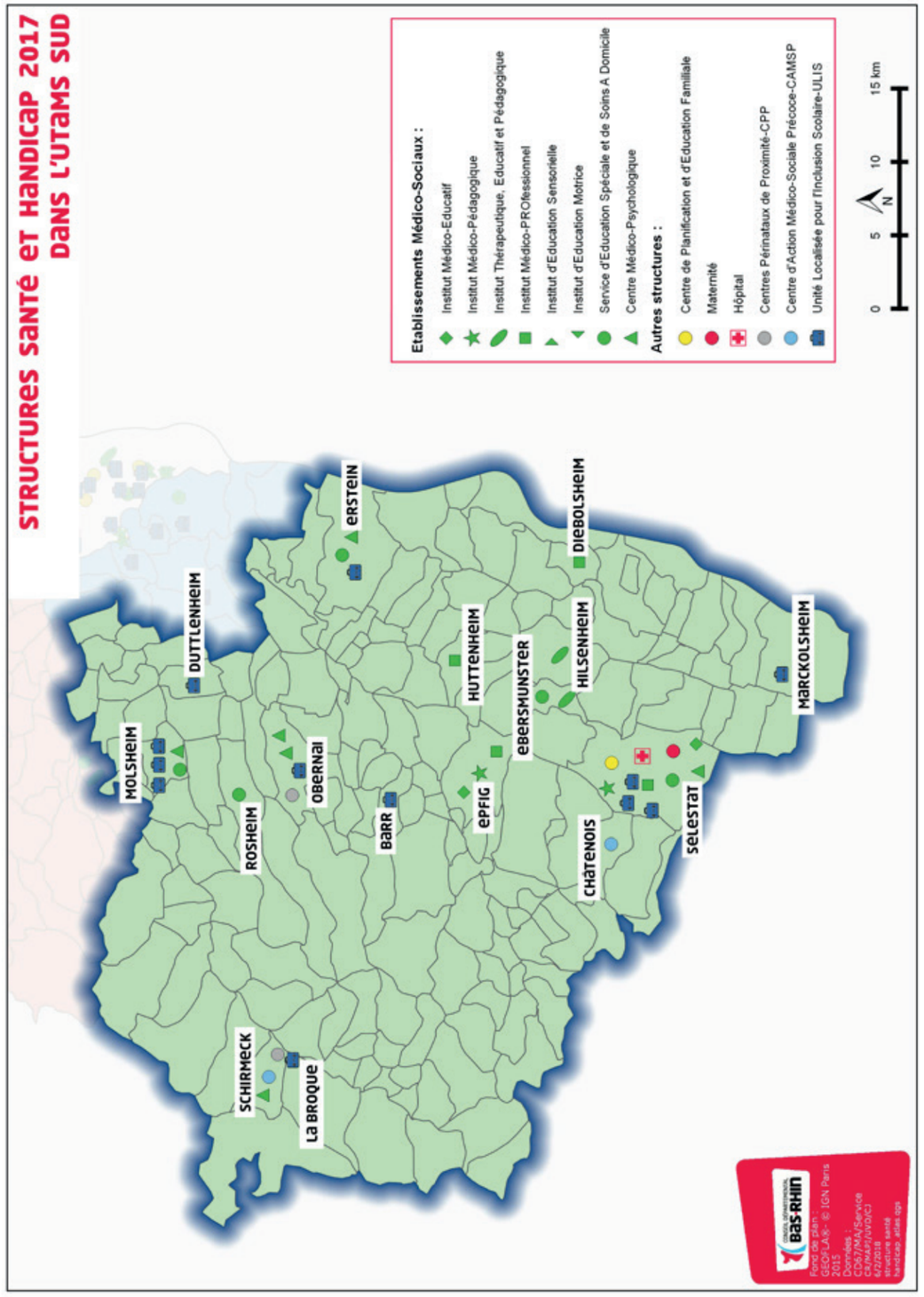

STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE UTAMS SUD

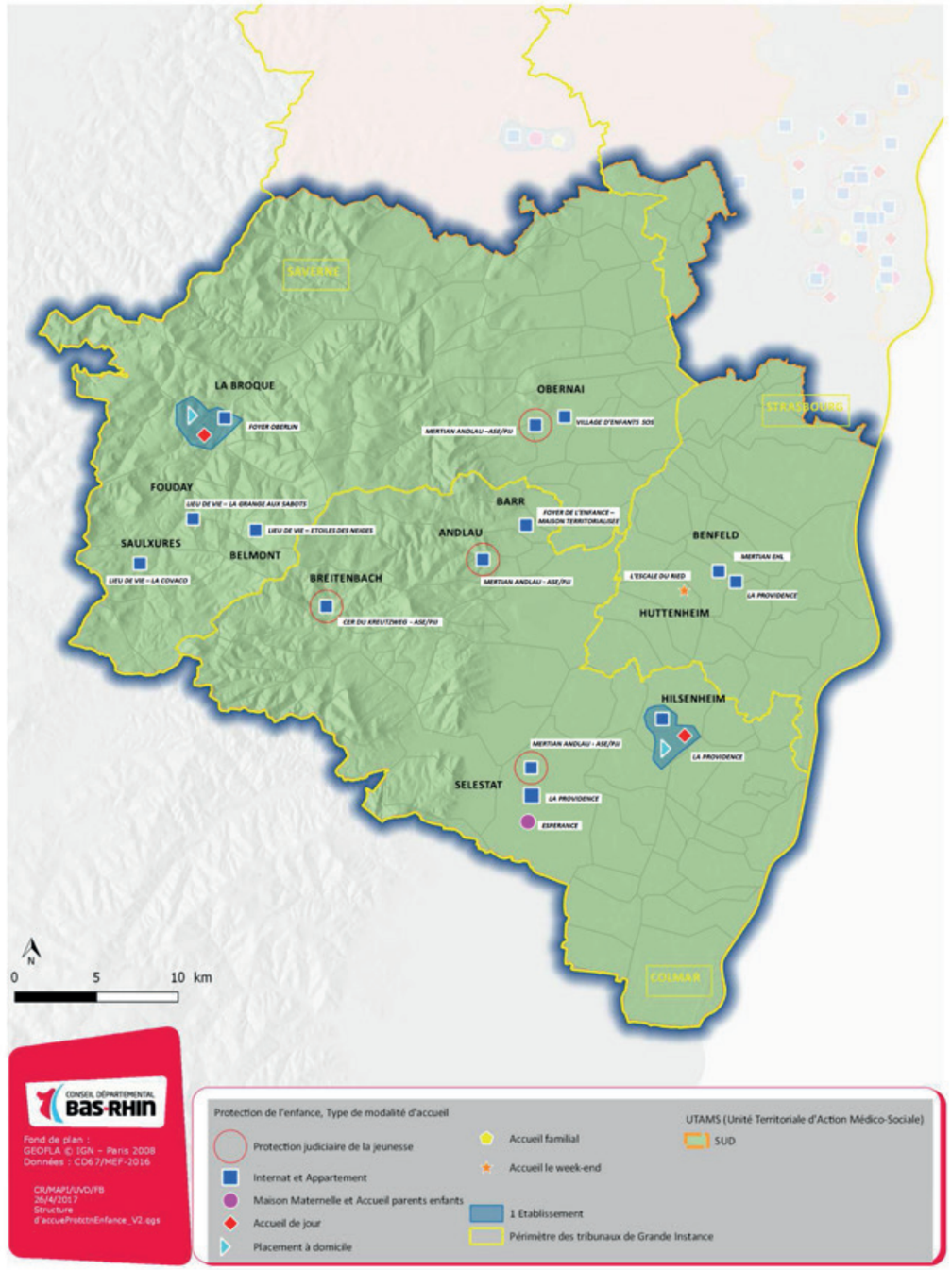

4 > EUROMÉTROPOLE HORS STRASBOURG

Un territoire de contrastes et de diversité à l'instar de Strasbourg

> Un territoire qui concentre 18,1% de la population du département sur 32 communes (dont les 5 communes de l'ex CDC des Châteaux ayant intégré l'EMS en janvier 2017) (INSEE RP 2014).

> Une dynamique d'augmentation de la population très sensible sur l'EMS Sud qui, entre 2009 et 2016, aura gagné 13 500 habitants occupants 5500 logements nouvellement construits.

> 5 Quartiers Politique de la Ville dont 3 dans l'EMS Nord: le Marais et le Guirbaden à Bischheim, les Ecrivains à Schiltigheim et 2 dans l'EMS Sud : Liebermann à Illkirch et Les Hirondelles à Lingolsheim.

> Les mineurs représentent 20,7% de la population du Territoire de l'EMS hors Strasbourg (21% dans le département). Concernant la classe d'âge des 18-24 ans, elle constitue 8,5% de la population du territoire contre 9,6% pour l'ensemble du Bas-Rhin (INSEE RP 2013).

> Une disparité quant aux indicateurs de vulnérabilité ; ils sont supérieurs à la moyenne départementale sur l'EMS Nord malgré un taux de pauvreté de 9,9%. La part des allocataires RSA soumis aux droits et devoirs est de 12,1% sur l'EMS Nord, 1er territoire après Strasbourg (52,5%).

> Des taux de pauvreté très disparates entre, d'un côté Schiltigheim et Bischheim à 21,8% très proches de Strasbourg et d'un autre côté, Hoenheim à 10,6 % sous le taux départemental (12%). Sur l'EMS Sud, seule Lingolsheim est sensiblement au-delà du taux de pauvreté départemental à 14,3%.

> Des écarts très sensibles de revenus médians : 17 594 € pour la commune de Bischheim et 31 044 € pour la commune de Mittelhausbergen.

Indicateurs Du 01/01/2016 au 31/12/2016	UTAMS EMS Nord	UTAMS EMS Sud	Bas-Rhin	Strasbourg
Taux de pauvreté (INSEE RP 2013)	9,9%	9%	12%	22,8%
Taux de chômage (INSEE RP 2013)	9,9%	9,9%	8,6%	9,9%
Part des familles monoparentales sur l'ensemble des familles (INSEE RP 2014)	15,7%	13,3%	13,5%	19,6%
Part des allocataires RSA soumis aux droits et devoirs sur l'ensemble des allocataires RSA DD (CD 67 au 30-11-16)	12,1%	7%	–	52,6%

Territoire d'action eurometropole
du conseil départemental du bas-rhin

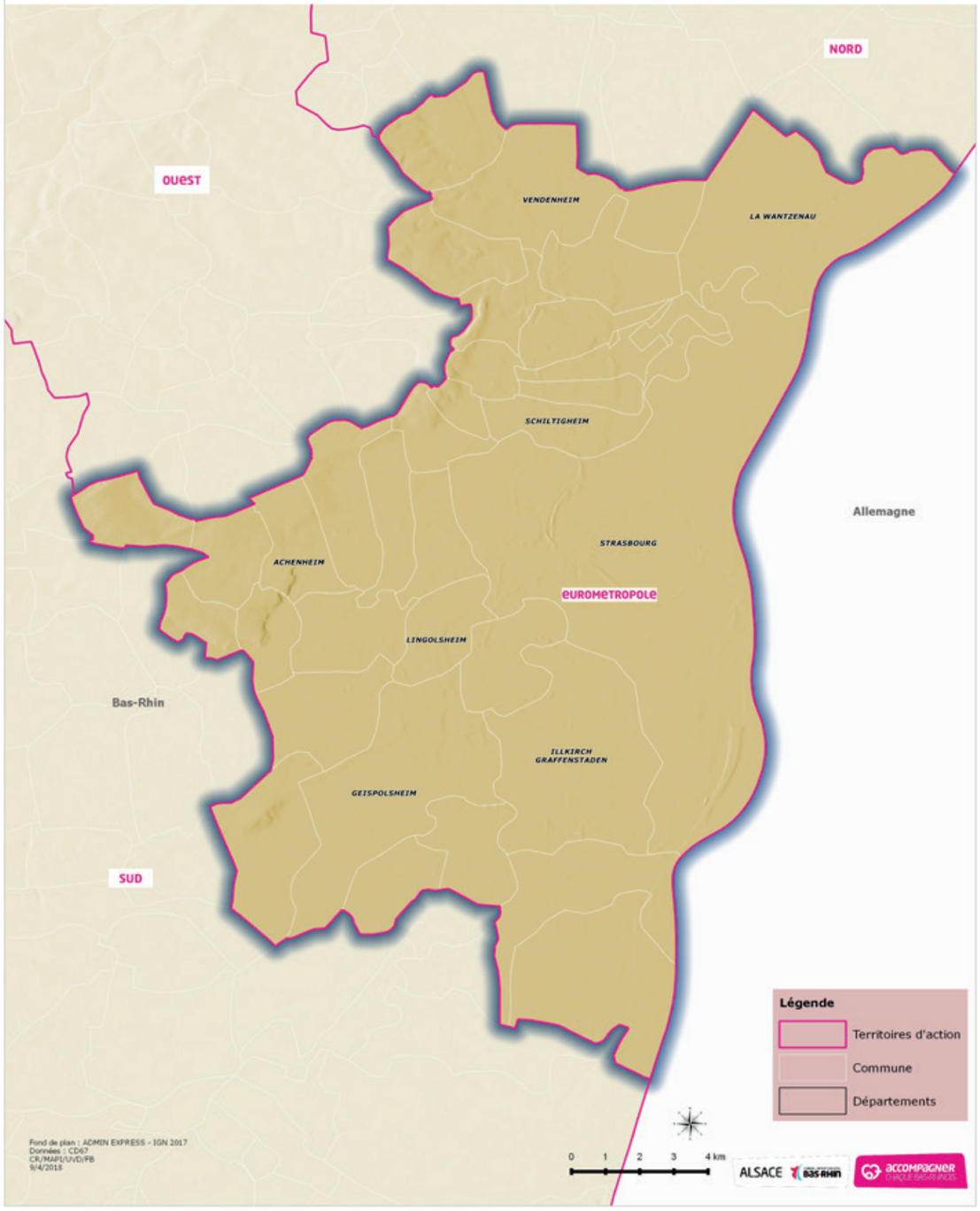

Un territoire dans la moyenne départementale quant à la part des jeunes dans la population

DONNÉES NATIONALES:

SANTÉ, PERCEPTION TRÈS POSITIVE, QUELQUES CONTRE POINTS

- Une jeunesse qui se déclare heureuse et en bonne santé de manière très majoritaire mais ils ne consultent pas régulièrement leur médecin ni un dentiste.
- Pour autant, une forte précarité qui a des effets sur la santé des jeunes. En 2012, 23,3% des 18–24 ans vivaient sous le seuil de pauvreté (contre 17,6% en 2002)
- La consommation d'alcool augmente notamment chez les jeunes filles. Les jeunes ont des pratiques sexuelles à risque et 1 jeune sur deux de 9 à 11 ans a déjà surfé sur un site pornographique.
- L'obésité en Alsace, en 2010, 1 élève de troisième sur 5 était en situation de surpoids.

CULTURE, SPORT ET LOISIRS : DES PRATIQUES QUOTIDIENNES CONNECTÉES

- Ecoute de musique (71%), lire l'actualité (46% mais 79% à une fréquence hebdomadaire), sport (13% mais 64% ont une pratique hebdomadaire) et lecture quotidienne pour 24 % et 51 % à une fréquence hebdomadaire
- Internet contribue pour 90% à la culture des jeunes avant la télévision (71%) et la presse écrite (43%)
- Un collégien passe 7h48 par jour devant un écran
- L'illectronisme qui est l'illettrisme appliqué au numérique est un enjeu de taille, 40 à 50% des jeunes arrivant en mission locale n'ont pas d'adresse électronique

UNE FORTE MOBILISATION DE LA JEUNESSE DANS LA VIE ASSOCIATIVE ET SUR INTERNET

- L'engagement bénévole concerne 1/3 des jeunes. Par rapport aux voisins européens, l'engagement bénévole des jeunes français est élevé. Un jeune sur 5 est engagé dans des associations de type altruiste et militant. Quasi 1/5 fait partie d'une association sportive et 7% d'une association culturelle.
- Internet offre la possibilité de s'engager pour des causes diverses par la signature de pétition et le relais possible de l'information via les réseaux sociaux très facilement.
- Internet offre la possibilité de s'engager pour des causes diverses par la signature de pétition et le relais possible de l'information via les réseaux sociaux très facilement.

- Les moins de 25 ans représentent 29,2% de la population du territoire EMS hors Strasbourg (30,5% département)
- Le taux de chômage des moins de 25 ans s'élève à 20,9% dans le département contre 23,9 % au niveau national

DES INTERVENTIONS DIVERSIFIÉES ET D'IMPORTANTES RESSOURCES MOBILISABLES

- Sur l'ensemble de l'EMS : 11 actions sur les 72 menées par le service jeunesse du CD67 qui ont concerné 555 collégiens en 2015. Les thématiques abordées portaient principalement sur les addictions, la citoyenneté, les risques de la vie quotidienne et la violence. Pour ce qui concerne les actions collectives en milieu scolaire des centres de planification et d'éducation familiale, l'EMS hors Strasbourg bénéficie directement des interventions des structures strasbourgeoises.

- Le Département, la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole, ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales soutiennent un grand nombre d'associations qui développent des actions de prévention en complément des actions menées par les services de ces institutions.

- Le Département contribue à la politique en direction des jeunes de l'Eurométropole en soutenant le fonctionnement des centres socio-culturels, notamment pour leur action en direction de la jeunesse. Le financement de chaque centre est contractualisé autour d'objectifs partagés portant sur l'engagement, la participation, l'ouverture sociale et culturelle. En 2016, un budget de 0,3 M€ a été réparti sur les 6 structures agréées, dont deux sur le sud et quatre sur le nord du territoire.

- Il est noté également un soutien apporté à des actions menées dans les quartiers prioritaires de la Ville par des partenaires associatifs ou par les collèges, notamment en direction des jeunes (ex de l'accueil des élèves polytechniciens).

UN FAIBLE RECOURS AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

La grande majorité des aides accordées aux jeunes se concentre sur Strasbourg (77% de l'ensemble des aides du département). Le public jeunes ne s'adresse que peu aux UTAMS. Le montant moyen d'une aide est de 173 € sur le territoire et de 212 € sur le département en tenant compte d'une pondération de chaque territoire.

Indicateurs Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)*	UTAMS EMS Nord	UTAMS EMS Sud	Stras-bourg	Bas-Rhin
Nombre d'aides accordées	49	29	1412	1824
Ratio nombre d'aides accordées FAJ UTAMS / Nb d'aides accordées FAJ 67	3%	2%	77%	_
Ratio part budget FAJ UTAMS/ FAJ 67 Budget département 387 624 €	2%	1%	84%	_

*Le Fonds d'Aide aux Jeunes est transféré à l'EMS à compter du 1er janvier 2017 sur le ressort de l'Eurométropole.

Un territoire dans la moyenne départementale quant à la part des jeunes dans la population

- Les ménages rencontrés en UTAMS (hors PMI) représentent respectivement 9,3% des ménages sur l'EMS Nord et 6,6% des ménages sur l'EMS Sud (8,3% au niveau départemental).
- 23,4% des ménages ont été rencontrés pour une thématique enfance (hors PMI) .
- Une activité enfance essentiellement orientée vers la prévention et la parentalité conformément aux missions de l'UTAMS.

UTAMS EMS Nord

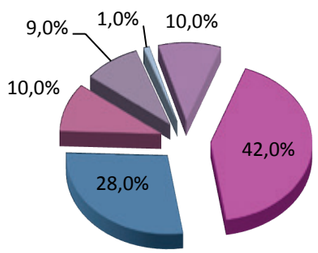

UTAMS EMS Sud

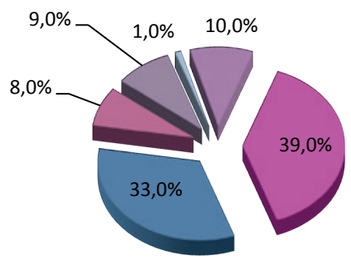

Prévention Investigations Protection Adoption Autres

Parentalité: aide et soutien à la fonction éducative/ parentale.
Prévention: mobilisation d'une mesure administrative (AFASE, AED, accueil, TISF,...).
Protection: intervention alors que la situation relève de la protection de l'enfance et que la saisine du procureur est envisagée ou réalisée.

Investigations: suite à une demande d'information émanant de la CRIP ou après transmission d'une information préoccupante quelle qu'en soit la source
Adoption: Concerne tous les entretiens relevant de cette thématique

La prévention précoce auprès des 0-6 ans et de leurs parents, une couverture légèrement inférieure à la moyenne départementale

- Sur le territoire de l'EMS hors Strasbourg, 11 % des grossesses sont suivies par les sages-femmes de la Protection Maternelle et Infantile en visites à domicile (10% sur l'ensemble du département).
- Une bonne couverture territoriale pour l'implantation des sages-femmes libérales : fin 2016, 22 professionnelles sur les 95 que compte le département.
- 49% des naissances sont suivies à domicile par les puéricultrices de la PMI (46% sur le département).
- 3264 examens cliniques ont été réalisés et 1208 enfants différents ont été vus en consultation du jeune enfant, soit 8,5% des enfants de moins de 6 ans (9,9% pour l'ensemble du département) (année 2015).
- Fort taux de couverture des 3-4 ans (bilans en écoles maternelles) de 79% sur l'EMS Nord et 83,25% sur l'EMS sud, taux supérieurs à la moyenne départementale (73%).

Modes de garde et parentalité : une bonne couverture des besoins mais peu diversifiée

- Une offre d'accueil concentrée chez les assistants maternels, l'EMS Sud se distinguant par 79% des places chez les assistants maternels et 21% en structures collectives (69 % et 31 % pour l'EMS Nord).
- Le taux de couverture global est supérieur au taux départemental, l'EMS Sud se distingue particulièrement avec un taux égal à 78 % (61% sur l'EMS Nord, 60,7% dans le département).
- Le taux de couverture global est supérieur au taux départemental, l'EMS Sud se distingue particulièrement avec un taux égal à 78 % (61% sur l'EMS Nord, 60,7% dans le département).
- En 2016, 8 nouvelles structures sur l'EMS hors Strasbourg sur les 47 qui ont ouvert dans l'ensemble du département (Sur les 505 places ouvertes en 2016, 100 l'ont été sur l'EMS hors Strasbourg). Il s'agit essentiellement de micro-crèches dont le tarif élevé ne correspond pas aux ressources de toutes les familles.
- 4 Lieux d'Accueil Parents-Enfants (LAPE) : « La Parloterie » à Bischheim et « Oasis » à Schiltigheim, « Le Grenier » à Illkirch-Graffenstaden et « l'Arc-en-Ciel » à Lingolsheim.

Un nombre de mesures de prévention d'Aide Sociale à l'Enfance en dessous de la moyenne départementale

Indicateurs 31/12/2016	UTAMS EMS Nord	UTAMS EMS Sud	Strasbourg	Bas-Rhin
Nombre de bénéficiaires d'une mesure en Milieu Ouvert	162	0,78%	814	2538
Ratio du nombre de bénéficiaires d'une mesure en milieu ouvert/ ensemble des mineurs du territoire concerné	0,78%	0,87%	1,4%	1,1%

390 aides financières d'aide sociale à l'enfance (AFASE) accordées en 2016 soit 21,1 % des AFASE du département, conformément au poids démographique du territoire.

Indicateurs du 01/01/2016 au 31/12/2016	UTAMS EMS Nord	UTAMS EMS Sud	Strasbourg	Bas-Rhin
Nombre de foyers bénéficiant d'une Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE)	132	98	469	1095
Nombre d'Aides Financière d'Aide Sociale à l'Enfance accordées	223	167	798	1835
Ratio du nombre de mesures AFASE du territoire/ AFASE du département	223	8,9%	43,5%	-

Un glissement du projet éducatif vers l'aide alimentaire particulièrement sensible sur l'UTAMS de l'EMS Nord.

UTAMS EMS Nord

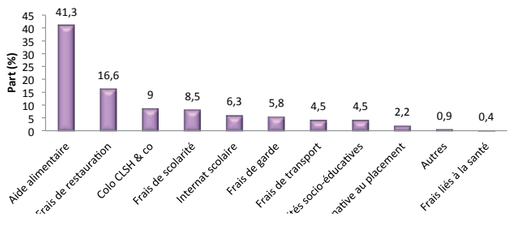

UTAMS EMS Sud

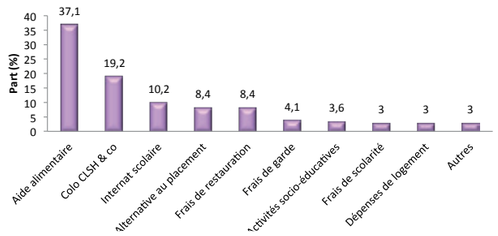

Les informations préoccupantes concernant des mineurs

477 Informations Préoccupantes concernant 395 enfants, traitées par la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes) en 2017 sur les 3493 dans le département, respectivement 247 EMS Nord, 230 EMS Sud.

› Ces chiffres présentent le nombre d'informations préoccupantes transmises à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), pour autant ils ne rendent compte que d'une partie de l'ensemble du travail de prévention réalisé par les professionnels de l'action sociale de proximité et de la protection maternelle et infantile qui évaluent toutes les situations d'enfance en risque ou en danger et apportent une réponse adéquate en proposant notamment un accompagnement médico-social ou une mesure d'aide éducative à domicile.

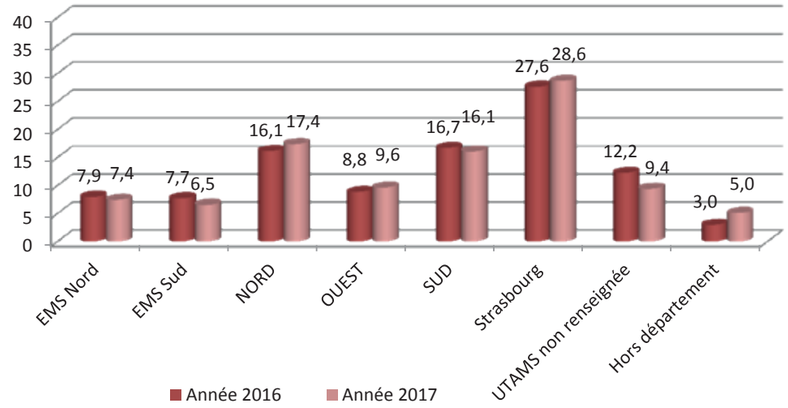

Principales suites données aux IP traitées au cours de l'année 2017, conformes à la moyenne départementale

Principales suites données aux IP traitées au cours de l'année 2016	UTAMS EMS Nord	UTAMS EMS Sud	Bas-Rhin
Classement absence de danger	5,1%	6,6%	6,9%
Signalement transmis à la Justice	38%	40%	41,1%
Accompagnement médico-social	4,8%	40%	6,5%
Mesure de prévention Aide Sociale à l'Enfance	4,8%	40%	5%

Les Jeunes confiés au Président du Conseil Départemental, une disparité marquée entre le Nord et le Sud de l'EMS

(chiffres au 01/01/2017)

› Nombre de mineurs originaires du territoire confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance: 338 (218 EMS Nord, 120 EMS Sud) sur 2405 mineurs confiés*.

› Part des mineurs originaires du territoire de l'EMS hors Strasbourg par rapport au nombre d'habitants de moins de 18 ans: une grande disparité:
– 11 pour 1000 sur l'EMS Nord
– 5 pour 1000 sur l'EMS Sud alors qu'au niveau départemental il s'agit de 9 enfants sur 1000

UN RELATIF ÉQUILIBRE ENTRE L'OFFRE DE PLACES ET LE NOMBRE DE MINEURS CONFIÉS ISSUS DU TERRITOIRE

› Nombre de mineurs accueillis sur le territoire : 330 jeunes sur 2405, soit 14% des mineurs accueillis sur l'ensemble du département (en établissements et en familles d'accueil), (238 sur EMS Nord, 92 sur EMS Sud).

› Nombre de jeunes majeurs accueillis sur le territoire de l'EMS Nord (bénéficiaires d'un contrat jeune majeur) : 41 sur les 144 bénéficiaires du département. Deuxième territoire après Strasbourg (51 jeunes majeurs).

› Les deux UTAMS de l'EMS se caractérisent par un très faible nombre d'assistants familiaux, elles concentrent 20 assistants familiaux sur les 377 domiciliés dans le département. 52 enfants bénéficient de ce mode d'accueil. ASSFAM en activité avec accueil effectif (principaux et secondaire)

› 12 établissements sont implantés sur le territoire de l'EMS hors Strasbourg, 6 sur chaque UTAMS offrant respectivement 169 places sur l'EMS Nord et 99 places sur l'EMS Sud.

Le dispositif d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance a une vocation départementale. Dans la mesure du possible, les enfants sont accueillis dans une structure à proximité du lieu de résidence du ou des détenteurs de l'autorité parentale sauf en cas de nécessité d'éloignement géographique dans l'intérêt de l'enfant. Cependant, l'offre d'accueil locale n'est pas réservée aux enfants issus du territoire.

20% des enfants confiés sont bénéficiaires d'une reconnaissance MDPH, soit 7x la prévalence dans la population générale.

*Données placements ASE au 31/12/2016, hors cas à l'étude, recherche de places, placements en maisons mater- nelles et placements de mineurs non accompagnés. Comptabilisation du mode d'accueil principal. Rattachement territorial selon la localisation du lieu d'accueil, tous types d'accueil confondus (établissements, ASSFAM, lieux de vie,...).Pour les établissements multi-sites, le rattachement s'effectue à partir de l'adresse du siège administratif.

RÉPARTITION DES PLACES PAR MODALITÉS D'ACCUEIL PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE

	Placement à domicile	Accueil de jour	Internat	Maison maternelle	Prestations Jeunes Majeurs	TOTAUX des modalités d'accueil
	Nombre de places					
UTAMS EMS Nord	45	12	62	-	50	169
UTAMS EMS Sud	27	6	34	32	-	99
Département*	203	180	926	32	126	1467

* ne sont prises en compte que les places offertes par modalités présentes sur le territoire de la Ville de Strasbourg, ainsi ce total départemental n'est pas égal au total des places du dispositif d'accueil départemental

LES ÉTABLISSEMENTS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE L'EMS HORS STRASBOURG

	Les établissements situés sur le territoire de l'EMS hors Strasbourg	Budget total de l'établissement 2016	Nombre de places sur le territoire EMS hors Strasbourg	Effectif sur le territoire EMS hors Strasbourg
EMS Nord	**Château d'Angleterre**	**3 747 914 €***	96	53,5
	Louise de Marillac	**4 494 802 €***	35	24,5
	Antenne Freihof Mittelhausbergen	2 406 989 €	8	6
	Antenne Foyer de l'Enfance	12 880 500 €	6	4,7
	Antenne St François	3 360 061 €	6	4,7
	Le Relais Bischheim	1 000 336 €*	18	15
Total EMS NORD			**169**	**108,4**
EMS Sud	**Foyer Marie Madeleine**	**1 795 922 €***	32	32
	Foyer de l'adolescent	**1 219 010 €***	28	22
	Antenne Charles Frey	9 445 684 €	10	2,6
	Antenne St François	Cf. plus haut	7	1,8
	Antenne Louise de Marillac Oberschaeffolsheim	Cf. plus haut	6	8
	Antenne Foyer de l'Enfance	Cf. plus haut	16	11,6
Total EMS SUD			**99**	**186,4**
Total EMS hors Strasbourg			**268**	**186,4**
TOTAL DÉPARTEMENT		**74 211 418 €**	**1856**	**1192**

*En gras figure le budget des établissements dont le siège se situe sur le territoire de l'EMS hors Strasbourg.

5 > VILLE DE STRASBOURG

Une Ville capitale, territoire de contrastes

> Capitale régionale et chef lieu de département, Strasbourg est de loin la commune la plus peuplée du département, elle concentre 24,8% de la population du Bas- Rhin.

> L'Eurométropole de Strasbourg (EMS) est un territoire de contrastes qui regroupe 33 communes et 490 000 habitants soit 43% de la population du département. De grandes disparités existent entre Strasbourg et le reste de l'EMS, tout comme au sein de la Ville de Strasbourg entre quartiers.

> 18 Quartiers Politique de la Ville (QPV) sur l'EMS dont 13 à Strasbourg.

> Démographie : l'attractivité de Strasbourg et de l'EMS ralentit au bénéfice des villes moyennes de la première couronne et des bourg-centres et centralités locales (Obernai, Sélestat, Molsheim, Saverne, Seltz, Niederbronn, Brumath et Schirmeck) (ADEUS, juin 2015).

> Pour autant, en 2015, 22% des Strasbourgeois ne résidaient pas dans la commune 5 années auparavant.

> Attractivité forte de Strasbourg pour les étudiants d'une part et pour les entrants dans la vie active d'autre part, ainsi 42,3% des 18–24 ans vivent à Strasbourg.

> Les mineurs représentent 20,4% de la population (21% dans le département) (INSEE RP 2014).

> A l'instar des agglomérations françaises, l'EMS concentre les plus pauvres et les plus riches des Bas-Rhinois.

> Pour Strasbourg, des indicateurs de vulnérabilité très supérieurs à la moyenne départementale, taux de pauvreté à 22,8% (12% dans le département), 52,6% des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs. La part des prestations sociales sur le revenu des ménages est plus de deux fois supérieure à la moyenne départementale, respectivement 11,3% pour Strasbourg et 4,9% pour le département. (INSEE RP 2014).

> Un revenu médian annuel qui s'élève à 18 254 € à Strasbourg. Les 10% les plus pauvres ayant un revenu annuel maximum de 9 020 €, les 10 % les plus riches disposant d'au moins 38 780 €.

> Strasbourg, de par sa position géographique et son attractivité accueille un nombre important et en progression constante de demandeurs d'asile. Ce phénomène s'inscrit dans la durée et oblige les collectivités (Département et Ville) à construire des réponses nouvelles.

TERRITOIRE D'ACTION EUROMETROPOLE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

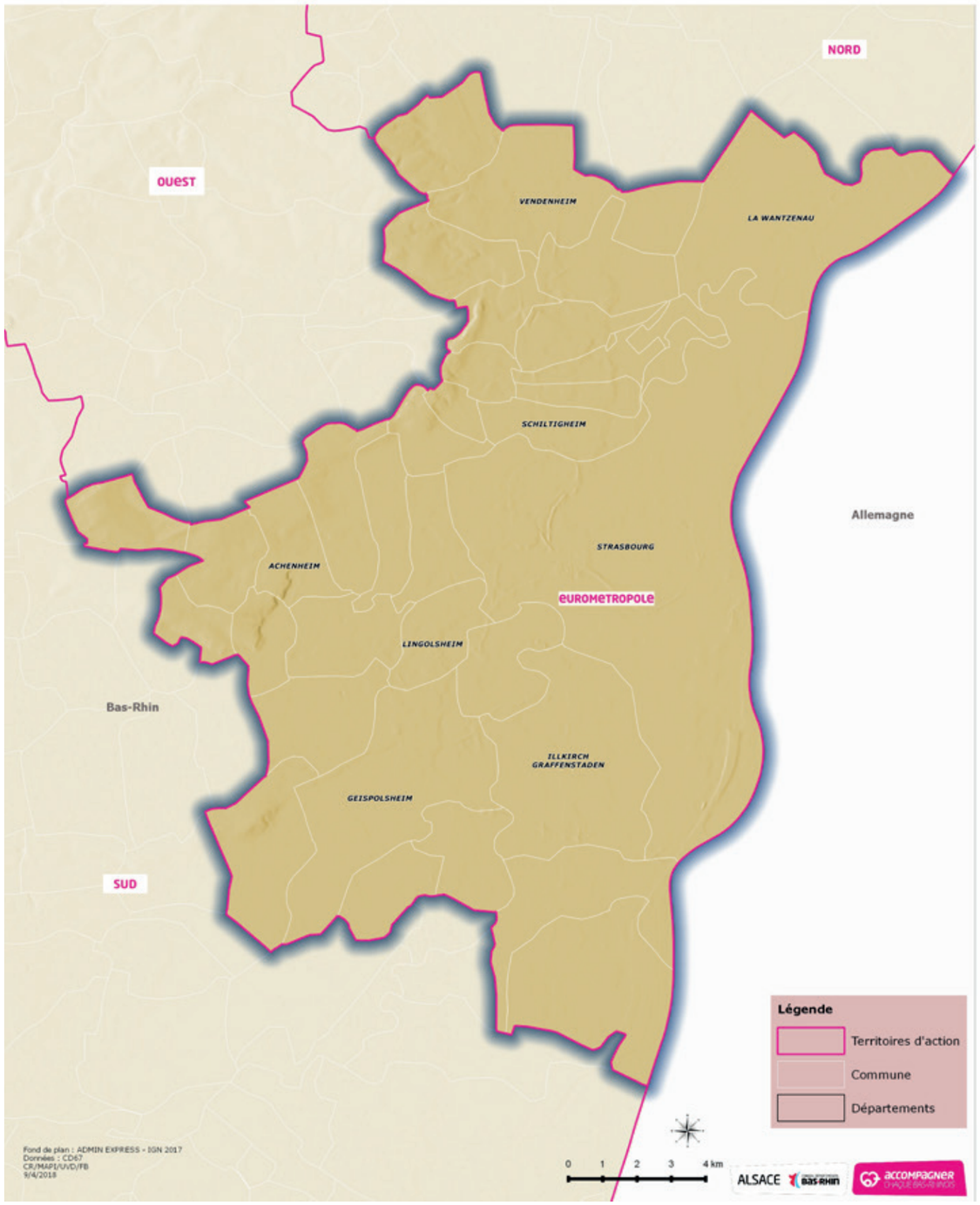

Un territoire très jeune

SANTÉ, PERCEPTION TRÈS POSITIVE, QUELQUES CONTRE POINTS

- Une jeunesse qui se déclare heureuse et en bonne santé de manière très majoritaire mais ils ne con- sultent pas régulièrement leur médecin ni un dentiste.
- Pour autant, une forte précarité qui a des effets sur la santé des jeunes. En 2012, 23,3% des 18–24 ans vivaient sous le seuil de pauvreté (contre 17,6% en 2002).
- La consommation d'alcool augmente notamment chez les jeunes filles. Les jeunes ont des pratiques sexuelles à risque et 1 jeune sur deux de 9 à 11 ans a déjà surfé sur un site pornographique.
- L'obésité en Alsace, en 2010, 1 élève de troisième sur 5 était en situation de surpoids (dispositif PRECCOSS : PRise En Charge Coordonnée des enfants Obèses et en Surpoids à Strasbourg).

CULTURE, SPORT ET LOISIRS : DES PRATIQUES QUOTIDIENNES CONNECTÉES

- Ecoute de musique (71%), lire l'actualité (46% mais 79% à une fréquence hebdomadaire), sport (13% mais 64% ont une pratique hebdomadaire) et lecture quotidienne pour 24 % et 51 % à une fréquence hebdomadaire
- Internet contribue pour 90% à la culture des jeunes avant la télévision (71%) et la presse écrite (43%)
- Un collégien passe 7h48 par jour devant un écran
- L'illectronisme qui est l'illettrisme appliqué au numérique est un enjeu de taille, 40 à 50% des jeunes arrivant en mission locale n'ont pas d'adresse électronique

UNE FORTE MOBILISATION DE LA JEUNESSE DANS LA VIE ASSOCIATIVE ET SUR INTERNET

- L'engagement bénévole concerne 1/3 des jeunes. Par rapport aux voisins européens, l'engagement bénévole des jeunes français est élevé. Un jeune sur 5 est engagé dans des associations de type altruiste et militant. Quasi 1/5 fait partie d'une association sportive et 7% d'une association culturelle.

- Les moins de 25 ans représentent 36,8% de la population strasbourgeoise (30,6% département)
- Le taux de chômage des moins de 25 ans s'élève à 20,9% dans le département (23,9% France)

UN ÉCART TRÈS SENSIBLE ENTRE JEUNES DES QPV ET JEUNES HORS-QPV

La part des 0-14 ans est surreprésentée dans les QPV : 25,3% pour la moyenne des 13 QPV de Strasbourg. La part des 15-29 ans s'élève à 22,6%. Quasiment la moitié de la population a donc moins de 29 ans (données INSEE RP 2010).
47,5% des jeunes de 15 ans et plus non scolarisés étaient sans diplôme en 2010 contre 26,6% pour la moyenne de Strasbourg. Seulement 6,8% des jeunes de 15 ans et plus non scolarisés titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 23,1% pour Strasbourg.

Le taux de chômage des 15/24 ans s'élève à 41,8% pour la moyenne des 13 QPV de Strasbourg, contre 29,1% pour la ville (données 2011).

UN ÉCART TRÈS SENSIBLE ENTRE JEUNES DES QPV ET JEUNES HORS-QPV

Des actions de prévention nombreuses et diversifiées grâce à d'importantes ressources mobilisables

- Sur l'ensemble de l'EMS 11 actions sur les 72 menées par le service jeunesse du Département ont concerné 555 collégiens en 2015. Les thématiques abordées portaient principalement sur les addictions et les risques de la vie quotidienne et la violence.

- Les actions collectives en milieu scolaire menées par les centres de planification et d'éducation familiale, ont concerné 952 élèves de 3ème et 4ème en 2016. Ces actions sont complémentaires des actions menées par l'Education Nationale.

- Le Département, la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole, ainsi que la CAF soutiennent un grand nombre d'associations qui développent des actions de prévention en complément des actions menées par les services de ces institutions. Sur Strasbourg il s'agit notamment des 14 centres socio-culturels et des équipes de prévention spécialisée.

Le Département contribue à la politique socioéducative en direction des jeunes strasbourgeois en soutenant le fonctionnement des centres socio-culturels, notamment pour leur action en direction de la jeunesse. Le financement de chaque centre est contractualisé autour d'objectifs définis avec la structure, en partenariat avec la Ville de Strasbourg et la CAF du Bas-Rhin. Ces objectifs contiennent toujours un axe en direction de la jeunesse, ou des actions en direction de ce public autour de priorités telles que la participation des habitants, le partenariat et les initiatives ; l'accueil, l'écoute et le débat, la diversité et la mixité ou la parentalité.

En 2016, 14 structures strasbourgeoises agréées ont bénéficié de 0,82 M€ de subvention. En 2017, une quinzième structure a été agréée.
Il est noté également un soutien apporté à des actions menées dans les quartiers prioritaires de la Ville par des partenaires associatifs ou par les collèges, notamment en direction des jeunes (ex de l'accueil des élèves polytechniciens).

UN RECOURS SOUTENU AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ)

La grande majorité des aides accordées aux jeunes se concentre sur Strasbourg (77% de l'ensemble des aides du département). Ce qui représente 84 % du budget départemental.

Concernant les motifs d'attribution des aides, l'alimentaire, l'hébergement/logement et le versement d'une aide en attendant le versement d'une allocation.

Strasbourg concentre également les réponses et les intervenants pour les jeunes qui font face à des ruptures familiales souvent soudaines. Ce public est originaire de l'ensemble du département et de plus loin. Le montant moyen de l'aide est de 230 € à Strasbourg et 213 € au niveau départemental (montant moyen calculé par pondération).

Indicateurs Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)* (Source : CD 67)	Strasbourg	Bas-Rhin
Nombre d'aides accordées	1412	1824
Ratio nombre d'aides accordées FAJ UTAMS / Nb d'aides accordées FAJ 67	77%	–
Ratio part budget FAJ UTAMS/ FAJ 67 Budget département 387 624 €	84%	–

*Le Fonds d'Aide aux Jeunes est transféré à l'EMS à compter du 1er janvier 2017 pour les 3 territoires UTAMS EMS Sud, UTAMS EMS Nord et la Ville de Strasbourg.

Strasbourg, le territoire où l'accompagnement médico-social de proximité est le plus intense

- Les ménages rencontrés en UT (hors PMI) représentent 14,2% des ménages de la Ville de Strasbourg. Cette proportion est la plus forte du Bas-Rhin (8,3% pour l'ensemble du département).

- Les ménages isolés représentent 70 % des ménages reçus. **25% sont des ménages isolés avec enfants** (45% sont des ménages isolés sans enfant).

- L'accompagnement dans le domaine de l'enfance et de la famille représente une part essentielle de l'activité des professionnels de l'action sociale de proximité, il recouvre aussi bien les modes de garde, l'aide à la scolarisation, que la prévention précoce, les questions éducatives et le soutien à la parentalité.

- Les indicateurs produits par la Ville de Strasbourg permettent d'identifier les thématiques récurrentes : les difficultés éducatives et le manque de cadre et de repères; les difficultés financières qui entrainent des difficultés éducatives : en effet, à Strasbourg, 41,7% des enfants de moins de 6 ans vivent dans une famille à bas revenus (CAF) (23,7% dans le département); les problèmes de santé et d'addictions; les conflits en cas de séparations; l'absentéisme scolaire.

- Un maillage partenarial fin et dense avec les écoles, les structures d'accueil de la petite enfance, les centres socio-culturels, les équipes de prévention spécialisée, les activités périscolaires...

La prévention précoce auprès des 0-6 ans et de leurs parents, une bonne couverture réalisée en proximité

- Sur la Ville de Strasbourg, 13% des grossesses sont suivies par les sages-femmes de la Protection Maternelle et Infantile en visites à domicile (10% sur l'ensemble du département).

- 47% des naissances sont suivies à domicile par les puéricultrices de la PMI (46% sur le département)

- 10 738 examens cliniques médicaux ont été réalisés et 3930 enfants différents ont été vus en consultation du jeune enfant, soit 19,2 % des enfants de moins de 6 ans (9,9% pour l'ensemble département) (année 2015).

- Taux de couverture des 3-4 ans (bilans en écoles maternelles) de 52,6% en 2015, taux inférieur à la moyenne départementale (73%).

- Dans le cadre du contrat local de santé de la Ville de Strasbourg, le dispositif PRECCOSS (Prise En Charge Coordonnée des enfants Obèses et en Surpoids à Strasbourg) a été mis en place depuis 2014 sur les quartiers de Hautepierre, Neuhof, Cité de l'Ill et a été étendu depuis 2016/2017 sur l'ensemble de la ville de Strasbourg.
Il concerne 300 enfants de 3 à 12 ans en surpoids, la prise en charge est gratuite et l'intervention est faite par une équipe pluridisciplinaire : une infirmière, une psychologue, une diététicienne et un éducateur sportif.

Modes de garde et parentalité : une bonne couverture des besoins, une offre diversifiée et adaptée

- Une offre d'accueil équilibrée entre les structures collectives et l'accueil chez les assistants maternels (52% des places en structures collectives). Structures collectives : crèches collectives, familiales, parentales, multi-accueils, haltes garderies, jardins d'enfants, micro-crèches.

- En 2016, 9 nouvelles structures à Strasbourg sur les 47 qui ont ouvert dans l'ensemble du département (Sur les 505 places ouvertes en 2016, 65 l'ont ainsi été sur la Ville de Strasbourg). Il s'agit de micro-crèches dont le tarif élevé ne correspond pas aux ressources de toutes les familles.

- Dans le cadre des projets d'accompagnement auprès des familles ayant de très jeunes enfants, les puéricultrices de PMI peuvent préconiser un accueil collectif. Cette démarche s'inscrit dans le parcours de vie de l'enfant afin de favoriser son épanouissement. Elle concerne des familles en grandes difficultés médico-sociales, fragilisées par la complexité de leur situation ou par des difficultés rencontrées dans la vie quotidienne. La famille accède alors à une place de manière prioritaire.

- Le taux de couverture global de Strasbourg est de 57%, soit un taux légèrement inférieur au taux départemental (60,7%).

- Très bonne couverture du territoire par les relais d'assistants maternels (RAM) et les Lieux d'Accueil Parents-Enfants (LAPE).

- Dans le cadre du Schéma d'accompagnement des parents, 23 actions de soutien à la parentalité ont été recensées par l'UDAF en 2015, cependant un grand nombre d'actions sont menées, notamment dans les écoles.

Strasbourg concentre la part la plus importante de mineurs bénéficiaires d'une mesure de prévention d'Aide Sociale à l'Enfance

Indicateurs 31/12/2016	Bas-Rhin	Strasbourg
Nombre de bénéficiaires d'une mesure en Milieu Ouvert	2538	814
Ratio du nombre de bénéficiaires d'une mesure en milieu ouvert/ ensemble des mineurs du territoire concerné	1,1%	1,4%

Sources: ARSEA, SPM, CD 67 et Ville de Strasbourg SPM

Sur le territoire de la Ville de Strasbourg existent en complé- ment 60 places au sein de Parcours 2 (remobilisation de jeunes décrocheurs) et 70 places d'AE- MO renforcée au SAPMN.

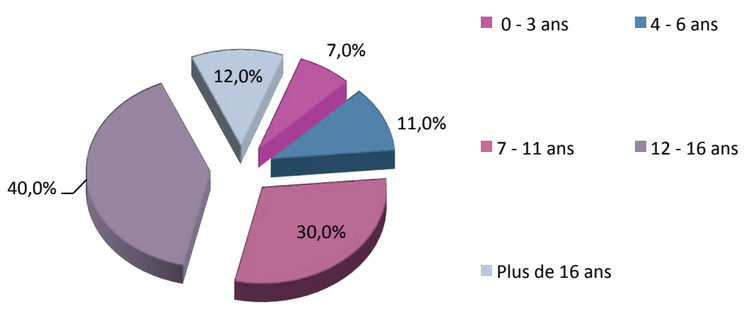

AED : aide éducative à domicile, mesure administrative

AEMO : action éducative en milieu ouvert, mesure judicaire

L'analyse des résultats de l'évaluation qualitative permet de repérer dans le cadre des thématiques suivantes **Famille - Santé et Bien Etre - Socialisation - Violence - Scolarité Insertio**n des difficultés ayant motivé l'intervention.

Les mesures éducatives rencontrent souvent plusieurs difficultés.

Famille :
> Absence d'autorité, cadres et limites (32 %)

Santé et Bien Etre :
> Mal être enfant (29 %)

Socialisation :
> Absence de loisirs (13 %)

Violence :
> Conflit dans le cadre de la séparation (26 %)

Scolarité - Insertion :
> Défaut de concentration (23%)
> Agressivité Insolence (21 %)

Concentration des familles bénéficiaires d'une Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) :

Strasbourg regroupe 24,4% des moins de 18 ans et 43,5% des Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance

Indicateurs du 01/01/2016 au 31/12/2016	Bas-Rhin	Strasbourg
Nombre de foyers bénéficiant d'une Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE)	1095	469
Nombre d'Aides Financière d'Aide Sociale à l'Enfance accordées	1835	798
Ratio du nombre de mesures AFASE du terri- toire/ AFASE du département	-	43,5%

Sources: CD 67

UN GLISSEMENT DU PROJET ÉDUCATIF VERS L'AIDE ALIMENTAIRE :

L'aide alimentaire (30,5%) et les frais de restauration scolaire (18,8%) représentent quasiment la moitié du budget. Dans 90% des cas de demandes d'aide alimentaire, les bénéficiaires ne disposent d'aucune ressource.

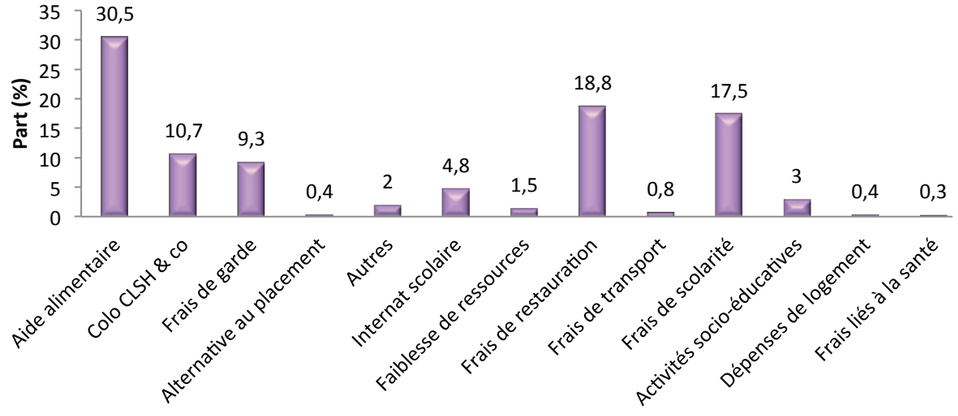

Sources: CD 67

Une surreprésentation des informations préoccupantes

993 Informations Préoccupantes concernant 813 mineurs, traitées par la CRIP (Cellule de Recueildes Informations Préoccupantes) en 2017 sur les 3493 dans le département.

Ces chiffres présentent le nombre d'informations préoccupantes transmises à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), pour autant ils ne rendent compte que d'une partie de l'ensemble du travail de prévention réalisé par les professionnels de l'action sociale de proximité et de la protection maternelle et infantile qui évaluent toutes les situations d'enfance en risque ou en danger et apportent une réponse adéquate en proposant notamment un accompagnement médico-social ou une mesure d'aide éducative à domicile.

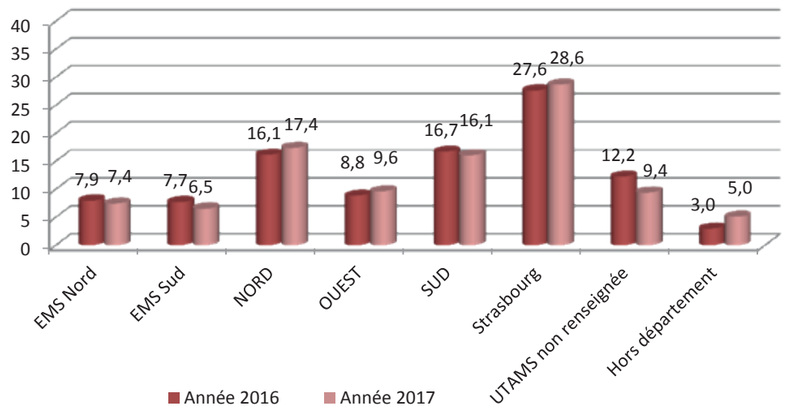

En 2017, 28,6% des enfants concernés par une IP étaient originaires de Strasbourg alors que ce territoire ne représente que 24,2% des moins de 18 ans du département. Une surreprésentation liée à une concentration de la population et des problématiques sociales.

Les services de la Ville de Strasbourg ont déterminé que l'origine des faits conduisant à une demande d'évaluation était pour :

- 35% liée à des difficultés éducatives et de l'absentéisme scolaire
- 30% liée à des violence intrafamiliale et conjugale
- 25% liée à des défauts de soins-maltraitance
- 10% liée à des problèmes divers : logement...

LE PLUS FORT TAUX DE TRANSMISSIONS À LA JUSTICE

Principales suites données aux IP traitées au cours de l'année 2016	Strasbourg	Bas-Rhin
Classement absence de danger	6,9%	6,9%
Signalement transmis à la Justice	59,8%	41,1%
Accompagnement médico-social	9,4%	6,5%
Mesure de prévention Aide Sociale à l'Enfance	5,5%	5%

Ce qui souligne un profil de situations qui présentent un caractère plus dégradé qui s'explique par une forte prégnance de la précarité des personnes.

Les jeunes confiés au Président du Conseil Départemental issus du territoire de la Ville sont surreprésentés dans le dispositif départemental

(chiffres au 01/01/2017)

- Nombre de mineurs originaires de la Ville de Strasbourg confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance: 827 sur 2405 mineurs confiés*

- A Strasbourg, la part des mineurs originaires du territoire confiés au Président du Conseil Départemental* représente quasiment 15 enfants sur 1000 enfants de moins de 18 ans, alors qu'au niveau départemental ce sont 9 enfants sur 1000.

UN RELATIF ÉQUILIBRE ENTRE L'OFFRE DE PLACES ET LE NOMBRE DE MINEURS CONFIÉS ISSUS DU TERRITOIRE

- Nombre de mineurs accueillis sur le territoire de la Ville de Strasbourg : 757 jeunes, soit 31% des mineurs accueillis sur l'ensemble du département.

- Nombre de jeunes majeurs accueillis sur le territoire de la Ville de Strasbourg (bénéficiaires d'un Contrat Jeune Majeur) : 51 sur les 144 bénéficiaires du département.

- Strasbourg se caractérise également pas un très faible nombre d'assistants familiaux, 6 sur les 377 domiciliés dans le département. 13 enfants bénéficient de ce mode d'accueil, ASSFAM en activité avec accueil effectif (principaux et secondaire)

- En revanche, la Ville concentre une offre d'accueil en établissements très importante et diversifiée : 11 établissements et 1 lieu de vie sont implantés sur le territoire, ils offrent 647 places dont 4 places en lieu de vie (séjour de rupture France—Roumanie).

Le dispositif d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance a une vocation départementale. Dans la mesure du possible, les enfants sont accueillis dans une structure à proximité du lieu de résidence du ou des détenteurs de l'autorité parentale sauf en cas de nécessité d'éloignement géographique dans l'intérêt de l'enfant. Cependant, l'offre d'accueil locale n'est pas réservée aux enfants issus du territoire.

20% des enfants confiés sont bénéficiaires d'une reconnaissance MDPH, soit 7x la prévalence dans la population générale.

*Données placements ASE au 31/12/2016, hors cas à l'étude, recherche de places, placements en maisons maternelles et placements de mineurs non accompagnés. Comptabilisation du mode d'accueil principal. Rattachement territorial selon la localisation du lieu d'accueil, tous types d'accueil confondus (établissements, ASSFAM, lieux de vie,...).Pour les établissements multi-sites, le rattachement s'effectue à partir de l'adresse du siège administratif.

RÉPARTITION DES PLACES PAR MODALITÉS D'ACCUEIL PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE

	Placement à domicile	Accueil de jour	Internat	Lieux de vie, (séjour de rupture Ocland)	Accueil familial rattaché à un établis-sem ent	Poupon-nière	Maison maternelle - accueil parents enfants	Pres-tations Jeunes Majeurs	Presta-tions spéci-fiques (hors Mineurs Non Accompa-gnés)	TOTAUX des modalités d'accueil
	Nombre de places									
Strasbourg	30	52	360	4	96	24	11	50	20	647
Département*	199	120	930	29	117	24	53	120	32	1624

* ne sont prises en compte que les places offertes par modalités présentes sur le territoire de la Ville de Strasbourg, ainsi ce total départemental n'est pas égal au total des places du dispositif d'accueil départemental

LES ÉTABLISSEMENTS SITUÉS SUR LE TERRITOIRE

	Etablissements	Budget 2016 total de l'établissement	Nombre de places sur la Ville de Strasbourg	Effectif en ETP sur la Ville de Strasbourg
Strasbourg	Foyer du Jeune Homme	2 741 626 €	50	30
	Charles Frey	9 445 684 €	174	157
	Clair Foyer	1 100 197 €	24	17
	Foyer de l'Enfance	12 880 500 €	122	187
	Le Neuhof	3 065 268 €	68	45
	Rosa Parks	588 675 €	40	6
	SAF ASBR	1 692 146 €	36	29
	St François d'Assise	3 360 061 €	51	44
	St Joseph	2 825 558 €	50	38
	Ste Odile	553 330 €	18	7
	Louise de Marillac - Robertsau	4 494 802 €	10	8,5
	Total Strasbourg		**45**	**568,5**
	TOTAL DÉPARTEMENT	**74 211 418 €**	**1 855**	**1 192**

Offre de services aux parents 2017 dans l'Eurométropole

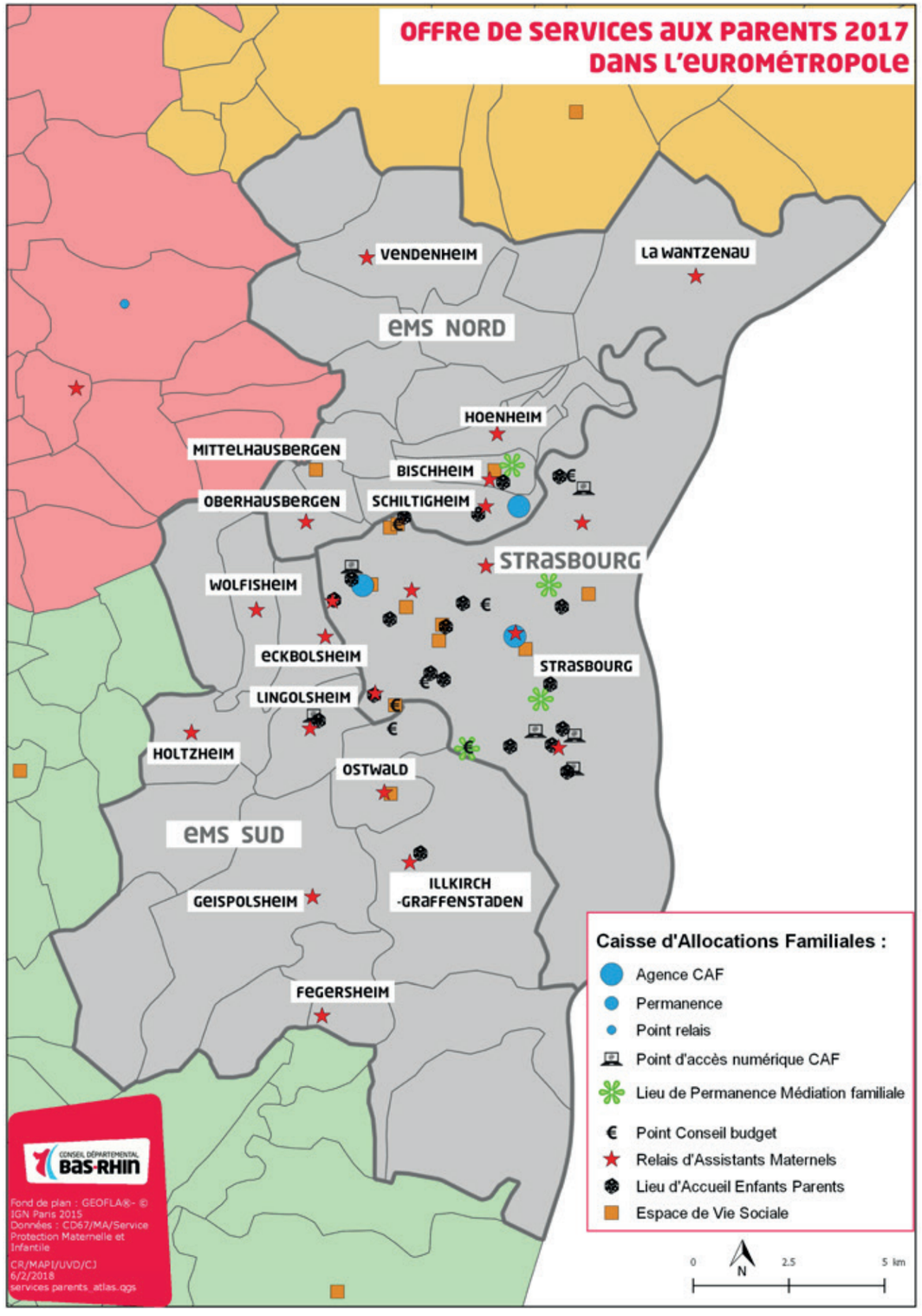

Ressources locales pour la jeunesse

Territoire Eurométropole

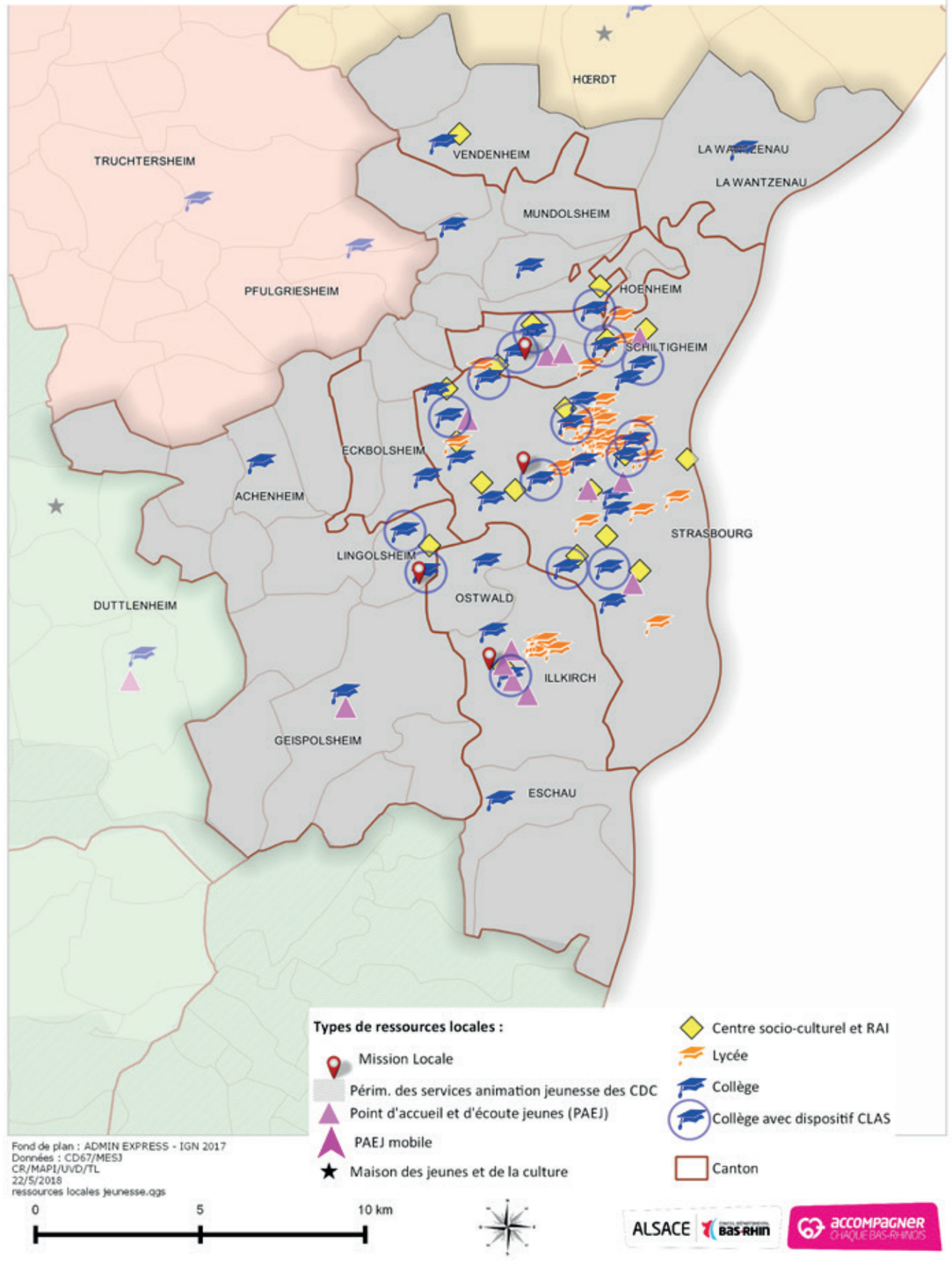

STRUCTURES SANTÉ ET HANDICAP 2017 DANS L'EUROMÉTROPOLE

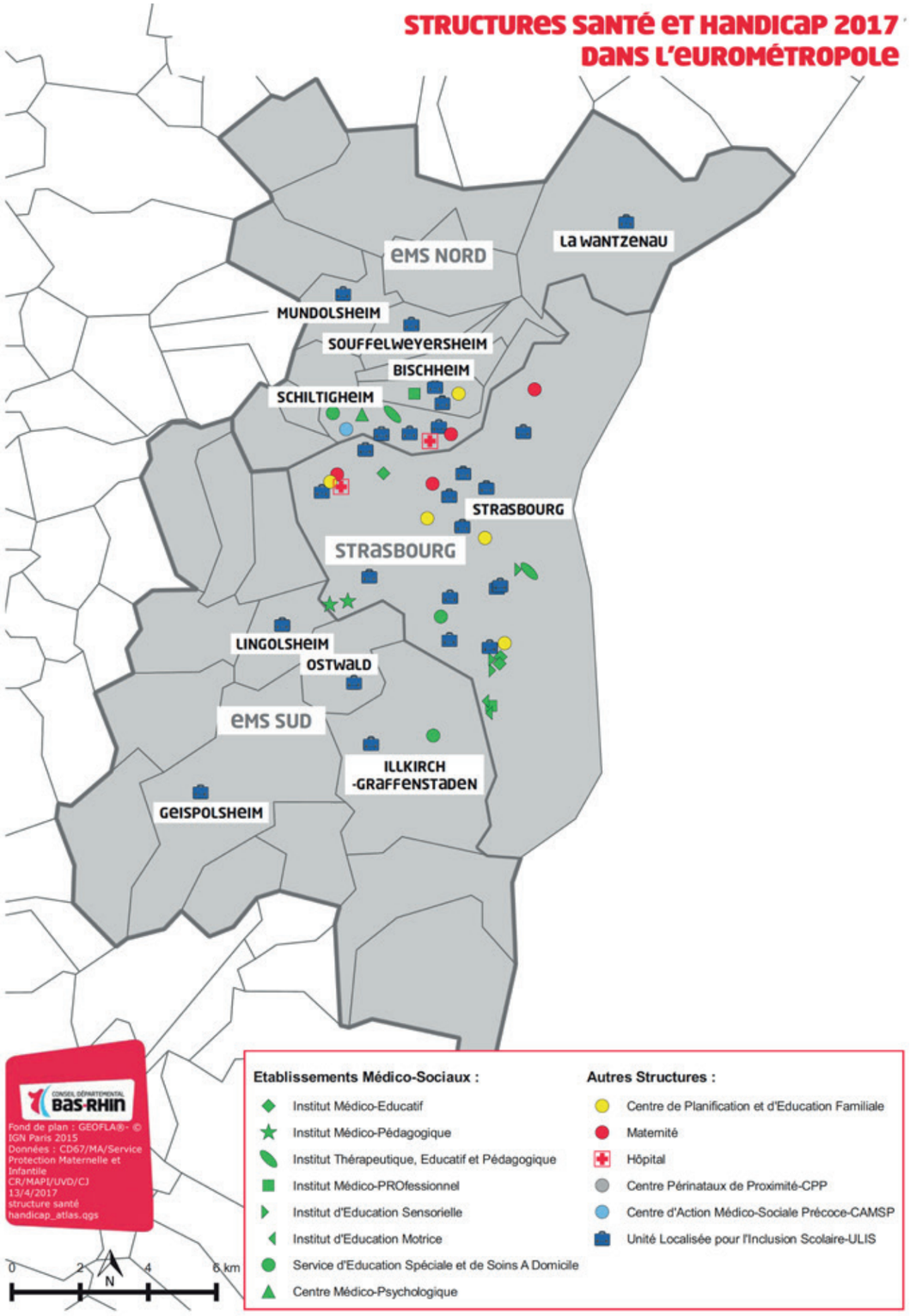

STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE UTAMS EMS

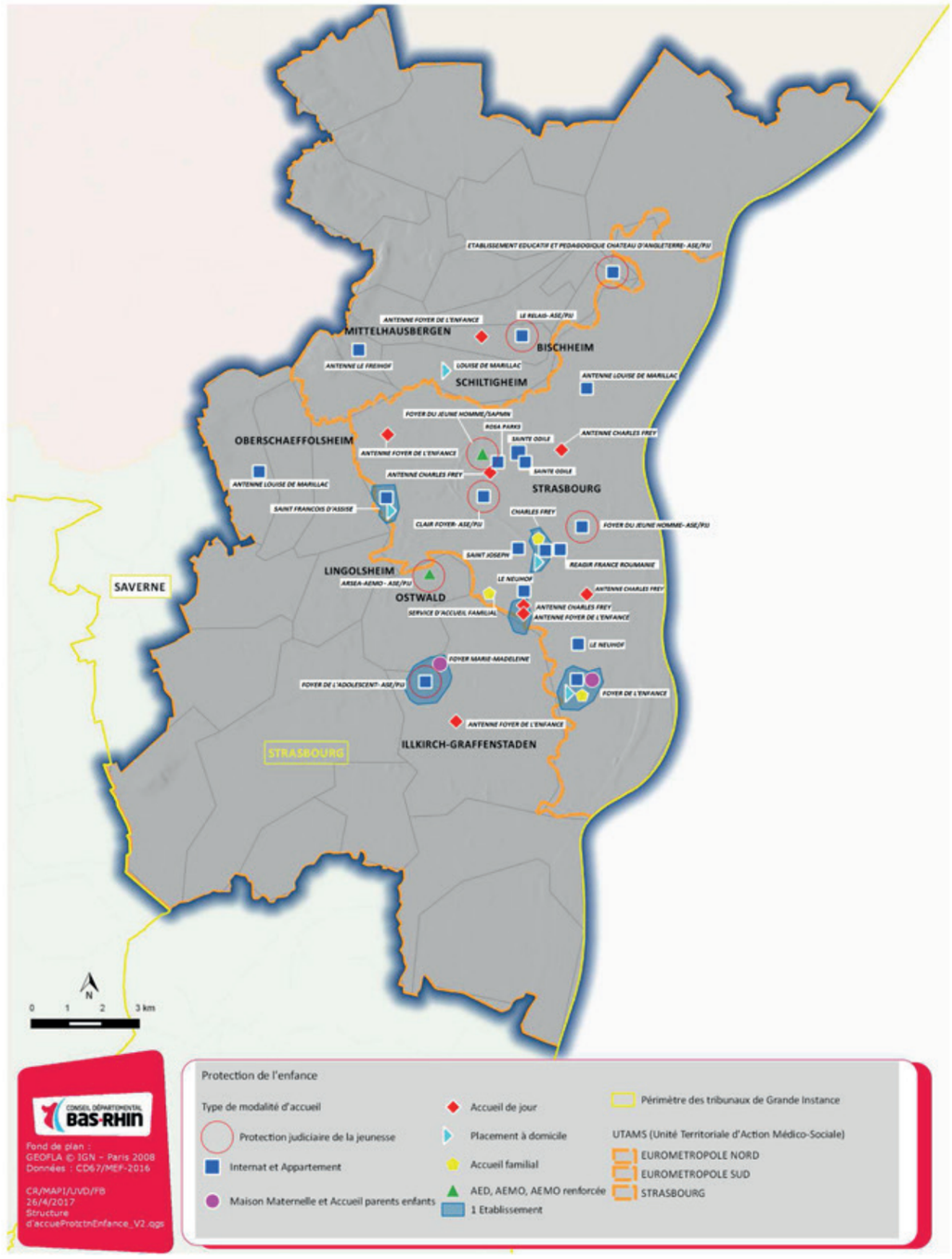

GLOSSAIRE

A

ADEPAPE : Association D'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat (la Passerelle d'Azur dans le Bas-Rhin).
ADEUS : Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération de Strasbourg
ADIAM : Association Départementale d'Information et d'Action Musicales et Chorégraphiques
AED : Aide Educative à Domicile
AEMO : Aide Educative en Milieu Ouvert
AFASE : Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance
AJA : Allocation Jeunes Autonomie
Allocataire du RSA : Personne qui remplit la demande pour percevoir le Revenu de Solidarité Active et qui est donc le titulaire du dossier auprès de l'organisme verseur.
Allocataire du RSA soumis aux droits et devoirs : Allocataire qui bénéficie d'un accompagnement obligatoire et qui est tenu de « rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de [sa] propre activité, ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle. »
ALT : Association de lutte contre la toxicomanie
AMAT : Assistant maternel
ARS : Agence Régionale de Santé
AS : Assistant Docial
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
ASP : Action Sociale de Proximité
ASSFAM : Assistant familial
AVIP : Mode de garde A Vocation d'Insertion Professionnelle

B

BDBR : Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin
BP : budget primitif
BPDJ : Brigade Départementale de la Prévention de la Délinquance Juvénile

C

CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CD : Conseil Départemental
CESF : Conseiller en Economie Sociale et Familiale
CIRRD : Centre d'Information Régional sur les Drogues et Dépendances
CJMI : Contrat Jeune Majeur Insertion
CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CMP : Centre Médico-Psychologique
CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CPEF : Centre de planification et d'éducation familiale
CPP : Centre Périnatal de Proximité
CRAJEP : Comité Régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire
CRIP : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes
CSC : Centre Socioculturel
CTAS : Conseiller Territorial en Travail Social
CTI : Conseiller Territorial Insertion

D

DFCP : Direction des Finances et de Commande Publique

E

EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
EAT : Equipe d'Animation Territoriale du Département qui réunit autour du Déléguée de la Direction Générale du Conseil Départemental en territoire tous les référents territoriaux des missions (Pour les mission sociales, il s'agit du RUTAMS)
EEP : Etablissement Educatif et Pédagogique
EMS : Eurométropole de Strasbourg
EPCI : Etablissement public de Coopération Intercommunal
EPIDE : Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi
ESEIS : Ecole Supérieure Européenne d'Intervention Sociale

F

FAJ : Fonds d'aide aux jeunes
FAPI : Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion
FDCSC : Fédération Départementale des Centres Socioculturels
FDE : Foyer Départemental de l'Enfance
FDMJC Alsace : Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture
FLE : Français Langue Etrangère

I

IME : Institut Médico-Educatif
IMP : Institut Médico-Pédagogique
IMPRO : Institut Médico-PROfessionnel
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IP : Information préoccupante
ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

J

JADE : Jeunes Ambassadeurs des Droits des Enfants
JAF : Juge aux Affaires Familiales
JE : Juge pour Enfants

M

MADE : Mission Aménagement Développement et Emploi du Département
MIE : Mineurs Isolés Etrangers (appellation précédente pour les Mineurs Non Accompagnés)
MAESF : Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale
MJIE : Mesure Judiciaire d'Investigation Educative
MASP : Mission Action Sociale de Proximité du Département
MAM : Maison d'Assistants Maternels
MCT : Mission Culture et Tourisme du Département
MDA : Mission de l'Autonomie du Département
MDA : Maison des Adolescents
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social
MEF : Maison de l'Emploi et de la Formation
MEF : Mission Enfance Famille du Département
Ménage (INSEE) : Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.
MESJ : Mission Education Sport et Jeunesse du Département
MJAGBF : Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
MJC : Maison des Jeunes et de la Culture
MLPE : Mission Locale Pour l'Emploi
MNA : Mineur Non Accompagné
MRI : Mission Réseaux et Infrastructures du Département
MSA : Mutuelle Sociale Agricole

O

ODPE : Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
OFAJ : Office Franco-Allemand pour le Jeunesse
OLCA : Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace

P

PAEJ : Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes
PDH : Plan Départemental de l'Habitat
PEPS : Projet Educatif Partenarial et Solidaire
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PPE : Projet Pour l'Enfant

Q

QPV : Quartier Prioritaire de la Ville. Les Quartiers prioritaires de la Ville répondent à trois critères: l'appartenance à une unité urbaine de plus de 10 000 habitants, une population minimale de 1000 habitants et une concentration de population vivant sous le seuil de pauvreté.

R

RAI : Réseau d'Animation Internationale
RAM : Relais d'Assistants Maternels
RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous
RDAP : Réseau Départemental d'Accompagnement des Parents
RESI : Relais Emploi Santé Insertion
RETMS : Responsable d'Equipe Territoriale Médico-Sociale du Département
RP : Recensement de la Population
RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSA : Revenu de Solidarité Active

S

SAMISS : Service d'Appui aux Métiers et à l'Innovation Sociale et Sanitaire
SDAP : Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SPE : Service de Protection de l'Enfance du Département
SPEP : Service Public de l'Emploi de Proximité
SPM : Service de Protection des Mineurs de la Ville de Strasbourg

T

Taux de chômage (INSEE) : Rapport (%) entre une estimation du nombre de chômeurs et la population active estimée au lieu de résidence. La population active comprend les personnes occupant un emploi et les chômeurs.
Taux de pauvreté (INSEE) : Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé « seuil de pauvreté » (exprimé en euros). Ce seuil correspond à 60% du niveau de vie médian, soit 1005 euros en 2013 (date du dernier recensement INSEE).
TISF : Travailleur en Intervention Sociale et Familiale
TS : Travailleur Social

U

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales
UDOPE : Unité de Dépistage et d'Orientation de la Petite Enfance
ULIS : Unité Locale d'Inclusion Scolaire
UT : Unité Territoriale de la Ville de Strasbourg
UTAMS : Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale du Département

V

VdS : Ville de Strasbourg

Z

Zone d'emploi (INSEE) : Zone géographique à l'intérieur de laquelle la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

INFO+

ALSACE | CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
Place du Quartier Blanc / 67964 STRASBOURG cedex 9
Tél : 03 88 76 67 67 / Fax : 03 88 76 67 97

www.bas-rhin.fr

→ MISSION ENFANCE ET FAMILLE
MISSION EDUCATION, SPORT ET JEUNESSE
Tél : 03 69 06 70 85

ALSACE | CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN

ACCOMPAGNER CHAQUE BAS-RHINOIS

2 PLAN D'ACTIONS ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE 2018-2023

UN AVENIR POUR NOS ENFANTS
Plan d'actions Enfance Jeunesse Famille 2018-2023

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

1 > L'ambition du Bas-Rhin : Construire «Un avenir pour nos enfants» 05

2 > Le cadre d'action du Département

a > Une politique volontariste pour la jeunesse et les familles 07

b > Un chef de filât dévolu par la loi en matière de protection de l'enfance et de protection maternelle et infantile, des actualités fortes au niveau national 08

3 > La gouvernance de la démarche

a > Une large concertation des agents et des partenaires sur la base d'un état des lieux territorial partagé avec les élus 09

b > Le calendrier de la démarche 10

c > Les instances de suivi 12

A. CONSTRUIRE UN AVENIR POUR NOS ENFANTS

1 > Une ambition politique 14

2 > Des enjeux opérationnels pour le Bas-Rhin

A > Des liens parents-enfants bienveillants - Des parents acteurs qui répondent aux besoins de leur(s) enfant(s) 16

B > Un repérage précoce des situations de violences faites aux enfants 16

C > Un projet adapté aux besoins de chaque enfant dans un parcours coordonné et continu 17

D > Handicap et santé en protection de l'enfance : une réponse adaptée aux besoins généraux et particuliers de l'enfant 17

E > Des jeunes autonomes et confiants dans l'avenir pour de futurs adultes responsables 18

F > Une société inclusive, ouverte aux jeunes et favorisant leur épanouissement 18

3 > Une approche territoriale de l'action 19

4 > Un principe d'action pérenne - la participation des personnes 20

B. DÉCLINAISONS DES SIX ENJEUX EN ACTIONS POUR CONSTRUIRE UN AVENIR POUR NOS ENFANTS

> Liste des 26 actions menées et des 50 actions nouvelles 22

> Programmation des actions 161

> Liste des participants et Remerciements 167

PRÉAMBULE

1. L'ambition du Bas-Rhin : Construire « Un avenir pour nos enfants »

Dès 2016, le Département du Bas-Rhin s'est saisi de l'occasion constituée par l'échéance du schéma enfance et famille 2012-2017 pour engager l'élaboration d'un nouveau document stratégique et structurant permettant le **positionnement de l'action du Département au-delà de l'aide sociale à l'enfance pour l'ouvrir à l'ensemble de la jeunesse**, afin de déployer une **politique enfance, jeunesse, famille globale**, dans une visée éducative, à tous les âges de la vie.
L'approche du Département est résolument celle de la **bienveillance responsable** auprès des familles et des jeunes.

Fort du bilan du précédent schéma -plus institutionnel, mais qui a permis d'installer véritablement la collectivité dans son rôle de chef de file-, le Département du Bas-Rhin a souhaité aller plus loin, développant une **politique publique tournée vers ses bénéficiaires -les enfants, les jeunes, les familles-**, en partant des enjeux repérés par les territoires pour construire avec les acteurs de proximité des solutions adaptées aux besoins et aux ressources de chacun des territoires.

Ce volet territorial du Plan d'actions Enfance Jeunesse Famille constitue une nouveauté. Ainsi, tout en assurant à chaque enfant, chaque jeune et chaque famille, sur tout le territoire, la même qualité de service public, la même attention portée aux besoins et difficultés qu'il rencontre, le Département apporte le cadre nécessaire à l'épanouissement d'initiatives répondant aux singularités locales, il en est le garant et le facilitateur.

Par ailleurs, le Département du Bas Rhin a souhaité engager une **démarche résolument transversale et mobiliser l'ensemble de ses politiques** (médico-sociale, culturelles, d'insertion, sportive, etc.) au service des enfants, des jeunes et des familles.

Une attention particulière a ainsi été portée à l'articulation du Plan d'actions Enfance Jeunesse Famille avec les autres démarches structurantes de la collectivité :

La politique Enfance, Jeunesse et Famille est par essence une politique évolutive qui se nourrit des besoins de ses bénéficiaires. La construction des projets départementaux ou territoriaux, doit davantage s'appuyer sur la responsabilisation, l'initiative et la participation des personnes afin de gagner en efficacité.

Ainsi, avec l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance et dans le cadre de la démarche d'élaboration du présent document, une consultation inédite des familles et des jeunes a été initiée, dans la perspective de donner la parole aux bénéficiaires, entendre l'avis et le ressenti des jeunes pour adapter les actions à développer à leurs besoins et les associer à la construction de cette politique publique d'accompagnement des jeunes et des familles bas-rhinoises.

Plusieurs modalités de consultations ont été expérimentées :

- une enquête, commandée à l'Ecole Supérieure Européenne de l'intervention Sociale auprès de familles accompagnées, dont l'objectif est de permettre aux parents et aux enfants de s'exprimer sur l'accompagnement dont ils bénéficient en les considérant comme « force de proposition » et « expert ». Cet exercice, démarré en 2017, sera réitéré chaque année afin de mesurer l'évolution de notre réponse aux besoins des personnes accompagnées.
- des focus groupe avec des jeunes ont été organisés afin de recueillir leurs préoccupations et leurs attentes. Une diversité de jeunes a été rencontrée : des jeunes en mission locale, des jeunes agissant au sein d'une association de développement international, des jeunes en territoires, des volontaires en service civiques. Les réflexions partagées et recensées ont permis d'alimenter le travail d'élaboration qui a suivi.
- un questionnaire a été élaboré à l'occasion d'une réflexion conduite par les services avec l'équipe éducative d'un collège, sur la question du bien être des élèves dans leur vie quotidienne en temps et hors temps scolaire. Les résultats ont été partagés avec les élèves, les parents, les partenaires et a permis la mise en place d'actions adaptées à la problématique locale. Cette expérimentation a débouché sur un nouveau travail collectif avec l'Education Nationale et des principaux de collège volontaires pour généraliser la démarche.
- des ateliers organisés dans les quatre territoires d'action du Département ont permis à des jeunes engagés (en conseil intercommunal de jeunes, en junior associations, dans une création d'entreprise...), d'expliquer à des élus et des professionnels ce qui leur avait permis de construire leur parcours et leur expérience, apportant ainsi matière à penser l'action à mener.
- un atelier d'expression sur le « métier » de parents a été conduit au sein d'un groupe de famille de l'accueil de jour du Foyer de l'Enfance

Paroles de parents de l'accueil de jour du Foyer Départemental de l'Enfance dans le cadre d'un temps d'échange sur le « métier » de parents, le 8 février 2018

COMMENT VOYEZ-VOUS LE « MÉTIER » DE PARENTS?

"ne pas craquer, ne pas lâcher!"

"je veux leur montrer [à mes enfants] qu'on est là, qu'on veut les aider pour qu'ils grandissent bien, qu'ils aient un bon développement"

"depuis l'accueil de jour y a du changement mais j'ai encore besoin d'aide et de soutien"

"pour les enfants c'est bien, entre enfants ils apprennent aussi beaucoup de choses, c'est mieux qu'une crèche" "mon fils me raconte tout ce qu'il fait"

"j'ai appris qu'il m'aime aussi quand je lui donne des limites. Et il le prend bien!"

"j'arrive à lui dire faut arrêter, sinon je m'en sors pas!"

" Je suis fière de moi, j'ai réussi"

2. Le cadre d'action du Département

La famille est le premier noyau et la base de la vie en société. L'éducation d'aujourd'hui prépare la société de demain : la famille reste le socle de la construction de l'enfant et du jeune ; elle transmet les valeurs et les repères qui l'aideront à se développer jusqu'à l'âge adulte. Elle assure ainsi un rôle fondamental dans la cohésion sociale.

Construire un avenir pour les enfants, accompagner les familles dans la bienveillance, accompagner les jeunes à devenir des adultes responsables, autonomes et engagés constituent les axes forts de l'engagement du Département.

Au-delà de ses compétences de chef de file en matière de protection maternelle et infantile et de protection de l'enfance, le Département souhaite développer une action volontariste forte à l'égard de la jeunesse et de la famille, de façon à proposer une politique éducative et d'accompagnement global à tous les âges de la vie.

a > Une politique volontariste pour la jeunesse et les familles

Le Département a de longue date développé une politique jeunesse volontariste, essentiellement orientée vers la **prévention des conduites à risques**, le soutien à l'engagement des jeunes avec le recrutement, dès 2010, de 50 volontaires en service civique au sein des services départementaux et enfin, **l'accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en place de politiques jeunesse**.

Aujourd'hui, diverses évolutions d'ordre législatif nécessitent que la politique menée en faveur de la jeunesse soit redéfinie et réorientée, afin de mieux prendre en compte les nouveaux besoins des jeunes et de leur famille.

Avec la **loi NOTRe** du 7 août 2015, plusieurs compétences ont été érigées en compétences partagées, à l'instar de l'éducation populaire, souvent support à l'action menée en direction de la jeunesse.
La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 est venue compléter cette approche sur le volet jeunesse en précisant certaines orientations dont peuvent se saisir les collectivités locales portant notamment sur la coordination, le dialogue, tant avec les associations de jeunesse que les jeunes eux-mêmes.

Le plan d'actions éducatives et collèges adopté au printemps 2017 constitue la première pierre de cette démarche. En proposant aux collégiens des axes orientés sur le développement de la citoyenneté, de la créativité et de l'esprit critique, sur l'apprentissage de capacités à choisir, agir et oser par soi-même, le Département a posé les bases d'une politique ambitieuse pour toute la jeunesse.

Cependant, **l'inclusion des jeunes et des familles** les plus fragiles est mal assurée et nécessite une approche plus transversale, préventive, participative et innovante de tous les acteurs.

Concernant le soutien aux familles, le **schéma d'accompagnement des parents**, signé le 10 octobre 2014, est le fruit d'une démarche partenariale volontariste menée avec la CAF, l'Education Nationale, la Ville de Strasbourg, l'Association des maires du Bas-Rhin, la Préfecture, la MSA et l'UDAF.

Ce schéma, et le réseau d'animation qui en émane, visent à coordonner et renforcer les interventions et l'offre de service de tous les partenaires dans le champ de la parentalité et de la petite enfance. Arrivé à terme, un nouveau schéma d'accompagnement des parents sera prochainement élaboré.

b > Un chef de filât dévolu par la loi en matière de protection de l'enfance et de protection maternelle et infantile, des actualités fortes au niveau national

Depuis la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, le département est le chef de file du dispositif de protection de l'enfance.
Cette mission a été récemment précisée par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, qui replace l'intérêt de l'enfant au cœur de l'accompagnement et :

- réaffirme à la fois la place de chef de file du Département et le rôle de l'Etat quant à la définition d'un cadre national pour la protection de l'enfance ;
- invite à décloisonner les politiques ;
- fixe pour objectif premier de la protection de l'enfance la recherche du meilleur intérêt de l'enfant et pose, comme condition d'efficacité de cette politique, de partir des besoins et des ressources de l'enfant et de sa famille ;
- souligne la nécessité d'adapter les parcours en protection de l'enfance et de porter une attention particulière à la petite enfance.

Dans la suite de la loi de protection de l'enfance, une « démarche de consensus » transversale et pluridisciplinaire a permis de disposer d'un corpus scientifique partagé, permettant d'appréhender les besoins fondamentaux de l'enfant accompagné dans le cadre de la protection de l'enfance.
Le rapport du docteur Marie-Paule Martin-Blachais, paru le 28 février 2017, formule ainsi 7 recommandations et 38 propositions permettant de répondre aux besoins de l'enfant.

Par ailleurs, placé auprès du Premier Ministre, le Conseil National de la Protection de l'Enfance établit annuellement un programme de travail sur lequel le Département s'appuie pour ses réflexions et pratiques.

Enfin, le Gouvernement a adopté le 1er mars 2017 un plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants 2017-2019 qui repose sur 4 axes:

- Pour pouvoir pleinement prendre la mesure des violences, et ainsi mieux les prévenir et les combattre, ce plan a pour ambition de développer les connaissances sur les violences, notamment physiques et sexuelles (axe 1).
- C'est en repérant plus systématiquement et en révélant davantage les violences faites aux enfants qu'elles pourront être mieux prises en compte. Cela nécessite d'informer les familles et de former encore davantage les professionnel.le.s à leur détection et aux moyens à leur disposition pour les dénoncer (axe 2 et 3).
- Pour aider les victimes à témoigner, il faut libérer et recueillir leur parole et proposer une prise en charge adaptée à leurs traumatismes (axe 4).

Au plan local, depuis 2014, le Département du Bas-Rhin a structuré des réseaux thématiques :

- le réseau justice qui réunit les magistrats du Parquet et du Siège des trois tribunaux dont relève le territoire du Bas-Rhin,
- le réseau des directeurs des établissements et services de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- le réseau santé et handicap.

En 2016, a été installé l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance du Bas-Rhin, instance départementale dont la composition pluri-partenariale a été fixée par la loi du 14 mars 2016 (la composition de l'ODPE du Bas-Rhin page 168).

Placée sous l'autorité du Président du Conseil départemental, cette instance qui réunit plus de 40 partenaires a notamment pour missions de :

- Suivre la mise en œuvre du schéma départemental et formuler des avis ;
- Formuler des propositions et des avis sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance dans le département.

3. LA GOUVERNANCE DE LA DÉMARCHE

Pilotée dans le cadre de l'ODPE et de son comité technique, animée par une équipe ressource départementale garante de la transversalité, la présente démarche s'est appuyée sur les élus et professionnels de terrain, les jeunes et leur famille.

a > Une large concertation des agents et partenaires sur la base d'un état des lieux territorial partagé avec les élus

La démarche d'élaboration de ce document stratégique « Un avenir pour nos enfants », outre d'élargir le prisme à l'enfance, la jeunesse et la famille, s'est inscrite dans une démarche proactive partant du terrain.
Ainsi, la phase de bilan du Schéma enfance-famille 2012-2017, qui a permis de faire émerger des orientations nouvelles et des pistes d'actions, a mobilisé :

- 43 agents et les élus pilotes de la démarche sur chacun des territoires
- plus de 40 professionnels dans le cadre du réseau des directeurs des établissements et services de l'Aide Sociale à l'Enfance
- les magistrats du siège et du Parquet au sein du réseau justice

Des rencontres de partenaires institutionnels et associatifs ont également été conduites avec : l'Education Nationale, l'Etat (Préfecture et DRDJSCS), l'Agence Régionale de Santé, la Police, la Gendarmerie, l'Ordre des Avocats, Themis, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) et l'Association D'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat (ADEPAPE Passerelle d'Azur). Concernant plus spécifiquement la jeunesse, ont été rencontrés la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture, la Fédération Départementale des Centres Socio-Culturels, Unis cité, l'Association Migration Solidarité et Échanges pour le Développement (AMSED), le Réseau express jeunes, les partenaires de la prévention santé jeunesse (Maison Des Adolescents, Association de Lutte contre la Toxicomanie, Centre d'Information Régional sur les Drogues et Dépendances).

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Bas-Rhin, acteur majeur de l'accompagnement de la fonction parentale, a été rencontrée à plusieurs reprises, permettant d'établir les connexions nécessaires avec la Commission départementale d'accompagnement des parents, organe de concertation des partenaires du Schéma départemental d'accompagnement des parents.

Avec la Direction départementale déléguée à la cohésion sociale, à l'initiative de cette dernière, des rencontres ont permis de réfléchir au meilleur soutien à apporter pour le développement de politique jeunesse en territoire et la préparation de l'accès des jeunes à l'âge adulte, notamment sur le plan du logement.

Cette phase d'état des lieux a été complétée par la réalisation de 5 portraits territoriaux Enfance, Jeunesse, Famille (territoires Nord, Ouest, Sud, Strasbourg, Eurométropole hors Strasbourg) qui ont permis des échanges avec l'ensemble des élus départementaux au sein des commissions territoriales.

La phase d'élaboration du nouveau Plan d'Actions Enfance Jeunesse Famille a également fortement mobilisé les professionnels du Département, de la Ville de Strasbourg, les partenaires et acteurs des politiques Enfance, Jeunesse et Famille.

Ainsi, la co-élaboration des actions territoriales, à travers l'organisation de Matinées « Enfance – Jeunesse – Famille » en territoire, sous forme d'ateliers réunissant des agents du Département, de la Ville de Strasbourg et des partenaires du territoire a mobilisé plus de 280 personnes dont 125 partenaires : les centres sociaux culturels, les espaces jeunes, les lieux d'accueil parents enfants, les AS scolaires, les AS de la CAF, les associations de soutien à la parentalité, l'UDAF, la gendarmerie, les Mecs, la PJJ, les services jeunesse des territoires...

Les réseaux thématiques - Etablissements ASE, Justice et Commission départementale d'accompagnement des parents - ont à nouveau été sollicités.

Au cours de la démarche, l'ODPE a été saisi à 3 reprises :

- sur le bilan du schéma enfance et famille 2012-2017
- sur les enjeux et orientations proposés au vu du bilan et des portraits de territoire
- sur la proposition de plan d'action finalisé

Issu de cet ODPE, un comité technique resserré a accompagné le Département tout au long de la démarche.

b > Calendrier de la démarche

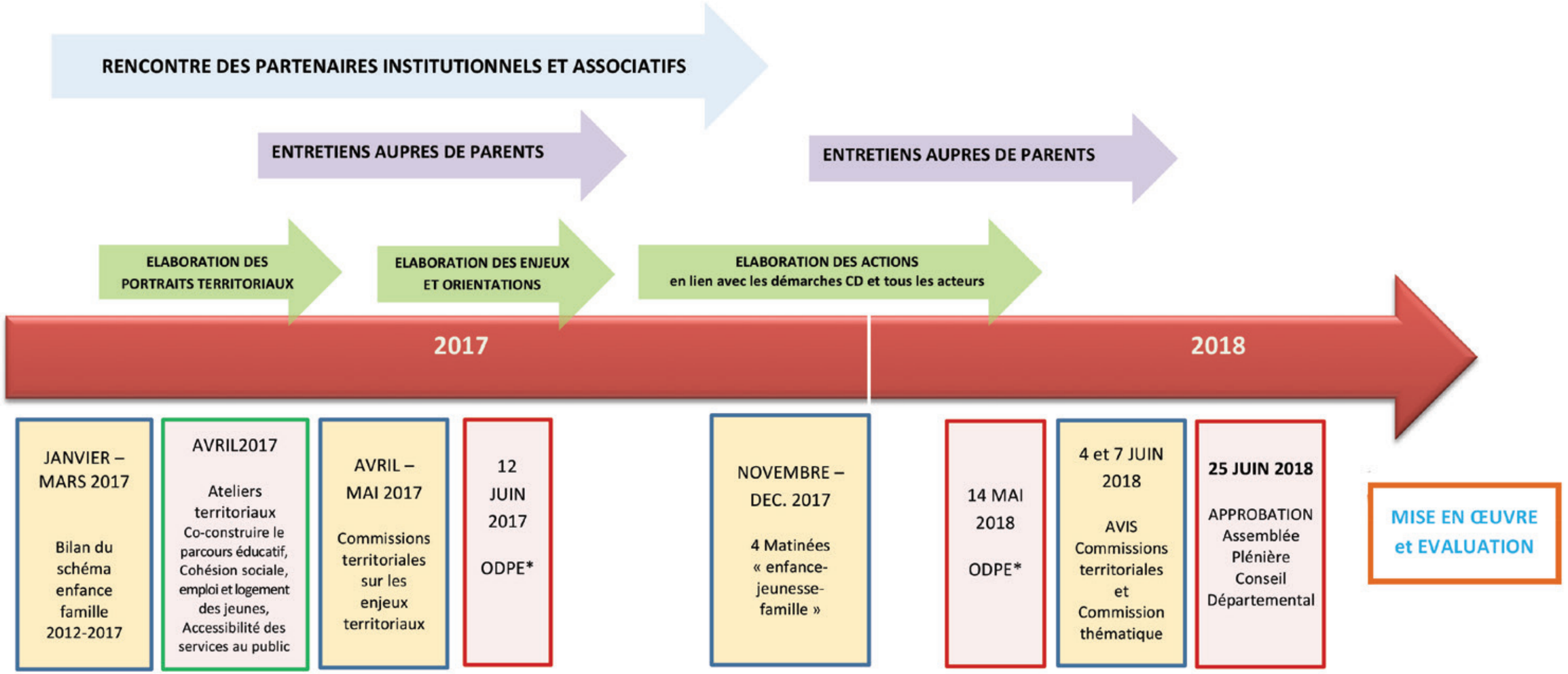

Le réseau « Directeurs d'établissements ASE » et le réseau « Justice » ont été sollicités à cing reprises, pour le bilan et pour l'élaboration des actions.

*ODPE : Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance

c > Les instances de suivi du Plan d'actions enfance jeunesse famille 2018-2023

L'ODPE, en tant qu'instance pluri-partenariale et au regard de son rôle d'observatoire, a été proposée pour être l'instance principale de suivi de la mise en œuvre du présent plan d'actions.
Il s'agira notamment :

- Rendre compte chaque année à l'ODPE de l'avancée des projets, présenter ses résultats et les échanges partenariaux en commissions thématiques et territoriales,

- Vérifier à mi-parcours la validité de nos enjeux et de nos réponses à partir notamment de la réactualisation de l'état des lieux départemental et territorial (5 portaits de territoire).

Le comité technique de l'ODPE et le comité technique Jeunesse seront, ensemble, chargés de l'animation de la démarche.

Les commissions thématiques et territoriales du Conseil Départemental du Bas-Rhin seront également mobilisées pour la mise en œuvre du plan d'actions.

A

CONSTRUIRE UN AVENIR POUR NOS ENFANTS

1. Une ambition politique

LA PRÉVENTION, UNE NOUVELLE AMBITION

Parce qu'intervenir en amont des difficultés familiales et éducatives est plus pertinent pour les familles et les jeunes, et largement plus efficace socialement et financièrement, le Département du Bas-Rhin veut développer fortement l'accompagnement de tous les parents, notamment grâce au renforcement de l'action de la Protection Maternelle et Infantile et miser sur la **PMI du 21ème siècle**, accessible (grâce à un maillage territorial dense), gratuite, pour une prise en charge globale à la charnière du sanitaire, de l'éducatif et du social, de l'individuel et du collectif, du préventif et du thérapeutique.

En effet, les interventions de la PMI se situent tant au **niveau de l'enfant lui-même**, participant à son bon développement physique, somatique, psychologique et social, qu'en amont, au **niveau des futurs parents et de la femme enceinte** dans le cadre d'actions d'accompagnement aux soins et à la parentalité. Les activités de planification des naissances et d'éducation familiale, confiées aux centres de planification et d'éducation familiales (CPEF), sont incluses dans cette politique de prévention globale depuis 1974, et s'adressent aux adolescents et jeunes adultes, notamment ceux en difficulté d'accès aux soins dans le domaine de la sexualité; elles constituent un atout important dans **la lutte contre les grossesses non désirées, les violences faites aux femmes** et la prévention des maladies sexuellement transmissibles.

POUR CHAQUE JEUNE, UN PARCOURS ADAPTÉ

Parce que chaque jeune a des besoins et des capacités qui lui sont propres, le Département du Bas-Rhin veut personnaliser davantage ses prises en charge, **faire de la dentelle pour les situations les plus complexes** en mobilisant l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité et de l'Aide Sociale à l'Enfance, être plus agile dans la construction des parcours individuels et associer tout l'environnement bienveillant de l'enfant.

LES JEUNES COMME ATOUT DANS UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

Les jeunes constituent une population riche de sa diversité ; ils grandissent et se construisent en proximité, se socialisent et développent des pratiques quotidiennes et citoyennes, avant d'ouvrir leurs horizons vers des mondes plus larges. C'est pourquoi le Département, en lien avec ses partenaires et les forces vives des territoires, veut soutenir le développement de politiques jeunesse en territoire et proposer aux jeunes une diversité d'opportunités répondant à leurs aspirations pour favoriser leur implication dans leur environnement, en leur donnant les clés pour comprendre les évolutions sociétales et leurs impacts qu'ils soient source de risque (radicalisation, racisme...) ou d'opportunités nouvelles.

Les jeunes développent des savoirs d'usage et incarnent de nouvelles pratiques sociales, citoyennes et culturelles qui leur permettent de s'adapter à une société dans laquelle on ne s'intègre plus comme autrefois dans un parcours linéaire. L'emploi salarié n'est plus l'unique voie pour la plupart et le désir des jeunes de créer leur entreprise n'a jamais été aussi fort. De même, l'engagement des jeunes est très vivace et source d'apprentissage et d'épanouissement par le développement de compétences informelles.

Cependant, **l'inclusion des jeunes les plus fragiles est mal assurée et nécessite une approche transversale, préventive, participative et innovante de tous les acteurs**. Le Département se doit de renforcer les opportunités, les expérimentations et les échanges d'expériences pour tous les jeunes et plus particulièrement les plus vulnérables.

LES TERRITOIRES, UN ÉCOSYSTÈME DE BIENVEILLANCE

Le Département ne peut rester seul dans cette démarche. Il faut tout un territoire pour faire grandir un enfant. Le Département du Bas-Rhin souhaite renforcer les dynamiques territoriales, fédérer les acteurs, mobiliser les énergies et les compétences de chacun, partenaires et citoyens, autour de la famille, de l'enfant et du jeune pour viser le plein épanouissement de l'enfant -et par extension celui de l'adulte qu'il deviendra-.

La mise en œuvre de la politique Enfance, Jeunesse et Famille s'inscrit, par la loi et dans la pratique, dans un cadre largement territorialisé et partenarial. Les équipes des UTAMS/UT, de PMI et du Service de Protection de l'Enfance, les référents de la Mission Education Sport et Jeunesse en territoire sont ainsi mobilisés, aux côtés des partenaires, notamment à travers le soutien à la parentalité, la prévention, les projets éducatifs pour un accompagnement global des familles et le développement d'une offre répondant aux besoins de chaque territoire.

Dans le prolongement du plan actions éducatives et collèges voté au printemps 2017, il est proposé que la démarche de Projet Educatif Partagé et Solidaire - PEPS se développe et s'élargisse à des sujets relatifs à la jeunesse, l'enfance et la famille nécessitant une approche transversale et partenariale pour apporter des améliorations et des réponses nouvelles.

La politique Enfance, Jeunesse et Famille est par essence une politique évolutive qui se doit d'être particulièrement en phase avec les besoins de ses bénéficiaires. C'est pourquoi la consultation des bénéficiaires a constitué un enjeu au moment de l'élaboration de ce document stratégique pour la collectivité et se poursuivra tout au long de sa mise en œuvre. L'ambition est d'engager un véritable dialogue avec les Bas-Rhinois conformément aux principes de la démocratie d'implication et autant que possible de les associer à la construction des actions qui les concernent.

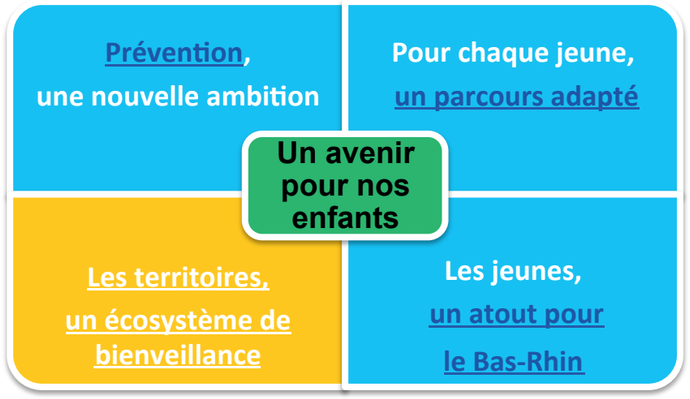

2. Des enjeux opérationnels pour le Bas-Rhin

Cette ambition politique du Bas-Rhin répond aux 6 enjeux opérationnels dégagés lors des différentes étapes de la concertation, déclinés en orientations et objectifs, lesquels permettront l'évaluation des actions.

A > ENJEU N°1 : DES LIENS PARENTS-ENFANTS BIENVEILLANTS - DES PARENTS ACTEURS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE LEUR(S) ENFANT(S)

Orientation	**Soutenir la parentalité de TOUS les parents pour leur permettre de mieux répondre aux besoins de leur(s) enfant(s)**
Objectif	> Développer l'accompagnement des parents et le rendre accessible
Orientation	**Accompagner au plus tôt les parents pour leur permettre de faire face aux difficultés rencontrées avec leur(s) enfant(s)**
Objectifs	> Prévenir les situations de risque liées à l'absentéisme et au décrochage scolaires > Accompagner les enfants pris dans des conflits familiaux et des séparations > Expérimenter des modalités éducatives nouvelles en s'appuyant notamment sur la prévention spécialisée
Orientation	**Faire participer les familles**
Objectifs	> Co-construire les actions avec les parents, la famille élargie et l'environnement de l'enfant

B > ENJEU N°2 : UN REPÉRAGE PRÉCOCE DES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ ET DE VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Orientation	**Renforcer le repérage des situations de violences faites aux enfants**
Objectifs	> Sensibiliser tous les citoyens à leur contribution à la protection des enfants > Renforcer la formation des professionnels du Conseil Départemental, de la Ville de Strasbourg et des partenaires > Développer la connaissance des situations de violences faites aux enfants dans le Bas-Rhin
Orientation	**Améliorer la qualité de l'évaluation des situations de violences faites aux enfants**
Objectifs	> Améliorer le contenu des évaluations de protection de l'enfance et mettre en œuvre la loi du 14 mars 2016 > Développer une culture commune de l'évaluation «enfance» pour tous les acteurs concernés

C > ENJEU N°3 : UN PROJET ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT DANS UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU

Orientation	**Proposer un accompagnement à domicile adapté aux besoins de chaque famille**
Objectifs	> Diversifier les modalités d'accompagnement à domicile – Innover dans les prises en charge > Mobiliser les dispositifs existants, les faire connaître et les articuler pour répondre aux besoins singuliers
Orientation	**Développer une offre d'accueil adaptée aux besoins de chaque enfant**
Objectifs	> Innover dans les prises en charge des adolescents et des jeunes parents > Renforcer l'offre d'accueil familial > Adapter le patrimoine départemental aux besoins des enfants > Adapter les modalités d'accueil aux besoins des Mineurs Non Accompagnés
Orientation	**Assurer à chaque enfant un parcours coordonné et continu Inscrire le projet de l'enfant dans son environnement**
Objectifs	> Améliorer la coordination et la continuité des parcours en ASE > Généraliser le Projet Pour l'Enfant à tout enfant accompagné ou accueilli par l'Aide Sociale à l'Enfance > Associer l'enfant et sa famille aux décisions qui les concernent > Adapter le statut de l'enfant confié à sa situation > Favoriser et soutenir les repères et les liens relationnels et affectifs > Faire connaitre et mobiliser les ressources des territoires > Consolider les coordinations au plus près du territoire de vie de l'enfant

D > ENJEU N°4 : HANDICAP ET SANTÉ EN PROTECTION DE L'ENFANCE : UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS DE L'ENFANT

Orientation	**Apporter une réponse au plus proche du lieu de vie de l'enfant**
Objectifs	> Développer un réseau santé handicap en territoire > S'articuler avec les démarches territoriales de l'Agence Régionale de Santé (contrats locaux de santé, ...)
Orientation	**Améliorer la prise en compte de la santé des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance**
Objectifs	> Organiser le suivi de la santé des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance > Renforcer le partenariat médico-social et sanitaire pour co-élaborer des réponses nouvelles > Améliorer la prise en charge des situations frontières ASE et handicap - Mettre en œuvre la Réponse Accompagnée Pour Tous

E > ENJEU N°5 : DES JEUNES AUTONOMES ET CONFIANTS DANS L'AVENIR POUR DE FUTURS ADULTES RESPONSABLES

Orientation	**Poursuivre le développement de plan collège**
Objectifs	> Développer les actions prévues, les évaluer et les faire évoluer > Répondre à de nouveaux enjeux par de nouvelles actions
Orientation	**Accompagner les jeunes à grandir dans une société en mutation**
Objectifs	> Rendre les jeunes « acteurs » de leur santé par des actions de prévention adaptées qui les impliquent > Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et leur donner des opportunités d'agir > Contribuer à la prévention des phénomènes de radicalisation
Orientation	**Favoriser l'insertion, l'accès au logement et à l'autonomie des jeunes Mieux prendre en compte les jeunes vulnérables et ceux qui ont le moins d'opportunités**
Objectifs	> Faciliter l'accès aux droits, l'insertion et l'accès à l'emploi > Favoriser l'accès au logement de tous les jeunes et plus particulièrement des moins autonomes > Anticiper et accompagner à la majorité les jeunes les plus vulnérables

F > ENJEU N°6 : UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, OUVERTE AUX JEUNES ET FAVORISANT LEUR ÉPANOUISSEMENT

Orientation	**Développer la curiosité et favoriser l'ouverture au monde**
Objectifs	> Favoriser le sentiment d'appartenance européenne notamment par les relations transfrontalières > Favoriser l'accès aux loisirs et aux pratiques sportives et culturelles
Orientation	**Promouvoir et valoriser l'engagement des de tous les jeunes**
Objectifs	> Favoriser les engagements solidaires et citoyens dans le cadre du «service civique» y compris pour les jeunes qui ont le moins d'opportunités > Promouvoir l'engagement et les pratiques citoyennes des jeunes
Orientation	**Susciter l'expérimentation, la créativité et leur pouvoir d'agir**
Objectifs	> Créer les conditions favorables à l'implication des jeunes dans les lieux de socialisation dans leur environnement. > Favoriser et accompagner les jeunes dans leur prise d'initiatives et leur créativité

3. Une approche territoriale de l'action

La mise en œuvre de la politique Enfance, Jeunesse et Famille s'inscrit, par la loi et dans la pratique, dans un cadre largement territorialisé. Les équipes des UTAMS/UT, de PMI et de l'ASE, les référents jeunesse en territoire sont ainsi mobilisés, aux côtés des partenaires, notamment à travers le soutien à la parentalité, la prévention, les projets éducatifs pour l'accompagnement global des familles et le développement d'une offre répondant aux besoins de chaque territoire.

Aussi, pour répondre à ces enjeux, la politique Enfance, Jeunesse et Famille, s'inscrit pleinement dans les principes d'action et orientations du plan de l'Action Sociale de Proximité adopté en 2017 :

Principes :
> La proximité comme condition essentielle de l'action
> L'approche globale et transversale
> L'adaptation et l'innovation comme conditions de la réussite
> La mobilisation de tous les acteurs

Orientations stratégiques :
> La connaissance et l'évolution des publics
> Un accueil de proximité comme première condition d'accès aux droits
> Un accompagnement humain et responsable
> Un partenariat renforcé pour une action sociale plus efficace et plus humaine
> Une écoute, une implication et une responsabilisation des usagers
> Une observation partagée et territorialisée des publics, pour comprendre les évolutions sociétales et adapter nos politiques
> Un accompagnement et une valorisation des professionnels dans l'évolution de leurs pratiques

4. Un principe d'action pérenne - la participation des personnes

Cette démarche d'élaboration du plan d'action « Un avenir pour nos enfants » a été l'occasion d'intégrer davantage les personnes dans l'élaboration de la politique publique, considérant qu'elles peuvent être force de proposition.

Si ce plan d'actions porte exclusivement, dans la déclinaison de ses enjeux, orientations et objectifs, directement sur le service proposé aux bas-rhinois, le recueil de l'avis des personnes concernées par les politiques départementales doit devenir une préoccupation centrale pour la collectivité ; dans cette perspective, chaque action devra interroger la participation des Bas-Rhinois.

Il s'agit d'un changement de paradigme important, particulièrement pour le champ de l'aide aux familles, qui doit pouvoir être davantage formalisé, non seulement sur les situations individuelles, mais aussi plus largement sur nos actions et dispositifs.

Le Département s'appuiera également sur l'expertise de ses partenaires, et plus particulièrement l'École supérieure européenne de l'intervention sociale (ESEIS), l'université et l'association ATD Quart Monde, mais également les élus et les partenaires jeunesse qui sur leur territoire développent cette participation active des jeunes dans l'élaboration de leur politiques ou de leurs actions.

Le budget 2018 de la Politique Enfance Jeunesse Famille est un budget qui a connu une hausse importante, +5,2%, permettant notamment d'assumer la responsabilité du Département concernant la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés et la mise à l'abri des femmes enceintes ou mères avec enfant(s) de moins de 3 ans. Au global, cette politique publique est financée à hauteur de 140,5 M€ en fonctionnement ; pour mémoire, le Plan actions éducatives et collèges (2017-2020) prévoit 292 M€ de dépenses, dont plus de 100 M€ en investissement.

Au total, l'ambition du Département du Bas-Rhin, présentée dans le cadre de ce Plan d'actions, engage un effort supplémentaire de la collectivité pour l'Enfance, la Jeunesse et la Famille sur la durée du plan de 36,2 M€.

B

DÉCLINAISONS DES SIX ENJEUX EN ACTIONS POUR CONSTRUIRE UN AVENIR POUR NOS ENFANTS

26 ACTIONS DÉJÀ MENÉES À POURSUIVRE

50 ACTIONS NOUVELLES EN RÉPONSES AUX BESOINS REPÉRÉS PAR LES ACTEURS DE TERRAIN

67 ACTIONS DU PLAN ACTIONS ÉDUCATIVES ET COLLÈGES

Le département du Bas-Rhin a souhaité intégrer dans ce document stratégique à la fois les actions nouvelles et celles déjà à l'œuvre qu'il propose de poursuivre dans la mesure où celles-ci concourent d'ores et déjà à la réalisation des enjeux présents. Ce plan d'actions présente ainsi la globalité du dispositif bas-rhinois pour l'enfance, la jeunesse et les familles.
Certaines actions proposent, dans leurs modalités de mise en œuvre, des déclinaisons territoriales propres au chaque territoire (T)

Liste récapitulative des fiches actions qui constituent un cadre de travail dans lequel chaque projet sera à décliner de façon opérationnelle :

Liste des 26 actions menées et des 50 actions nouvelles

Enjeu n°1	**Des liens parents - enfants bienveillants - Des parents acteurs qui répondent aux besoins de leur(s) enfant(s)**	
Actions menées à poursuivre	Action A	Offre de services de Protection Maternelle et Infantile pour la santé de l'enfant et de sa famille dans une approche de prévention précoce
	Action B	Offre de services de Protection Maternelle et Infantile dans l'accueil de la petite enfance
	Action C	Accompagnement à la parentalité et prévention en UTAMS et en UT
	Action D	Poursuivre et renforcer l'implication du Département dans le Réseau d'Accompagnement des Parents
Actions nouvelles	Action 1 (T)	Renforcer l'offre de santé et la prévention précoce auprès des jeunes enfants et de leurs parents
	Action 2 (T)	Renforcer l'offre d'aide à la parentalité sur les territoires
	Action 3 (T)	Améliorer la qualité de l'accueil individuel de la petite enfance et développer des modes de garde à vocation d'insertion professionnelle
	Action 4 (T)	Faire connaître l'offre d'accompagnement à la parentalité sur chaque territoire
	Action 5	Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire
	Action 6 (T)	Développer le recours à la médiation familiale
	Action 7 (T)	Expérimenter de nouvelles solutions avec les acteurs de la prévention
	Action 8	Développer l'écoute de la parole de l'usager, parents et enfants
	Action 9 (T)	Mobiliser les parents dans la co-construction d'actions de soutien à la parentalité, de prévention jeunesse et les Projets Pour l'Enfant

Enjeu n°2	**Un repérage précoce des situations de vulnérabilité et de violences faites aux enfants**	
Actions menées à poursuivre	Action E	Dispositif départemental de recueil et de traitement des informations préoccupantes
	Action F	Organisation de la Journée Protection de l'Enfance
	Action G	Sensibilisation aux droits des enfants avec les Jeunes Ambassadeurs des Droits des Enfants (JADE)
Actions nouvelles	Action 10	Sensibiliser les Bas-Rhinois à la lutte contre les violences faites aux enfants
	Action 11	Renforcer la formation des professionnels notamment lorsqu'ils sont en contact avec les enfants
	Action 12	Développer les travaux de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
	Action 13	Mettre en œuvre l'évaluation pluridisciplinaire des informations préoccupantes
	Action 14	Développer une culture commune de l'évaluation « enfance » pour tous les acteurs concernés

Enjeu n°3	Un projet adapté aux besoins de chaque enfant dans un parcours coordonné et continu	
Actions menées à poursuivre	Action H	Diversité du dispositif départemental d'aide éducative à domicile
	Action I	Engagement en matière de mise à l'abri des mères isolées avec enfant de moins de trois ans
	Action J	Diversité du dispositif d'accueil des enfants confiés
	Action K	Soutien à la pratique des assistants familiaux
Actions nouvelles	Action 15	Innover dans les mesures d'aide éducatives à domicile
	Action 16	Développer une offre éducative ciblée sur le soutien à la scolarité
	Action 17	Développer le recours aux mesures d'accompagnement éducatif et budgétaire
	Action 18	Expérimenter des prises en charge « en dentelle » portées à plusieurs
	Action 19	Développer l'accueil séquentiel pour les adolescents et renouer avec la scolarité et/ou l'insertion
	Action 20	De l'accueil maternel au centre parental : assurer une place aux pères
	Action 21	Développer les places en accueil familial renforcé pour accompagner les situations les plus difficiles
	Action 22	Investir pour un nouveau Foyer Départemental de l'Enfance
	Action 23	Généraliser le Projet Pour l'Enfant à tout enfant accompagné ou accueilli par l'Aide Sociale à l'Enfance
	Action 24	Offrir de nouvelles perspectives d'avenir en adaptant le statut de l'enfant à sa situation
	Action 25	Construire les modalités de prise en charge par des « tiers »
	Action 26 Ⓣ	Garantir des visites médiatisées adaptées aux besoins des enfants et de leur famille
	Action 27 Ⓣ	Identifier et mobiliser les ressources des territoires pour des réponses locales adaptées
	Action 28 Ⓣ	Consolider les coordinations au plus près du territoire de vie de l'enfant

Enjeu n°4	Handicap et santé en protection de l'enfance : une réponse adaptée aux besoins généraux et particuliers de l'enfant	
Actions menées à poursuivre	Action L	Développer les missions du médecin de Protection de l'Enfance
Actions nouvelles	Action 29 Ⓣ	Décliner le réseau départemental santé handicap en territoire
	Action 30	Développer le parcours de santé des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance
	Action 31	Développer des réponses innovantes pour la prise en compte des besoins en santé mentale
	Action 32	Simplifier le parcours administratif MDPH pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance
	Action 33	Mettre en œuvre la Réponse Accompagnée pour Tous pour les enfants accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance

Enjeu n°5	Des jeunes autonomes et confiants dans l'avenir pour de futurs adultes responsables	
Actions menées à poursuivre	Action M	Développement du Plan d'Actions Educatives et Collèges et mise en œuvre des Projets Educatifs Partenariaux et Solidaires (PEPS)
	Action N	Soutien à l'insertion des jeunes : le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et partenariat dans le cadre de la garantie jeunes
	Action O	Accompagnement à l'emploi des jeunes bénéficiaires du RSA
	Action P	Insertion professionnelle et handicap
	Action Q	Logement et insertion des jeunes
	Action R	Actions de prévention santé - citoyenneté
	Action S	Soutien à l'action jeunesse en territoire via les associations et les centres socioculturels
	Action T	Entreprises et quartiers
	Action U	Poursuite des Contrats Jeunes Majeurs Insertion
Actions nouvelles	Action 34 Ⓣ	Assurer une meilleure couverture de « l'écoute territoriale jeune »
	Action 35	Contribuer au repérage, à la prévention et à l'accompagnement des situations de radicalisation
	Action 36	Favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes par l'accès à la santé
	Action 37	Contribuer à une meilleure orientation professionnelle des jeunes
	Action 38	Proposer une procédure adaptée pour le recrutement de jeunes en insertion sur de courtes missions
	Action 39 Ⓣ	Expérimentation « Zéro chômage »
	Action 40 Ⓣ	Favoriser la mobilité des jeunes
	Action 41	Améliorer la connaissance des besoins des jeunes en matière de logement
	Action 42	Développer le logement accompagné pour des publics cibles
	Action 43	Construire avec les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance leur projet d'autonomie

Enjeu n°6	Une société inclusive, ouverte aux jeunes et favorisant leur épanouissement	
Actions menées à poursuivre	Action V	Passeport de l'engagement
	Action W	Citoyenneté européenne et ouverture au monde
	Action X	Accueil de volontaires en service civique
	Action Y	Soutien aux pratiques culturelles des jeunes
	Action Z	Soutien aux pratiques sportives des jeunes
Actions nouvelles	Action 44 Ⓣ	Impulser, co-construire et développer des projets POUR et AVEC les jeunes en territoire, en s'appuyant sur les PEPS
	Action 45	Développer et renforcer les pratiques culturelles des jeunes
	Action 46	Développer et renforcer les pratiques sportives des jeunes
	Action 47	Favoriser l'apprentissage de la langue régionale et les échanges transfrontaliers
	Action 48 Ⓣ	Mieux accompagner et valoriser l'engagement de tous les jeunes
	Action 49	Favoriser la démocratie d'implication et le pouvoir d'agir des jeunes
	Action 50 Ⓣ	Expérimenter des « tiers lieux », fabriques de culture et de citoyenneté

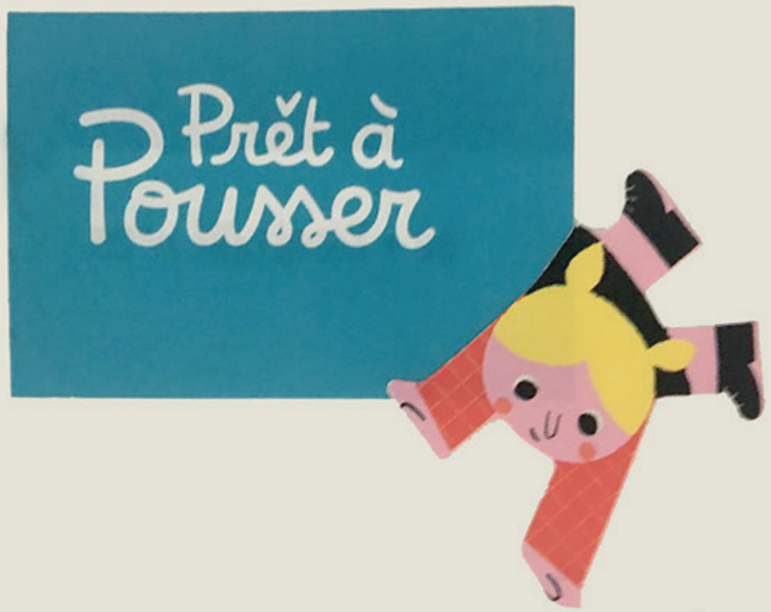

Visuel issu de l'expression libre des professionnels lors
de la Journée de Protection de l'Enfance du 30 novembre 2017

ENJEU 1

Des liens parents - enfants bienveillants - Des parents acteurs qui répondent aux besoins de leur(s) enfant(s)

« J'ai appris qu'il m'aime aussi quand je lui donne des limites. Et il le prend bien! »

« Je suis fière de moi, j'ai réussi »

Paroles de parents de l'accueil de jour du Foyer Départemental de l'Enfance dans le cadre d'un temps d'échange sur le « métier » de parents, le 8 février 2018

ENJEU 1 DES LIENS PARENTS-ENFANTS BIENVEILLANTS - DES PARENTS ACTEURS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE LEUR(S) ENFANT(S)

ACTION A :

OFFRE DE SERVICE PMI POUR LA SANTÉ DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE DANS UNE APPROCHE DE PRÉVENTION PRÉCOCE

Descriptif de l'action	**Le Conseil départemental propose gratuitement à l'enfant et à sa famille l'aide du service de Protection maternelle et infantile. La PMI assure la promotion de la santé de la mère et de la santé et du bien-être de l'enfant à travers des actions de prévention médicalisée précoce, des conseils personnalisés, des actions collectives de soutien à la parentalité et d'éducation et de sensibilisation à la santé de l'enfant et des soins gratuits de proximité, accessibles à tous à partir de 70 points de consultations dans tout le département (dont 20 sur la Ville de Strasbourg).** 1 > Visites à domicile prénatales et post-natales et consultations médicales de grossesse par la sage-femme de PMI 2 > Financement d'examens paracliniques pour les femmes en situation de grande précarité 3 > Suivis médicaux d'enfants en situation précaire 4 > Edition et envoi des carnets de maternité (dossier médical et conseil de prévention) et des carnets de santé de l'enfant (action de promotion de l'alsacien avec l'OLCA) 5 > Consultations de suivi préventif du nourrisson et du jeune enfant 6 > Vaccinations gratuites 7 > Dépistage des situations de handicap, notamment en partenariat avec les Centres d'action médico-sociale précoce (CAMPS) 8 > Travail en réseau avec de nombreuses structures de santé (CAMSP, CMP, pédopsychiatrie, équipes addictologie, maternités et néonatalogie...) 9 > Contribution aux missions de santé publique, épidémiologie et recherche 10 > Formation des professionnels de santé 11 > Visite à domicile post-natale précoce, de soutien à la parentalité et de suivi d'enfants vulnérables 12 > Consultations de puéricultrice (sensibilisation aux besoins de l'enfant) 13 > Animations proposées en salle d'attente de consultation par les professionnels de PMI et des partenaires locaux (découverte du livre, jeux, éveil musical etc.) 14 > Actions collectives de soutien à la parentalité : massage bébé, ateliers allaitement, ateliers parentaux... 15 > Entretiens avec les parents en école maternelle, lors des bilans de santé et interventions en école à la demande des équipes éducatives 16 > Edition de nombreux supports d'information et d'éducation à la santé 17 > Interventions préventives de protection de l'enfance et contribution aux évaluations des informations préoccupantes
Ressources	12 médecins, 8 cadres de santé, 7 sages-femmes, 53 infirmières-puéricultrices, 2 orthoptistes, 1 éducatrice de jeunes enfants, 1 attaché, 14 agents administratifs. Le Département délègue la mise en œuvre de ses missions de PMI à la Ville de Strasbourg et en assure le financement intégral pour un budget total (ensemble du champ de la Convention) d'environ 12,1 M€, incluant la masse salariale des agents consacrés à la PMI.

Réalisation (Activité)	> près de 11% des femmes enceintes accompagnées lors de plus de 1700 visites à domicile et suivi médical de près de 300 grossesses très vulnérables par an > plus de 260 animations collectives par an > les puéricultrices assurent plus de 5800 visites à domicile, dont la moitié en période post-natale précoce, 1400 consultations de puériculture par an > près de 7000 bilans de santé par an réalisés par les puéricultrices en moyenne section de maternelle, soit 70% de la population d'enfants scolarisés à 3-4 ans > près de 1000 interventions par an suites à des sollicitations préventives en protection de l'enfance > plus de 10 000 consultations médicales et plus de 7 500 vaccinations par an > plus de 8 000 consultations de planification familiale financées par an et plus de 1000 actions d'information auprès des jeunes.
Proposition	Il est proposé de poursuivre cette action, de maintenir l'offre de service et assurer une couverture de proximité du territoire Bas-Rhinois. Pour ce faire, les moyens notamment humains seront préservés. Les consultations de puériculture seront renforcées pour faire face à la pénurie de médecin de PMI. Action en lien avec l'Action N°1 Renforcer l'offre de santé et la prévention précoce auprès des jeunes enfants et de leurs parents.

ENJEU 1 DES LIENS PARENTS-ENFANTS BIENVEILLANTS - DES PARENTS ACTEURS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE LEUR(S) ENFANT(S)

ACTION B :

OFFRE DE SERVICE PMI DANS L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Descriptif de l'action	**Le service de PMI assure l'évaluation et le contrôle des conditions d'accueil de la petite enfance, tant chez l'assistant maternel qu'en établissements.** **Au-delà de ces missions réglementaires, le service contribue au développement de l'offre et à la démarche d'amélioration de la qualité de l'accueil en lien avec la CAF et les différents acteurs du domaine de la petite enfance.** 1 > Réunions d'information sur le métier d'assistant maternel en partenariat avec les Relais d'Assistants Maternels (RAM) 2 > Réunions spécifiques d'information pour les porteurs de projets de Maison d'assistants maternels (MAM) en partenariat avec la CAF 3 > Agrément initial, renouvellement, modification d'agrément des assistants maternels (évaluation technique et instruction administrative) 4 > Financement et suivi technique de la formation obligatoire des assistants maternels 5 > Accompagnement des pratiques professionnelles des assistants maternels par les puéricultrices et cadres de santé 6 > Evaluation des informations préoccupantes concernant l'accueil et suivis renforcés des assistants maternels 7 > Gestion de la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD) et des procédures graduées disciplinaires (rappel à la loi, suspension, retrait d'agrément) 8 > Agrément et contrôle des établissements d'accueil collectif (EAJE) 9 > Interventions sanitaires, relais d'information et gestion de crise, en lien notamment avec l'ARS et la DGCCRF 10 > Partenariat avec la CAF pour la promotion du métier d'assistant maternel et l'amélioration de la qualité de l'accueil individuel dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et du Schéma d'Accompagnement des Parents (SDAP) 11 > Partenariat avec la CAF pour l'observation des microstructures et l'amélioration de l'accueil collectif dans le cadre du SDAP et du CEJ 12 > Partenariat locaux pour l'amélioration de l'offre et des conditions d'accueil
Ressources	8 cadres de santé, 53 infirmières-puéricultrices, 1 éducatrice de jeunes enfants, 1 attaché, 5 agents administratifs Le Département délègue l'évaluation et le suivi des assistants maternels à la Ville de Strasbourg et en assure le financement intégral pour un budget total (ensemble du champ de la Convention) d'environ 12,1 M€, incluant la masse salariale des agents consacrés à la PMI. La formation et l'agrément des assistants maternels, l'agrément et le contrôle des accueils collectifs ne sont pas délégués.

Réalisation (Activité)	> tenue de près de 70 réunions d'information et actions collectives/an > instruction de près de 5000 agréments assistants maternels/an ; suivi professionnel de près de 10 000 assistants maternels > formation initiale et complémentaire d'environ 1400 assistants maternels > instruction de près de 300 informations préoccupantes par an dans le cadre de l'accueil individuel > 5 à 6 réunions de la CCPD et examen de 30 dossiers en moyenne > agrément de près de 60 EAJE et MAM par an et contrôle des 380 structures d'accueil que compte le Bas-Rhin à ce jour > Création de nombreux supports et outils pour l'amélioration de la qualité de l'accueil (chartes, livrets, flyers)
Proposition	Il est proposé de poursuivre cette action, de maintenir l'offre de service et les partenariats institutionnels et de proximité pour l'amélioration de la qualité de l'accueil et le développement d'une offre adaptée aux nouveaux besoins de familles. Action en lien avec l'Action N°3 Améliorer la qualité de l'accueil individuel de la petite enfance et développer des modes de garde à vocation d'insertion professionnelle.

ENJEU 1 DES LIENS PARENTS-ENFANTS BIENVEILLANTS - DES PARENTS ACTEURS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE LEUR(S) ENFANT(S)

ACTION C :

ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ ET PRÉVENTION EN UTAMS ET EN UT

Descriptif de l'action	**Dans le cadre de ses missions légales de prévention et de protection en matière d'enfance, le Conseil départemental propose gratuitement à l'enfant et à sa famille le soutien, l'accompagnement et l'aide de ses services. Les unités territoriales action médico-sociales (UTAMS et UT de Strasbourg) développent un service de proximité afin d'assurer le soutien des familles, prévenir les risques et le danger encourus pour certains enfants, des conseils personnalisés de proximité et accessibles pour toutes les familles à partir de 86 sites d'intervention (sièges, Centre médico sociaux et lieux de permanences) dont 16 pour la ville de Strasbourg** 1 > Visites à domicile et rendez-vous spécifiques dans nos sites de proximité 2 > Accompagnement des familles dans le cadre du soutien à la parentalité 3 > Interventions de prévention et de protection de l'enfance : 4 > Aide éducative à domicile (AED) 5 > Aide financière d'Aide sociale à l'enfance (AFASE) 6 > Financement d'intervention de TISF (techniciennes d'intervention sociale et familiale) 7 > Evaluation enfance en danger 8 > Coordination partenariales des acteurs intervenant dans le champ de l'enfance 9 > Accompagnement budgétaires des familles 10 > Actions collectives et multi partenariales en faveur des enfants et des parents **Plusieurs types d'actions existantes :** > Mise en place d'un travail de réseau avec les différents services des intercommunalités > Actions de soutien à la parentalité afin d'apprendre aux parents à être parents > Mise en place d'instances de coordination pour les familles > Actions de soutien à la parentalité dans les écoles > Action de parentalité en lien avec la culture
Ressources	166 travailleurs, 39 cadres territoriaux, 76 secrétaires médico-sociales assure ce service et contribue à la définition de la politique globale en matière d'enfance et de famille. Le Département délègue la mise en œuvre de ses missions d'action sociale de proximité à la ville de Strasbourg et en assure le financement. Budget total d'environ 12 M€, inclut la masse salariale des agents et la part consacrée à l'action sociale de proximité du coût de la délégation à la Ville de Strasbourg.
Réalisation (Activité)	Les 5 services d'ASP du Département et de la Ville de Strasbourg accompagnent 40 000 ménages (dont 19 000 pour Strasbourg). 20% sont rencontrés dans le cadre de questionnement autour de l'enfance dans les domaines de : > L'adoption > Evaluation > De soutien à la parentalité et de prévention
Proposition	En 2016, 2671 enfants ont été concernés par une information préoccupante, en 2017, 2840. Il est proposé de poursuivre cette action, de maintenir l'offre de service et d'assurer une couverture de proximité du territoire bas-rhinois. Pour ce faire, les moyens notamment humains seront préservés. Il est proposé de poursuivre l'expérimentation de référent de parcours que le département met en œuvre et égénralisera pour les situations les plus complexes. Action en lien avec l'Action N°4 Faire connaître l'offre d'accompagnement à la parentalité sur chaque territoire.

ENJEU 1 DES LIENS PARENTS-ENFANTS BIENVEILLANTS - DES PARENTS ACTEURS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE LEUR(S) ENFANT(S)

ACTION D :

POURSUIVRE ET RENFORCER L'IMPLICATION DU DÉPARTEMENT DANS LE RÉSEAU D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS - RDAP

Descriptif de l'action	**Le schéma d'accompagnement des parents, signé le 10 octobre 2014, est le fruit d'une démarche partenariale volontariste menée avec la CAF, l'Education Nationale, la Ville de Strasbourg, l'Association des maires du Bas-Rhin, la Préfecture, la MSA et l'UDAF.** **Ce document et le réseau d'animation qui en émane visent à coordonner les interventions de tous les partenaires dans le champ de la parentalité et de la petite enfance.** **Elaboré à partir d'un état des lieux partagé des actions des différents acteurs publics, ainsi qu'un diagnostic des besoins, les pistes d'actions retenues visent à garantir aux familles un accès équitable à des services de qualité en favorisant l'implication des parents.** **8 thématiques, selon les âges de la vie de l'enfant et la situation des parents, sont mises au travail dans le cadre du réseau d'accompagnement des parents animé par l'UDAF :** › « devenir parent », › « être parent d'un jeune enfant », › « être parent d'un enfant de 6 à 11 ans », › « être parent d'un adolescent », › « être parent et confronté à une situation de décès », › « séparés, mais toujours parents », › « être parent et confronté à une situation de handicap »,
Ressources	Le schéma est avant tout un outil d'aide à la décision et de coordination des financements entre partenaires. Le principe de respect des compétences et des pouvoirs propres de chaque partenaire est formellement rappelé.
Réalisation (Activité)	Ce Schéma a produit des réalisations concrètes et positives ; pour exemples : › mise en place d'un guichet unique pour les financements de l'aide à la parentalité et petite enfance, › création du site internet réseaudesparents67.fr et développement de son application smartphone (en cours) › mise en place d'un plateau de service « Médiation familiale 67 »... › amélioration de la communication sur les différents appels à projets et partage d'expérience sur les territoires Bouxwiller, Saverne, Rosheim et Hoerdt pour soutenir les porteurs de projets et l'appui aux référents locaux › développement de centres de ressources petite enfance et handicap en territoire (par l'AAPEI) et son antenne mobile à Haguenau, Obernai, Saverne et sur l'Eurométropole ; sensibilisation de 20 structures périscolaires sur l'accueil d'enfant porteur d'un handicap › Intégration du soutien à la parentalité dans les contrats d'objectifs des CSC › ...

Proposition	Il est proposé de poursuivre cette action et de confirmer la volonté du Département d'assurer un partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs du SDAP. Action en lien avec l'Action N°4 Faire connaître l'offre d'accompagnement à la parentalité sur chaque territoire.

ENJEU 1 DES LIENS PARENTS-ENFANTS BIENVEILLANTS - DES PARENTS ACTEURS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE LEUR(S) ENFANT(S)

ORIENTATION SOUTENIR LA PARENTALITÉ DE TOUS LES PARENTS POUR LEUR PERMETTRE DE MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE LEUR(S) ENFANT(S)

ACTION 1 :

RENFORCER L'OFFRE DE SANTÉ ET LA PRÉVENTION PRÉCOCE AUPRÈS DES JEUNES ENFANTS ET DE LEURS PARENTS

Descriptif de l'action	**Renforcer la prévention précoce en général et cibler notamment des populations plus en risque de vulnérabilité : jeunes mères dont on sait que 15% sont concernées par une dépression post-partum, public aux droits incomplets, personnes vivant sur les aires d'accueil des gens du voyage, jeunes parents d'enfants en néonatologie (prématurés)...**
Modalités d'action	Le schéma est avant tout un outil d'aide à la décision et de coordination des financements entre partenaires. Le principe de respect des compétences et des pouvoirs propres de chaque partenaire est formellement rappelé.
Réalisation (Activité)	**Proposer des actions de prévention sanitaire et éducative, notamment :** › déployer des consultations de puériculture dans une logique de parcours de soins de prévention, en lien avec les consultations médicales du nourrisson et ainsi atteindre l'objectif réglementaire défini par le code de la santé publique en matière de consultation du nourrisson (+ 240 séances) › renforcer l'offre de consultation du jeune enfant dans les zones en tension démographique médicale et en direction des publics vulnérables (familles aux droits incomplets) (+ 12 séances de consultations du nourrisson/mois dans la vallée de la Bruche, les secteurs de la Petite Pierre, Wissembourg et Sélestat) › mettre en œuvre les bilans de santé des enfants confiés à l'ASE › renforcer le soutien des assistants familiaux accueillant de très jeunes enfants › renforcer l'offre de dépistage des bilans de santé en école maternelle, notamment dans les zones en Réseau d'éducation prioritaire : taux actuel de 60 % qui serait porté à 90% › soutenir la politique de vaccination pour tous les enfants, notamment pour les familles aux droits incomplets en lien avec l'équipe dédiée de la Ville de Strasbourg › développer la collaboration avec la médecine de ville, notamment en période périnatale avec les sages-femmes libérales (articulation du dispositif de retour à domicile des patients hospitalisés PRADO de la CPAM) › améliorer le taux de visites post-natales réalisées conformément au code de la santé publique, notamment en direction des enfants vulnérables : 100% des premières naissances et 50% des naissances suivantes ce qui représenterait un taux de réalisation global de 80% des visites de naissance (actuellement 47%) › proposer des actions sur la santé bucco-dentaire et la contraception sur les aires d'accueil des gens du voyage avec Médecins du Monde et l'UFSBD › proposer un cycle d'ateliers pour les parents d'enfants en néonatologie en collaboration avec les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg › développer les ateliers massage du bébé et les ateliers de soutien à l'allaitement maternel

Pilote	PMI
Services associés	Mission Action Sociale de Proximité - UTAMS, DRH
Partenaires	CAF, Ville de Strasbourg, Médecins du Monde, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Union française de santé bucco-dentaire (UFSBD)
Ressources nécessaires	**Ressources humaines :** › Redéploiement d'un poste de médecin du central vers l'UTAMS Ouest › création de 10 postes de puéricultrices (une par équipe territoriale) - 450 000 € financement à moyens constants par la baisse des placements des tout petits. Etude du nombre de postes nécessaires à la Ville de Strasbourg pour répondre à cette action dans le cadre de l'application de la convention de délégation sociale. › 2 postes de cadres de santé pour dégager du temps médical dans les territoires en tension - 90 000 €
Echéancier	2018 - 2020

OBJECTIF DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET LE RENDRE ACCESSIBLE

RESULTATS ATTENDUS MEILLEURE COUVERTURE EN SERVICES DE PROXIMITÉ AUX FAMILLES
REPÉRAGE PRÉCOCE DES DIFFICULTÉS DE SANTÉ ET DE LIEN

Indicateurs d'évaluation	**Réalisation :** › Nombre d'ateliers, nombre de participants et bilan **Résultats :** › Evolution du taux de visites post-natales réalisées › Evolution du nombre de consultations (puériculture et médicales) et de bilans de santé

ENJEU 1	DES LIENS PARENTS-ENFANTS BIENVEILLANTS - DES PARENTS ACTEURS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE LEUR(S) ENFANT(S)
ORIENTATION	SOUTENIR LA PARENTALITÉ DE TOUS LES PARENTS POUR LEUR PERMETTRE DE MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE LEUR(S) ENFANT(S)

ACTION 2 :

RENFORCER L'OFFRE D'AIDE À LA PARENTALITÉ SUR LES TERRITOIRES

Descriptif de l'action	**Contribuer à une meilleure couverture des territoires en offre d'accompagnement des parents, partant des constats que :** **> tout parent peut rencontrer des questionnements concernant l'éducation de son enfant à tous les âges et peut rechercher un appui pour répondre à ses besoins** **> des ressources existent, le réseau des parents et notamment son site internet (reseaudesparents67.fr)** **> tous les territoires ne sont pas couverts par des lieux ressources ou une offre de services de proximité.**
Modalités d'action	> Etudier la faisabilité et l'opportunité de mettre en place des projets de type « Maison de la Famille », « Parenthèque mobile », « Ludo-car » portés par des acteurs locaux (élus et associatifs) > Contribuer à la recherche de financements pour une mise en œuvre avec les forces vives du territoire et les familles > Concrétiser les projets si l'étude préalable est concluante et que les financements ont été trouvés
Pilote	Département et CAF
Services associés	Mission Enfance Famille, PMI, UTAMS
Partenaires	Communauté de communes, Communes, associations locales, familles, Education Nationale
Ressources nécessaires	**Budget prévisionnel :** > Enveloppe de 20 000 € pour un cofinancement possible sur 3 ans dans une logique d'aide au démarrage dans les zones non couvertes (BP 2018) > Cofinancement éventuel dans le cadre des contrats départementaux et du schéma départemental d'accompagnement des parents > S'appuyer sur les ressources du territoire (notamment concernant les locaux) dans une logique de mutualisation **Ressources humaines :** un chef de projet par territoire en capacité de porter un projet de développement, interne au Conseil ou externe (animateur du SDAP)

Echéancier	2018 - 2023

OBJECTIF	DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET LE RENDRE ACCESSIBLE
RESULTATS ATTENDUS	UN MAILLAGE TERRITORIAL DE PROXIMITÉ DE L'OFFRE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Indicateurs d'évaluation	**Réalisation :** > Réalisation de l'étude de faisabilité et d'opportunité > Décision prise au regard de l'étude réalisée **Résultats :** > Nombre de parents ayant fréquenté le nouveau lieu ressource

ENJEU 1	DES LIENS PARENTS-ENFANTS BIENVEILLANTS - DES PARENTS ACTEURS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE LEUR(S) ENFANT(S)
ORIENTATION	SOUTENIR LA PARENTALITÉ DE TOUS LES PARENTS POUR LEUR PERMETTRE DE MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE LEUR(S) ENFANT(S)

ACTION 3 :

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL DE LA PETITE ENFANCE ET DÉVELOPPER DES MODES DE GARDE À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Descriptif de l'action	**Renforcer l'accompagnement professionnel des assistants maternels (AMAT), renforcer leurs connaissances des besoins de l'enfant, développer leur positionnement professionnel en termes de soutien à la parentalité. Simplifier les démarches dans le cadre de l'agrément initial et du renouvellement de l'agrément pour les AMAT.** **Favoriser l'insertion économique de parents en recherche d'emploi, en réservant des places dans des crèches ou toute autre modalité de garde d'enfants.** **Une expérimentation de 18 places a été lancée à Strasbourg, l'élargissement de ce dispositif (crèche à vocation d'insertion professionnelle - AVIP) à d'autres territoires bas-rhinois est proposé.**
Modalités d'action	> Redéployer du temps de travail des puéricultrices en territoire sur des missions d'accompagnement des AMAT en confiant à un prestataire la réalisation des enquêtes d'agrément initial et de renouvellement > Créer un portail sur la plateforme web du département pour les assistants maternels afin de permettre les demandes d'agrément en ligne, faciliter le suivi des démarches et déclarer les places vacantes > Proposer de réaliser la coordination des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) > Réaliser le bilan de l'expérimentation de 18 places en crèche AVIP menée à Strasbourg : mobilisation de ces places et impacts économiques pour les structures ; étudier la faisabilité d'expérimenter en territoire > Repérer les besoins des territoires et les ressources mobilisables > Mettre en place des dispositifs adaptés dans les territoires, en accord avec les modalités définies par la CNAF au niveau national ou dans le cadre d'une expérimentation pilote locale > Garantir le suivi des structures « petite enfance » en plein développement (micro-crèches, MAM...)
Pilote	Mission Enfance Famille
Services associés	PMI, UTAMS, UT Ville de Strasbourg, Mission Aménagement et Développement Economique (insertion)
Partenaires	CAF, structures petite enfance, Pôle emploi

Ressources nécessaires	Budget prévisionnel : > 20 000 €/ an sur 3 ans (BP 2018) pour le co-financement de projets de type crèche AVIP sur la base de places mobilisables en surnombre (aide au démarrage) > 200 000 €/an : externalisation des enquêtes d'agrément AMAT (BP2018) Ressources humaines : > Cadre de santé en territoire et conseiller territorial insertion > - 1 ETP d'éducatrice de jeunes enfants pour l'accompagnement des structures petite enfance (EAJE et MAM) – 35 000 €, cofinancement dans le cadre de la convention territoriale globale CAF
Echéancier	2018 - 2023

OBJECTIF	DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET LE RENDRE ACCESSIBLE
RESULTATS ATTENDUS	AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL CHEZ LES ASSISTANTS MATERNELS DES PLACES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE PERMETTANT À DES PARENTS EN INSERTION DE REPRENDRE UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
Indicateurs d'évaluation	**Réalisation :** > Réalisation du bilan de l'expérimentation crèche AVIP à Strasbourg > Prestataire retenu pour la réalisation des agréments AMAT **Résultats :** > Nombre de places fléchées et utilisées en crèche AVIP > Nombre de mises à l'emploi grâce aux différents dispositifs mis en œuvre > Nombre d'AMAT rencontrés dans le cadre de l'accompagnement mis en place > Nombre d'EAJE et MAM suivis

ENJEU 1 DES LIENS PARENTS-ENFANTS BIENVEILLANTS - DES PARENTS ACTEURS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE LEUR(S) ENFANT(S)

ORIENTATION SOUTENIR LA PARENTALITÉ DE TOUS LES PARENTS POUR LEUR PERMETTRE DE MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE LEUR(S) ENFANT(S)

ACTION 4 :

FAIRE CONNAÎTRE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ SUR CHAQUE TERRITOIRE

Descriptif de l'action	**Le réseau d'accompagnement des parents mis en place dans le cadre du schéma départemental d'accompagnement des parents existe sur l'ensemble du territoire départemental. Il dispose d'outil d'information du public et des professionnels à travers le site internet du réseau des parents https://www.reseaudesparents67.fr/ et projette son développement afin d'être accessible sur tablettes et smartphones.** **Il convient de contribuer à soutenir et renforcer la connaissance du réseau, l'implication de tous les acteurs locaux dans les actions qu'il conduit et une communication plus efficiente auprès du « grand public » et des professionnels**
Modalités d'action	› Renforcer la communication sur l'offre existante auprès du « grand public » › Communiquer auprès des professionnels et organiser un temps d'échanges annuel sur chaque territoire › Améliorer la visibilité de l'offre en s'appuyant sur les référents locaux du SDAP › Promouvoir le réseau auprès des parents › Contribuer à alimenter le contenu du site internet reseaudesparents67.fr
Pilote	Réseau d'Accompagnement des Parents
Services associés	Mission Enfance Famille, UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg, Direction de la communication
Partenaires	UDAF, Récif, Le Furet, CAF, Communautés de communes, communes, Education Nationale
Ressources nécessaires	Ressources humaines : › Ambassadeur du SDAP au sein du Conseil Départemental
Echéancier	2019

OBJECTIF FAIRE CONNAÎTRE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ À TOUS LES PARENTS

RESULTATS ATTENDUS UN MEILLEUR NIVEAU D'INFORMATION SUR L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT EN TERRITOIRE

Indicateurs d'évaluation	**Réalisation :** › Réalisation des supports de communication › Programme des événements sur le territoire **Résultats :** › Taux d'évolution de la consultation du site internet

ENJEU 1 DES LIENS PARENTS-ENFANTS BIENVEILLANTS - DES PARENTS ACTEURS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE LEUR(S) ENFANT(S)

ORIENTATION ACCOMPAGNER AU PLUS TÔT LES PARENTS POUR LEUR PERMETTRE DE FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AVEC LEUR(S) ENFANT(S)

ACTION 5 :

LUTTER CONTRE L'ABSENTÉISME ET LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Descriptif de l'action	**Mieux articuler l'action de l'Education Nationale et du Département pour lutter contre l'absentéisme scolaire qui est souvent un signal d'alerte qu'un enfant rencontre des difficultés dépassant le cadre scolaire. Il importe d'agir dès les premières années de scolarisation et de manière coordonnée pour éviter toute situation de risque pour l'enfant, ainsi que le décrochage scolaire.** **Faire connaître les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire de l'Education nationale et contribuer à développer une offre complémentaire. L'intégration des parents dans ces projets est un ressort essentiel. En 2019, l'obligation scolaire devrait être avancée à 3 ans, dans ce cadre il conviendra d'élaborer le dispositif de contrôle idoine en impliquant notamment la PMI.**
Modalités d'action	› Convenir d'une meilleure articulation du dispositif de l'Education Nationale de lutte contre l'absentéisme scolaire et de la mission de repérage des enfants en risque ou en danger du département. › Améliorer l'interconnaissance au niveau local des acteurs › Faire connaître les dispositifs de l'Education Nationale (dont le parcours de l'élève) pour favoriser leur appropriation par les professionnels (Codelico) › Collaborer à la mise en place par l'Education Nationale d'une plateforme informatique recensant les ressources pédagogiques et les dispositifs › Poursuivre l'intervention du département dans les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS) dans le cadre du Plan d'actions éducatives et collèges › Etudier la possibilité de construire une proposition de soutien scolaire individualisé en complémentarité des dispositifs collectifs ou individuels (Programme de Réussite Educative sur les Quartiers de la Politique de la Ville) › Etudier la possibilité de développer des actions de médiation scolaire › Convenir avec l'Education Nationale d'un partenariat pour soutenir la scolarité des enfants confiés, dont les Mineurs Non Accompagnés
Pilote	Mission Enfance Famille et Mission Education Sport Jeunesse
Services associés	UTAMS
Partenaires	UDAF, Récif, Le Furet, CAF, Communautés de communes, communes, Education Nationale
Ressources nécessaires	**Budget prévisionnel :** › 54 600 € de cofinancement du Département pour le dispositif CLAS (BP 2018) › pour les autres actions, cofinancement éventuel dans le cadre des contrats départementaux et du schéma départemental d'accompagnement des parents
Echéancier	2018-2020

OBJECTIF PRÉVENIR LES SITUATIONS DE RISQUE LIÉES À L'ABSENTÉISME ET AU DÉCROCHAGE SCOLAIRES

RESULTATS ATTENDUS RÉDUCTION DE L'ABSENTÉISME ET DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE
PRISE EN COMPTE PRÉCOCE DES DIFFICULTÉS FAMILIALES

Indicateurs d'évaluation	**Réalisation :** › Conventions avec l'Education Nationale signées › Développement de nouvelles offres personnalisées **Résultats :** › Evolution de l'absentéisme scolaire et du décrochage (données EN)

ENJEU 1 DES LIENS PARENTS-ENFANTS BIENVEILLANTS - DES PARENTS ACTEURS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE LEUR(S) ENFANT(S)

ORIENTATION ACCOMPAGNER AU PLUS TÔT LES PARENTS POUR LEUR PERMETTRE DE FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AVEC LEUR(S) ENFANT(S)

ACTION 6 :

DÉVELOPPER LE RECOURS À LA MÉDIATION FAMILIALE

Descriptif de l'action	**Les travailleurs médico-sociaux du Département du Bas-Rhin sont très souvent confrontés à des situations où le conflit familial empêche tout autre travail de suivi. Les violences intrafamiliales sont une part croissante des motifs conduisant à une information préoccupante d'enfance en danger.** **L'orientation vers un tiers (médiation et thérapie familiale, espaces rencontre...) s'avère souvent nécessaire et permet une meilleure prise en charge notamment de la relation parents/enfants. Aussi le Département entend développer différentes formes de médiation familiale pour favoriser le lien parent-enfant et répondre aux situations dans lesquelles les conflits parentaux sont un facteur de risque pour le développement de l'enfant.**
Modalités d'action	› Renforcer le soutien à la médiation familiale, notamment en territoire, au plus près des besoins des familles › Etudier la faisabilité de développer, notamment en territoire, des espaces de rencontre enfant et parents pour les couples séparés (décisions des Juges aux Affaires Familiales ou Juges pour Enfants) à l'instar du « Point Rencontre Parents - Enfants » de la Ville de Strasbourg.
Pilote	Mission Enfance Famille
Services associés	UTAMS, PMI
Partenaires	CAF, Justice, associations agréées
Ressources nécessaires	**Budget prévisionnel :** › 40 000 € par an (BP 2018)
Echéancier	2018-2019

OBJECTIF ACCOMPAGNER LES ENFANTS PRIS DANS DES CONFLITS FAMILIAUX ET DES SÉPARATIONS

RESULTATS ATTENDUS UN RECOURS À LA MÉDIATION FAMILIALE PLUS DÉVELOPPÉ
MOINDRE IMPACT DES CONFLITS FAMILIAUX ET DES SÉPARATIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Indicateurs d'évaluation	**Réalisation :** › Réalisation de l'étude de faisabilité concernant les espaces rencontres **Résultats :** › Nombre de familles ayant recouru à la médiation et à la thérapie familiale et aux espaces rencontre

ENJEU 1 DES LIENS PARENTS-ENFANTS BIENVEILLANTS - DES PARENTS ACTEURS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE LEUR(S) ENFANT(S)

ORIENTATION ACCOMPAGNER AU PLUS TÔT LES PARENTS POUR LEUR PERMETTRE DE FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AVEC LEUR(S) ENFANT(S)

ACTION 7 :

EXPÉRIMENTER DE NOUVELLES SOLUTIONS AVEC LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

Descriptif de l'action	**Face aux difficultés à mettre en œuvre certaines décisions et actions de prévention et de protection sur certains territoires qui concentrent de multiples formes de précarité, il s'agit - avec l'ensemble des acteurs de la prévention dont la prévention spécialisée - de mieux se coordonner et d'expérimenter de nouvelles modalités d'interventions et d'accompagnements. Il est essentiel de s'assurer de l'adhésion et de la participation de l'enfant, du jeune et de sa famille à ces prises en charge.**
Modalités d'action	› Développer une synergie d'acteurs et de professionnels de la communauté socio-éducative du territoire donné en permettant la construction d'un « écosystème » de protection autour de l'enfant et du jeune › Permettre l'expérimentation d'alternatives éducatives aux mesures classiques de protection de l'enfance pour des situations spécifiques avec la prévention spécialisée pour faciliter les accompagnements dont certains vers les mesures plus classiques de protection. Adapter spécifiquement ces accompagnements au contexte et aux situations. › Permettre l'expérimentation d'autres solutions originales avec l'ensemble des acteurs de la prévention › Collaborer au projet de prévention co-porté par la Ville de Sélestat et l'UTAMS Sud › S'inscrire dans la logique des ACTIONS 27 « Identifier et mobiliser les ressources des territoires pour des réponses locales adaptées » et 28 « Consolider les coordinations au plus près du territoire de vie de l'enfant », de l'enjeu 3 « Un projet adapté aux besoins de chaque enfant dans un parcours coordonné et continu ».
Pilote	Cadre en territoire (selon le projet UTAMS, UT ville de Strasbourg ou cadre SPE)
Services associés	Mission Enfance Famille, Mission Action Sociale de Proximité - UTAMS, Euro métropole et Ville de Strasbourg
Partenaires	Associations de prévention spécialisées, Communes, Communauté de communes, Education Nationale, PJJ.

Echéancier	2018 -2021

OBJECTIF	**EXPÉRIMENTER DES MODALITÉS ÉDUCATIVES NOUVELLES EN S'APPUYANT NOTAMMENT SUR LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE**
RESULTATS ATTENDUS	**DES MODALITÉS D'INTERVENTION PLUS EN PHASE AVEC LA RÉALITÉ DE CERTAINS TERRITOIRES ET DE CERTAINES PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES EFFECTIVITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE D'ACCOMPAGNEMENTS ÉDUCATIFS ALTERNATIFS ET DES MESURES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES PRONONCÉES**
Indicateurs d'évaluation	**Réalisation :** › Bilan de l'expérimentation sur le quartier du Neuhof en 2021 puis envisager d'autres territoires d'expérimentations et croiser les bilans **Résultats :** › Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement éducatif alternatif à une mesure de protection, en partenariat, notamment, avec la prévention spécialisée

ENJEU 1 DES LIENS PARENTS-ENFANTS BIENVEILLANTS - DES PARENTS ACTEURS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE LEUR(S) ENFANT(S)

ORIENTATION FAIRE PARTICIPER LES FAMILLES

ACTION 8 :

DÉVELOPPER L'ÉCOUTE DE LA PAROLE DE L'USAGER, PARENTS ET ENFANTS

Descriptif de l'action	**Permettre aux personnes concernées – enfants et adultes- de s'exprimer sur le soutien à la parentalité, l'accompagnement ou la mesure de protection de l'enfance dont ils bénéficient en les considérant comme force de proposition et expert d'usage afin d'apporter des améliorations au dispositif et de faire évoluer le regard porté sur les personnes. Cette action s'inscrit également dans l'orientation N°4 du Plan Départemental d'Action Sociale de Proximité.**
Modalités d'action	> poursuivre le partenariat avec l'ESEIS pour réaliser chaque année des entretiens auprès des familles visant à connaitre leur perception des mesures enfance dont ils ont bénéficiés ; tester auprès de parents le guide d'entretien > mener un travail de consultation auprès des enfants et des jeunes à travers des groupes d'expression > réaliser un état des lieux des outils de la loi 2002-2 relative à la participation des usagers dans les établissements, notamment le conseil de la vie sociale et accompagner les établissements vers la conformité le cas échéant ; exploiter les informations issues de la mise en œuvre de ces outils > S'appuyer sur les initiatives portées par les établissements du département > Etudier la faisabilité d'une expérimentation d'un groupe de parents et de professionnels (travail sur les représentations) / recherche-action ATD-Quart Monde
Pilote	Mission Enfance Famille
Services associés	UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg
Partenaires	ESEIS, Etablissements et services d'Aide sociale à l'enfance, Conseil consultatif des personnes accueillies/accompagnées, ATD Quart Monde
Echéancier	2018 - 2023

OBJECTIF	**CO-CONSTRUIRE LES ACTIONS AVEC LES PARENTS, LA FAMILLE ÉLARGIE ET L'ENVIRONNEMENT DE L'ENFANT**
RESULTATS ATTENDUS	**MOBILISATION DES PERSONNES CONCERNÉES** **EVOLUTION DU REGARD PORTÉ SUR LES PERSONNES**
Indicateurs d'évaluation	**Réalisation :** > Nombre d'entretiens menés annuellement auprès des parents > Nombre de consultations d'enfants et de jeunes (groupes d'expression) > Etude de faisabilité réalisée pour une recherche action **Résultats :** > Restitution à l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance > Nombre de parents et d'enfants dont la parole a été recueillie

ENJEU 1 DES LIENS PARENTS-ENFANTS BIENVEILLANTS - DES PARENTS ACTEURS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE LEUR(S) ENFANT(S)

ORIENTATION FAIRE PARTICIPER LES FAMILLES

ACTION 9 :

MOBILISER LES PARENTS DANS LA CO-CONSTRUCTION D'ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ, DE PRÉVENTION JEUNESSE ET LES PROJETS POUR L'ENFANT

Descriptif de l'action	**Susciter l'expression de leurs besoins par les parents. Elaborer ensemble les réponses localement pertinentes.** **Favoriser la reconnaissance de la place des parents comme éducateurs.** **Sensibiliser les professionnels à des approches et des modalités de travail avec les parents qui favorisent la co-construction.**
Modalités d'action	> Réaliser un parangonnage des démarches et des outils existants, notamment dans les Fondations et favoriser les échanges de pratiques > Co-Elaborer avec des parents des supports de communication sur les dispositifs d'accompagnement proposés par le Département > Mobiliser les parents d'adolescents pour la construction d'actions de prévention santé et citoyenneté pour mieux répondre aux besoins des parents > Promouvoir les actions collectives « parents - enfants » dans le cadre du schéma d'accompagnement des parents
Pilote	Mission Enfance Famille et Mission Education Sport Jeunesse
Services associés	UTAMS, PMI
Partenaires	Ville de Strasbourg, CAF, UDAF, établissements et services d'Aide sociale à l'enfance, Education Nationale
Ressources nécessaires	**Budget prévisionnel :** 500 € pour l'édition des supports réalisés par les parents
Echéancier	2018 - 2023

OBJECTIF	**CO-CONSTRUIRE LES ACTIONS AVEC LES PARENTS, LA FAMILLE ÉLARGIE ET L'ENVIRONNEMENT DE L'ENFANT**
RESULTATS ATTENDUS	**MOBILISATION DES PARENTS** **MEILLEURE ADÉQUATION DES RÉPONSES INSTITUTIONNELLES AUX BESOINS DES FAMILLES**
Indicateurs d'évaluation	**Réalisation :** > Parangonnage réalisé > Supports de communication réalisés et diffusés **Résultats :** > Nombre d'actions collectives co-construites avec les familles > Nombre de PPE où l'avis des parents et leurs signatures ont été recueillis

ENJEU 2

Un repérage précoce des situations de vulnérabilité et de violences faites aux enfants

ACTION E :

DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE RECUEIL ET DE TRAITEMENT DES INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES

Descriptif de l'action	**L'évaluation des informations Préoccupantes est une pleine compétence du Président du conseil départemental qui est chargé « du recueil, du traitement et de l'évaluation, à tout moment et quelle qu'en soit l'origine, des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être ». (Art L. 226-3 du CASF). L'évaluation doit conduire à une proposition d'action pour l'enfant et sa famille.** La centralisation et le traitement des Informations Préoccupantes sont assurés par une cellule départementale pluridisciplinaire (la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes - CRIP) ; l'évaluation est principalement conduite par les professionnels de terrain du département et de la Ville de Strasbourg. L'évaluation est engagée suite à une saisine de la CRIP qui a elle-même été destinataire d'une information émanant du 119 (numéro national de l'enfance en danger), du Parquet ou de toute institution ou personne physique qui manifeste son inquiétude à l'égard d'un mineur. Les UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg réalisent par ailleurs nombre d'évaluations de situations enfance et d'accompagnements médico-social enfance qui peuvent, si besoin, également conduire à la mise en œuvre d'une mesure administrative ou judiciaire de protection. Un Guide de l'alerte et du signalement co-signé par l'Etat, les magistrats, l'Education Nationale...explicite les procédures dans le Bas-Rhin. Depuis 2017, la CRIP assure aussi le recueil et l'évaluation des Mineurs Non Accompagnés.
Ressources	› Les agents de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du Service de Protection de l'Enfance : 2 cadres, 1 psychologue, 8 travailleurs sociaux et 9 instructeurs administratifs › Les travailleurs médico-sociaux (travailleurs sociaux et puéricultrices) des UTAMS et des UT de la Ville de Strasbourg, les cadres des UTAMS : RETMS et CTAS › Les partenaires : Education nationale, Parquet et juges du siège, établissements et services éducatifs...
Réalisation (Activité)	Cette activité connaît une dynamique de fort accroissement depuis plusieurs années : › 2016 : 3 198 informations préoccupantes ont concerné 2 671 enfants (+60% en 4 ans) › 2017 : 580 jeunes évalués dans le cadre des missions relatives aux Mineurs Non accompagnée (+72% en 1 an)
Proposition	Il est proposé de poursuivre cette action dévolue au Département en qualité de chef de file de la protection de l'enfance. Action en lien avec l'Action N°13 Mettre en œuvre l'évaluation pluridisciplinaire des informations préoccupantes

ACTION F :

ORGANISATION DE LA JOURNÉE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Descriptif de l'action	**Depuis 2004, le Département du Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg organisent conjointement une journée de réflexion sur la Protection de l'Enfance. Cette journée s'adresse prioritairement aux agents des deux collectivités, mais s'ouvre également, depuis quelques années, à des partenaires du champ de la protection de l'enfance : établissements ASE, magistrats, associations..., afin de leur permettre de se forger une culture commune. 400 personnes assistent à ce temps de formation et d'échanges.** Un groupe projet réuni différents professionnels, sur plusieurs mois, de manière transversale, pour préparer le programme de cette journée qui se tient habituellement en fin d'année, au moment de l'anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant au Pavillon Joséphine, Parc de l'Orangerie.
Ressources	› la mise à disposition gracieuse du Pavillon Joséphine par la Ville de Strasbourg › l'organisation du buffet de midi › le défraiement des intervenants le cas échéant ; le plus souvent, il s'agit de partenaires locaux **En moyenne 4 000 €**
Réalisation (Activité)	› 2017 : «Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance» en présence du docteur Marie-Paule Martin-Blachais, qui avait été chargé de conduire la démarche de consensus au niveau national. › 2016 : « Les enfants pris dans les conflits des familles » avec notamment Dr STEINBERG, Chef du Pôle Périnatalité Enfance Adolescence du Centre Hospitalier d'Erstein, la Brigade des Mineurs, Recif, le CIDFF, La Grande Ecluse › 2015 : « Quelles articulations entre la Protection de l'Enfance et la psychiatrie ? » avec notamment des médecins psychiatres, Mme DOYEN, Juge des Enfants
Proposition	Il est proposé de poursuivre cette action fédératrice qui contribue à développer les connaissances et une culture commune chez les professionnels. Action en lien avec les Actions N°11 Renforcer la formation des professionnels et N°14 Développer une culture commune de l'évaluation « enfance » pour tous les acteurs concernés.

ACTION G :

SENSIBILISATION AUX DROITS DES ENFANTS AVEC LES JEUNES AMBASSADEURS DES DROITS AUPRÈS DES ENFANTS (JADE)

Descriptif de l'action	**Impliqués dans une démarche conjointe de sensibilisation des enfants aux droits consacrés par la Convention internationale des droits de l'enfant, le Défenseur des droits et le département ont décidé de conclure une convention de partenariat dans le Bas-Rhin grâce à laquelle de jeunes volontaires en service civique s'engagent auprès du Défenseur des droits à promouvoir les droits de l'enfant ainsi que le rôle et les missions de l'Institution du Défenseur des droits.** Ainsi, le Département recrute chaque année 4 jeunes en service civique pour être Jeunes Ambassadeurs du Défenseur des Droits des Enfants. Leur mission est d'Informer, Eduquer, Développer l'esprit de citoyenneté des jeunes. Ces jeunes vont intervenir au sein de différentes structures (établissements scolaires, maisons d'enfants, périscolaires, établissements du champ du handicap...) auprès d'enfants, notamment âgés de onze à treize ans, afin de les sensibiliser aux Droits de l'Enfants.
Ressources	> financement de 4 jeunes en service civique soit
Réalisation (Activité)	**En 2017 : 3 017 mineurs de 26 territoires du Département ont bénéficiés d'action de promotion des droits, notamment au sein de 17 collèges Bas-Rhinois** > 75 classes soit 2 025 élèves sensibilisés > 32 classes soit 864 élèves lycéens > 1 classe soit 16 élèves CFA d'Eschau > 8 actions dans des établissements et service de l'Aide Sociale à l'Enfance, soit 112 mineurs sensibilisés > 1 action de promotion en centre de loisir, ainsi qu'à l'hôpital En 10 ans, 27 157 jeunes ont été sensibilisés ; ils ont choisi majoritairement d'approfondir les droits liés à la famille et à la protection contre les violences, ensuite l'éducation et la santé.
Proposition	Il est proposé de poursuivre cette action. Action en lien avec l'Action N°10 Sensibiliser les Bas-Rhinois à la lutte contre les violences faites aux enfants.

ORIENTATION RENFORCER LE REPÉRAGE

ACTION 10 :

SENSIBILISER LES BAS-RHINOIS À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Descriptif de l'action	**Dans la continuité et en relais du plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants (violence physique, psychologique, sexuelle ou négligence), mener une campagne départementale de communication sur toutes les formes des violences faites aux enfants, permettant notamment de faire connaître le numéro d'urgence (119) et de repérer les lieux ressources sur le territoire (les centres médico-sociaux notamment).**
Modalités d'action	> élaborer un plan de communication > s'assurer de la diffusion des supports de communication nationaux dans les lieux appropriés (écoles, collèges, centres socio-culturels, cabinets médicaux...) > réaliser des supports internet, diffuser des messages locaux (facebook lives...), faire connaître la réalité dans le Bas-Rhin > poursuivre le partenariat avec le Défenseur des droits pour mener des actions de promotion des droits de l'enfant (JADE) > réfléchir à la sensibilisation/formation de parents
Pilote	Responsable de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance
Services associés	Direction de la communication, Mission Action Sociale de Proximité - UTAMS, AS Gendarmerie, Jeunes Ambassadeurs du Défenseur des Droits des Enfants
Partenaires	Tous les signataires du protocole « enfance en danger », UDAF (réseau des parents), Défenseur des Droits
Ressources nécessaires	**Budget prévisionnel :** > achat des affiches du SNATED : 250 €/an > réalisation de supports (tout type, en privilégiant internet) : 500 €/an
Echéancier	2019

OBJECTIF	**SENSIBILISER TOUS LES CITOYENS À LEUR CONTRIBUTION À LA PROTECTION DES ENFANTS**
RESULTATS ATTENDUS	**SORTIR DE L'OMBRE LA THÉMATIQUE DE LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS FAIRE CONNAÎTRE AUX BAS-RHINOIS LES BONS RÉFLEXES**
Indicateurs d'évaluation	**Réalisation :** > Nombre d'affiches diffusées (supports de communication nationaux) > Adoption d'un plan de communication bas-rhinois > Nombre d'actions de communication réalisées sur internet - site du Département **Résultats :** > Nombre d'enfants ou de jeunes rencontrés par les JADE

ENJEU 2 UN REPÉRAGE PRÉCOCE DES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ ET DE VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

ORIENTATION RENFORCER LE REPÉRAGE

ACTION 11 :

RENFORCER LA FORMATION DES PROFESSIONNELS NOTAMMENT LORSQU'ILS SONT EN CONTACT AVEC LES ENFANTS

Descriptif de l'action	**Conformément aux exigences de la loi du 14 mars 2016 et au plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants, sensibiliser largement les agents en contact avec le public et améliorer la formation initiale et continue des professionnels du département en charge du repérage des enfants victimes de violences, notamment la connaissance des besoins fondamentaux de l'enfant et des indicateurs de risques et de danger, la connaissance de l'organisation bas-rhinoise de la protection de l'enfance**
Modalités d'action	› définir le public visé : au département (agents d'accueil, travailleurs médico-sociaux, cadres de l'Aide Sociale à l'Enfance, animateurs enfance et jeunesse, ...), à la Ville de Strasbourg (agents des écoles, animateurs sociaux culturels...) et chez les partenaires (Education Nationale, hôpitaux, médecins généralistes, associations d'animation, sportives et culturelles, structures petite enfance, Centres socio-culturels...) › élaborer un plan de formation départemental adapté à chaque public visé dont le cadre et les principes seront validés par l'ODPE, incluant des propositions d'actions interinstitutionnelles et pluri-professionnelles. › identifier des personnes ressources chez les partenaires (EN, CAF, hôpitaux...) › mobiliser les professionnels pour co-porter cette formation en territoire › rencontrer les écoles de formation situées dans le département : École supérieure européenne de l'intervention sociale (ESEIS), école de puériculture, faculté de médecine... pour renforcer le lien et contribuer aux formations initiales › Poursuivre l'organisation de la journée départementale de Protection de l'Enfance avec Ville de Strasbourg
Pilote	Responsable de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance
Services associés	Mission Education Sport Education, SPE, Action Sociale de Proximité, DRH
Partenaires	les membres de l'ODPE, associations déjà mobilisées sur ce champ
Ressources nécessaires	**Ressources humaines :** › plan de formation pour les agents du département **Ressources humaines :** › mobilisation de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes et des cadres médico-sociaux en territoire
Echéancier	2019-2023

OBJECTIF	**RENFORCER LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DU DÉPARTEMENT, DE LA VILLE DE STRASBOURG ET DES PARTENAIRES**
RESULTATS ATTENDUS	**DES PROFESSIONNELS EN CONTACT AVEC LE PUBLIC SENSIBILISÉS** **DES PROFESSIONNELS EN CHARGE DU REPÉRAGE DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES DISPOSANT DE MEILLEURES CONNAISSANCES**
Indicateurs d'évaluation	**Réalisation :** › Adoption d'un plan de formation départemental validé par l'ODPE › Nombre d'interventions de sensibilisation › Nombre de professionnels formés

ENJEU 2 UN REPÉRAGE PRÉCOCE DES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ ET DE VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

ORIENTATION RENFORCER LE REPÉRAGE

ACTION 12 :

DÉVELOPPER LES TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Descriptif de l'action	**Développer les travaux d'analyse de données et de recherches de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance**
Modalités d'action	› structurer la collecte et l'exploitation des données relatives aux Informations Préoccupantes (travail prioritaire sur le motif des IP) – se mettre en conformité avec les exigences de la loi du 14 mars 2016 › structurer la collecte et l'exploitation des données des partenaires membres de l'ODPE (PJJ, Education Nationale, ARS, Justice, ...) › s'appuyer sur le comité technique de l'ODPE pour : - développer une analyse partagée de ces données - déterminer les thématiques à approfondir - mener des réflexions sur l'évolution de la protection de l'enfance dans le Bas-Rhin (effet des dispositifs, besoins émergents, suivi du plan d'action...) - proposer des pistes d'expérimentation - assurer une veille sur les travaux et études nationaux et internationaux en cours, notamment au sein du Conseil National de la Protection de l'Enfance - assurer une fonction de lobbying, via l'Association des Départements de France notamment pour porter les préoccupations bas-rhinoises... › poursuivre le projet de recherche porté par le groupe d'experts franco-allemands notamment sur «le placement des enfants : comparaison entre la France et l'Allemagne»
Pilote	Responsable de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance
Services associés	SPE, MASP, Direction des Systèmes d'Information
Partenaires	les membres de l'ODPE
Ressources nécessaires	**Ressources humaines :** › 1 ETP pour la saisie des données relatives aux IP › accueil d'étudiants-chercheurs pour l'analyse approfondie des données, en partenariat avec l'université
Echéancier	2018-2023

OBJECTIF	**DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE DES SITUATIONS DE VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS DANS LE BAS-RHIN**
RESULTATS ATTENDUS	**MIEUX CONNAÎTRE LES SITUATIONS DE VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS DANS LE BAS-RHIN (NATURE DES FAITS, ENFANTS CONCERNÉS, TERRITOIRES...) POUR MIEUX REPÉRER ET PRÉVENIR**
Indicateurs d'évaluation	**Réalisation :** › Saisie et traitement du contenu des IP, analyse des motifs › Collecte des données auprès des membres de l'ODPE › Réalisation du projet de recherche franco-allemand sur le placement **Résultats :** › Présentation en séance plénière de l'ODPE d'éléments de connaissance approfondie des situations de violences faites aux enfants dans le Bas-Rhin

ENJEU 2 UN REPÉRAGE PRÉCOCE DES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ ET DE VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

ORIENTATION RENFORCER LE REPÉRAGE

ACTION 13 :

METTRE EN ŒUVRE L'ÉVALUATION PLURIDISCIPLINAIRE DES INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES

Descriptif de l'action	**Renforcement des équipes médico-sociales territoriales en charge de l'évaluation des informations préoccupantes et organisation de la mission d'évaluation dans le cadre de la mise en œuvre du décret du 28 octobre 2016 relatif à l'évaluation de la situation de mineurs à partir d'une information préoccupante (IP).**
Modalités d'action	Pour faire face à l'activité et renforcer les compétences : › créer 5 ETP spécialisés d'évaluateurs (TS et puéricultrices) exclusivement dédiés à la mission d'évaluation des IP et positionnés en premier lieu sur les évaluations qui requièrent une intervention « sans délai » ; les déployer en territoire › envisager, sur chaque territoire, l'opportunité de la spécialisation d'autres agents des équipes territoriales › mettre en place un réseau des évaluateurs spécialisés, afin qu'ils soient aussi ressources pour leurs collègues en terme de connaissances : -des besoins fondamentaux de l'enfant, -du repérage des signes de souffrance notamment chez les très jeunes enfants, -des conséquences des carences et négligences -des dispositifs départementaux de soutien à la parentalité et d'Aide Sociale à l'Enfance Pour assurer le regard pluridisciplinaire : › enrichir les équipes territoriales médico-sociales, qui rassemblent déjà plusieurs compétences -travailleurs sociaux, puéricultrices, sages-femmes, médecins de PMI, cadres de santé, conseillers techniques de l'action sociale et cadres responsables d'équipe- du regard d'un psychologue par le redéploiement des missions des psychologues des UTAMS et l'appui des équipes territoriales ASE › solliciter la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes, et en particulier la psychologue, comme ressource et conseil en amont de la rédaction des IP › conforter les instances de concertation enfance en territoire, lieux d'échanges pluridisciplinaires et pluri partenariaux › favoriser les « lieux ressources » à l'instar de l'expérimentation sur le territoire SUD : « instance enfance » pilotée par l'Equipe Territoriale Enfance ouverte aux professionnels (CD et partenaires, dont l'Education Nationale) préoccupés par une situation d'enfant pour permettre une analyse conjointe et la construction d'une réponse coordonnée entre les partenaires. Lien avec ACTION N°28. › impliquer les partenaires dans la mise en œuvre du décret (Education Nationale, hôpitaux, opérateurs de prévention de la radicalisation...)
Modalités d'action	Pour assurer la distinction des activités Evaluation et Accompagnement : › mettre en place les postes spécialisés d'évaluateurs › conforter, là où elle est déjà en place l'organisation désectorisée, notamment du traitement des IP ; envisager l'opportunité d'étendre cette pratique Pour améliorer la connaissance du dispositif départemental d'évaluation des IP : › mettre à jour, avec les partenaires, le « Guide de l'alerte et du signalement » co-signé par l'Etat, les magistrats, l'Education Nationale.... précisant notamment le cadre des interventions pour le public des enfants de moins de 6 ans, dans les situations de prévention de la radicalisation, celles qui requièrent une particulière prudence (risque d'agression) et les situations relevant concomitamment de plusieurs territoires › communiquer sur ces nouvelles dispositions
Pilote	MEF, en lien avec la MASP
Services associés	UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg, PMI, SPE, DRH
Partenaires	Magistrats, Education Nationale, les membres signataires de la convention relative à l'alerte et au signalement
Ressources nécessaires	Ressources humaines : - 5 ETP de travailleurs médico-sociaux – 200 000 € Etude du nombre de postes nécessaires à la Ville de Strasbourg pour répondre à cette action dans le cadre de l'application de la convention de délégation sociale. Budget prévisionnel : - impression et diffusion du « Guide de l'alerte et du signalement »: 5 000 €
Echéancier	2019-2020

OBJECTIF	**AMÉLIORER LE CONTENU DES ÉVALUATIONS DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET METTRE EN OEUVRE LA LOI DU 14 MARS 2016**
RESULTATS ATTENDUS	**DES ÉVALUATIONS PLUS PERTINENTES UN DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL D'ÉVALUATION LISIBLE, CONNU ET EFFICACE**
Indicateurs d'évaluation	**Réalisation :** › Déploiement des ressources RH › Mise à jour et diffusion du « Guide de l'alerte et du signalement » **Résultats :** › Des évaluations et des propositions d'accompagnement plus adaptées aux besoins des enfants et des familles (enquête qualitative auprès des magistrats et des équipes)

ENJEU 2 — UN REPÉRAGE PRÉCOCE DES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ ET DE VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

ORIENTATION — AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ÉVALUATION DES SITUATIONS DE VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

ACTION 14 :

DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE DE L'ÉVALUATION « ENFANCE » POUR TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS

Descriptif de l'action	**Conformément à la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, mettre à disposition des évaluateurs un référentiel commun et former les professionnels à l'évaluation «enfance» dans des formations interinstitutionnelles et interprofessionnelles régulières ; s'appuyer davantage sur les besoins des enfants et les compétences parentales.**
Modalités d'action	› convenir pour le département du Bas-Rhin d'une méthode d'évaluation, des outils et cadres de référence reconnus au niveau national › élaborer et mettre en œuvre un plan de formation de l'ensemble des professionnels en charge de l'évaluation des situations « enfance » : -cibler les publics prioritaires : travailleurs médico-sociaux et cadres de l'aide sociale à l'enfance du Département, de la Ville de Strasbourg, de l'Education Nationale, des hôpitaux, des établissements éducatifs... - viser les thématiques inscrites dans la loi du 14 mars 2016 : les besoins fondamentaux de l'enfant, le repérage des signes de souffrance notamment chez les très jeunes enfants, les conséquences des carences et négligences, les capacités et les compétences parentales, la conduite d'une évaluation à travers les outils et référentiels retenus. - actualiser les connaissances des professionnels à partir des travaux réalisés par le Conseil National de la Protection de l'Enfance, les données de l'ODPE du Bas-Rhin, les études et recherches ; partager autour des expérimentations réussies... - favoriser les participations croisées aux formations proposées par chaque partenaire
Pilote	SPE
Services associés	UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg, PMI, DRH
Partenaires	Education Nationale, Magistrats, les hôpitaux, l'ESEIS, les membres de l'ODPE
Ressources nécessaires	Ressources humaines : plan de formation du département (400 agents concernés), plan de formation des partenaires
Echéancier	2018-2023

OBJECTIF	**DÉVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE DE L'ÉVALUATION «ENFANCE» POUR TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS**
RESULTATS ATTENDUS	**UNE MEILLEURE ANALYSE DES BESOINS DES ENFANTS L'ÉLABORATION D'UNE PROPOSITION D'AIDE AUX FAMILLES BAS-RHINOISES PLUS PERTINENTE, DANS UNE LOGIQUE GLOBALE DE PARCOURS DES ÉVALUATIONS MENÉES EN CONFORMITÉ DU CADRE LÉGAL**
Indicateurs d'évaluation	› Méthode d'évaluation, outils et cadres de référence retenus et diffusés › Plan de formation validé et mis en œuvre › comité de suivi et d'appui à la pratique régulièrement réuni › Montée en compétence des agents : enquête auprès des agents formés › Des évaluations et des propositions d'accompagnement plus adaptées aux besoins des enfants et des familles (enquête qualitative auprès des magistrats et des équipes)

Œuvre issue de l'exposition l'Art du Risque, initiative alsacienne soutenue par l'ARS Grand Est qui a fédéré 60 jeunes de 9 à 20 ans autour d'un projet de santé sur les prises de risque.

ENJEU 3

Un projet adapté aux besoins de chaque enfant dans un parcours coordonné et continu

**« On se sent capable de réfléchir avec vous,
tous les jours et surtout quand il est question de nos projets ! »**

***- propos issus du film « Séjour Campissons Août 2016, Louise de Marillac »
par Bryan, Cindy, Loïc, Betty, Chloé et Jordan***

ACTION H :

DIVERSITÉ DU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL D'AIDE ÉDUCATIVE À DOMICILE

Descriptif de l'action	Descriptif de l'action **Dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, l'intervention éducative à domicile au profit des familles en difficulté, peut prendre diverses formes :** **> l'intervention d'un service d'action éducative (Aide Educative à Domicile administrative -AED- ou judiciaire -AEMO-, mesure classique et renforcée) pour faire évoluer les postures éducatives de la famille ;** **> un accompagnement en économie sociale et familiale pour améliorer la gestion du budget familial (administrative -Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale - ou judiciaire -Mesure Judiciaire d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial-) ;** **> le versement d'aides financières pour concourir à la réalisation d'un projet pour l'enfant, l'Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance ;** **> l'action d'un Technicien ou d'une technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale pour favoriser la montée en compétence des parents en développant le « faire-avec ».** **Dans une visée préventive et d'intervention le plus en amont des difficultés des familles, le département du Bas-Rhin a développé toutes les formes d'intervention à domicile, de façon à disposer d'une palette d'accompagnements permettant de proposer à chaque situation familiale la solution la plus adaptée possible.**
Ressources	financement des prestataires de ces mesures ; BP 2018 : 10 363 694,90€.
Réalisation (Activité)	En 2016, les mesures d'aide éducative à domicile, hors aides financières ont concerné plus de 3 300 enfants : > TISF : 309 bénéficiaires au cours de l'année 2016 > AED : 989 enfants étaient accompagnés au 31décembre > AEMO : 1554 enfants étaient accompagnés au 31 décembre, 70 en AEMO renforcé > MAESF-MJAGBF : 456 bénéficiaires au cours de l'année 2016 > AFASE : 1 095 foyers > La prévention spécialisée : 2 913 jeunes concernés en 2016 ; cette compétence a été transférée en 2017 à l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) et fait l'objet d'un financement du Département dans le cadre de la dotation de transfert de compétences. Concernant le secteur d'Haguenau, le Département reste financeur de cette intervention avec une participation de la commune.
Proposition	Il est proposé de poursuivre et développer cette action. Action en lien avec l'Action N°15 Innover dans les mesures d'AED et AEMO, développer l'offre de mesures renforcées et l'Action N° 17 Développer le recours aux mesures d'accompagnement éducatif et budgétaire

ACTION I :

ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE MISE À L'ABRI DES MÈRES ISOLÉES AVEC ENFANT DE MOINS DE TROIS ANS

Descriptif de l'action	**Le Département intervient au titre de sa compétence d'Aide Sociale à l'Enfance, auprès des femmes enceintes et des mères isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans, selon 2 modalités :** **> Prise en charge des situations les plus fragiles en maisons maternelles (accompagnement renforcé du lien parents-enfants, en alternative à un placement) : Foyer Marie Madeleine à Illkirch, lieu d'accueil parents enfants à Sélestat et résidence Sainte Odile à STRASBOURG => 54 places d'accueil** **> Mise à l'abri au titre de la protection de l'enfance : mise à disposition d'appartements dans le cadre de la convention tripartite conclue entre le Département, l'Etat et la Ville de STRASBOURG (dispositif LOFT « Logement pour les Familles Transitoire »), création du dispositif Appart'é avec l'Etat et les bailleurs sociaux et mobilisation de places en hôtel.**
Ressources	financement des maisons maternelles à hauteur de 2 415 000 € en 2018 et de l'hébergement d'urgence à hauteur de 1 200 000 €
Réalisation (Activité)	Prises en charge en 2017 : > LOFT : 20 familles soit environ 80 personnes > Appart'é : montée en charge progressive du dispositif de 40 places ayant ouvert en octobre > Hôtel : prise en charge en moyenne 150 personnes/mois.
Proposition	Il est proposé de poursuivre cette action Action en lien avec l'Action N° 20 De l'accueil maternel au centre parental : assurer une place aux pères

ENJEU 3 UN PROJET ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT DANS UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU

ACTION J :

DIVERSITÉ DU DISPOSITIF D'ACCUEIL DES ENFANTS CONFIÉS

Descriptif de l'action	**Le dispositif bas-rhinois est actuellement composé de 2 170 places d'accueil diversifiées pour répondre aux besoins des mineurs confiés :** **- Accueil familial : 865 places (40%)** **> 745 places (en accueil principal) chez 416 Assistants Familiaux employés par le département** **> 120 places chez des Assistants Familiaux employés par des établissements** **- Accueil établissement : 1 305 places autorisées pour mineurs (60%)** **> 199 en placement à domicile** **> 128 en accueil de jour** **> 902 en internat** **> 23 en lieu de vie et séjour de rupture** **> 53 places en maison maternelle et accueil parents/ enfants** **L'Escale du Ried propose 20 places pour mineurs notamment pris en charge en semaine par des services médico-éducatifs (ITEP, IME...) pour des accueils les week-ends et certaines vacances scolaires.** **Un dispositif dédié aux Mineurs Non Accompagnés comporte 326 places :** **> 250 places en appartements partagés** **> 16 places en internat pour les MNA de moins de 16 ans** **> 20 places dans le Réseau d'Accueil Solidaire avec des familles bénévoles** **> 40 places pour le recueil et l'évaluation** **Un dispositif pour Jeunes Majeurs propose 119 places :** **> 60 places en appartements partagés** **> 19 places en Foyers de Jeunes Travailleurs** **> 40 places en établissements dédiés** **Outre le financement de ces places, le Département autorise des plans pluriannuels d'investissement (sans subvention depuis 2015) afin d'assurer la rénovation des établissements qui le nécessitent : par exemple, Le Château d'Angleterre, Clair Foyer, Le Foyer du Jeune Homme, Charles Frey, Oberlin**
Ressources	places entièrement financées par le Département : 86 870 737€ au BP 2018
Réalisation (Activité)	Prises en charge au 31 décembre 2017 : 2 648 jeunes Rédaction de référentiels de l'accompagnement et de l'accueil ASE en établissement et chez les assistants familiaux afin de clarifier le « qui fait quoi » concernant l'accueil et l'accompagnement de l'enfant confié.
Proposition	Il est proposé de poursuivre cette action. Action en lien avec les actions suivantes : N° 18 Expérimenter des prises en charge « en dentelle » portée à plusieurs N° 19 Développer l'accueil séquentiel pour les adolescents et renouer avec la scolarité et/ou l'insertion N° 20 De l'accueil maternel au centre parental : assurer une place aux pères N° 21 Développer les places en accueil familial renforcé pour accompagner les situations les plus difficiles N° 22 Investir pour un nouveau Foyer Départemental de l'Enfance

ENJEU 3 UN PROJET ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT DANS UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU

ACTION K :

SOUTIEN À LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES ASSISTANTS FAMILIAUX

Descriptif de l'action	**Le Service Des Assistants Familiaux a pour objectif de développer l'accompagnement professionnel d'environ 420 assistants familiaux employés par le Département, pour lutter contre l'isolement professionnel, encourager le dialogue et favoriser l'évolution des pratiques. Dans le cadre du plan de reconnaissance professionnelle des assistants familiaux, une démarche participative ouverte en 2015 a permis à 74 agents de participer aux groupes de travail organisés pour explorer leurs attentes et définir des propositions d'actions afin d'apporter un soutien aux professionnels dès la prise de fonction, prévenir l'épuisement professionnel et le risque d'isolement.**
Ressources	l'équipe du SDAF : 2 cadres, 3 psychologues, 5 travailleurs sociaux et 6 gestionnaires administratifs la rémunération des assistants familiaux : 24 000 000€ au BP 2018
Réalisation (Activité)	› Créations de postes de psychologues pour renforcer l'accompagnement professionnel, de travailleurs sociaux pour l'instruction des agréments d'assistant familial dans un cadre renforcé par la loi, l'accompagnement professionnel et améliorer la gestion des recherches de places, de gestionnaires administratifs pour la gestion de la paie et des frais de déplacement des assistants familiaux › Mise en place d'un espace de dialogue des assistants familiaux pour leur permettre d'être entendus suite à une information préoccupante ou un litige (orientation d'un enfant, changements de modalités de prises en charge, sanctions administratives...) › Permanences territoriales des référents professionnels (travailleurs sociaux) et psychologues pour aller à la rencontre des assistants familiaux et leur offrir des espaces différenciés et de proximité dans le cadre de l'accompagnement professionnel › Création de la fonction d'Assistant Familial Ressources pour permettre une première intervention, d'appui, de soutien et d'écoute auprès des collègues, lors de permanences ou de rendez-vous ; ces professionnels assureront également l'animation de réunions thématiques et de conseils envers les pairs et le tutorat pour les nouveaux professionnels. › Formation des assistants familiaux : stage de 60h avant la prise de fonction et préparation de 240h au Diplôme d'Etat d'Assistant Familial › Expérimentation de l'organisation en trinôme pour la gestion des congés › Création d'un site collaboratif pour mieux échanger les informations et animation de réunions territoriales
Réalisation (Activité)	› Création d'un espace d'accueil dédié au sein du Service de Protection de l'Enfance (rue du Verdon) pour leur donner accès aux outils de travail de la collectivité et leur proposer un accueil plus confortable › Mise à disposition par le Foyer Départemental de l'Enfance du pôle santé pour soutenir l'accueil d'enfants ayant une difficulté particulière › Porosité entre employeurs (CD SDAF et FDE, Charles Frey) afin de préserver la continuité de l'accueil d'un enfant tout en permettant aux professionnels de changer d'employeur
Proposition	Il est proposé de poursuivre et développer cette action. Action en lien avec l'Action N°21 Développer les places en accueil familial renforcé pour accompagner les situations les plus difficiles

ENJEU 3 — UN PROJET ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT DANS UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU

ORIENTATION — PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE FAMILLE

ACTION 15 :

INNOVER DANS LES MESURES D'AIDE ÉDUCATIVES À DOMICILE

Descriptif de l'action	**Redéfinir les attendus des mesures d'Aide Educative à Domicile (AED) et d'Aide Educative de Milieu Ouvert (AEMO) et mieux répondre à la diversité des situations et aux besoins des familles d'aujourd'hui dans une logique de plus grande personnalisation des interventions.** **Développer, sur tous les territoires et toutes les tranches d'âge, des modalités d'accompagnement renforcées, davantage adaptées aux situations les plus dégradées, particulièrement les situations de crises aigües et ponctuelles pour lesquelles les mesures classiques sont insuffisantes au regard de l'intensité des interventions.**
Modalités d'action	> A côté de mesures standards, possibilité de spécialiser des mesures AED et AEMO: options modulables (boîte à outils), sur un temps court (3 mois), pour : -intensifier l'accompagnement sur les objectifs de scolarisation/insertion - intensifier l'accompagnement sur les objectifs de santé -prendre en compte les situations de conflit entre les parents -les enfants de 0-3 ans -les situations en attente de placement et au moment du retour Réfléchir à la possibilité d'un mandat donné au porteur de la mesure pour animer le réseau autour de l'enfant et de la famille (« fil rouge ») > Dans l'objectif de disposer de 150 mesures AED et AEMO renforcées, appel à projet sur la base d'un référentiel incluant une possibilité d'hébergement temporaire > S'appuyer davantage sur des personnes ressources pour l'enfant et la famille (y compris le parrainage) > Organiser des groupes de parole et actions collectives pour les parents, les jeunes
Pilote	SPE
Services associés	UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg, PMI, Service Etablissements et Institutions
Partenaires	ARSEA, Service de Protection des Mineurs, Foyer du Jeune Homme (SAPMN)
Ressources nécessaires	Budget prévisionnel : > à budget constant pour l'évolution qualitative des mesures d'AED et AEMO > 600 000 € pour les mesures renforcées (BP 2018) ; en complément, transformation de mesures classiques AED et AEMO en mesures renforcées
Echéancier	2018-2020

OBJECTIF — DIVERSIFIER LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE INNOVER DANS LES PRISES EN CHARGE

RESULTATS ATTENDUS — DU SUR-MESURE POUR DES AED ET AEMO RÉPONDANT MIEUX AUX ENJEUX DES FAMILLES D'AUJOURD'HUI

Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Attendus des mesures AED et AEMO (simple et renforcé) adoptés et diffusés > Mise en place par tous les prestataires des mesures des actions modulables > Ouverture des mesures AED et AEMO renforcées Résultat : > Nombre de recours aux actions modulables > Nombre de mesures éducatives renforcées > Durée de mesures > Suite de mesures

ENJEU 3 — UN PROJET ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT DANS UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU

ORIENTATION — PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE FAMILLE

ACTION 16 :

DÉVELOPPER UNE OFFRE ÉDUCATIVE CIBLÉE SUR LE SOUTIEN À LA SCOLARITÉ

Descriptif de l'action	**Développer une offre d'intervention éducative d'Aide Sociale à l'Enfance prenant spécialement en compte la scolarité et la remobilisation des jeunes en décrochage scolaire et/ou suivis en ASE.**
Modalités d'action	> renforcer l'offre d'accueil en internat scolaire en alternative au placement : recherche de nouveaux partenaires, y compris de l'enseignement privé et conventionnement de 10 places pour la prise en charge de jeunes relevant de l'ASE et pour lesquels la scolarité est à préserver > faire connaitre le dispositif Parcours 2 et relayer cette action sur les territoires hors Eurométropole > poursuivre le partenariat avec Tremplin J et réfléchir avec l'Education Nationale aux moyens de mobiliser d'autres établissements scolaires en territoire > Réfléchir à une expérimentation de soutien individuel à des enfants notamment pris en charge par l'ASE, sur un secteur géographique particulier (quartier politique de la ville du Neuhof) en synergie avec la prévention spécialisée, les établissements ASE du secteur, les écoles et l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville)
Pilote	SPE
Services associés	UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg, Mission Education Sport Jeunesse
Partenaires	Education Nationale, établissements scolaires, établissements ASE, AFEV
Ressources nécessaires	Budget prévisionnel : 50 000 € pour l'internat scolaire (BP 2018)
Echéancier	2018-2019

OBJECTIF	**DIVERSIFIER LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE INNOVER DANS LES PRISES EN CHARGE**
RESULTATS ATTENDUS	**DES PRISES EN CHARGE QUI SOUTIENNENT LA SCOLARITÉ DU JEUNE DES RÉPONSES POUR REMÉDIER AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Nombre de places réservées par convention > Réunion d'information auprès des professionnels sur le dispositif Parcours 2 > Bilan de l'expérimentation de soutien individuel Résultat : > Nombre de places d'internat scolaire occupées dans le cadre des dispositifs départementaux > Nombre de jeunes décrocheurs accompagnés dans le cadre des dispositifs départementaux par Parcours 2 et Tremplin J

ENJEU 3 — UN PROJET ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT DANS UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU

ORIENTATION — PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE FAMILLE

ACTION 17 :

DÉVELOPPER LE RECOURS AUX MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET BUDGÉTAIRE

Descriptif de l'action	**Développer auprès des magistrats et des professionnels le recours aux mesures d'accompagnement éducatif et budgétaire : Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (MAESF) et Mesure Judiciaire d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF), afin que le budget familial garantisse de manière prioritaire une réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant.**
Modalités d'action	> Rencontres régulières avec les services gestionnaires de ces mesures de protection (UDAF) > Rédaction d'un référentiel de la mesure à mener dans le cadre d'un Projet Pour l'Enfant et communication aux magistrats et professionnels cIntégration de cette offre d'accompagnement dans le parcours de l'enfant > Suivi de l'effet de ces mesures (intégration dans les tableaux de bord, temps de bilan avec l'UDAF)
Pilote	SPE
Services associés	UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg
Partenaires	UDAF, CAF, Magistrats
Ressources nécessaires	Budget prévisionnel : 50 000 € pour l'internat scolaire (BP 2018)
Echéancier	2018-2020

OBJECTIF	**DIVERSIFIER LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE INNOVER DANS LES PRISES EN CHARGE**
RESULTATS ATTENDUS	**UNE ÉDUCATION DES FAMILLES À UNE ORIENTATION PRIORITAIRE DU BUDGET FAMILIAL SUR LA COUVERTURE DES BESOINS DE L'ENFANT**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Référentiel rédigé > Bilan annuel UDAF partagé avec le SPE, les UTAMS et les UT Résultats : > Nombre de familles accompagnées dans le cadre de ces mesures

ENJEU 3 — UN PROJET ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT DANS UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU

ORIENTATION — DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ACCUEIL ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT

ACTION 18 :

EXPÉRIMENTER DES PRISES EN CHARGE « EN DENTELLE » PORTÉES À PLUSIEURS

Descriptif de l'action	**Au sein d'établissements ASE présentant plusieurs types de prises en charge (internat, accueil de jour, placement à domicile, accueil familial, accueil parents-enfants…), mais aussi entre établissements ASE, du champ du handicap et les Assistants familiaux, expérimenter le sur-mesure dans le parcours de l'enfant, avec une prise en charge permettant d'activer, simultanément (fongibilité) ou successivement (agilité), différentes modalités d'accueil en fonction des besoins de l'enfant, ponctuels (crise) ou plus durables (adaptation au rythme d'évolution de la situation et des besoins de l'enfant).**
Modalités d'action	> définir les prérequis : situation de l'enfant, établissements et modalités d'accueil envisagées, droits ouverts par les magistrats… > mesurer avec l'enfant, sa famille et les professionnels l'intérêt de cette expérimentation > valider le projet dans le cadre du PPE > définir le cadre financier (convention exceptionnelle, dotation globale, prix de journée) > suivre les impacts sur le taux d'occupation et la gestion des disponibilités > expérimenter à une échelle pertinente cette nouvelle modalité de prise en charge et réaliser un bilan tous les 6 mois avec les partenaires concernés (évaluation du besoin, évaluation des effets)
Pilote	SPE
Services associés	UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg, Service Etablissements et Institutions, SDAF
Partenaires	Magistrats, Réseau des établissements et services ASE, établissements médico-sociaux, MDPH, Agence Régionale de Santé, PJJ.
Ressources	un cofinancement recherché au cas par cas
Echéancier	2019-2021

OBJECTIF	**INNOVER DANS LES PRISES EN CHARGE DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES PARENTS**
RESULTATS ATTENDUS	**DES PLACEMENTS QUI TIENNENT DANS LA DIFFICULTÉ DES SITUATIONS QUI ÉVOLUENT AVEC PLUS DE SOUPLESSE ET PLUS RAPIDEMENT**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Nombre d'enfants ayant été concernés par l'expérimentation Résultat : > Bilan qualitatif de chaque situation

ACTION 19 :

DÉVELOPPER L'ACCUEIL SÉQUENTIEL POUR LES ADOLESCENTS ET RENOUER AVEC LA SCOLARITÉ ET/OU L'INSERTION

Descriptif de l'action	**Développer l'accueil séquentiel pour les adolescents, filles et garçons, 13-18 ans, à partir notamment d'établissements proposant un plateau/des activités de jour (établissements ayant déjà des ressources : Andlau, EEP, Oberholz, Parcours 2, lieux de vie ...) ; solliciter la contribution de l'Education Nationale pour la remobilisation scolaire des jeunes ; élaborer conjointement le projet de l'enfant et celui de l'élève**
Modalités d'action	> évaluer les besoins départementaux et étudier la faisabilité de développer des plateaux/activités de jour > définir les prérequis : situation de l'enfant, droits ouverts par les magistrats > avec des établissements volontaires et l'éducation nationale, convenir du projet éducatif à travers le plateau/les activités de jour correspondant au public ciblé (veiller à la mixité) > réaliser un bilan tous les 6 mois avec les établissements concernés
Pilote	SPE
Services associés	UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg, Service Etablissements et Institutions
Partenaires	Réseau des établissements et services ASE, Magistrats, PJJ, Education Nationale
Ressources nécessaires	un plateau/des activités de jour dans l'établissement d'accueil ; pas de création de place nette
Echéancier	2020-2022

OBJECTIF	**INNOVER DANS LES PRISES EN CHARGES, PARTICULIÈREMENT POUR LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES PARENTS**
RESULTATS ATTENDUS	**DES PLACEMENTS MIS EN ŒUVRE QUI TIENNENT. UNE RÉPONSE ÉDUCATIVE QUI MOBILISE LES POTENTIALITÉS DU JEUNE**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Nombre d'établissements ayant développé l'accueil séquentiel > Nombre de jeunes concernés Résultat : > Nombre de places occupées > Bilan qualitatif du parcours de l'enfant

ACTION 20 :

DE L'ACCUEIL MATERNEL AU CENTRE PARENTAL : ASSURER UNE PLACE AUX PÈRES

Descriptif de l'action	**Faire évoluer les centres maternels en centres parentaux ; renforcer le travail éducatif en direction des pères ; favoriser le développement des liens parents-enfants**
Modalités d'action	> évaluer le besoin à l'échelle départementale > consolider et/ou faire évoluer les projets des structures existantes : Marie-Madeleine, Lieu d'Accueil Mère Enfants - Espérance, Le Freihof, Résidence Ste Odile (fédération de Charité) ... en s'appuyant notamment sur l'échange de pratiques ; faire évoluer les autorisations des établissements concernés le cas échéant > expérimenter avec l'établissement Oberlin l'accueil parental de journée et week-end pour développer l'offre de service aux parents à l'instar de la Maison Ste Odile à Strasbourg (Fondation Apprentis d'Auteuil) qui connaît une activité soutenue
Pilote	SPE
Services associés	UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg, PMI, Service Etablissements et Institutions
Partenaires	Réseau des établissements et services ASE
Ressources nécessaires	Mutualisation de moyens existants
Echéancier	2020-2022

OBJECTIF	**INNOVER DANS LES PRISES EN CHARGES, PARTICULIÈREMENT POUR LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES PARENTS**
RESULTATS ATTENDUS	**CONFORMITÉ AVEC LA LOI QUI PRÉVOIT L'ACCUEIL DES DEUX PARENTS TRAVAIL DE LA PARENTALITÉ DES DEUX PARENTS DES PÈRES PLUS IMPLIQUÉS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE LEURS ENFANTS**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Evolution des projets d'établissements Résultats : > Nombre de situations dans lesquelles le père est concerné > Bilan de l'expérimentation sur l'établissement Oberlin

ENJEU 3 — UN PROJET ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT DANS UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU

ORIENTATION — DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ACCUEIL ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT

ACTION 21 :

DÉVELOPPER LES PLACES EN ACCUEIL FAMILIAL RENFORCÉ POUR ACCOMPAGNER LES SITUATIONS LES PLUS DIFFICILES

Descriptif de l'action	**Développer des places pour un accueil familial renforcé, adossé à un plateau technique en établissement afin de soutenir les prises en charges les plus difficiles, permettre aux Assistants familiaux des relais pour un répit, répondre à l'urgence, envisager l'accueil séquentiel de manière régulière en ayant recours au recrutement d'Assistants familiaux, à l'ouverture de plateaux de jour « petite enfance » et « adolescents » et au renforcement de l'accompagnement des Assistants familiaux par un plateau technique mobile qui va vers les Assistants familiaux**
Modalités d'action	› Accueil des 0-6 ans : développement d'une offre d'accueil à partir du Foyer de l'Enfance, dans le sud du département ; 12 places › Accueil d'enfants porteurs de handicap, en particulier de troubles du comportement, ou atteints de problèmes de santé importants : appel à projet ; s'appuyer, pour les activités de jour sur les établissements médico-sociaux et les structures bas-rhinoises qui ont un savoir-faire, notamment l'Escale du Ried, l'ITEP Les Mouettes, ... ; 20 places › Accueil d'adolescents « incasables » de 12 à 18 ans (nécessité d'un étayage renforcé) : appel à projet ; 12 places › Placement à domicile : 28 places réparties sur le territoire départemental › Instruire les demandes de nouveaux agréments Assfam, assurer la formation des nouveaux professionnels › Financer des travaux d'adaptation des logements des Assistants familiaux accueillant des enfants porteurs de handicap (examen des demandes en lien avec la MDPH) en complément des aide de droit commun notamment de l'Agence Nationale de l'Habitat.
Pilote	Mission Enfance Famille
Services associés	UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg, Service Etablissements et Institutions, SDAF, FDE, Mission Autonomie
Partenaires	Agence Régionale de Santé, Réseau des établissements et services ASE, établissements médico-sociaux, Magistrats et PJJ

Ressources nécessaires	Budget prévisionnel : › 3,62 M€/an 72 places, création d'environ 60 emplois (instruction des demandes d'agrément, recrutement d'Assistants familiaux, formation, fonctionnement des plateaux de jour et des plateaux techniques) › enveloppe de 10 000 €/an travaux (investissement) pour adapter les logements d'Assistants familiaux accueillant durablement des enfants porteurs de handicap confié à l'ASE
Echéancier	2018-2022

OBJECTIF	**RENFORCER L'OFFRE D'ACCUEIL FAMILIAL**
RESULTATS ATTENDUS	**DAVANTAGE DE PLACES EN ACCUEIL FAMILIAL DES PLACEMENTS FAMILIAUX QUI TIENNENT DANS LA DURÉE UN APPUI ÉDUCATIF DE PROXIMITÉ POUR DES ASSISTANTS FAMILIAUX MOINS ISOLÉS**
Indicateurs d'évaluation	› Prestataires retenus dans l'appel à projet › Nombre d'Assistants familiaux recrutés en accueil familial renforcé › Nombre de places d'accueil créées en accueil familial renforcé › Nombre de réorientations à partir de placements familiaux qui ne tiennent pas en raison de la difficulté de l'accueil › Satisfaction des Assistants familiaux concernant l'appui apporté › Nombre de situations d'enfants confiés non accueillis par manque de places adaptées

ENJEU 3 UN PROJET ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT DANS UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU

ORIENTATION DÉVELOPPER UNE OFFRE D'ACCUEIL ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT

ACTION 22 :

INVESTIR POUR UN NOUVEAU FOYER DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

Descriptif de l'action	**Démolition et reconstruction du Foyer Départemental de l'Enfance pour un FDE à dimension humaine, contribuant à renforcer les chances de réussite des parcours des jeunes accueillis.** **Poursuite de la diminution du nombre de situations sur le site de la rue Stéphanie à Strasbourg et création d'unités de vie à dimension familiale, lieux de vie dé-stigmatisés et insérés dans la ville, des établissements scolaires de rattachement plus diversifiés.** **Programme de travaux prenant en compte les besoins liés à l'activité particulière du site ; analyse de chaque fonctionnalité nécessaire ; association des équipes et des enfants ; travaux sur site occupé**
Modalités d'action	> Externalisation des groupes Observation « Enfance 6-12 ans » et « Adolescents 13- 18 ans », et de l'accueil de jour « Hautepierre » > Réflexion sur la taille des effectifs des groupes de vie (passage de 10 à 8 enfants par groupe) > Conservation sur le site de toutes les fonctions d'accueil d'urgence (0 à 18 ans) > Création d'un pôle « petite-enfance 0-6 ans » pour mutualiser les services de la pouponnière, du jardin d'éveil et le pôle santé > Rénovation de la salle polyvalente et des espaces extérieurs > Sécurisation du site : positionnement du parking, circulation
Pilote	Mission Enfance Famille
Services associés	UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg, Service Etablissements et Institutions
Partenaires	FDE, Direction de l'immobilier, Service Etablissements et Institutions
Ressources nécessaires	Budget prévisionnel : 14 M€ d'études de programmation et de travaux
Echéancier	2018-2025

OBJECTIF	**ADAPTER LE PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL AUX BESOINS DES ENFANTS**
RESULTATS ATTENDUS	**AMÉLIORATION DES CONDITIONS MATÉRIELLES D'ACCUEIL DES ENFANTS** **AMÉLIORATION DE LA VIE QUOTIDIENNE DES ENFANTS DANS DES LOCAUX RESPECTUEUX DE LEURS BESOINS FONDAMENTAUX** **ENTRETIEN DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Achèvement des études et lancement des travaux > Livraison du nouveau Foyer Départemental de l'Enfance Résultat : > Enquête de satisfaction des enfants, des familles et des professionnels après un an et deux ans de fonctionnement > Enquête sur l'impact des nouveaux locaux sur la vie des groupes

ENJEU 3 — UN PROJET ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT DANS UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU

ORIENTATION — ASSURER À CHAQUE ENFANT UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU. INSCRIRE LE PROJET DE L'ENFANT DANS SON ENVIRONNEMENT

ACTION 23 :

GÉNÉRALISER LE PROJET POUR L'ENFANT À TOUT ENFANT ACCOMPAGNÉ OU ACCUEILLI PAR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Descriptif de l'action	**A partir de l'expérience du déploiement du PPE sur les situations d'enfant accueillis chez les Assfam, déployer la démarche du PPE pour chaque enfant accompagné ou accueilli par l'ASE et formaliser chaque projet.** **A partir des pratiques existantes dans le Bas-Rhin et d'autres départements, renforcer la participation des familles à la construction du projet pour leur enfant et aux instances qui les concernent ; favoriser l'expression du point de vue des familles et des enfants sur leur situation pour renforcer leur appropriation et leur adhésion au projet d'accompagnement.**
Modalités d'action	› Adapter l'outil PPE aux situations d'enfants en établissement et définir un mode d'emploi à l'instar de celui rédigé par les Assistants familiaux › Adapter l'outil PPE aux situations d'accompagnement à domicile et définir un mode d'emploi › Communiquer à tous les intervenants le « mode d'emploi » du PPE et accompagner sa mise en œuvre › Former les professionnels au travail avec les parents dans le cadre de la démarche du PPE pour une actualisation des pratiques professionnelles › Faire vivre et évoluer le comité de suivi pour permettre l'appropriation de la démarche par tous les acteurs et proposer les ajustements nécessaires
Pilote	SPE
Services associés	UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg, PMI, DRH
Partenaires	réseau établissements et services ASE
Ressources nécessaires	Ressources humaines : plan de formation
Echéancier	2018-2020

OBJECTIF	**AMÉLIORER LA COORDINATION ET LA CONTINUITÉ DES PARCOURS EN ASE**
RESULTATS ATTENDUS	**UN PARCOURS LISIBLE POUR L'ENFANT ET SA FAMILLE MOINS D'EFFET DE RUPTURES UNE MOBILISATION EFFICIENTE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA SITUATION**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : › Guide pratique du PPE pour le placement en établissements › Guide pratique du PPE pour le milieu ouvert / les mesures à domicile Résultats : › Taux de PPE sur l'ensemble des mesures ASE

ENJEU 3 — UN PROJET ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT DANS UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU

ORIENTATION — ASSURER À CHAQUE ENFANT UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU. INSCRIRE LE PROJET DE L'ENFANT DANS SON ENVIRONNEMENT

ACTION 24 :

OFFRIR DE NOUVELLES PERSPECTIVES D'AVENIR EN ADAPTANT LE STATUT DE L'ENFANT À SA SITUATION

Descriptif de l'action	**Repérer les enfants confiés en assistance éducative sur le long terme et/ou faisant l'objet d'un délaissement parental afin de leur permettre de construire un projet de vie et des perspectives d'avenir, voire une nouvelle chance familiale, conformément à la loi du 14 mars 2016**
Modalités d'action	› Elaborer un guide pratique du statut à destination des professionnels du Service de Protection de l'Enfance › Etudier systématiquement la situation des enfants placés en assistance éducative depuis plus de 10 ans et la situation de tous les enfants de moins de 2 ans › Mettre en place et faire vivre la commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle chargée d'examiner les situations des jeunes confiés quand un risque de délaissement parental existe
Pilote	SPE
Services associés	UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg, PMI
Partenaires	Magistrats
Ressources nécessaires	Ressources humaines : Mobilisation des professionnels
Echéancier	2019

OBJECTIF	**AMÉLIORER LA COORDINATION ET LA CONTINUITÉ DES PARCOURS EN ASE**
RESULTATS ATTENDUS	**UN STATUT CONFORME À LA RÉALITÉ DES LIENS DE L'ENFANT AVEC SA FAMILLE**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : › Mise en place de la commission et règlement de fonctionnement › Finalisation du guide pratique du statut Résultats : › Nombre de jeunes dont la situation a été évaluée / nombre de jeunes en Assistance Educative et nombre d'enfants de moins de 2 ans

ENJEU 3 — UN PROJET ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT DANS UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU

ORIENTATION — ASSURER À CHAQUE ENFANT UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU. INSCRIRE LE PROJET DE L'ENFANT DANS SON ENVIRONNEMENT

ACTION 25 :

CONSTRUIRE LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE PAR DES « TIERS »

Descriptif de l'action	**A partir de l'expérimentation de l'accueil de MNA par des tiers bénévoles et la pratique des tiers digne de confiance, élargir la possibilité de recourir aux tiers situés dans l'environnement de l'enfant confié.** **Développer le parrainage pour les enfants confiés, notamment pour les enfants n'ayant pas ou très peu de liens familiaux et pour les adolescents afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.**
Modalités d'action	› Réaliser un état des lieux des pratiques dans le Bas-Rhin et un parangonnage › Convenir de prérequis et proposer des modalités de soutien et d'accompagnement des tiers répondant aux exigences posées par la loi du 14 mars 2016 › Définir et organiser les modalités d'évaluation des candidats › Elaborer une convention de parrainage en conformité avec la Charte nationale du parrainage › Expérimenter le parrainage avec les associations La Main du Cœur et La Passerelle d'Azur (ADEPAPE)
Pilote	SPE
Services associés	UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg, Assistants familiaux, Référents de la MESJ
Partenaires	UDAF, La Main du Cœur et La Passerelle d'Azur, l'UNICEF
Ressources nécessaires	› défraiement des tiers pour l'accueil d'enfant confié (50 000 € au BP 2018) › coût de l'accompagnement (mobilisation des AED ou AEMO existantes) › 5 à 10 000 € de subvention pour l'expérimentation proposée par l'association La Main du Cœur
Echéancier	2018-2022

OBJECTIF	**FAVORISER ET SOUTENIR LES REPÈRES ET LES LIENS RELATIONNELS ET AFFECTIFS**
RESULTATS ATTENDUS	**UN RECOURS PLUS FRÉQUENT AUX TIERS POUR LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS CONFIÉS DÉVELOPPEMENT DU PARRAINAGE, Y COMPRIS D'ENTREPRISES**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : › Etat des lieux et proposition de développement de l'accueil par des tiers › Convention de parrainage rédigée › Bilan de l'expérimentation du réseau d'accueil solidaire Résultats : › Nombre de tiers administratifs accueillant des enfants confiés › Nombre d'enfants parrainés

ENJEU 3	UN PROJET ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT DANS UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU
ORIENTATION	ASSURER À CHAQUE ENFANT UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU. INSCRIRE LE PROJET DE L'ENFANT DANS SON ENVIRONNEMENT

ACTION 26 :

GARANTIR DES VISITES MÉDIATISÉES ADAPTÉES AUX BESOINS DES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE

Descriptif de l'action	**Définir les objectifs, le contenu et les modalités des visites en présence d'un tiers. Clarifier les exigences de qualité de mise en œuvre de ces visites.** **Proposer des lieux de visites médiatisées en proximité permettant de limiter les déplacements des enfants et des Assistants familiaux.** **Mobiliser les parents et accompagner leur mobilité**
Modalités d'action	› Rédiger un référentiel : répertorier les différentes modalités de mise en œuvre et les évaluations existantes, déterminer les objectifs, les moyens nécessaires et les procédures › Mettre à jour le cahier des charges pour les prestataires › Renforcer les implantations en territoire en s'appuyant sur des lieux ressources (implantations départementales et établissements ASE) › En lien avec la politique d'insertion, s'appuyer sur des associations telles que Mobilex pour accompagner les parents dans leur mobilité
Pilote	SPE
Services associés	UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg
Partenaires	Magistrats, établissements ASE, Associations mandatées
Ressources nécessaires	Ressources humaines : Mobilisation des professionnels
Echéancier	2018-2019

OBJECTIF	FAVORISER ET SOUTENIR LES REPÈRES ET LES LIENS RELATIONNELS ET AFFECTIFS
RESULTATS ATTENDUS	UN CADRE DE RÉFÉRENCE CLAIR ET PARTAGÉ SUR LE CONTENU ET LES MODALITÉS DES VISITES MÉDIATISÉES UN MAILLAGE RENFORCÉ DU TERRITOIRE ET UNE MOBILISATION LES PARENTS
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : › Référentiel et cahier des charges rédigés Résultats : › Nombre de visites médiatisées › Nombre de visites médiatisées réalisées par territoire d'action en-dehors de l'EMS

ENJEU 3	UN PROJET ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT DANS UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU
ORIENTATION	ASSURER À CHAQUE ENFANT UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU. INSCRIRE LE PROJET DE L'ENFANT DANS SON ENVIRONNEMENT

ACTION 27 :

IDENTIFIER ET MOBILISER LES RESSOURCES DES TERRITOIRES POUR DES RÉPONSES LOCALES ADAPTÉES

Descriptif de l'action	**Permettre à l'ensemble des acteurs professionnels et bénévoles d'un territoire de mieux se connaître afin de faciliter une identification réciproque et de construire des réponses adaptées aux besoins locaux des enfants et de leurs familles (projets individuels et collectifs).**
Modalités d'action	› Organiser des matinées de rencontres partenariales par territoire rassemblant les professionnels et les bénévoles des champs de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, du sport, de la culture… autour de sujets partagés ; mener une réflexion commune sur les outils pertinents permettant de faciliter la connaissance réciproque › Communiquer sur les dispositifs enfance, jeunesse, famille et valoriser les initiatives des différents acteurs, par exemple les établissements d'accueil des enfants confiés déployant des actions culturelles (Château d'Angleterre à Bischheim et Louise de Marillac à Haguenau) › Sur le territoire Sud : expérimenter avec le Foyer Oberlin la mise à disposition de ressources (locaux, professionnels…) au service des parents et professionnels du territoire (voir Action 20) › Sur le territoire Nord : Rencontrer les partenaires allemands du Jugendamt
Pilote	Le référent MEF ou le référent MESJ
Services associés	Mission Enfance Famille, Mission Education Sport et Jeunesse, Mission Action Sociale de Proximité, UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg, équipe d'animation territoriale
Partenaires	Acteurs du territoire, Education Nationale
Echéancier	2018-2023

OBJECTIF	FAIRE CONNAÎTRE LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET CONSOLIDER LES COORDINATIONS AU PLUS PRÈS DU TERRITOIRE DE VIE DE L'ENFANT
RESULTATS ATTENDUS	UNE MEILLEURE INTERCONNAISSANCE FAVORISANT DES RÉPONSES LOCALES ADAPTÉES
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : › Outil mis en place pour faciliter la connaissance réciproque dans chaque UTAMS › Bilan de l'expérimentation avec le Foyer Oberlin Résultats : › Nombre de rencontres partenariales › Nombre de rencontres avec le Jugendamt

ENJEU 3 — UN PROJET ADAPTÉ AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT DANS UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU

ORIENTATION — ASSURER À CHAQUE ENFANT UN PARCOURS COORDONNÉ ET CONTINU. INSCRIRE LE PROJET DE L'ENFANT DANS SON ENVIRONNEMENT

ACTION 28 :

CONSOLIDER LES COORDINATIONS AU PLUS PRÈS DU TERRITOIRE DE VIE DE L'ENFANT

Descriptif de l'action	**Confirmer la nécessité de la participation de tous les acteurs concernés par une situation d'enfant accompagné ou accueilli aux instances existantes (concertation enfance en territoire, réunions de suivi du PPE, réunion de fin de prise en charge ASE) afin de faciliter l'accompagnement des changements au cours du parcours de l'enfant ainsi que le retour au domicile des parents et la préparation à la majorité.** **Mettre en place, selon le besoin et l'opportunité sur chaque territoire, une « instance enfance » ouverte aux professionnels (CD et partenaires, dont l'Education Nationale) préoccupés par une situation d'enfant à risque afin d'améliorer le repérage des situations d'enfants et de famille ayant un besoin d'accompagnement, de prévenir les difficultés, de permettre une analyse conjointe et la construction d'une réponse coordonnée entre les partenaires.**
Modalités d'action	> Pour les instances consultatives nouvelles mises en place, élaborer le mode de fonctionnement et mener une évaluation après 6 mois et un an > Clarifier les rôles et les fonctions des instances existantes, évaluer leur fonctionnement (modalités de convocation dématérialisées, ordre du jour, délais...) > Participer aux réunions de concertation pour lesquelles une invitation est adressée ; à minima assurer un échange direct > Poursuivre l'expérimentation des « référents de parcours » associant les familles et mobiliser l'ensemble des professionnels > Etudier les modalités d'association de la famille à ces temps de coordination, à l'instar de l'expérimentation du référent de parcours. > Contribuer à la réflexion et à la mise en œuvre du projet d'autonomie des jeunes sortant de l'ASE (action N°43) > Elaborer une charte du partage de l'information (en lien avec charte du secret partagé de l'Action sociale de proximité)
Pilote	Le RUTAMS
Services associés	UTAMS et UT Ville de Strasbourg, Equipes territoriales ASE - SPE, PMI
Partenaires	Education Nationale, services ASE de milieux ouverts, services jeunesse, CCAS, associations de prévention spécialisée, associations locales
Echéancier	2018-2023

OBJECTIF	**FAIRE CONNAÎTRE LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET CONSOLIDER LES COORDINATIONS AU PLUS PRÈS DU TERRITOIRE DE VIE DE L'ENFANT**
RESULTATS ATTENDUS	**CONSTRUCTION DE RÉPONSES MOBILISANT LES RESSOURCES LOCALES DES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT QUI TIENNENT ET FAVORISENT LE BON DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Formalisation des rôles et fonctions des instances existantes Résultats : > Fréquentation des instances existantes > Nombre de sollicitations de « l'instance enfance » consultativ

Œuvre issue de l'exposition l'Art du Risque, initiative alsacienne soutenue par l'ARS Grand Est qui a fédéré 60 jeunes de 9 à 20 ans autour d'un projet de santé sur les prises de risque.

ENJEU 4

Handicap et santé en protection de l'enfance : une réponse adaptée aux besoins généraux et particuliers de l'enfant

ACTION L :

DÉVELOPPER LES MISSIONS DU MÉDECIN DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Descriptif de l'action	1er janvier 2017 : Création d'un poste de médecin au sein du Service de Protection de l'Enfance dont les principales missions sont : **> Médecin référent de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes** **> Médecin référent de l'adoption** **> Médecin référent du suivi de la santé des enfants confiés :** **> Elaboration et suivi du protocole de santé des enfants confiés** **> Conseils techniques pour les situations complexes** **> Sensibilisation des professionnels aux questions de santé** **> Contribution à l'identification des besoins et aux évolutions du dispositif départemental de protection de l'enfance** **> Médecin en charge de l'animation et la coordination des professionnels de santé, y compris la santé scolaire** **> Partenariat PMI et MDPH** **> Sensibilisation des professionnels de la santé aux questions de la protection de l'enfance** **> Développement de l'accès au soin du public relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance** **> Participation aux réflexions territoriales en matière de promotion de la santé**
Ressources	1 ETP de médecin
Réalisation (Activité)	> Elaboration de la procédure de systématisation des bilans médicaux d'accueil et de suivi des enfants en accueil familial. Déploiement en décembre 2017 en lien avec équipes ASE, PMI ville et département, SDAF et les confrères libéraux. > Formation et sensibilisation des professionnels de santé : depuis juin 2017 : école de Puériculture, école Orthophonistes, CMCO, Association des Pédiatres de l'Alsace du Nord. > Rencontres avec les professionnels de santé : secteurs de pédopsychiatrie, CAMSP, CMPP, confrères hospitaliers et libéraux, PMI département et ville. > Communication vis-à-vis de l'ensemble des confrères du Bas-Rhin par l'intermédiaire de l'Ordre des Médecins (mailing à l'ensemble des confrères et article dans les Dernière Nouvelles de l'Ordre en décembre 2017). > intervention dans 250 situations d'enfants en 2017
Proposition	Il est proposé de poursuivre et développer cette action. Action en lien avec les Actions nouvelles de l'enjeu 4 (Actions N°29 à 33)

ORIENTATION APPORTER UNE RÉPONSE AU PLUS PROCHE DU LIEU DE VIE DE L'ENFANT

ACTION 29 :

DÉCLINER LE RÉSEAU DÉPARTEMENTAL SANTÉ HANDICAP EN TERRITOIRE

Descriptif de l'action	**Suite à la mise en place du réseau départemental santé-handicap en 2017 et afin de renforcer les démarches territoriales de l'ARS, il s'agit de développer la connaissance mutuelle des acteurs santé handicap et ASE, de favoriser une dimension opérationnelle et assurer la mobilisation de tous les acteurs au plus près des territoires. L'enjeu étant de trouver des réponses aux situations individuelles rencontrées sur le territoire.**
Modalités d'action	> A l'échelle de l'UTAMS, voire des équipes territoriales, organiser des rencontres régulières avec l'ensemble des représentants des acteurs santé et handicap, des structures de soins et des établissements et services ASE du territoire, pour se connaitre davantage, se coordonner (priorités, projets...) et élaborer des stratégies de prises en charge conjointes des situations individuelles > S'articuler avec la démarche « réponse accompagnée pour tous » en participant aux groupes de travail et instances partenariales > S'articuler avec les démarches territoriales de l'Agence Régionale de Santé, faire connaître les démarches et participer aux instances : Conseils Locaux de Santé Mentale, Contrats Locaux de Santé... pour contribuer à la mise en œuvre de la Politique départementale de santé et de bien-être > Faire connaître et développer le recours aux centres de ressources en territoire (type Centre de ressources petite enfance et handicap de l'AAPEI)
Pilote	Un cadre du territoire
Services associés	Médecin ASE, PMI, SDAF, UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg, Mission Autonomie
Partenaires	Partenaires de la santé et du handicap en territoire, établissements ASE, PJJ
Echéancier	2019-2023

OBJECTIF	**DÉVELOPPER UN RÉSEAU SANTÉ HANDICAP EN TERRITOIRE**
RESULTATS ATTENDUS	**MEILLEURE CONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES PROFESSIONNELS AMÉLIORATION DES SYNERGIES DE TRAVAIL AMÉLIORATION DE LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ DES JEUNES BAS-RHINOIS**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Nombre de réunions santé – handicap ASE en territoire > Nombre de participants

ENJEU 4 — HANDICAP ET SANTÉ EN PROTECTION DE L'ENFANCE : UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS DE L'ENFANT

ORIENTATION — AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES CONFIÉS À L'ASE

ACTION 30 :

DÉVELOPPER LE PARCOURS DE SANTÉ DES ENFANTS CONFIÉS À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Descriptif de l'action	**Définir les étapes, contenus et modalités du parcours de santé d'un jeune accueilli à l'ASE selon les modalités d'accueil (accueil familial et établissements); s'assurer du caractère opérationnel et lisible du dispositif ; associer les parents.**
Modalités d'action	› Protocole de systématisation des bilans médicaux d'admission et de suivi › Référentiel concernant la prise en charge de la santé de l'enfant tout au long du parcours de l'enfant confié (admission, suivi, sortie du dispositif, tenue du dossier médical) › Mobilisation des acteurs de la santé des enfants : médecins généralistes, médecins scolaires, hôpitaux, services psychiatriques... › Formalisation avec la CPAM et les médecins généralistes de leur intervention au sein des établissements ASE (exercice hors cabinet, consultation complexe...) ; › Soutenir le partenariat avec les maisons de santé lorsqu'elles s'impliquent auprès des enfants confiés › développement du volet santé dans les PPE (milieu ouvert et placement)
Pilote	Médecin ASE
Services associés	SPE, PMI, SDAF, UTAMS et UT de la Ville de Strasbourg,
Partenaires	CPAM, ARS, Conseil de l'ordre des médecins, médecins libéraux et hospitaliers
Echéancier	2018-2023

OBJECTIF	**ORGANISER LE SUIVI DE LA SANTÉ DES ENFANTS CONFIÉS À L'ASE**
RESULTATS ATTENDUS	**UN SUIVI DE SANTÉ CLAIREMENT DÉFINI UN PARCOURS MIS EN ŒUVRE POUR CHAQUE ENFANT ACCUEILLI UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES BESOINS DE SANTÉ DES ENFANTS**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : › Protocoles rédigés › Référentiels rédigés Résultats : › Nombre de bilans de santé des enfants confiés réalisés › Formalisation du volet santé dans les PPE

ENJEU 4 — HANDICAP ET SANTÉ EN PROTECTION DE L'ENFANCE : UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS DE L'ENFANT

ORIENTATION — AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES CONFIÉS À L'ASE

ACTION 31 :

DÉVELOPPER DES RÉPONSES INNOVANTES POUR LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS EN SANTÉ MENTALE

Descriptif de l'action	**Permettre aux enfants, particulièrement aux enfants confiés, de bénéficier dans le cadre des soins psychiatriques et médico-sociaux d'une prise en charge mieux coordonnée et co-construite, répondant à leurs besoins particuliers.** **Permettre au Projet Pour l'Enfant de se mettre en œuvre ; prévenir les ruptures.**
Modalités d'action	› dresser un état des lieux des besoins, le partager avec les acteurs de la santé et notamment l'ARS › expérimenter des prises en charge éducatives et thérapeutiques conjointes : faire le bilan de l'expérimentation en cours avec Oberholz, étudier la faisabilité d'un appel à projet conjoint Département et ARS pour une maison thérapeutique et éducative › renforcer la formation pour l'ensemble des Assistants familiaux (par exemple en lien avec le CMP de Molsheim et l'ITEP des Mouettes) et les établissements (plan de formation) sur la prise en charge des enfants présentant des troubles psychiques › faire connaître et s'appuyer sur l'équipe mobile ITEP pour développer les compétences de nos professionnels (TS, Assistants familiaux, établissements...) › poursuivre et faire le bilan de la cellule de coordination éducative et de soin développée avec l'EPSAN › veiller à faire le lien avec la MDPH, notamment dans le cadre de la Réponse Accompagnée Pour Tous › Favoriser la logique de mutualisation et les conventions de partenariats locales telles que l'UDOPE
Pilote	Médecin ASE
Services associés	SPE, MASP (équipe santé), UTAMS
Partenaires	ARS, inter-secteurs de psychiatrie, CMP, MDPH, PJJ
Echéancier	2018-2023

OBJECTIF	**RENFORCER LE PARTENARIAT MÉDICO-SOCIAL ET SANITAIRE POUR CO-ÉLABORER DES RÉPONSES NOUVELLES**
RESULTATS ATTENDUS	**RÉPONSES AUX BESOINS DE SANTÉ D'ENFANTS PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES DES PLACEMENTS QUI TIENNENT DES PROFESSIONNELS ÉDUCATIFS SOUTENUS**
Indicateurs d'évaluation	› Etat des lieux des besoins réalisé et partagé avec l'ARS › Bilan des expérimentations (EPSAN) › Nombre de professionnels formés › Déploiement des expérimentations si elles sont positives › Nombre de réorientations et motif après le passage (expérimentation Oberholz)

ENJEU 4 — HANDICAP ET SANTÉ EN PROTECTION DE L'ENFANCE : UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS DE L'ENFANT

ORIENTATION — AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES CONFIÉS À L'ASE

ACTION 32 :

SIMPLIFIER LE PARCOURS ADMINISTRATIF MDPH POUR LES ENFANTS CONFIÉS À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Descriptif de l'action	**Viser un traitement spécifique, simplifié autant que possible et plus efficace des demandes MDPH concernant les enfants confiés, en respectant la place des parents et en favorisant le portage transversal MDPH – ASE.**
Modalités d'action	> convenir d'interlocuteurs identifiés côté MDPH et ASE pour les situations des enfants confiés à l'ASE et ayant un dossier MDPH (en cours ou à venir) > convenir, dans le cadre du déploiement de l'accueil en tout point du territoire, d'un interlocuteur MDPH en territoire, à l'instar de la MAIA > envisager la possibilité de systématiquement doubler l'information à l'autorité parentale, d'une information au travailleur social référent de l'enfant confié > étudier la possibilité d'ouvrir des droits de lecture aux travailleurs sociaux du Service de Protection de l'Enfance pour consulter l'état d'avancement du dossier MDPH et réciproquement aux agents de la MDPH pour connaître la nature de l'intervention ASE > Réfléchir à des pistes pour accélérer les délais de traitement des demandes auprès de la MPDH, y compris par la priorisation de ces demandes (au plan de l'instruction et non de l'attribution des places) considérant que ces enfants sont doublement vulnérables > porter à connaissance les procédures (équipes ASE et établissements)
Pilote	Médecin ASE
Services associés	SPE, MDA, UTAMS et MASP
Partenaires	MDPH
Echéancier	2018-2019

OBJECTIF	**AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS « FRONTIÈRES » ASE ET HANDICAP**
RESULTATS ATTENDUS	**RÉPONSES AUX BESOINS DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET CONFIÉS DES PLACEMENTS QUI TIENNENT DES PROFESSIONNELS ÉDUCATIFS SOUTENUS**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Interlocuteurs identifiés > Procédure rédigée > Outils informatiques aménagés Résultat : > Délais d'instruction > Connaissance de l'avancement du dossier MDPH par l'ASE

ENJEU 4 — HANDICAP ET SANTÉ EN PROTECTION DE L'ENFANCE : UNE RÉPONSE ADAPTÉE AUX BESOINS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS DE L'ENFANT

ORIENTATION — AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES CONFIÉS À L'ASE

ACTION 33 :

METTRE EN ŒUVRE LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS POUR LES ENFANTS ACCOMPAGNÉS PAR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Descriptif de l'action	**> Améliorer la connaissance du public connu à la fois de l'Aide Sociale à l'Enfance et du handicap** **> Renforcer le travail de partenariat avec la MDPH et les acteurs du champ du handicap** **> Mettre le dispositif « réponse accompagnée pour tous » au service des enfants confiés** **> Construire des réponses durables et appropriées**
Modalités d'action	> Un préalable indispensable : la réalisation d'un état des lieux exhaustif : > Etat des lieux « macro » quantitatif, pour mieux cerner la population cible et en identifier les principales caractéristiques (âge, sexe, lieu de vie, ...) > Analyse qualitative approfondie de l'ensemble des situations (450 environ), > Données sur la scolarisation, les suivis en cours, les besoins non couverts, ... > Etude approfondie des parcours de vie de certains jeunes > Recherche de similitudes / invariants dans les parcours, repérage de facteurs de risques et de points de rupture > Enquête auprès des professionnels : freins et leviers > Partage de cet état des lieux avec les partenaires de la santé et notamment l'ARS > Recherche et proposition de plan d'action
Pilote	Médecin ASE et Responsable service expertise thématique MDA
Services associés	SPE, MDA, UTAMS et MASP
Partenaires	MDPH, CNSA, Assistants familiaux, établissements médico-éducatifs et sociaux, PJJ, pédopsychiatrie, Education Nationale, PJJ
Ressources	Ressources humaines : 1 ETP d'appui administratif au projet sur 1 an financé par la CNSA dans le cadre de la « réponse accompagnée pour tous »
Echéancier	2018-2020

OBJECTIF	**AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS « FRONTIÈRES » ASE ET HANDICAP**
RESULTATS ATTENDUS	**RÉPONSES AUX BESOINS DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET CONFIÉS DES PLACEMENTS QUI TIENNENT DES PROFESSIONNELS ÉDUCATIFS SOUTENUS**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Etat des lieux réalisé > roposition de plan d'actions Résultats : > Nombre des situations ASE présentées en Groupe Opérationnel de Synthèse (MDPH) pour la co-construction de plan d'accompagnements globaux adaptés > Nombre de situations ASE en attente d'une place en établissement médico-social > Emergence de réponses innovantes

ENJEU 5

Des jeunes autonomes et confiants dans l'avenir pour de futurs adultes responsables

« Construisez avec nous les étapes vers notre indépendance ! »

« Il y a un moment pour tout… faire nos démarches, nos tâches quotidiennes, notre travail scolaire, mais aussi un temps pour grandir, faire ses expériences, découvrir et vivre ! »

- propos issus du film « Séjour Campissons Août 2016, Louise de Marillac » par Bryan, Cindy, Loïc, Betty, Chloé et Jordan

Œuvre issue de l'exposition l'Art du Risque, initiative alsacienne soutenue par l'ARS Grand Est qui a fédéré 60 jeunes de 9 à 20 ans autour d'un projet de santé sur les prises de risque.

ACTION M :

DÉVELOPPEMENT DU PLAN D'ACTIONS EDUCATIVES ET COLLÈGES ET MISE EN ŒUVRE DES PROJETS EDUCATIFS PARTAGÉS ET SOLIDAIRES (PEPS)

Descriptif de l'action	**Le Département déploie un plan de développement de 67 actions éducatives en direction des collégiens. Ces actions se déclinent en 3 axes :** **> Devenir un citoyen responsable et autonome ;** **> Développer la créativité, la curiosité et l'esprit critique ;** **> Apprendre à choisir, agir et oser par soi-même.** **Afin de mieux déployer les actions éducatives du plan action éducative et collèges, une démarche a été proposée par le Département : le projet éducatif partagé et solidaire (PEPS). Elle permet de mobiliser les acteurs de l'accompagnement et de la réussite éducative et le Département s'engage dans la co construction d'un projet commun par les forces vives du territoire.**
Ressources	4 millions d'euros / an (toutes actions confondues) Suivi du partenariat et/ou mise en œuvre de chaque action par le service départemental chef de file Suivi et pilotage du plan + mise en œuvre de certaines actions : 0,5 ETP PEPS : RH MEJS et autres services
Réalisation (Activité)	Ces actions sont menées aux côtés du Rectorat soit par les services et établissements du Département, soit par des acteurs associatifs, publics et privés, soutenus financièrement ou en ingénierie par le Département. Chaque action se met en place en fonction des opportunités, des territoires, d'une demande spécifique et de la capacité du porteur de projet à répondre à la demande. Au cours de l'année scolaire 2016/2017, plus de 47 500 collégiens bas-rhinois ont ainsi pu bénéficier d'initiatives. Certains collégiens ayant participé à plusieurs actions. Certaines actions ponctuelles concernent un nombre important d'élèves. D'autres s'adressent à un nombre plus modeste d'élèves mais qui seront rencontrés régulièrement tout au long de l'année. En 2017, 2 PEPS ont été initiés : > A Lingolsheim autour du projet de reconstruction d'un collège > A Sarre Union autour de la réhabilitation du centre socio culturel et du rayonnement du campus De nouveaux PEPS seront déployés en 2018.
Proposition	Il est proposé de poursuivre cette action avec en perspectives : > Le développement du pilotage transversal du plan ; > L'ajustement du plan chaque année scolaire par une évaluation des actions mises en œuvre et la mise en œuvre de nouvelles actions ; > Le renforcement de la connaissance des besoins des collégiens par la mise en place d'un baromètre du bien-être des élèves ; > Le développement des PEPS, comme opportunité de mobilisation des acteurs jeunesse, quelle que soit l'entrée thématique.

ACTION N :

SOUTIEN À L'INSERTION DES JEUNES : LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES ET PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA GARANTIE JEUNES

Descriptif de l'action	**Depuis janvier 2017, la gestion du FAJ sur le territoire de l'Eurométropole de strasbourg a été transférée à cette dernière. Mobilisation du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) pour des jeunes de 16 à 25 ans nécessitant une aide financière ponctuelle dans le cadre de leur parcours d'insertion. Les demandes sont instruites par les travailleurs sociaux ou les référents des structures d'accueil ou d'accompagnement de jeunes.** **Par ailleurs, les travailleurs sociaux orientent des jeunes susceptibles d'intégrer le dispositif de la garantie jeunes mis en œuvre par les missions locales. Le partenariat entre les UTAMS et les missions locales peut également aboutir à des interventions thématiques lors de la session collective des groupes constituées en garantie jeunes en fonction des besoins locaux repérés: ex. action relative à la gestion du budget.** **Enfin, un soutien est apporté à l'épicerie sociale étudiante, l'AGORAE, pour contribuer à l'évaluation des situations de jeunes étudiants en précarité et éviter des ruptures de parcours.**
Ressources	Budget prévisionnel FAJ : En 2018, le FAJ mobilise un budget de 153 000 €. Ressources humaines : professionnels de la MASP intervenant lors des sessions garanties jeunes et professionnels en charge de la gestion du dispositif du FAJ. 0, 2 ETP pour l'épicerie sociale étudiante.
Réalisation (Activité)	S'agissant du FAJ, des critères de ressources sont appliqués : plafond fixé à 600 € pour une personne seule et à 900 € pour un couple. La demande est étudiée au sein d'une commission technique territoriale présidée par un élu.
Proposition	Il est proposé de poursuivre ces actions et d'intégrer dans les réflexions en cours avec la CAF la question de l'amélioration de l'accès aux droits dont celui des jeunes.

ACTION O :

ACCOMPAGNEMENT À L'EMPLOI DES JEUNES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Descriptif de l'action	**Accompagner et mobiliser les jeunes allocataires les plus proches de l'emploi pendant une durée maximale de 12 mois, les inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle et leur permettre de bénéficier d'une préparation à l'emploi en vue d'une employabilité renforcée en intégrant les problématiques de savoir-être.** **Poursuivant sa politique active de retour à l'emploi, le Conseil Départemental renouvelle en 2018 son soutien aux 6 missions locales en charge de l'accompagnement professionnel des jeunes** **Par ailleurs, un cahier des charges définit le cadre d'exercice de ces opérateurs.**
Ressources	Dont 450 000 € pour les 6 missions locales et 3,69 ETP d'accompagnement pour 240 places pour les Jeunes
Réalisation (Activité)	> Orientation et diagnostic approfondi définissant un plan d'actions (projet professionnel, formation, immersion en entreprise). > actions individuelles ou collectives autour du projet professionnel, de la mobilité, du savoir-être, l'organisation personnelle préalable à la prise de poste, les techniques de recherche d'emploi. > Lien avec les entreprises et les Conseillers Emploi du Conseil Départemental (offres d'emploi, de formation, rencontres avec les employeurs, immersion ou retour à l'emploi, tutorat). > durée de prise en charge limitée à 6 mois renouvelable 1 fois sauf si l'allocataire est en formation ou pour les publics jeunes pour lesquels la durée est de un an renouvelable 1 fois. > nombre de prises en charge : 1 ETP de conseiller professionnel financé par le Conseil Départemental et/ou du Fonds Social Européen est amené à assurer la mobilisation de 60 (hors EMS) et 70 (sur l'EMS) allocataires par mois > résultats attendus : le nombre d'allocataires bénéficiant d'un retour à l'emploi : 30 personnes par ETP financé
Proposition	Il est proposé de poursuivre cette action.

ACTION P :

INSERTION PROFESSIONNELLE ET HANDICAP

Descriptif de l'action	**Organisation d'informations collectives hebdomadaires à destination des personnes en situation de handicap bénéficiant d'une première décision de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ainsi qu'une orientation professionnelle (la RQTH peut être attribuée l'année des 16 ans du jeune). Ces informations sont assurées par les chargés d'insertion professionnelle de la MDPH pour faire connaître les droits et les possibilités ouvertes par le statut.** **Organisation de journées « portes ouvertes » sur le thème de l'insertion professionnelle à la MDPH. Le 16/03/2017, journée portes ouvertes sur le thème du handicap psychique et de l'insertion professionnelle en présence de 20 partenaires dont l'éducation nationale pour répondre aux différentes questions et problématiques des usagers et de leurs familles.** **Partenariats entre les équipes de la MDPH, Pôle emploi, l'éducation nationale, la PJJ, la DIRPHA, le service formation Etape de l'ADAPEI, les centres de réadaptation professionnelle, les missions locales autour des projets de professionnalisation pour les élèves en situation de handicap, participation de ces partenaires aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation de la MDPH.** **> Projet « Objectif 1er emploi » destiné à 15 jeunes en situation de handicap, pour les accompagner vers l'emploi.** **> Travail de proximité avec les ULIS, notamment les ULIS pro.** **> Développer de périodes de stage en milieu ordinaire et protégé pour faciliter l'intégration professionnelle des élèves en situation de handicap.** **> Proposition : faire des interventions dans le cadre du « Parcours d'orientation » des élèves**
Ressources	Ressources humaines : Agents MDPH / CD
Réalisation (Activité)	La journée « portes ouvertes » à la MDPH a eu lieu le 16 mars 2017 en présence de 16 partenaires du champ de l'insertion professionnelle. L'objectif était de permettre la mise en réseau des acteurs et de pouvoir répondre le plus largement possible aux attentes des usagers et des professionnels de l'insertion. 192 personnes ont été accueillies au cours de l'après-midi. Une action bien perçue à la fois par les acteurs mais également par les usagers et leurs familles. Renforcement du partenariat autour des Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation jeunes dans le cadre de l'écriture et de la signature (à venir) de la convention entre la MDPH et le service public de l'emploi pour développer les projets de professionnalisation des élèves en situation de handicap.
Proposition	**Il est proposé de reconduire les actions et de renforcer cet axe par l'amélioration de l'interaction avec les acteurs et particulièrement :** > faire évoluer le délai d'orientation vers les ULIS pro pour permettre à davantage de jeunes de bénéficier du dispositif de formation. > Développer des stages en milieu ordinaire et protégé avec des mises en situation professionnelle en ESAT. Cet outil a été instauré dans le département pour des usagers en recherche de la bonne orientation. > Intervenir dans le cadre du parcours d'orientation des élèves.

ENJEU 5 DES JEUNES AUTONOMES ET CONFIANTS DANS L'AVENIR POUR DE FUTURS ADULTES RESPONSABLES

ACTION Q :

LOGEMENT ET INSERTION DES JEUNES

Descriptif de l'action	**Le Département soutient et encourage, à travers plusieurs dispositifs d'accompagnement, le développement de l'autonomie des jeunes afin de favoriser leur accès à une insertion professionnelle ainsi qu'au logement, premières étapes clés de la vie de jeunes adultes. Une part importante du public jeune bénéficiant de ces actions (environ 50%) a connu dans son parcours une prise en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance.** **En fonction du degré d'autonomie, de l'insertion professionnelle, des ressources financières et des besoins de chacun, un outil d'accompagnement peut être actionné.** **Pour les jeunes les plus fragiles ;** **Le Département finance deux postes de travailleurs sociaux (un au Club de Jeunes l'Etage et un à la Mission Locale pour l'Emploi) qui offre la possibilité d'être accompagné vers une insertion sociale et professionnelle par des opérateurs spécialisé « public jeunes » afin de poser un diagnostic social et de construire un parcours adapté.** **La colocation coachée, étape intermédiaire vers le logement autonome, permet aux jeunes de consolider sa situation professionnelle tout en apprenant l'autonomie en logement accompagné.** **Le Pass'Accompagnement, dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale, professionnelle et résidentielle des jeunes, soutient le jeune dans l'accès et le maintien au premier logement autonome.** **L'Accord collectif départemental facilite l'accès au logement social via le dispositif réservataire du Conseil Départemental : 68% des propositions de logement s'adressent à des jeunes de 18 à 25 ans, en difficultés sociales.** **Pour les jeunes plus autonomes ;** **Cap Loji conseille les jeunes en début de parcours dans leur recherche de logement en les mettant en relation avec des bailleurs désireux de louer leurs biens (bourse au logement).** **Par ailleurs, l'Accord collectif départemental facilite l'accès au logement social des jeunes de 18 à 25 ans en difficultés sociales, via le contingent réservataire du Conseil Départemental.** **En 2017, 74 % des propositions de logement s'adressent à des jeunes de 18 à 25 ans.**

Ressources	> Plateforme Jeunes : 103 000 € pour le financement de deux postes de travailleurs sociaux (Etage et MLPE) > Colocation coachée : 54 080 € (prise en charge de 30 jeunes par mois) > Dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale professionnelle et résidentielle: 474 138 € (accompagnement renforcé de 270 jeunes par mois) > Cap Loji : 28 000 €
Réalisation (Activité)	En 2017, 62 jeunes ont bénéficié d'une place en colocation coachée. 441 jeunes ont été accompagnés en 2017 dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale, professionnelle et résidentielle des jeunes et 82 d'entre eux ont accédé à un logement. Depuis le début de son activité (fin 2015), Cap Loji a accompagné 218 jeunes.
Proposition	Il est proposé de poursuivre ces actions

ACTION R :

ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ - CITOYENNETÉ

Descriptif de l'action	**Le service jeunesse a développé depuis 2010 une action d'appui et d'accompagnement au projet de prévention santé - citoyenneté en direction des jeunes :** **> Apporte aide et soutien méthodologique aux structures territoriales sur le montage des actions de prévention, en favorisant une synergie partenariale.** **> L'aide méthodologique au montage de projets.** **> La formation des acteurs locaux à la thématique de l'adolescence, des prises de risques et des techniques d'animation.** **> La mise à disposition, à titre gracieux, des outils pédagogiques.** **> L'aide au diagnostic et à l'évaluation.** **> L'élaboration de nouveaux outils.**
Ressources	1,5 ETP
Réalisation (Activité)	Actions de prévention menées par les partenaires auprès de jeunes de 10 à 25 ans à partir des outils pédagogiques de prévention. Formation d'acteurs de la jeunesse à l'utilisation des outils pédagogiques de prévention auprès des jeunes (techniques d'animation, apports théoriques). Conception, achat et prêt d'outils pédagogiques. En moyenne 5000 jeunes par an (en majorité des collégiens) ont été sensibilisés sur des sujets tels les addictions, le multimédia, la sécurité routière, etc.) Des animations auprès des parents ont été menées (5 à 6 par/an) Une centaine de personnes porteuses des projets / an ont été formées à l'utilisation des outils.
Proposition	En raison du développement de compétences en territoire en matière d'actions de prévention auprès des jeunes, il est proposé de continuer d'agir en matière de prévention, notamment à destination des adolescents : > avec de nouvelles modalités d'intervention (prêt d'outils, ingénierie de projet dans le cadre des projets co-construits) > autour de thématiques prioritaires résultant d'un diagnostic réalisé à partir des retours des jeunes lors des évaluations, des attentes des partenaires exprimées lors des bilans des actions et des concertations menées ainsi que de l'émergence de nouvelles problématiques et de nouveaux enjeux sociétaux. Ces thématiques concernent les questions d'égalité, d'affectivité et de sexualité > sur des sujets permettant à la préparation de la vie d'adulte (gestion du budget, usages du numérique, etc.) > En développant la rencontre et l'animation des acteurs en territoire

ENJEU 5 DES JEUNES AUTONOMES ET CONFIANTS DANS L'AVENIR POUR DE FUTURS ADULTES RESPONSABLES

ACTION S :

SOUTIEN À L'ACTION JEUNESSE EN TERRITOIRE VIA LES ASSOCIATIONS ET LES CENTRES SOCIOCULTURELS

Descriptif de l'action	**Le Département contractualise le déploiement d'une action jeunesse en territoire à travers son partenariat avec des structures ou des associations, par un accompagnement, l'évaluation et un soutien financier au fonctionnement ou aux projets, favorisant l'engagement et la participation des jeunes.** **Cette action transversale est menée en lien avec les services et les EAT, et en partenariat avec les collectivités concernées et la CAF. Ce partenariat prend forme dans le cadre de comité inter financeurs comme à Strasbourg et Haguenau.** **Ce soutien s'adresse également aux têtes de réseaux départementales d'éducation populaire.**
Ressources	0,8, ETP, 1,6 M d'euros
Réalisation (Activité)	**Soutien aux associations départementales** Têtes de réseau (FDMJC d'Alsace, FDCSC,...) Subvention de fonctionnement dans le cadre de contrat d'objectifs, au titre de l'accompagnement d'associations et d'initiatives sur les territoires (développement de projets et du partenariat, formation, ...) Mouvements de Jeunesse: Subvention de fonctionnement de l'action Départementale pour soutenir la formation des jeunes cadres **Soutien aux structures territoriales** Structures agréées « Centre Social » et Réseaux d'animation jeunesse Subvention de fonctionnement dans le cadre de contrats d'objectifs autour de l'action en direction de la jeunesse sur le territoire concerné Autres associations territoriales Subvention de projets particuliers favorisant la citoyenneté, l'engagement et la participation des jeunes, parfois au travers de dispositifs partenariaux tels que les Contrats de Ville, Ville Vie Vacances. **Ingénierie départementale** > Accompagnement et suivi des structures dans leurs projets et leur fonctionnement par les référents de territoire et le service de la jeunesse > Participation aux instances partenariales sur les territoires organisées autour de l'action des structures, telles les comités de pilotage inter-financeurs pour les centres Socio-Culturels
Proposition	Il est proposé de poursuivre cette action : > en renforçant avec les partenaires (CAF et Ville, Etat) l'ingénierie dans une dynamique de développement territorial de l'action en direction de la jeunesse > en développant un pilotage inter partenarial en territoire. > en soutenant des projets portés par les associations valorisant l'implication des jeunes dans le montage de projets. > en suscitant l'implication des partenaires dans les projets de type PEPS développés sur les territoires.

ACTION T :

ENTREPRISES ET QUARTIERS

Descriptif de l'action	Animation de la Charte « Entreprises et quartiers » dans le Bas-Rhin en intensifiant et pérennisant l'engagement des entreprises dans une dynamique territoriale aux côtés des partenaires du SPEP. 4 AXES : 1 > MOBILISATION de 50 nouvelles entreprises dans un programme d'action concret autour de l'éducation, l'orientation scolaire, la formation, l'insertion et l'emploi, le développement économique, les services de proximité et le mécénat de solidarité 2 > ANIMATION du réseau des signataires en mettant en œuvre les conventions de partenariat propres à chaque entreprise signataires en privilégiant les actions ciblées en faveur de l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires de la ville 3 > FACILITER les rencontres entre les entreprises, les organismes et les habitants en partenariat avec les associations de quartiers (lien site internet SWITCH) 4 > ORIENTATION des entreprises vers des parcours d'acquisition de compétences opérationnelles du certificat CLéA (socle de connaissances et compétences professionnelles)
Ressources	Budget 2017: 24 000 € de subvention à la MEF de Strasbourg RH : Valorisation 0, 4 ETP
Réalisation (Activité)	Signature de la charte « Entreprises et quartiers » > Mobilisation des nouvelles entreprises > Cérémonie de lancement > Site internet SWITCH > Newsletter mensuelle > Ateliers créateurs de solutions et propositions à animer : > Favoriser l'orientation scolaire des collégiens et lycéens des quartiers > Valoriser les métiers en tension auprès des habitants de quartiers > Pourquoi s'engager dans le mécénat ? > Comment préparer aux codes de l'entreprise ?
Proposition	> Création de passerelles avec l'accueil existant des collégiens en classe de 3ème au sein des services du Département > Participation au réseau CLEE (comités locaux éducation économie) de l'académie de Strasbourg > Actions d'animations à créer avec le Service Local d'intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) hors EMS pour proposer une action d'animation aux jeunes aux Eco-gestes en lien avec les UTAMS en faveur de l'économie d'énergie ou de la lutte contre l'habitat précaire

ACTION U :

POURSUITE DES CONTRATS JEUNES MAJEURS INSERTION

Descriptif de l'action	La stratégie du Département est de maintenir un engagement en matière de politique d'accompagnement des jeunes majeurs jeunes issus d'un parcours de l'Aide Sociale à l'Enfance en visant à intégrer pleinement l'accompagnement des jeunes majeurs au sein de la politique départementale d'insertion des jeunes adultes bas-rhinois. L'articulation avec le droit commun est renforcée, tout en s'adaptant à leurs besoins spécifiques. Par délibération du 3 octobre 2016, l'assemblée départementale a approuvé la révision de l'accompagnement pour : **> Anticiper le passage à la majorité dès 16 ans et renforcer la préparation de l'apprentissage de l'autonomie** **> Mettre en place un protocole local avec la Préfecture du Bas-Rhin pour clarifier la situation administrative des jeunes majeurs, anciens Mineurs Non Accompagnés (MNA)** **> Développer un accompagnement adapté aux besoins et à la situation de chaque jeune dans le cadre du « Contrat Jeune Majeur Insertion » à travers différentes modalités d'interventions :** **• Pour les jeunes majeurs en capacité d'autonomie : orientation vers le droit commun (Garantie Jeunes, Pass'accompagnement, orientation vers des logements aidés en colocation coachée...), adossé, le cas échéant en fonction des ressources du jeune, à une Allocation Jeune Autonome incitative d'un montant maximum de 400€/mois.** **• Pour les jeunes majeurs nécessitant un accompagnement éducatif de l'Aide Sociale à l'Enfance, au regard de leur vulnérabilité, et des éléments de danger auxquels ils sont confrontés : prise en charge globale selon des modalités adaptées à leurs besoins et vers l'autonomie**
Ressources	BP 2018 : 2 723 394 €
Réalisation (Activité)	**En novembre 2017 : 131 contrats jeunes majeurs** **Dispositif d'accueil :** **> 19 places en Foyer de Jeunes Travailleurs** **> 40 places en services spécialisés Jeunes Majeurs (Rosa Parks, LOJ, Ste Odile)** **> 60 places en appartements collectifs Jeunes**
Proposition	Il est proposé de poursuivre cette action. Action en lien avec les Actions nouvelles de l'enjeu 5

ENJEU 5 DES JEUNES AUTONOMES ET CONFIANTS DANS L'AVENIR POUR DE FUTURS ADULTES RESPONSABLES

ORIENTATION AIDER LES JEUNES À GRANDIR DANS UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION

ACTION 34 :

ASSURER UNE MEILLEURE COUVERTURE DE « L'ÉCOUTE TERRITORIALE JEUNE »

Descriptif de l'action	**Le mal être adolescent est une réalité malheureusement renforcée par l'isolement de certains secteurs ruraux. Assurer une meilleure couverture territoriale en termes d'accueil et d'écoute des jeunes est un moyen important de prévention et d'accès aux soins. Il est donc nécessaire de contribuer à une meilleure couverture et connaissance des lieux d'accueil et d'écoute auprès des jeunes et des parents.**
Modalités d'action	> Poursuivre la coordination des structures d'accueil et d'écoute des jeunes (ALT-Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes et Maison des Adolescents, Equipe mobile du département) afin de faire connaître et faciliter l'accès des jeunes aux dispositifs ; améliorer l'information des collégiens. > Faciliter la mise en relation des professionnels de l'écoute avec les jeunes via les lieux qu'ils fréquentent (CSC, collèges, services jeunesse) et les professionnels qui les côtoient avec le cas échéant des instances ad'hoc incitatives. > Aller vers les jeunes afin de mieux répondre à leur demande et répondre à leurs difficultés de mobilité et de transport grâce aux équipes mobiles. > Contribuer au partenariat avec l'équipe mobile (PAEJ-ALT) et l'équipe mobile Santé Précarité (CD67) pour créer des synergies et des échanges de pratiques. > Contribuer aux diagnostics Locaux de Santé (ARS) pour identifier les territoires dépourvus de réponse satisfaisante. > Favoriser la connaissance de cette action auprès des acteurs jeunesse notamment à l'occasion des rencontres en territoire (ACTION N°27). > Mieux informer les parents de l'existence de ces services qu'ils peuvent également solliciter.
Pilote	MESJ et MEF
Services associés	MASP/Equipe mobile Santé Précarité, UTAMS
Partenaires	ALT-PAEJ, Maison des Ados, ARS
Ressources	Renouvellement des financements de l'ALT-PAEJ (8 000 € en 2017)
Echéancier	2018

OBJECTIF RENDRE LES JEUNES « ACTEURS » DE LEUR SANTÉ ET DE LEUR BIEN-ÊTRE PAR DES ACTIONS DE PRÉVENTION

RESULTATS ATTENDUS FACILITER AUX JEUNES L'ACCÈS AUX STRUCTURES ET DISPOSITIFS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET D'ACCÈS AUX DROITS

Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > nombre et localisation des permanences / lieux d'écoute Résultats : > nombre de jeunes ayant bénéficié de l'écoute

ENJEU 5 DES JEUNES AUTONOMES ET CONFIANTS DANS L'AVENIR POUR DE FUTURS ADULTES RESPONSABLES

ORIENTATION AIDER LES JEUNES À GRANDIR DANS UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION

ACTION 35 :

CONTRIBUER AU REPÉRAGE, À LA PRÉVENTION ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES SITUATIONS DE RADICALISATION

Descriptif de l'action	**Contribuer avec les partenaires, au repérage, à la prévention et à l'accompagnement des situations de radicalisation, particulièrement des mineurs ; favoriser une approche globale des situations et les regards croisés.**
Modalités d'action	> Elaborer un protocole articulant le dispositif départemental d'évaluation des Informations Préoccupantes et celui concernant le repérage des situations de radicalisation > Convenir avec les partenaires des stratégies adaptées aux différents publics (situation de haut ou bas « spectre ») > Développer le partenariat avec le « Réseau VIRAGE » porté par la Maison des Adolescents > Poursuivre la mise en œuvre du plan de formation de l'ensemble des professionnels du champ médico-social en favorisant les formations interinstitutionnelles et interprofessionnelles > Développer la connaissance des phénomènes de radicalisation et des initiatives réussies de prévention (veille documentaire notamment) > Créer une cellule d'appui aux professionnels > Contribuer à l'analyse des phénomènes et de leurs évolutions dans le Bas-Rhin > Susciter et favoriser des actions territoriales de prévention de la radicalisation > Participer aux réunions de la cellule de suivi de prévention de la radicalisation pilotée par la Préfecture
Pilote	Mission Enfance Famille et Mission Action Sociale de Proximité
Services associés	SPE, UTAMS et Ville de Strasbourg, Chargé de mission des relations avec les cultes et du dialogue interreligieux aux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
Partenaires	Préfecture, Justice, Police/Gendarmerie, Education Nationale, « Réseau VIRAGE » de la Maison des Adolescents, PJJ, Ville de Strasbourg, associations de prévention spécialisée, SOS Habitants, Viaduq, acteurs de l'éducation populaire,
Echéancier	2018-2023

OBJECTIF	**RENDRE LES JEUNES « ACTEURS » DE LEUR SANTÉ ET DE LEUR BIEN-ÊTRE PAR DES ACTIONS DE PRÉVENTION**
RESULTATS ATTENDUS	**MIEUX PRENDRE EN COMPTE UNE DIMENSION NOUVELLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Protocole adopté et diffusé > Plan de formation mis en œuvre > Nombre de participations aux réunions de la cellule de suivi de prévention de la radicalisation Résultats : > Nombre d'agents formés > Nombre de situations repérées et accompagnées

ENJEU 5 DES JEUNES AUTONOMES ET CONFIANTS DANS L'AVENIR POUR DE FUTURS ADULTES RESPONSABLES

ORIENTATION AIDER LES JEUNES À GRANDIR DANS UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION

ACTION 36 :

FAVORISER L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES PAR L'ACCÈS À LA SANTÉ

Descriptif de l'action	**Contribuer à l'amélioration de la santé des jeunes en situation de vulnérabilité, par l'intervention d'une équipe mobile santé précarité, travaillant en coordination avec les acteurs du champ social et les structures accueillant ces jeunes et des personnes en précarité.** **Faciliter l'accès à la prévention, aux droits et aux soins. La prévention touche des thèmes variés et non exhaustifs tels que la santé sexuelle, les infections sexuellement transmissibles, l'égalité femme/homme, la lutte contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes.**
Modalités d'action	> Consultations individuelles > Appui technique et articulation avec les professionnels des UTAMS > Développement de partenariats : Relais Emploi Santé Insertion (RESI), médecins généralistes et spécialistes, Associations agissant en prévention... > Actions collectives de prévention et d'éducation à la santé notamment auprès de groupes « garantie Jeunes » dans les missions locales du Département. > Expérimentation en 2018 sur deux territoires, un rural (Territoire Sud) et un urbain, Eurométrople hors Ville de Strasbourg
Pilote	Equipe mobile santé précarité, Service d'Appui aux Métiers et à l'Innovation Sociale et Sanitaire (SAMISS), Mission Action Sociale de Proximité (MASP)
Services associés	MESJ
Partenaires	Missions locales, RESI, Service de promotion de la santé de la Ville de Strasbourg, professionnels et institutionnels du champ médical et médico-social.
Ressources	Equipe mobile santé précarité du Département
Echéancier	2018-2023

OBJECTIF	**RENDRE LES JEUNES « ACTEURS » DE LEUR SANTÉ ET DE LEUR BIEN-ÊTRE PAR DES ACTIONS DE PRÉVENTION**
RESULTATS ATTENDUS	**AMÉLIORER L'ACCÈS À L'INSERTION ET À L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS DE SANTÉ DES JEUNES**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Nombre d'interventions collectives au sein des Missions locales > Nombre de consultations individuelles assurées auprès des jeunes (nombre de consultations et nombre de jeunes concernés) Résultats : > Nombre de jeunes ayant participé aux actions collectives > Nombre de jeunes ayant bénéficié de consultations individuelles

ENJEU 5 — DES JEUNES AUTONOMES ET CONFIANTS DANS L'AVENIR POUR DE FUTURS ADULTES RESPONSABLES

ORIENTATION — FAVORISER L'INSERTION, L'ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'AUTONOMIE DES JEUNES.MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES JEUNES VULNÉRABLES ET CEUX AYANT MOINS D'OPPORTUNITÉS

ACTION 37 :

CONTRIBUER À UNE MEILLEURE ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Descriptif de l'action	**Aujourd'hui, les jeunes ne disposent pas toujours des outils nécessaires à leur orientation professionnelle. En plus de mal se connaitre eux-mêmes, ils méconnaissent les métiers qui leur sont accessibles, notamment en raison d'un découplage entre l'école et l'entreprise. L'orientation est un domaine où l'inégalité des chances demeure flagrante, entrainant bien souvent une orientation subie risquant de mener à l'échec. Le Département engage des actions en faveur de la découverte du monde professionnel et de la promotion des compétences de chacun en vertu du principe d'égalité des chances.**
Modalités d'action	En s'appuyant sur les espaces de vie des jeunes (collèges, associations, services jeunesse, MECS) : permettre aux jeunes de découvrir leurs compétences et de prendre confiance en eux : › Valoriser les compétences acquises hors espace scolaire (club sportif, engagement associatif, etc.) avec le pass'port de l'engagement, le CV citoyen.. › Cultiver « les compétences du 21ème siècle » par des actions éducatives (numérique, échanges transfrontaliers, etc.), s'appuyant sur les lieux de créativité › Montrer et valoriser par l'exemple (campagnes d'information sur la réussite d'élèves et d'apprentis, success stories) Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur choix d'avenir dès le collège : › Proposer des stages de 3ème en multipliant les confrontations avec le monde du travail sous différents formats (stages, rencontres, etc.) › Développer ce type d'actions dès la 6ème › Renforcer la connaissance des enseignants relative au monde économique Veiller à l'égalité des chances et des opportunités via notamment le dialogue avec les pairs : › Encourager la discussion avec les pairs issus des grandes écoles afin de stimuler leur ambition › Développer les options et filières d'excellence dans les parcours professionnels afin de rendre les secteurs à fort potentiel d'emploi plus attractifs
Pilote	Mission Education, Sport et Jeunesse
Services associés	MEF, UTAMS, MADE, MASP
Partenaires	Rectorat Education Nationale, entreprises, jeunes apprentis et diplômés, associations de jeunesse, chambres consulaires, têtes de réseaux-centres de ressources, PJJ, Missions Locales
Echéancier	2019

OBJECTIF	**FAVORISER L'INSERTION, L'ACCÈS À L'EMPLOI, AU LOGEMENT ET À L'AUTONOMIE DES JEUNES**
RESULTATS ATTENDUS	**DÉPLOIEMENT D'UNE POLITIQUE PERMETTANT AUX JEUNES DE CONSTRUIRE UNE ORIENTATION CHOISIE, AVISÉE ET ADAPTÉE À LEURS ASPIRATIONS PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : › Mise en place d'actions nouvelles Résultats : › Nombre de jeunes ayant bénéficié de ces actions

ENJEU 5 DES JEUNES AUTONOMES ET CONFIANTS DANS L'AVENIR POUR DE FUTURS ADULTES RESPONSABLES

ORIENTATION FAVORISER L'INSERTION, L'ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'AUTONOMIE DES JEUNES.MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES JEUNES VULNÉRABLES ET CEUX AYANT MOINS D'OPPORTUNITÉS

ACTION 38 :

PROPOSER UNE PROCÉDURE ADAPTÉE POUR LE RECRUTEMENT DE JEUNES EN INSERTION SUR DE COURTES MISSIONS

Descriptif de l'action	**Permettre à des jeunes éloignés de l'emploi inscrits dans un parcours personnalisé (type chantier éducatif conduit par la prévention spécialisée) de se confronter à une réalité professionnelle dans le cadre de leur parcours.** **Favoriser l'insertion sociale des jeunes, leur donner des opportunités et leur faire connaître des métiers, rencontrer des professionnels, apprendre le savoir-être en situation d'activité professionnelle, etc.** **Permettre la réalisation de missions adaptées aux jeunes et qui ne pourraient l'être par des procédures habituelles en raison de leur caractère ponctuel et occasionnel.** **Impliquer les agents dans l'action du Département en faveur de la jeunesse.**
Modalités d'action	> Mise en place de la procédure simplifiée de marché (DFCP), facile à mobiliser pour les services. > Recensement des travaux possibles à confier à des jeunes, au sein du Département (au sein des missions) > Définir un partenariat avec les associations intermédiaires/ateliers et chantiers d'insertion, afin de les amener à postuler aux appels d'offre > Accompagner les services dans l'accueil des jeunes et si besoin, désigner des référents au sein du Département chargés du suivi des jeunes travaillant dans le cadre de ces contrats Expérimentation réalisée en 2017 : déménagement des services du département au sein de l'HDD à raison de 2 heures par jour pendant 6 semaines. Opportunités à venir : pose de filets de protection des batraciens, nettoyage de printemps des voiries, etc.
Pilote	MEJS -Service jeunesse
Services associés	DFCP- MADE – MEF - Missions donneurs d'ordre au sein du Département
Partenaires	EMS, Associations de prévention spécialisée et structures d'insertion intermédiaires, PJJ
Ressources	Coordination assurée par le service jeunesse. 0, 1 ETP
Echéancier	2018

OBJECTIF FAVORISER L'INSERTION, L'ACCÈS À L'EMPLOI, AU LOGEMENT ET À L'AUTONOMIE DES JEUNES

RESULTATS ATTENDUS MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES DANS LA CONTRIBUTION À UNE ACTION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE
PROPOSITIONS DES MISSIONS VALORISANTES POUR LES JEUNES

Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Procédure de marché mise en place > Nombre de réunions avec les partenaires Résultats : > Nombre de missions proposées par les services > Nombre de jeunes ayant bénéficié du dispositif > Bilan qualitatif : analyse de quelques parcours

ENJEU 5 DES JEUNES AUTONOMES ET CONFIANTS DANS L'AVENIR POUR DE FUTURS ADULTES RESPONSABLES

ORIENTATION FAVORISER L'INSERTION, L'ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'AUTONOMIE DES JEUNES.MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES JEUNES VULNÉRABLES ET CEUX AYANT MOINS D'OPPORTUNITÉS

ACTION 39 :

EXPÉRIMENTATION « ZÉRO CHÔMAGE »

Descriptif de l'action	**Les acteurs locaux du territoire Ouest ont fait le constat partagé que certains jeunes échouent à s'insérer professionnellement dans le cadre des dispositifs existants. Dans le même temps, certaines formations proposées ou certaines offres d'emploi restent non pourvues.** **Face à cette situation, le dispositif Zéro chômage consiste à accompagner une cinquantaine de jeunes BRSA âgés de moins de 30 ans à l'insertion professionnelle, par le biais d'un accompagnement éducatif à l'insertion et dont la finalité est l'accès à la qualification et à l'emploi.**
Modalités d'action	Dans le cadre du dispositif Zéro chômage, les jeunes bénéficient d'un contrat d'engagement bénévole « C'est des Volontaires 67 » et de l'accompagnement mis en place par les ateliers d'engagement pour la réalisation d'activités interstitielles dans les communes. L'association Entraide Emploi assure la « maîtrise d'œuvre de l'action ». Cette action a été élaborée au travers de plusieurs axes qui sont développés en lien avec les jeunes BRSA › Une prestation éducative de mobilisation par le travail assurée par l'association Entraide Emploi, en amont de la définition du projet professionnel du jeune : éducation par le travail et accompagnement éducatif › Une gestion collégiale du parcours d'accès à la qualification et à l'emploi des jeunes avec Pôle Emploi, la Mission locale, Entraide emploi, le service social de la commune de Saverne, l'EPCI, le Département pour une bonne orientation du jeune › Un suivi intensif sur 24 mois en fonction de l'évolution du jeune › Une validation des acquis de l'expérience.
Pilote	Association Entraide emploi
Services associés	MADE, MASP
Partenaires	Pôle emploi, Mission locale, Communautés de communes de Saverne, Marmoutier, Sommerau. Les communes
Ressources	Le coût de l'action s'élève à 120 000 €/an, cofinancée : › 28 000 € apportés par le Communauté de Communes du Pays de Saverne ; › 42 000 € par le Fonds Social Européen ; › 10 500 € au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes - 24 000 € via le FAPI au titre de l'action « atelier engagement bénévolat » › 15 500 € via le FAPI au titre de l'action « préparation à l'emploi »

Echéancier	Janvier 2018

OBJECTIF	**FAVORISER L'INSERTION, L'ACCÈS À L'EMPLOI, AU LOGEMENT ET À L'AUTONOMIE DES JEUNES**
RESULTATS ATTENDUS	**L'ACCÈS À L'EMPLOI POUR LES JEUNES**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : › Nombre de jeunes inscrits dans le dispositif Résultats : › Nombre de jeunes sortis vers l'emploi

ENJEU 5 DES JEUNES AUTONOMES ET CONFIANTS DANS L'AVENIR POUR DE FUTURS ADULTES RESPONSABLES

ORIENTATION FAVORISER L'INSERTION, L'ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'AUTONOMIE DES JEUNES.MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES JEUNES VULNÉRABLES ET CEUX AYANT MOINS D'OPPORTUNITÉS

ACTION 40 :

FAVORISER LA MOBILITÉ DES JEUNES

Descriptif de l'action	**La mobilité est un enjeu pour les jeunes dans la découverte de leur environnement, l'ouverture culturelle et l'accès à l'emploi et l'autonomie. Des actions sont déjà proposées par le Département notamment auprès des collégiens (plan de déplacement des collèges, ateliers sécurité) ou en direction des bénéficiaires du RSA. Pour autant, elles ne répondent pas à tous les enjeux de mobilité des jeunes, notamment des jeunes en secteur rural et ce, d'autant que les freins sont de différentes nature, autant psychologique, économique que géographique.**
Modalités d'action	> Mener une réflexion sur la mobilité des jeunes avec les partenaires confrontées à cette problématique et des experts. > Co construire avec les jeunes des réponses alternatives et innovantes. En les mobilisant et les associant à la réflexion et à la recherche de solutions. > Inscrire et impulser cette démarche dans les projets partagés et solidaires mobilisant en territoire une diversité d'acteurs pour une démarche dynamique, s'appuyant sur une diversité d'approche tant humaine que technologique. Exemple du PEPS de Sarre-Union. > Dans tous les projets de mobilité de la collectivité, étudier avec les partenaires et des jeunes, des possibilités d'actions adaptées à chaque territoire ou à chaque problématique (nouveau mode de déplacement, permis solidaire, etc.).
Pilote	MESJ et MRI
Services associés	MADE, MASP, Service des Sports, Référent MRI
Partenaires	Pôle emploi, Mobilex, Cadr67, CSC, services jeunesse des EPCI, FDMJC, établissements scolaires
Ressources	Mobilisation du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI)
Echéancier	2018-2023

OBJECTIF	**FAVORISER L'INSERTION, L'ACCÈS À L'EMPLOI, AU LOGEMENT ET À L'AUTONOMIE DES JEUNES**
RESULTATS ATTENDUS	**LA MISE EN ŒUVRE DE NOUVELLES SOLUTIONS POUR FAVORISER LA MOBILITÉ DES JEUNES**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Nombre de réunions avec les partenaires > Nombre d'actions associant des jeunes Résultats : > Nombre d'actions réalisées et nombre de jeunes en ayant bénéficié

ENJEU 5 — DES JEUNES AUTONOMES ET CONFIANTS DANS L'AVENIR POUR DE FUTURS ADULTES RESPONSABLES

ORIENTATION — FAVORISER L'INSERTION, L'ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'AUTONOMIE DES JEUNES.MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES JEUNES VULNÉRABLES ET CEUX AYANT MOINS D'OPPORTUNITÉS

ACTION 41 :

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES BESOINS DES JEUNES EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Descriptif de l'action	**L'évaluation du Plan départemental de l'habitat (PDH) 2009-2015 a mis en évidence le besoin de solutions alternatives de logement répondant à la diversité des situations des jeunes. Une étude sur le logement des jeunes bas-rhinois permettra d'identifier les freins qu'ils rencontrent pour l'accès à un logement autonome.**
Modalités d'action	Réalisation d'une étude permettant de : > Quantifier et qualifier le public jeune au sortir de la scolarité, de l'apprentissage et à l'aube du 1er emploi, par territoire (intercommunalités ou territoires départementaux). > Décrire les besoins en termes de logements dans le parc public et le parc privé. > Mettre en évidence les enjeux concernant l'accès au logement de ce public. > Identifier le type d'offre sur le territoire pouvant répondre à la demande, au regard des spécificités de chaque territoire. Elle s'attachera notamment à faire ressortir les parcours et besoins des jeunes issus de l'Aide sociale à l'enfance. Une focale sera également faite sur la mobilité des jeunes sur le territoire bas-rhinois (attractivité de l'EMS pour les publics en insertion ou fragiles) et les besoins en logement seront particulièrement analysés au regard des problématiques d'insertion et de formation professionnelles
Pilote	MADE- Secteur Habitat et Logement-
Services associés	Service Développement du Logement Social (SHL – MADE) - Direction du Développement Educatif, Sportif et de la Jeunesse (MEJS) – Mission Enfance-Famille
Partenaires	ADEUS, EMS, Ville de Strasbourg, associations intervenant en matière de logement des jeunes (AMITEL, ETAGE, ARSEA, Toît Haguenovien, etc.), services de l'Etat (SIAO, DDCS)
Ressources	Etude réalisée par l'ADEUS dans le cadre du plan partenarial de travail. Chef de projet et contribution des experts des différents services départementaux concernés
Echéancier	Courant 2018

OBJECTIF	**FAVORISER L'INSERTION, L'ACCÈS À L'EMPLOI, AU LOGEMENT ET À L'AUTONOMIE DES JEUNES**
RESULTATS ATTENDUS	**DIAGNOSTIC TERRITORIALISÉ ET PROBLÉMATISÉ PERMETTANT D'ÉCLAIRER DES PISTES DE RÉFLEXION OU D'ACTION**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Nombre de rencontres avec les partenaires Résultats : > Livraison de l'étude

ENJEU 5 — DES JEUNES AUTONOMES ET CONFIANTS DANS L'AVENIR POUR DE FUTURS ADULTES RESPONSABLES

ORIENTATION — FAVORISER L'INSERTION, L'ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'AUTONOMIE DES JEUNES.MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES JEUNES VULNÉRABLES ET CEUX AYANT MOINS D'OPPORTUNITÉS

ACTION 42 :

DÉVELOPPER LE LOGEMENT ACCOMPAGNÉ POUR DES PUBLICS CIBLES

Descriptif de l'action	**Permettre à des jeunes majeurs entre 18 et 25 ans, anciens mineurs non accompagnés et des jeunes réfugiés, engagés dans un parcours de formation professionnelle mais en attente du titre de séjour définitif, d'être soutenus jusqu'à la délivrance du titre de séjour.** **En effet, le délai d'attente entre la demande du titre de séjour et l'obtention de celui-ci ne permet pas aux jeunes majeurs de finaliser une demande de logement auprès des bailleurs sociaux, de solliciter une place au sein des Résidences Jeunes Travailleurs, au vu d'une situation de régularisation en cours, ni de signer un bail privé. Cet entre-deux provoque de fait, une rupture dans les parcours d'insertion de ces jeunes qu'il conviendrait d'accompagner.**
Modalités d'action	> Développer des prises en charge en logement adapté (colocation ou non) permettant de soutenir les jeunes dans les démarches en cours (maillage vers les partenaires) pendant le temps d'attente de l'obtention du titre de séjour permettant aux jeunes majeurs d'accéder au droit commun. > Définir un opérateur qui sera chargé de la mise en œuvre de l'opération via un appel à projet. > Définir la procédure d'orientation avec le SPE pour les jeunes mineurs NA et avec le SIAO pour les jeunes réfugiés.
Pilote	MADE
Services associés	MEF
Partenaires	Etat (DDCS) ; SIAO ; CAF et le futur opérateur chargé de la mise en œuvre de l'action
Ressources	Action financée dans le cadre du FAPI ; somme allouée à l'action : 120 000€
Echéancier	Juin 2018

OBJECTIF	**FACILITER L'ACCÈS DE TOUS LES JEUNES AU LOGEMENT, NOTAMMENT LES MOINS AUTONOMES**
RESULTATS ATTENDUS	**ACCÈS AU LOGEMENT ; ACCÈS AUX DROITS ; CONSOLIDATION DU PARCOURS PROFESSIONNEL ET STABILISATION DES RESSOURCES**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Désignation d'un opérateur > Nombre de places ouvertes Résultats : > Nombre de jeunes accompagnés > Bilan qualitatif des parcours

ENJEU 5 — DES JEUNES AUTONOMES ET CONFIANTS DANS L'AVENIR POUR DE FUTURS ADULTES RESPONSABLES

ORIENTATION — FAVORISER L'INSERTION, L'ACCÈS AU LOGEMENT ET À L'AUTONOMIE DES JEUNES.MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES JEUNES VULNÉRABLES ET CEUX AYANT MOINS D'OPPORTUNITÉS

ACTION 43 :

CONSTRUIRE AVEC LES JEUNES SORTANT DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE LEUR PROJET D'AUTONOMIE

Descriptif de l'action	**Le passage à la majorité est un moment charnière pour tous les jeunes, mais plus encore pour les jeunes confiés qui quittent un environnement de prise en charge et doivent s'assumer seuls. L'enjeu de la préparation à la majorité est central pour faire de ce passage une entrée réussie dans la vie autonome, notamment via un projet de vie articulé autour de l'insertion professionnelle.**
Modalités d'action	**Pour les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance :** › Expérimenter avec l'association La Main du Cœur une plate-forme d'accompagnement bénévole sous forme d'ateliers collectifs, de rencontres individuelles et de permanences de services publics (dont la mission locale), permettant la découverte des codes de l'entreprise, la mise en relation pour des stages et l'accès à l'emploi, la préparation aux entretiens, la rédaction de CV et offrant un accompagnement à l'autonomie dans la vie quotidienne (apprendre à habiter son premier logement), vers le dispositif de droit commun de logement, voire en mobilisant des logements vacants. › Proposer le parrainage de chaque établissement par un conseiller emploi du CD67 pour que la question du projet professionnel et sa concrétisation soit ancrée dans le projet d'établissement bien avant la majorité des jeunes accueillis: travailler avec l'équipe éducative sur les situations des jeunes ; clarifier le projet professionnel du jeune, le guider vers un cursus de formation, organiser l'acquisition des compétences comportementales et professionnelles, › S'appuyer sur les actions éducatives (budget, logement....) et actions de prévention (santé) dans les établissements et vers les ASSFAM ; s'appuyer sur l'expérience menée avec le Foyer du Jeune Homme. › S'approprier et déployer un outil d'auto-évaluation de l'autonomie et de la gestion budgétaire (type outil Evagoa). › Rédiger et diffuser un guide « Accès à la majorité ». **Pour les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance, ex-mineurs non-accompagnés (MNA) :** › Mettre en œuvre le protocole avec la Préfecture pour l'accompagnement à la majorité des jeunes Mineurs Non Accompagnés › Permettre l'apprentissage du français par le biais de modules de formation FLE (financement par le Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion -FAPI)
Pilote	Mission Enfance Famille - Mission Education Sport Jeunesse
Services associés	Mission Aménagement, Développement et Emploi, UTAMS (Conseiller Territorial Insertion)
Partenaires	Association La Main du Cœur, Missions Locales, Ville de Strasbourg, Université, Ecole de Management, entreprises, PJJ
Echéancier	2018-2023
OBJECTIF	**ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS LA MAJORITÉ**
RESULTATS ATTENDUS	**UN ACCÈS À L'AUTONOMIE FACILITÉ** **UNE PRISE EN COMPTE DE TOUS LES DOMAINES : LOGEMENT, INSERTION/EMPLOI, VIE SOCIALE, GESTION DU QUOTIDIEN...**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : › Projet Pour l'Enfant intégrant les objectifs d'accompagnement à l'autonomie › Nombre d'actions de préparation/formation financées (notamment FAPI) Résultats : › Nombre de jeunes accueillis par la plateforme d'accueil et d'accompagnement des jeunes en rupture sociale

ENJEU 6

Une société inclusive, ouverte aux jeunes et favorisant leur épanouissement

Œuvre issue de l'exposition l'Art du Risque, initiative alsacienne soutenue par l'ARS Grand Est qui a fédéré 60 jeunes de 9 à 20 ans autour d'un projet de santé sur les prises de risque.

« Faites-nous confiance ! »
« Valorisez nos efforts ! »
« Montrez-nous que vous croyez en nous ! »

- propos issus du film « Séjour Campissons Août 2016, Louise de Marillac » par Bryan, Cindy, Loïc, Betty, Chloé et Jordan

ACTION V :

PASSEPORT DE L'ENGAGEMENT

Descriptif de l'action	**Le Département a créé un outil permettant de reconnaitre et de valoriser les compétences des jeunes : le Passeport de l'engagement.** **Outil personnel pouvant aider le jeune à découvrir, grâce à ses expériences dans des structures ou des associations, les compétences développées au travers des actions bénévoles.**
Ressources	Volontaires en services civiques ou tout autre agent qui dans le cadre du développement d'actions accompagne son utilisation.
Réalisation (Activité)	Diffusion et promotion du Passeport de l'Engagement auprès des collégiens par les volontaires en service civique « ambassadeurs du volontariat » Sur les années scolaires 2015/2016, 2016/2017 : 1 000 jeunes (jeunes de 13 à 20 ans mais majoritairement des collégiens) ont été sensibilisés à la question de l'engagement. Pour autant, l'intervention, de nature trop ponctuelle n'a pas permis de favoriser l'usage du passeport qui nécessite un réel accompagnement sur la durée pour favoriser son appropriation et son usage. Par ailleurs, il paraît opportun de cibler davantage les jeunes ayant le plus intérêt à découvrir et valoriser des compétences personnelles avec cet outil, c'est-à-dire les jeunes moins engagées et plus en difficulté.
Proposition	Il est proposé de faire évoluer cette action et de porter cet outil en lien avec des actions concrètes menées dans la dynamique des Assises de l'engagement : les journées citoyennes en collège ou des actions citoyennes co-construites avec des associations. Par ailleurs, une évolution de l'outil (version numérique) doit en faciliter l'usage et l'appropriation par les jeunes eux-mêmes, à travers sa mise à disposition au sein des structures et des services jeunesse en territoire.

ACTION W :

CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ET OUVERTURE AU MONDE

Descriptif de l'action	**Le Département soutient des actions menées par des associations œuvrant en faveur de l'ouverture au monde, européenne et transfrontalière, indispensable à la construction personnelle, sociale et professionnelle des jeunes.** **L'objectif est de permettre aux structures territoriales de bénéficier de la compétence de ces têtes de réseaux départementales pour développer des projets de mobilité ou de sensibilisation et permettre aux jeunes de bénéficier de l'accompagnement nécessaire à leur projet.** **Cette action se traduit également dans les actions du Département en direction des jeunes services civiques.**
Ressources	15 000 €
Réalisation (Activité)	Diverses actions ont ainsi pu être développées grâce à ce partenariat sur tout le département et dans les quartiers prioritaires de la ville : › Accompagnement des associations de jeunes, notamment de ceux ayant moins d'opportunités › Formations des jeunes et des associations dans le cadre du programme Erasmus + (collège de Marlenheim en 2016/17) › Un appui à la mobilité internationale des jeunes › Une préparation au départ en chantiers de jeunes et de solidarité internationale › La participation de jeunes à des actions transfrontalières › Des accompagnements individualisés de jeunes des quartiers prioritaires, en lien avec les missions locales, pour la réalisation d'un projet à l'étranger favorable à leur insertion professionnelle. › Accueil de jeunes services civiques allemands dans les collèges via un partenariat avec l'OFAJ Une journée d'échange est organisée chaque année entre les volontaires en service civique du CD67 et des volontaires allemands.
Proposition	Il est proposé de poursuivre ces actions, de renforcer le partenariat avec ces structures, centre de ressources pour développer le soutien aux actions locales permettant les échanges culturels et linguistique avec l'Allemagne.

ACTION X :

ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Descriptif de l'action	**Depuis 2011, le Département s'est engagé dans l'accueil de jeunes volontaires en service civique, sous deux formes :** **> Directement en proposant l'accueil d'une cinquantaine de jeunes sur des missions proposées par l'Etat.** **> Dans le cadre d'un partenariat avec Unis cité qui assure l'accompagnement d'une trentaine de jeunes sur des missions d'intérêt général en rapport avec les compétences du département sociales (senior, éducation, handicap)** **Des actions communes sont développées durant l'année (formation, préparation d'évènements)**
Ressources	0,7 ETP : mise en œuvre et coordination Indemnité service civique ; Subventions à unis cité : 100 000 € (convention d'objectifs)
Réalisation (Activité)	256 jeunes accueillis au Conseil départemental entre 2011 et 2017/18 Environ 30 jeunes/ an accompagnés par Unis cité dans le cadre de missions départementales. Une quinzaine de directions différentes ont accueilli des jeunes dans des missions relatives à l'éducation, la solidarité, l'environnement, la mémoire et la citoyenneté, la culture et le sport. 93 agents du CD, directement impliqués par la fonction de tutorat depuis la mise en œuvre du dispositif. Eléments qualitatifs : Très peu d'abandon en cours de mission. En 2015, une étude auprès des anciens services (45 réponses) a montré qu'après la réalisation du service civique : > 50 % des jeunes étaient en emploi ; 33 % en formation (étude ou apprentissage. > 95 % se disaient satisfaits ou très satisfaits de leur mission au CD 67. Constat : Du fait du développement du service civique au niveau national et du succès du dispositif, des difficultés sont rencontrées pour trouver les jeunes pouvant réaliser les missions définies par les services.
Proposition	Il est proposé de poursuivre cette action et de la faire évoluer avec de nouvelles modalités de préparation et de recrutement des jeunes. Il est également proposé de renforcer le partenariat avec les missions locales et les structures de jeunesse. cf. ACTION N°48.

ACTION Y :

SOUTIEN AUX PRATIQUES CULTURELLES DES JEUNES

Descriptif de l'action	**Le Département dispose d'équipements culturels qui proposent des actions en direction des collégiens (Cf. plan Actions éducatives et collèges).** **En complémentarité, des actions sont développées en direction des jeunes adultes avec des structures socioéducatives qui souhaitent développer des actions avec des jeunes.** **Le Service du Développement Culturel par les soutiens qu'il apporte prend en compte la diversité des pratiques culturelles des jeunes par le soutien à des structures ou des actions menées sur tout le département. A titre d'exemple :** **> Via le CRMA (Centre de Ressources Musiques Actuelles)** **> Par une offre de diffusion de spectacles scolaires, ainsi que des ateliers mis en œuvre au sein des relais culturels** **> Par le soutien des festivals qui offrent l'occasion des premières expériences de concerts aux jeunes.** **> Par le développement d'une offre qualitative d'enseignement artistique, et du développement de la pratique collective au sein des établissements d'enseignements artistiques du réseau ADIAM67** **> Des projets de type « Trajectoires » : programmes de pratiques artistiques mêlant danse hip hop, danse classique et contemporaine, théâtre, cirque, percussions…** **> Des contributions à des créations collectives artistiques en établissements**
Ressources	2,5 M€ à travers les établissements du département et le soutien aux associations.
Réalisation (Activité)	**Dans les établissements :** > Haut Koenigsbourg : 30 000 jeunes accueillis par an dont 5500 Bas-Rhinois (hors groupes scolaires) > BDBR : mise en place de correspondants jeunesse pour mieux adapter l'offre en direction des adolescents. > Archives départementales : accueil de groupes de jeunes et actions spécifiques avec des jeunes de l'EPIDE sur des questions de citoyenneté. Contacts en cours avec la PJJ. > Accompagnement de projets pluridisciplinaires menés avec des lycéens. > Soutien à des projets associatifs développant des actions culturelles en direction des jeunes.
Proposition	Il est proposé de poursuivre ces actions et de renforcer les actions culturelles en direction et avec des jeunes par une meilleure mise en réseau des acteurs en territoire, notamment les établissements médico-sociaux et de la protection de l'enfance.

ENJEU 6 UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, OUVERTE AUX JEUNES ET FAVORISANT LEUR ÉPANOUISSEMENT

ACTION Z :

SOUTIEN AUX PRATIQUES SPORTIVES DES JEUNES

Descriptif de l'action	Diverses actions ou dispositifs sont mis en œuvre pour permettre la pratique sportive des jeunes. Certaines actions, s'adressant aux collégiens sont inscrites dans le Plan Actions Educatives et Collèges. D'autres actions s'adressent aux jeunes en dehors du temps scolaire : › L'aide aux associations sportives à travers l'aide à la licence attribuée pour les jeunes de moins de 18 ans › L'aide à la pratique de l'équitation par les jeunes accueillis en IME et IMP et classes d'éducation spécialisée (ULIS et SEGPA) › Le soutien aux stages Léonard Specht permettant l'accès gratuit à une semaine de stage à 23 jeunes du département, dont 7 réservés pour des jeunes pris en charge au titre de la Protection de l'Enfance › Le développement d'actions à travers les objectifs négociés avec les Comités Départementaux Sportifs : formation d'arbitres, actions citoyennes, actions favorisant le partage de pratique sportive avec des jeunes en situation de handicap, découverte de pratiques sportives, etc. › Le trophée des sports : valorisation des équipes de jeunes pratiquants de sports collectifs et de leurs entraineurs, qui se sont distinguées pour leur résultat ou leur fair-play, à l'occasion d'une manifestation annuelle. **Enfin, le Département a soutenu la création et la rénovation des gymnases et autres équipements sportifs (piscines, terrain de grands jeux, stades…) des communes ou EPCI dans les contrats de territoire.**
Réalisation (Activité)	Aide à la licence « jeunes » pour 55 000 jeunes - 275 000 €, cette aide est versée à l'association sportive Stages Léonard Specht : 23 jeunes bénéficiaires d'une semaine de stage - 6800 € Trophées des sports : 350 jeunes concernés - 10 000 € Actions réalisées par les comités sportifs départementaux : 250 000 € Partenariat avec les comités départementaux de football, handball, basket, rugby, volley, tennis, natation, badminton, tennis de table, judo, tir, haltérophilie, canoë-kayak, athlétisme, sports sous-marins, montagne et escalade, sport adapté : des milliers de jeunes concernés.
Proposition	Il est proposé de poursuivre ces actions et de les compléter par de nouvelles propositions dans le cadre de la révision de la politique sportive, par exemple : soutenir les premiers pas associatifs, Juniors Associations ou créer une bourse aux espoirs sportifs collégiens, développer l'accès des jeunes aux sport de nature.

ENJEU 6 UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, OUVERTE AUX JEUNES ET FAVORISANT LEUR ÉPANOUISSEMENT

ORIENTATION DÉVELOPPER LA BIENVEILLANCE DES ACTEURS DU TERRITOIRE VIS-À-VIS DES JEUNES

ACTION 44 :

IMPULSER, CO-CONSTRUIRE ET DÉVELOPPER DES PROJETS POUR ET AVEC LES JEUNES EN TERRITOIRE, EN S'APPUYANT SUR LES PEPS

Descriptif de l'action	**Les PEPS sont une démarche éducative, partagée et solidaire permettant, sur un territoire donné, de mobiliser les acteurs dans la co construction d'un projet commun. Il est proposé de promouvoir et élargir cette démarche à des sujets relatif à la jeunesse, l'enfance et la famille et nécessitant une approche transversale et partenariale pour apporter des améliorations, des réponses nouvelles à une problématique donnée.** **Cette démarche pourra se mettre en place dans le cadre des contrats départementaux, mais elle peut s'initier selon les besoins rencontrés sur un territoire sur des sujets comme : la parentalité, la prévention en matière de santé, la citoyenneté, l'insertion, le logement, la mobilité, l'engagement, la mutualisation d'équipements locaux, le bilinguisme. Cette démarche doit produire de la dynamique territoriale et permettre la mobilisation de tous les acteurs, particulièrement des jeunes eux-mêmes.** **Il s'agit d'apporter une ingénierie de projets et une expertise en matière de jeunesse, enfance et famille.**
Modalités d'action	A partir d'une problématique rencontrée sur un territoire : Associer les acteurs institutionnels, associatifs, les jeunes et le cas échéant, leurs parents dans la recherche de solutions innovantes et la construction des actions. Mettre en place les instances de pilotage politique et technique Accompagner la mise en œuvre de projets et leur évaluation. Mobiliser au sein de la collectivité l'expertise et les moyens nécessaires
Pilote	MESJ - MEF
Services associés	MASP - UTAMS, MADE, MCT
Partenaires	Education Nationale, CSC, MJC, collectivités territoriales, CAF, ARS, MSA, BPDJ, UDAF
Ressources	Des chefs de projets développement en territoire : référents de missions ou conseiller vie associative soutenus d'expert techniques des services concernés.
Echéancier	Septembre 2018 à 2020

OBJECTIF	**FÉDÉRER LES TERRITOIRES AUTOUR DE PROJETS POUR LES JEUNES**
RESULTATS ATTENDUS	**L'ÉMERGENCE DE DYNAMIQUES TERRITORIALES ET LE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX D'ACTEURS** **DES RÉPONSES CONSTRUITES, ARTICULÉES ET PARTAGÉES PAR L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES AUX BESOINS IDENTIFIÉS EN DONNANT PLUS DE COHÉRENCE AUX ACTIONS MENÉES**
Indicateurs d'évaluation	> Nombre de projets étudiés et montés > Nombre de jeunes et de parents ayant participé aux actions > Nombre de conventions partenariales signées

ENJEU 6 UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, OUVERTE AUX JEUNES ET FAVORISANT LEUR ÉPANOUISSEMENT

ORIENTATION DÉVELOPPER LA CURIOSITÉ ET FAVORISER L'OUVERTURE AU MONDE

ACTION 45 :

DÉVELOPPER ET RENFORCER LES PRATIQUES CULTURELLES DES JEUNES

Descriptif de l'action	**La politique culturelle du Département vise à répondre à différents enjeux, notamment d'attractivité, de cohésion sociale et d'épanouissement. Dans ce sens, elle développe des actions en faveur de la jeunesse visant :** **> à développer l'offre culturelle en direction des jeunes** **> à favoriser les pratiques culturelles des jeunes notamment les plus éloignés.**
Modalités d'action	En complément des actions menées, il est proposé de développer de nouvelles actions : > Renforcer l'attrait des jeunes pour la lecture en associant la BDBR à la construction de projets en territoire avec les structures socioéducatives, et en mutualisant les outils et actions de prévention du service jeunesse (animations en BDBR) > Favoriser le recrutement de volontaires en Service Civique au sein des établissements et associations du champ culturel > Développer une stratégie de communication et d'offres en direction des jeunes en s'appuyant sur les différents réseaux culturels > Identifier et développer les pistes de partenariats entre les établissements culturels et les établissements accueillant des enfants confiés pour y développer des parcours culturels. > Proposer des actions de sensibilisation des professionnels assurant directement l'accueil des enfants : éducateurs, assistants familiaux, éducateurs du milieu ouvert, travailleurs en intervention sociale et familiale) > Créer une plateforme d'ingénierie pour accompagner la mise en œuvre de lieux « fabrique de culture et de citoyenneté » ouverts à tous (ACTION N°50)
Pilote	MCT
Services associés	MEJS, MEF, MASP
Partenaires	Etablissements culturels, relais culturels, associations culturelles et d'éducation populaire, Canopée
Ressources	Cf. schéma de développement et d'orientations pour la culture et le patrimoine
Echéancier	2018-2023

OBJECTIF	**FAVORISER L'ACCÈS AUX LOISIRS ET AUX PRATIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES**
RESULTATS ATTENDUS	**UN ACCÈS FACILITÉ À LA CULTURE POUR LES JEUNES ET LA VALORISATION DES CRÉATIONS RÉALISÉES PAR LES JEUNES**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Nombre d'actions menées Résultats : > Nombre de jeunes en ayant bénéficié

ENJEU 6 UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, OUVERTE AUX JEUNES ET FAVORISANT LEUR ÉPANOUISSEMENT

ORIENTATION DÉVELOPPER LA CURIOSITÉ ET FAVORISER L'OUVERTURE AU MONDE

ACTION 46 :

DÉVELOPPER ET RENFORCER LES PRATIQUES SPORTIVES DES JEUNES

Descriptif de l'action	**Développer des actions porteuses de valeurs d'engagement et de citoyenneté, des actions permettant de partager l'excellence sportive avec tous les jeunes et plus particulièrement les collégiens, les jeunes confiés au Département ou des jeunes en situation de handicap.**
Modalités d'action	> Développer des partenariats avec les grands clubs phares du département pour donner des opportunités nouvelles et singulières par la mise en place de rencontres de sportifs de haut niveau, la possibilité de pratiquer dans des lieux mythiques pour les jeunes, de partager les valeurs sportives. > Faire découvrir les sites de pratiques des activités de pleine nature, notamment aux jeunes urbains, ayant peu les opportunités d'aller vers ces activités. > Organiser des défis scolaires sport de nature. > Promouvoir les nouvelles pratiques sportives non encore reconnues par les fédérations. > promouvoir les modèles d'engagement sportif et mieux soutenir les associations qui s'engagent dans la formation des jeunes à la prise de responsabilité > Soutenir la pratique sportive des jeunes en situation de handicap > Soutenir les premiers pas associatifs des jeunes.
Pilote	MCT, MESJ
Services associés	MADE, MEF, MASP, MDA
Partenaires	Clubs phare du département ; clubs engagés dans des projets de territoire, Comité départementaux sportifs, collèges, etc.
Ressources	Cf. révision de la politique sportive
Echéancier	2018-2023

OBJECTIF	**FAVORISER L'ACCÈS AUX LOISIRS ET AUX PRATIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES**
RESULTATS ATTENDUS	**UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DES JEUNES PRATIQUANT UNE ACTIVITÉ SPORTIVE**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > nombre d'actions menées Résultats : > nombre de jeunes bénéficiaires > bilan qualitatif

ENJEU 6 UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, OUVERTE AUX JEUNES ET FAVORISANT LEUR ÉPANOUISSEMENT

ORIENTATION DÉVELOPPER LA CURIOSITÉ ET FAVORISER L'OUVERTURE AU MONDE

ACTION 47 :

FAVORISER L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE RÉGIONALE ET LES ÉCHANGES TRANSFRONTALIERS

Descriptif de l'action	**L'apprentissage de la langue régionale est un enjeu fort pour l'Alsace, tant d'un point de vue historique et culturel que du point de vue de l'attractivité du territoire. La proximité immédiate avec des territoires germanophones représente également un enjeu économique important et ouvre aux jeunes des opportunités qui requièrent une maîtrise suffisante de la langue et des compétences interculturelles. C'est pourquoi le Département soutient le développement d'une politique régionale plurilingue en Alsace dans le système éducatif. Cette politique a aussi vocation à progressivement se déployer hors cadre scolaire.**
Modalités d'action	Poursuivre et adapter la politique de langue régionale du Département qui s'articule aujourd'hui autour de trois volets visant à soutenir l'apprentissage en milieu scolaire : convention quadripartite, conventions avec ABCM et avec l'OLCA : > Renégocier les conventions en cours conjointement avec le Rectorat, la Région et le Département du Haut-Rhin. > Renforcer l'attractivité du métier d'enseignant (primes, soutien pédagogique, etc.) > Imaginer des solutions alternatives, mobilisant les ressources en territoires (bénévoles parlant le dialecte, mobilisation du périscolaire, jumelage, etc.) > Développer la culture de la mobilité et des échanges linguistiques au sein des établissements scolaires et auprès des associations de jeunesse. Définir les critères qui feront levier pour mobiliser les acteurs, mettre en réseau, aider à mobiliser les aides existantes. > Renforcer l'enseignement de l'allemand dans l'enseignement technique et professionnel et favoriser la découverte des entreprises allemandes. > S'appuyer sur les têtes de réseaux et centres de ressources pour la mobilité transfrontalière pour développer ces projets.
Pilote	MEJS
Services associés	Mission Aménagement, Développement et Emploi et Mission Culture et Tourisme
Partenaires	Education nationale, Département du Haut-Rhin, Région, OLCA, ABCM
Ressources	Renouvellement des crédits alloués au Fonds de concours / Convention quadripartite (1M€), OLCA (66 500 €), ABCM Zweisprachigkeit (210 000 €) RH : 0,5 ETP
Echéancier	2018-2023

OBJECTIF FAVORISER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE EUROPÉENNE

RESULTATS ATTENDUS DÉPLOIEMENT D'UNE POLITIQUE PERMETTANT D'ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES ET INTERCULTURELLES SUFFISANTES POUR ÉVOLUER DANS UN ENVIRONNEMENT TRANSFRONTALIER.

Indicateurs d'évaluation	> Signature de la nouvelle convention > Nombre et type d'actions nouvelles menées > Nombre de bénéficiaires de ces initiatives

ENJEU 6 — UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, OUVERTE AUX JEUNES ET FAVORISANT LEUR ÉPANOUISSEMENT

ORIENTATION — SOUTENIR L'ENGAGEMENT, LA CRÉATIVITÉ ET LE POUVOIR D'AGIR DES JEUNES

ACTION 48 :

MIEUX ACCOMPAGNER ET VALORISER L'ENGAGEMENT DE TOUS DES JEUNES

Descriptif de l'action	**Si les jeunes ne s'engagent plus autant dans les formes traditionnelles militantes ou politiques, ils se mobilisent autrement et fortement sur les enjeux de société. Le désir d'engagement des jeunes est une opportunité pour les jeunes eux-mêmes et pour tendre vers une société solidaire.**
Modalités d'action	Accompagner les jeunes vers l'engagement : > Optimiser le recrutement et les conditions de d'accueil des jeunes volontaires afin d'augmenter les capacités d'accès aux missions de services civiques proposées par le Département. > Aller vers les jeunes les plus éloignés, moins enclins à aller vers une mission de Volontariat. Renforcer les conditions d'accès aux missions de service civique en développant les partenariats avec les missions locales et en favorisant l'accueil de jeunes en situation de handicap. > Constituer un réseau d'entraide d'anciens volontaires. > Valoriser les compétences informelles, les acquis de l'expérience, grâce à des supports (Passeport de l'engagement, CV citoyen, etc.) ; > Bien avant la fin des missions, le relais avec les conseillers socioprofessionnels du service emploi de la MADE pour accompagner l'insertion professionnelle et / ou des orientations vers l'institut de l'engagement. > Mieux reconnaître la fonction des tuteurs internes et développer avec eux les conditions d'un meilleur accompagnement. > Développer un projet de « service civique alterné pour les décrocheurs » (Booster), en partenariat avec Unis cité, pour permettre aux jeunes confiés au Département ou en décrochage de se remobiliser sur des actions solidaires ou citoyennes grâce à leurs compétences informelles. Projet sur Haguenau. > Développer et soutenir toutes formes d'engagement des jeunes : avec les Juniors Associations, par le soutien à la mise en place de conseil local de jeunes, et en encourageant la formation des jeunes qui s'engagent.
Pilote	MEJS
Services associés	DRH, service insertion de la MADE, les missions accueillant des volontaires,
Partenaires	Unis cité, Missions Locales, Activ' Action, les associations d'éducation populaire et de jeunes. FDCSC, FDMJC
Ressources	RH : Chef de projet dédié à cette mission Partenariat avec Unis cité ; mobilisation du FAPI et cofinancement
Echéancier	2018-2023

OBJECTIF	**PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT ET LES PRATIQUES CITOYENNES DES JEUNES**
RESULTATS ATTENDUS	**DAVANTAGE DES JEUNES AYANT MOINS D'OPPORTUNITÉS ENGAGÉS**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Nombre d'anciens volontaires inscrits dans le réseau d'entraide > Support de valorisation des compétences > Mise en place de l'action « Booster » Résultats : > Nombre de jeunes accueillis en service civique. Bilan du parcours des jeunes (enquête de satisfaction) en service civique et suite action Booster > Nombre de candidats

ENJEU 6 UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, OUVERTE AUX JEUNES ET FAVORISANT LEUR ÉPANOUISSEMENT

ORIENTATION SOUTENIR L'ENGAGEMENT, LA CRÉATIVITÉ ET LE POUVOIR D'AGIR DES JEUNES

ACTION 49 :

FAVORISER LA DÉMOCRATIE D'IMPLICATION ET LE POUVOIR D'AGIR DES JEUNES

Descriptif de l'action	**Les jeunes formulent clairement des attentes en matière de désir d'expression. Le numérique et l'internet deviennent des espaces publics et politiques et de nouvelles sociabilités se développent, accompagnées de nouvelles capacités et compétences mobilisables en matière d'insertion.** **Par ailleurs, les jeunes s'engagent mais leur engagement évolue. Leur participation à la société civile prend de nouvelles formes plus collaboratives, à prendre en compte pour donner à tous les jeunes les espaces favorables à leur expression, à leur créativité, à la réalisation de leurs projets.**
Modalités d'action	Plusieurs démarches peuvent être mises en place pour favoriser la participation des jeunes : › En lien avec la démarche départementale « démocratie d'implication », développer des actions favorisant l'expression des jeunes (portail citoyen...) et leur donnant des opportunités de participer au débat sur l'évolution des politiques publiques. › Associer des jeunes à l'élaboration d'actions les concernant via des ateliers de l'innovation permettant de booster la créativité. › Proposer en territoire, à l'occasion de PEPS ou d'autres démarches de projet, la création de tiers-lieux de culture et de citoyenneté pour mettre en place des démarches collaboratives. Associer les jeunes à la vie de ces lieux. Cf. fiche 50. › Utiliser l'outil numérique, comme outil de mobilisation des jeunes, de développement des compétences, de construction de savoirs et d'émancipation par la médiation numérique.
Pilote	MEJS
Services associés	Délégation thématique développement social de la Direction Générale, MASP, MCT, MRI.
Partenaires	FDCSC, CSC, FDMJC, mouvements de jeunesse, CRAJEP, La Ligue de l'Enseignement, collèges, autres partenaires en fonction des opportunités et des projets
Echéancier	2018

OBJECTIF	**PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT ET LES PRATIQUES CITOYENNES DES JEUNES ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES JEUNES DANS LEUR PRISE D'INITIATIVE ET ENCOURAGER L'EXPÉRIMENTATION**
RESULTATS ATTENDUS	**DONNER AUX JEUNES DES OPPORTUNITÉS DE RÉALISATION DE LEURS PROJETS ET D'ENGAGEMENT EN PROXIMITÉ**
Indicateurs d'évaluation	Nombre de démarches portées par le Département ayant associées les jeunes

ENJEU 6 — UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, OUVERTE AUX JEUNES ET FAVORISANT LEUR ÉPANOUISSEMENT

ORIENTATION — SOUTENIR L'ENGAGEMENT, LA CRÉATIVITÉ ET LE POUVOIR D'AGIR DES JEUNES

ACTION 50 :

EXPÉRIMENTER DES « TIERS-LIEUX », FABRIQUES DE CULTURE ET DE CITOYENNETÉ

Descriptif de l'action	**Proposer des lieux de proximité proposant des services à tout public sur le modèle des tiers-lieux, c'est-à-dire des espaces relationnels ouverts et à-même de stimuler les rencontres informelles entre des acteurs multiples : chercheurs, industriels, artistes, mais aussi habitants et utilisateurs des innovations.** **Un lieu ayant pour objet de répondre aux besoins du territoire en termes de :** **> Apprentissage des usages du numérique** **> Démocratie participative** **> Conseils et accompagnement dans les démarches administratives** **> Incubateur de projets** **> Pratique d'art et de culture** **S'inscrivant dans une dynamique d'économie sociale et solidaire, et permettant le développement de pratiques culturelles et collaboratives, ce lieu a pour objet de déployer le numérique en tant que levier de développement de compétences, de construction des savoirs, d'émancipation, d'engagement du citoyen acteur de la vie culturelle et du lien social.** **Ce lieu doit également devenir un lieu de formation des acteurs d'associations de l'éducation populaire.** **Expérimentation à Bischwiller, dans le cadre du PEPS.**
Modalités d'action	Ces lieux peuvent prendre différentes formes selon les opportunités à l'œuvre et les besoins observés ou exprimés par les jeunes. Il est proposé d'expérimenter la création d'un tel lieu à l'occasion du déploiement d'un PEPS.
Pilote	MCT et MESJ
Services associés	MADE, MEF, MASP, MDA, DGS
Partenaires	CAF, CSC, MJC, acteurs de l'économie créative locale, formateurs et intervenants du numérique
Echéancier	2018-2020

OBJECTIF	**ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES JEUNES DANS LEUR PRISE D'INITIATIVE ET ENCOURAGER L'EXPÉRIMENTATION**
RESULTATS ATTENDUS	**EXPÉRIMENTATION ET VALORISATION DE NOUVELLES FORMES D'ACTION PUBLIQUE PARTICIPATIVE**
Indicateurs d'évaluation	Réalisation : > Réalisation de l'expérimentation « tiers lieux » Résultats : > Nombre de projets et d'actions citoyennes nés grâce à ce lieu > Nature des projets et des actions

PROGRAMMATION DES ACTIONS

Programmation des actions

Enjeu	N°Fiche action	Intitulé de la fiche action	Déclinaison territoriale	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Des liens parents-enfants bienveillants Des parents acteurs qui répondent aux besoins de leur(s) enfant(s)	1	Renforcer l'offre de santé des jeunes enfants et la prévention précoce auprès des jeunes enfants et de leurs parents	Ⓣ	■	■	■			
	2	Renforcer l'offre d'aide à la parentalité sur les territoires	Ⓣ	■	■	■	■	■	■
	3	Améliorer la qualité de l'accueil individuel de la petite enfance et développer des modes de garde à vocation d'insertion professionnelle	Ⓣ	■	■	■	■	■	■
	4	Faire connaître l'offre d'accompagnement à la parentalité sur chaque territoire	Ⓣ		■				
	5	Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire		■	■	■			
	6	Développer le recours à la médiation familiale	Ⓣ	■	■				
	7	Expérimenter de nouvelles solutions avec les acteurs de la prévention	Ⓣ	■	■	■	■		
	8	Développer l'écoute de la parole de l'usager, parents et enfants		■	■	■	■	■	■
	9	Mobiliser les parents dans la co-construction d'actions de soutien à la parentalité, de prévention jeunesse et les Projets Pour l'Enfant	Ⓣ			■	■	■	■
Un repérage précoce des situations devulnérabilité et de violences faites aux enfants	10	Sensibiliser les Bas-Rhinois à la lutte contre les violences faites aux enfants		■					
	11	Renforcer la formation des professionnels, notamment lorsqu'ils sont en contact avec les enfants			■	■	■	■	■
	12	Développer les travaux de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance		■	■	■	■	■	■
	13	Mettre en oeuvre l'évaluation pluridisciplinaire des informations préoccupantes			■	■			
	14	Développer une culture commune de l'évaluation « enfance » pour tous les acteurs concernés		■	■	■	■	■	■
Un projet adapté aux besoins de chaque enfant accompagné dans un parcours coordonné et continu	15	Innover dans les mesures d'aide éducatives à domicile		■	■	■			
	16	Développer une offre éducative ciblée sur le soutien à la scolarité		■	■				
	17	Développer le recours aux mesures d'accompagnement éducatif et budgétaire		■	■	■			
	18	Expérimenter des prises en charge "en dentelle" portées à plusieurs			■	■	■		
	19	Développer l'acccueil séquentiel pour les adolescents et renouer avec la scolarité et/ou l'insertion				■	■	■	
	20	De l'accueil maternel au centre parental : assurer une place aux pères				■	■	■	
	21	Développer des places en accueil familial renforcé pour accompagner les situations les plus difficiles		■	■	■			
	22	Investir pour un nouveau Foyer Départemental de l'Enfance		■	■	■	■	■	■
	23	Généraliser le Projet Pour l'Enfant à tout enfant accompagné ou accueilli par l'Aide Sociale à l'Enfance		■	■	■			
	24	Offrir de nouvelles perspectives d'avenir en adaptant le statut de l'enfant à sa situation			■				
	25	Construire les modalités de prise en charge par des "tiers"		■	■	■	■	■	
	26	Garantir des visites médiatisées adaptées aux besoins des enfants et de leur famille	Ⓣ	■	■				
	27	Identifier et mobiliser les ressources des territoires pour des réponses locales adaptées	Ⓣ	■	■	■	■	■	■
	28	Consolider les coordinations au plus près du territoire de vie de l'enfant	Ⓣ	■	■	■	■	■	■

Enjeu	N°Fiche action	Intitulé de la fiche action	Déclinaison territoriale	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Handicap et santé en protection de l'enfance : une réponse adaptée aux besoins généraux et particuliers de l'enfant	29	Décliner le réseau départemental "santé handicap" en territoire	Ⓣ						
	30	Développer le parcours de santé des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance							
	31	Développer des réponses innovantes pour la prise en compte des besoins en santé mentale							
	32	Simplifier le parcours administratif MDPH pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance							
	33	Mettre en œuvre la Réponse Accompagnée pour Tous pour les enfants accompgnés par l'ASE							
Des jeunes autonomes et confiants dans l'avenir pour de futurs adultes responsables	34	Assurer une meilleure couverture de "l'écoute territoriale jeune"	Ⓣ						
	35	Contribuer au repérage, à la prévention et à l'accompagnement des situations de radicalisation							
	36	Favoriser l' insertion socioprofessionnelle des jeunes par l'accès à la santé							
	37	Contribuer à une meilleure orientation professionnelle des jeunes							
	38	Proposer une procédure adaptée pour le recrutement de jeunes en insertion sur de courtes missions							
	39	Expérimentation "Zéro chômage"	Ⓣ						
	40	Favoriser la mobilité des jeunes	Ⓣ						
	41	Améliorer la connaissance des besoins des jeunes en matière de logement							
	42	Développer le logement accompagné pour des publics cibles							
	43	Construire avec les jeunes sortant de l'ASE leur projet d'autonomie							
Une société inclusive, ouverte aux jeunes et favorisant leur épanouissement	44	Impulser, co-construire et développer des projets POUR et AVEC les jeunes en territoire, en s'appuyant sur les PEPS	Ⓣ						
	45	Développer et renforcer les pratiques culturelles des jeunes							
	46	Développer et renforcer les pratiques sportives des jeunes							
	47	Favoriser l'apprentissage de la langue régionale et les échnages transfrontaliers							
	48	Mieux accompagner et valoriser l'engagement de tous les jeunes	Ⓣ						
	49	Favoriser la démocratie d'implication et le pouvoir d'agir des jeunes							
	50	Expérimenter des "tiers lieux", fabriques de culture et de citoyenneté	Ⓣ						

LISTE DES PARTICIPANTS ET REMERCIEMENTS

Liste des participants et remerciements

> LES MEMBRES DE L'ODPE

Organisme	Nom	Fonction	Mail
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Frédéric BIERRY	PCD	frederic.bierry@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Philippe MEYER	Vice-président Président de l'ODPE	philippe.meyer@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Jean-Phillippe MAURER	Vice-président du territoire de l'Eurométropole	jean-philippe.maurer@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Isabelle DOLLINGER	Vice-présidente du territoire Nord	isabelle.dollinger@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Laurence MULLER-BRONN	Vice-présidente du territoire Sud	laurence.muller-bronn@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Marie-Paule LEHMANN	Vice-présidente du territoire Ouest	marie-paule.lehmann@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Pascale JURDANT-PFEIFFER	Vice-présidente Présidente du FDE	pascale.pfeiffer@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Stéphanie KOCHERT	Conseillère Départementale du Bas-Rhin	stephanie.kochert2@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Chantal JEANPERT	Conseillère Départementale du Bas-Rhin	chantal.jeanpert@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Myriam STENGER	Chef de Cabinet	myriam.stenger@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Lucie ACKER	Directrice MEF	lucie.acker@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Barbara CLIGNY	Directrice adjointe MEF	barbara.cligny@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Sabine FREDERIC	Chef de service SPE	sabine.frederic@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Nathalie BIOT	Médecin référent ASE	nathalie.biot@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Marielle BOUR	Responsable de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance	marielle.bour@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Sandie BERTHOUT	Référent Partenariat Institutionnel	sandie.berthout@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	François SCHOESER	Chef de service adjoint SPE	francois.schoeser@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Virginie GIRARDOT	Directrice du Foyer Départemental de l'Enfance	virginie.girardot@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Estelle BURGUN	Directrice MASP	estelle.burgun@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Emmanuel BASTIAN	Directeur MESJ	emmanuel.bastian@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Valérie DUPEUBLE	Déléguée thématique développement social	valerie.dupeuble@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Raïssa FAYE	Chargée de mission projets et pilotage	raissa.faye@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Marie-Emmanuelle SCHUMPP	Chef de service PMI	marie-emmanuelle.schumpp@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Claudine WEISSENSTEIN	Chef du service des assistants familiaux	claudine.weissenstein@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Erna JUNG	Chef du Service des Etablissements et Institutions	erna.jung@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Bénédicte AUTIER	Directrice de la MDPH	benedicte.autier@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Catherine GODET	Directrice du Développement Educatif, Sportif et de la Jeunesse	catherine.godet@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Annet VAN RIEL	Responsable - ETASE STRASBOURG CENTRE	annet.vanriel@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Virginie CAILLO	Chef de service adjoint harmonisation-développement des pratiqueS	virginie.caillo@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Virginie CURVAT	RUTAMS Sud	virginie.curvat@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Sandra PREBIN	Contrôleur d'établissements	sandra.prebin@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Valérie QUIETI	Directrice-adjointe de la Mission Aménagement, Développement et Emploi	valerie.quieti@bas-rhin.fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Katia COHEN	Assistante sociale - Gendarmerie	katia,cohen@bas-rhin,fr
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Marie BOUTILLIER	Médecin référent de PMI	marie.boutillier@bas-rhin.fr
Protection Judiciaire de la Jeunesse	Claude HILD	Directeur territorial Protection Judiciaire de la Jeunesse	claude.hild@justice.fr
Préfecture du Bas-Rhin	Milada PANTIC	Sous-préfet en charge de la politique de la ville	milada.pantic@bas-rhin.gouv.fr

DRDJSCS Grand Est	Corinne GAUTHERIN	Directrice départementale déléguée	corinne.gautherin@bas-rhin.gouv.fr
DRDJSCS Grand Est	Thierry ROCHEGUNE	Inspecteur de la jeunesse et des sports	thierry.rochegune@bas-rhin.gouv.fr
Education Nationale	Luc LAUNAY	Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin	ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr
Education Nationale	Etienne GONDREXON	Inspecteur de l'éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation	ce.inspecteur67@ac-strasbourg.fr
Education Nationale	Jeannine EL ALLALI	Responsable Départemental du service social en faveur des élèves	jeannine.el-allali@ac-strasbourg.fr
Magistrat coordonnateur de Strasbourg	Laurence GLESSER	Juge des Enfants	laurence.glesser@justice.fr
Magistrat coordonnateur de Saverne	Camille COLLOMB	Juge des Enfants	isabelle.rihm@justice.fr
Magistrat coordonnateur de Colmar	Claire RUEFF	Juge des Enfants	claire.rueff@justice.fr
Procureur de Strasbourg	Helen FRAME	Substitut	helen.frame@justice.fr
Procureur de Saverne	Elodie LEFEBVRE	Substitut	elodie.lefebvre@justice.fr
Procureur de Colmar	Nathalie KIELWASSER	Substitut	nathalie.kielwasser@justice.fr
Représentant des directeurs des établissements et services ASE	Clément METZ	Directeur	metz.stjoseph67@glaubitz.fr
Représentant des directeurs des établissements et services ASE	Priscilla BARONDEAU	Directrice	priscilla.barondeau@apprentis-auteuil.org
Représentant des directeurs des établissements et services ASE	Philippe WEHRUNG	Directeur	pwehrung.eepchateau@arsea.fr
Ville de Strasbourg	Malika LATZER	Chef du service de protection des mineurs	malika-doris.latzer@strasbourg.eu
Ville de Strasbourg	Maud RENON	Directrice des Solidarités et de la Santé	maud.renon@strasbourg.eu
Ville de Strasbourg	Roland RIES	Maire de Strasbourg	
Eurométropole de Strasbourg	Robert HERRMANN	Président Eurométropole de Strasbourg	

Ville de Strasbourg	Marie-Dominique DREYSSE	Adjointe au maire et Conseillère de l'Eurométropole de Strasbourg	
ARS	Christophe LANNELONGUE	Directeur Général Agence Régionale de Santé Grand Est	ars-acal-direction-generale@ars.sante.fr
ARS	Monique Bogen	Conseiller médical territorial Direction Territoriale 67 de l'ARS	Monique.BOGEN@ars.sante.fr
UDAF	Alphonse PIERRE	Président	udaf67@udaf67.fr
ADEPAPE	Alain MAZEAU	Président	alain.mazeau@bas-rhin.fr
Thémis	Josiane BIGOT	Présidente	josiane.bigot@justice.fr
CAF	Jacques BUISSON	Président	etage.buisson@wanadoo.fr
Représentant départemental du Défenseur des Droits	Robert BLANC	Délégué du défenseur des droits	robert.blanc@defenseurdesdroits.fr
Représentant de l'ordre des médecins	Jean-Marie LETZELTER	Président	bas-rhin@67.medecin.fr
ESEIS	Béatrice MULLER	Directrice	b.muller@estes.fr
Universite	Catherine DELCROIX	Professeure des universités, Directrice du laboratoire Dyname	catherine.delcroix@misha.fr
Gendarmerie	Pascal GROSS	Lieutenant-colonel	pascal.gross@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Police	Jean-François ILLY	Directeur Départemental de la Sécurité Publique	ddsp67@interieur.gouv.fr
Ordre des avocats	Pascal CREHANGE	Bâtonnier	batonnier@ordre-avocats-strasbourg.fr
Ordre des avocats	Annabelle MACE-RITT	Avocate	amace@avocats-strasbourg.com

MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE DE L'ODPE

Organisme	Nom	Fonction
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Lucie ACKER	Directrice MEF
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Barbara CLIGNY	Directrice adjointe MEF
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Marielle BOUR	Responsable de l'OPDE
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Sabine FREDERIC	Chef de service SPE
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Sandie BERTHOUT	Responsable de la gestion de l'offre d'accueil ASE
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Emanuelle KONÉ	Chargé de mission prévention Enfance-Famille
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Virginie CAILLO	Chef de service adjoint du SPE
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Annet VAN RIEL	Responsable d'Equipe Territoriale ASE
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Virginie CURVAT	RUTAMS UTAMS Sud
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Sandra PREBIN	Contrôleur d'établissements
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Valérie DUPEUBLE	Déléguée au développement social - Direction Générale des Services
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Raïssa FAYE	Chargée de mission projets et pilotage
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Marie-Emmanuelle SCHUMPP	Chef de service PMI
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Claudine NOIRET	Chef du service des assistants familiaux
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Bénédicte AUTIER	Directrice de la MDPH et de la Mission Autonomie
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Myriam STENGER	Chef de Cabinet
Conseil Départemental du Bas-Rhin	Marie Renaudin	Chargée de mission pilotage
Protection Judiciaire de la Jennesse - PJJ	Claude HILD	Directeur territorial
Protection Judiciaire de la Jennesse - PJJ	Véronique NOTTER	Directrice, responsable des politiques institutionnelles
Education Nationale	Jeannine EL ALLALI	Conseillère Technique de service social, Responsable Départementale du service social en faveur des élèves
Représentant des directeurs des établissements et services ASE	Clément METZ	Directeur
Représentant des directeurs des établissements et services ASE	Priscilla BARONDEAU	Directrice
Représentant des directeurs des établissements et services ASE	Philippe WEHRUNG	Directeur
Ville de Strasbourg	Malika LATZER	Chef du service de protection des mineurs
Magistrat coordonnateur	Laurence GLESSER	Présidente du Tribunal pour Enfants
Agence Régionale de Santé - ARS	Monique Bogen	Conseiller médical territorial DT67

EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Nom	Prénom	Fonction	Emargement
ACKER	Carole	Assistante sociale	carole.acker@bas-rhin.fr
ARBOGAST	Dora	Sage-femme	dora.arbogast@bas-rhin.fr
AUBRY	Catherine	PJJ STEMO Bas-Rhin UEMO Strasbourg Nord	catherine.aubry@justice.fr
BASILLE	Fanny	Directrice du Foyer Charles Frey	fanny.basille@foyercharlesfrey.fr
BAU	Ludivine	Chef de service association Etage	ludivine.bau@etage.fr
BEAUVINEAU	Cécile	Référente Mission Education Sport Jeunesse	cecile.beauvineau@bas-rhin.fr
BONOMI	Christophe	CSC l'Albatros	cbonomi@csc-albatros.com
BOSCHER	Anne	Psychologue CD	anne.boscher@bas-rhin.fr
BOUDOUAZ	Samira	Chargée de mission UDAF	animation@reseaudesparents67.fr
BRENCKMANN	Morgane	Travailleur social	morgane.brenckmann@bas-rhin.fr
BRIERE	Cassandra	Travailleur social ASE - CD	cassandra.briere@bas-rhin.fr
BRODIER	Claire	Interne en pédiatrie - stage en PMI	claire.brodier@bas-rhin.fr
CARTENI	Catherine	Cheffe de service Équipe Écrivains/Marais/ Neuhof Association JEEP	c.carteni@jeep.asso.fr
CASABIANCA	Séverine	Responsable de l'Equipe territoriale ASE EMS SUD SELESTAT	severine.casabianca@bas-rhin.fr
CERBINO	Xavier	Coordinateur des LAPE municipaux Ville de Strasbourg	xavier.cerbino@strasbourg.eu
CHAPEL	Audrey	Directrice de l'accueil de loisirs les petits loups Eschau	petits.loups@eschau.fr
CHARNOIS	Nathalie	Infirmière-Puéricultrice	nathalie.charnois@bas-rhin.fr
CHAUDOIR-BERTOLO	Dominique	Puéricultrice - CD	dominique.chaudoir-bertolo@bas-rhin.fr
CHEVALLAY	Christine	Directrice des solidarités Ville d'Illkirch	c.chevallay@mairie-illkirch-graffenstaden.fr
CHRISTMANN	Christophe	CLJ Police Nationale	
CLAUSS	Nina	Travailleur social	nina.clauss@bas-rhin.fr
CLEMENT	Axelle	CSF 67	epi.csf67@orange.fr
COLOMB	Ludivine	FDMJC	ludivine.colomb@fdmjc-alsace.fr
DEMANNY	Audrey	RAM Bischheim	a.demanny@ville-bischheim.fr
DI GREGORIO	Gabriel	Directeur de la JEEP	direction@jeep.asso.fr
DILLENSEGER	Camille	Travailleur social	camille.dillenseger@bas-rhin.fr
DYDUCH	Edwige	Assistante sociale - CD	edwige.dyduch@bas-rhin.fr
EL YASSINI	Elfie	Travailleur social ASE - CD	elfie.el-yassini@bas-rhin.fr
FAGOT	Nadia	Puéricultrice - CD	nadia.fagot@bas-rhin.fr
FAURIE	Sarah	Travailleur sociale ASE - CD	sarah.faurie@bas-rhin.fr
FOUCHET	Aurélie	Ville de Strasbourg	aurelie.fouchet@strasbourg.eu
FRENZEL	Catherine	Puéricultrice	catherine.frenzel@bas-rhin.fr
FUCHS	Myriam	Ville de Strasbourg	myriam.fuchs@strasbourg.eu

Nom	Prénom	Fonction	Emargement
GAUDILLAT	Lucile	Travailleur social	lucile.gaudillat@bas-rhin.fr
GERBER	Joëlle	chef du Service Enfance Jeunesse Ville de Schiltigheim	Joelle.GERBER@ville-schiltigheim.fr
GERMANI	Maud	Travailleur social	maud.germani@bas-rhin.fr
GOUPILLEAU	Marie	Ville de Strasbourg	marie.goupilleau@strasbourg.eu
GRASSER	Florie	Travailleur social CAF	florie.grasser@cafstrasbourg.cnafmail.fr
MANGIN	Grazia	ARS	grazia.mangin@ars.sante.fr
GUTHMANN	Mélanie	Médecin de PMI - UTAMS EMS NORD	melanie.guthmann@bas-rhin.fr
HADDOUF	Myriam	Directrice adjointe Atelier - école de la 2e chance	myriam.haddouf@cfatelier.com
HAMELIN	Anne-Laure	Service Sport-Jeunesse-Vie associative Ville de Bischheim	AL.Hamelin@ville-bischheim.fr
HANTZ	Katia	L'OASIS Lieu d'Accueil Parents Enfants	loasis@ville-schiltigheim.fr
HARTER	Sylviane	Infirmière puéricultrice	sylviane.harter@bas-rhin.fr
HEGE	Michèle	Puéricultrice - CD	michele.hege@bas-rhin.fr
HELMBACHER	Aline	Directrice du multi-accueil les galipettes Eschau	multiaccueil.eschau@orange.fr
HENG-SCHMITT	Béatrice	Ville de Strasbourg	beatrice.heng-schmitt@strasbourg.eu
HOEFFEL	Dorothée	Cheffe du service Association l'Etage	dorothee.hoeffel@etage.fr
HUPENOIRE	Rémi	Education Nationale	remi.hupenoire@ac-strasbourg.fr
JACOB	Isabelle	Assistante sociale CAF	isabelle.jacob@cafstrasbourg.cnafmail.fr
KONE	Emmanuelle	Chargée de mission «Prévention enfance-famille» CD	emmanuelle.kone@bas-rhin.fr
LANGLOIS	Pauline	Stagiaire ETASE EMSNOrd - CD	pauline.langlois@bas-rhin.fr
LE ROY	Marion	Travailleur social ASE - CD	marion.le-roy@bas-rhin.fr
LEININGER	Laurence	Directrice PJJ STEMO Bas-Rhin	laurence.leininger@justice.fr
MARTINEZ	Carmen	Secrétaire ASE	carmen.martinez@bas-rhin.fr
MERCK	Frédérique	Travailleur social AED - CD	frederique.merck@bas-rhin.fr
MERTZ	Françoise	Stagiaire sage-femme	francoise.mertz@bas-rhin.fr
MUTEL	Thibault	Ville de Strasbourg	thibault.mutel@strasbourg.eu
NASROUNE	Farida	Ville de Strasbourg	farida.nasroune@strasbourg.eu
NEYROUD	Laetitia	Travailleur social ASE - CD	laetitia.neyroud@bas-rhin.fr
NEYROUD	Laetitia	Travailleur social	laetitia.neyroud@bas-rhin.fr
OSSWALD	Hugues	Responsable de l'Equipe territoriale ASE EMS NORD	hugues.osswald@bas-rhin.fr
PERNEY	Sophie	Chef de service de l'Accueil de jour primaire - Foyer Charles Frey	sophie.perney@foyercharlesfrey.fr

Nom	Prénom	Fonction	Emargement
PITRE	Aline	CESF, CSC l'Albatros Lingolsheim	apitre@csc-albatros.com
PROUST	Julie	Travailleur social	julie.proust@bas-rhin.fr
REDER	Aline	Adjointe à la Responsable de l'Equipe territoriale ASE Meinau - Neuhof - Hautepierre	aline.reder@bas-rhin.fr
RESCH	Thomas	ARSEA	thomas.resch@arsea.fr
RIDEAU	Delphine	Directrice Maison des Adolescents	drideau@maisondesados-strasbourg.eu
RINGENBACH	Sandra	Ville de Strasbourg	sandra.ringenbach@strasbourg.eu
ROBIN	Anne-Claire	Assistante sociale - CD	anne-claire.robin@bas-rhin.fr
ROUSSEAU	Noémie	Conseillère territoriale Vie associative	noemie.rousseau@bas-rhin.fr
ROY	Marie-Christine	Infirmière-puéricultrice	marie-christine.roy@bas-rhin.fr
SANCHEZ	Virginie	Cadre de santé PMI - UTAMS EMS SUD	virginie.sanchez@bas-rhin.fr
SCARBOLO	Frédéric	Principal collège de Vendenheim	
SCHNEIDER	Aline	Secrétaire ASE	aline.schneider@bas-rhin.fr
SIMON	Isabelle	Association JEEP	i.simon@jeep.asso.fr
STAB	Sandrine	Mission locale Bischheim	sandrine.stab@mlre-schiltigheim.fr
VAILLY	Odile	Médecin de PMI - CD	odile.vailly@bas-rhin.fr
VIEIRA DA COSTA	Mélanie	Travailleur social	melanie.vieira-da-costa@bas-rhin.fr
VOLET	Christine	Responsable UTAMS EMS Nord	christine.volet@bas-rhin.fr
WAMBST	Madame	Assistante familiale	marie-andree.wambst@bas-rhin.fr
WANLI	Andrée	Travailleur social CAF	andree.wanli@cafstrasbourg.cnafmail.fr
WATRINET	Brigitte	Puéricultrice - CD	brigitte.watrinet@bas-rhin.fr
WEHRUNG	Philippe	EEP Château d'Angleterre Directeur	pwehrung.eepchateau@arsea.fr
WICKER	Fanny	Assistante sociale	fanny.wicker@bas-rhin.fr
WOLFF	Géraldine	Conseillère prévention jeunesse - CD	geraldine.wolff@bas-rhin.fr
WUST	Maryvonne	Chef de service Louise de Marillac	m.wust@enfance.fvdp.org

> NORD

Nom	Prénom	Fonction	Emargement
ALMONZI	Carine	Puéricultrice - CD	carine.almonzi@bas-rhin.fr
BALLY	Bénédicte	Assistante sociale - CD	benedicte.bally@bas-rhin.fr
BARTH	Véronique	Puéricultrice - CD	veronique.barth@bas-rhin.fr
BERTHELOT	Yann	Responsable d'Equipe Territoriale Médico-sociale - CD	yann.berthelot@bas-rhin.fr
BLATTNER	Caroline	Puéricultrice - CD	caroline.blattner@bas-rhin.fr
BOUARD	Ophélie	Travailleur social ASE	ophelie.bouard@bas-rhin.fr
BOUDOUAZ	Samira	UDAF	sboudouaz@udaf67.fr
BRELLMANN	Nathalie	Chef de service Louise de Marillac	n.brellmann@enfance.fvdp.org
BRICKA	Laurence	Mission locale Alsace du Nord	mlalsacenord@wanadoo.fr
BUSCH-EHRMANTRAUT	Dorothée	Médecin PMI - CD	dorothee.busch-ehrmantraut@bas-rhin.fr
CARMAUX	Thierry	Travailleur social AED - CD	thierry.carmaux@bas-rhin.fr
CASPAR	Martine	CTAS - CD	martine.caspar@bas-rhin.fr
CLAUSS	Jacqueline	Sage-femme - CD	jacqueline.clauss@bas-rhin.fr
DEBARBAT	Sandy	Conseillère prévention jeunesse - CD	sandy.debarbat@bas-rhin.fr
DORIATH	Fanny	Puéricultrice - CD	fanny.doriath@bas-rhin.fr
DUBREUIL	Charlotte	Psychologue ASE	charlotte.dubreuil@bas-rhin.fr
EBERHARDT	Judith	Psychologue ASE et SDAF	judith.eberhardt@bas-rhin.fr
EBERT	Noémie	Assistante sociale - CD	noemie.ebert@bas-rhin.fr
EHLIG	Noële	Travailleur social ASE	noele.ehlig@bas-rhin.fr
FAIVRE	Violette	Assistante sociale - CD	violette.faivre@bas-rhin.fr
FISCHER	Sophie	St Joseph - Adèle de Glaubitz	fischer.stjoseph67@glaubitz.fr
FLAMANT	Carine	Assistante sociale - CD	carine.flamant@bas-rhin.fr
GAUBERT	Michèle	Association Pré'em'bulle	preenbulle.67@laposte.net
GOERST	Rémy	Référent territorial de la Mission Education, Jeunesse, Sport - CD	remy.goerst@bas-rhin.fr
GOETTMANN-GABRISCH	Caroline	Cadre de santé - CD	caroline.goettmann-gabrisch@bas-rhin.fr
GOURMEZ	Audrey	Communauté d'Agglomération et Ville de Haguenau	audrey.gourmez@agglo-haguenau.fr
GUIGNARD	Julie	PAEJ mobile Psychologue	j.guignard@alt-67.org
HERMANN	Brigitte	Service social en faveur des élèves - Education Nationale	brigitte.hermann@ac-strasbourg.fr
HOFFMEYER	Sarah	Stagiaire assistante sociale - AED, CD	sarah.hoffmeyer@bas-rhin.fr
JUNG	Véronique	Puéricultrice - CD	veronique.jung@bas-rhin.fr
KABADAYI	Sarah	Stagiaire	sarah.kabadayi@bas-rhin.fr
KLAMBER	Denise	St Joseph - Adèle de Glaubitz	klamber.stjoseph67@glaubitz.fr
KLEINKLAUS	Yannick	FDMJC	yannick.kleinklaus@fdmjc-alsace.fr
KUHN	Sylvie	Adjudante-chef BPDJ	bpdj.ggd67@gendarmerie.interieur.gouv.fr
LANNO	Sophie	Travailleur social ASE	sophie.lanno@bas-rhin.fr
LE BEHEREC	Stéphane	Travailleur social ASE	stephane.lebeherec@bas-rhin.fr
LERCH	Claire	Assistante sociale - CD	claire.lerch@bas-rhin.fr
LEYGONIE	Florence	Médecin PMI - CD	florence.leygonie@bas-rhin.fr
LUSCHNAT	Fabien	Responsable d'Equipe Territoriale Médico-sociale - CD	fabien.luschnat@bas-rhin.fr
MALADRY	Laurence	Puéricultrice - CD	laurence.maladry@bas-rhin.fr
MATTEL	Véronique	Secrétaire ASE	veronique.mattel@bas-rhin.fr
MEDER	Christophe	Responsable d'Equipe Territoriale Médico-sociale - CD	christophe.meder@bas-rhin.fr
MEHL	Louisa	Responsable d'Equipe Territoriale Médico-sociale - CD	louisa.mehl@bas-rhin.fr
MEISSE	Hervé	Protection Judiciaire de la Jeunesse Educateur	herve.meisse@justice.fr
MINY	Stéphanie	Protection Judiciaire de la Jeunesse UEMO Haguenau	stephanie.miny@justice.fr
MONTERASTELLI	Lea	Puéricultrice - CD	lea.monterastelli@bas-rhin.fr
MOUGENOT	Virginie	Protection Judiciaire de la Jeunesse Psychologue UEMO	virginie.mougenot@justice.fr
MUSIOL	Laurence	Puéricultrice - CD	laurence.musiol@bas-rhin.fr
OBERLE	Jean-Christophe	ARSEA - AEMO Ostwald	jc.oberle@arsea.fr
OLLHOFF	Brigitte	RUTAMS - CD	brigitte.ollhoff@bas-rhin.fr
OMARI	Zahid	Travailleur social AED - CD	zahid.omari@bas-rhin.fr
PFISTER	Géraldine	St Joseph - Adèle de Glaubitz - Placement à domicile Hestia	pfister.stjoseph67@glaubitz.fr
PFLUMIO	Céline	Puéricultrice - CD	celine.pflumio@bas-rhin.fr
PFRIMMER	Jacqueline	Puéricultrice - CD	jacqueline.pfrimmer@bas-rhin.fr
PRETI	Céline	Travailleur social AED - CD	celine.preti@bas-rhin.fr
RENAERD	Anne	Association Générale des Familles	a.renaerd@agf67.fr
ROECKLIN	Nicolas	Animateur jeunesse FDMJC CDC de la Basse-Zorn	nicolas.roecklin@fdmjc-alsace.fr
ROTH	Sylvie	Protection Judiciaire de la Jeunesse Responsable d'unité	sylvie.roth@justice.fr
SALERNO	Céline	Travailleur social ASE	celine.salerno@bas-rhin.fr
SCHWANNER	Lorène	Apprentie	lorene.schwanner@bas-rhin.fr
SERHANE	Amandine	Assistante sociale - CD	amandine.serhane@bas-rhin.fr
STUTZ	Jérémie	PAEJ mobile	j.stutz@alt-67.org
USTA	Sehuda	Stagiaire Délégation territoriale Nord - CD	suheda.usta@bas-rhin.fr
VERSINI	Fabienne	Cadre de santé - CD	fabienne.versini@bas-rhin.fr
WAENTZ	Pierre	Travailleur social AED - CD	pierre.waentz@bas-rhin.fr
WALTER	Karine	Puéricultrice - CD	karine.walter@bas-rhin.fr
WANNER	Rébecca	St Joseph - Adèle de Glaubitz Educatrice	wanner.stjoseph67@glaubitz.fr
ZIMMERMANN	Marie-Odile	Sage-femme - CD	marie-odile.zimmermann@bas-rhin.fr

> OUEST

Nom	Prénom	Fonction	Emargement
BELLARD FINANCE	Frédérique	Mission Locale de Saverne	frederiquefinance@mlsaverne.alsace
BOUR	Gérard	Directeur CSC de Sarre-Union	gbour.lecentresarreunion@gmail.com
BOUTILLIER	Didier	Chef de service ARSEA	didier.boutillier@arsea.fr
BUCHY	Sophie	Travailleur social	sophie.buchy@bas-rhin.fr
CHOMBART	Grégory	Conseiller prévention jeunesse - CD	gregory.chombart@bas-rhin.fr
DEFAUT	Régis	Adjoint au responsable - équipe Molsheim Saverne	regis.defaut@bas-rhin.fr
DEMMEL	Thierry	Adjudant BPDJ	bpdj.ggd67@gendarmerie.interieur.gouv.fr
DUROUSSEAU	Jean-Louis	Ville de Saverne - Responsable du CSC	jl.durousseau@mairie-saverne.fr
ENSMINGER	Mélanie	Ville de Saverne - CESF	m.ensminger@mairie-saverne.fr
ERHARDT	Joany	Caisse d'Allocations Familiales - CESF	joany.erhardt@cafstrasbourg.cnafmail.fr
GARDETTE	Claire	Travailleur social Ase - CD	claire.gardette@bas-rhin.fr
HEIM	Régine	Assistante sociale	regine.heim@bas-rhin.fr
HEITZ	Sophie	Puéricultrice - CD	sophie.heitz@bas-rhin.fr
JAUTZY	Elodie	Conseillère en Economie Sociale et Familiale	elodie.jautzy@bas-rhin.fr
KARCHER	Claire	Puéricultrice - CD	claire.karcher@bas-rhin.fr
KLEINKLAUS	Yannick	FDMJC	yannick.kleinklaus@fdmjc-alsace.fr
KURZ-IVARS	Céline	RAM de Wiwersheim	ram.wiwersheim@alef.asso.fr
LADDI	Laure	Responsable UTAMS	laure.laddi@bas-rhin.fr
LANG	Emilie	Travailleur social Ase - CD	emilie.lang@bas-rhin.fr
LAUGEL	Camille	Référent MESJ - Délégation Territoire Ouest	camille.laugel@bas-rhin.fr
LAURENT	Caroline	Chef de service Louise de Marillac	c.laurent@enfance.fvdp.org
LEYENDECKER	Patricia	Référente famille Ville de Saverne	pat.leyendecker@mairie-saverne.fr
LIFA	Zohra	Assistante sociale	zohra.lifa@bas-rhin.fr
MARTIN	Kerstin	Responsable accueil de jour FDE	kerstin.martin@bas-rhin.fr
METTLING	Isabelle	Ville de Saverne - CESF	i.mettling@mairie-saverne.fr
MOSER	Isabelle	Cadre de santé	isabelle.moser@bas-rhin.fr
MULLER	Pauline	Puéricultrice - CD	pauline.muller@bas-rhin.fr
NAUTHONNIER	Maïté	Responsable d'Equipe Territoriale Médico-Sociale - Equipe Verger	marie-therese.nauthonnier@bas-rhin.fr
PINOT	Mélanie	RESCIF	melanie.pinot@rescif.com
RENO	Anne	Caisse d'Allocations Familiales - CESF	anne.reno@cafstrasbourg.cnafmail.fr
ROGNAN	Lydia	Directrice AID	lydiarognanaid@orange.fr
SCHMIDT	Geneviève	RAM de Drulingen	ram@ccab.eu
SCHNEIDER	Marie	Conseillère Technique en Travail Social	marie.schneider@bas-rhin.fr
SCHUIMER	Nadège	Référente famille CSC Sarre-Union	nschuimer.lecentresarreunion@gmail.com
SPANGENBERG	Catherine	Puéricultrice - CD	catherine.spangenberg@bas-rhin.fr
STUTZ	Sylvie	Assistante sociale	sylvie.stutz@bas-rhin.fr
WEBER	Adeline	Assistante sociale	adeline.weber@bas-rhin.fr
WINCKEL	Laetitia	Puéricultrice - CD	laetitia.winckel@bas-rhin.fr
ZOURGUI-SAADA	Nadia	Ville de Saverne - Directrice de l'action sociale	n.zourguisaada@mairie-saverne.fr

SUD

Nom	Prénom	Fonction	Emargement
ANDNA	Madeline	Assistante sociale - CD	madeline.andna@bas-rhin.fr
BADOIT	Philippe	Médecin PMI - CD	philippe.badoit@bas-rhin.fr
BAINVILLE	Martine	Puéricultrice - CD	martine.bainville@bas-rhin.fr
BERRON	Anne	Assistante sociale - CD	anne.berron@bas-rhin.fr
BISCH	Claire	Puéricultrice - CD	claire.bisch@bas-rhin.fr
BREHIN	Marina	Cadre de santé PMI - UTAMS SUD - CD	marina.brehin@bas-rhin.fr
BURTSCHER	Marie-Paule	Puéricultrice - CD	marie-paule.burtscher@bas-rhin.fr
CASABIANCA	Séverine	Responsable d'équipe territoriale ASE EMS Sud et Sélestat- CD	severine.casabianca@bas-rhin.fr
CAUSSIN	Claire	Puéricultrice - CD	claire.caussin@bas-rhin.fr
CHARTON	Danièle	Travailleur social Ase - CD	daniele.charton@bas-rhin.fr
CHERCHI	Marie	Assistante sociale - CD	marie.cherchi@bas-rhin.fr
CHOMBARD	Grégory	Conseiller prévention jeunesse - CD	gregory.chombart@bas-rhin.fr
COMTE	Olivier	Assitant familial	olivier.comte@bas-rhin.fr
COMTE	Jean-Michel	ARSEA	jm.comte@arsea.fr
CURVAT	Virginie	Responsable UTAMS Sud - CD	virginie.curvat@bas-rhin.fr
DECOR	Thierry	Cadre de santé PMI - UTAMS SUD - CD	thierry.decor@bas-rhin.fr
DELCROIX	Dany	Directrice Mission Locale Molsheim	dany.delcroix@ml-molsheim.com
DEMUTH	Christelle	SIE 67 ARSEA	accueil.sie-67@arsea.fr
DIEBOLT	Frédérique	CESF	frederique.diebolt@bas-rhin.fr
DINDINGER	Fabienne	Assistante sociale - CD	fabienne.dindinger@bas-rhin.fr
DUFFNER	Véronique	Assistante scolaire Education Nationale	veronique.duffner@ac-strasbourg.fr
FALCAO GERBER	Anna	Psychologue PAEJ ALT	a.falcaogerber@alt-67.org
FENNINGER	Claudine	BPDJ	bpdj.ggd67@gendarmerie.interieur.gouv.fr
FREY	Christophe	Directeur-Adjoint Insitution Mertian Ehl - Andlau	cFREY@mertian.fr
GENELOT	Stella	Assistante sociale - CD	stella.genelot@bas-rhin.fr
GEORGE	Claire-Lise	Déléguée aux prestations familiales UDAF	clgeorge@udaf67.fr
GINISTY	Lisa	Travailleur social ASE - CD	lisa.ginisty@bas-rhin.fr
GIOP	David	Responsable d'Equipe territoriale médico-sociale - UTAMS Sud - CD	david.giop@bas-rhin.fr
GLAENTZLING	Stéphanie	Puéricultrice - CD	stephanie.glaentzlin@bas-rhin.fr
GRIM	Marie-Laure	Assistante sociale - CD	marie-laure.grim@bas-rhin.fr
GRISNAUX	Monique	Adjointe au maire - Commune de Schirmeck	monique.grisnaux@hotmail.fr
HAACKE	Christine	Coordinatrice des services Petite-Enfance, Enfance et Jeunesse Communauté de Communes des Portes de Rosheim	christine.haacke@ccp-r.fr
HENNY	Aline	Référente Familles CSF de Benfeld	a.henny@agf67.fr
HESTIN	Isabelle	Médecin de PMI - CD	isabelle.hestin@bas-rhin.fr
HORR	Julie	Travailleur social insertion - CD	julie.horr@bas-rhin.fr
IFFRIG	Virginie	Puéricultrice - CD	virginie.iffrig@bas-rhin.fr
KARDOUH	Samad	Directeur Réseau Animations Intercommunal Marckolsheim	contact@animations-marcko.fr
KECHID	Nadia	Chef de service CHRS, Veille sociale, LAME, Micro-crèche ARSEA	nadia.kechid@arsea.fr
KONE	Emmanuelle	Chargée de mission prévention enfance famille	emmanuelle.kone@bas-rhin.fr
KUBLER	Laura	Assistante scolaire Education Nationale	laura.kubler@ac-strasbourg.fr
LAQUESTE	Catherine	Responsable d'Equipe territoriale médico-sociale - UTAMS Sud - CD	catherine.laqueste@bas-rhin.fr
LEGRAND	Christine	Assistante sociale - CD	christine.legrand@bas-rhin.fr
LETOREL	Olivier	Chargé de développement Parentalité Service Jeunesse Communauté de Communes de Sélestat	olivier.letorel@cc-selestat.fr
LUTZ	Myriam	Infirmière scolaire - Education Nationale	myriam.lutz@ac-strasbourg.fr
MARTINEZ	Cyril	Service civique - CD	cyril.martinez@bas-rhin.fr
MAUDRY	Sébastien	Coordinateur FDMJC Alsace	sebastien.maudry@fdmjc-alsace.fr
MERY	Angela	Travailleur social Ase - CD	angela.mery@bas-rhin.fr
METZMEYER	Sylvie	Sage-femme - CD	sylvie.metzmeyer@bas-rhin.fr

MEYER	Anne	Médecin PMI - CD	anne.meyer@bas-rhin.fr
MEYER	Francis	Directeur du Foyer de la Providence	fmeyerfoyerlaprovidence@orange.fr
MONTAISE	Fabrice	Travailleur social ASE - CD	fabrice.montaise@bas-rhin.fr
MORE DESIRE	Mélanie	Puéricultrice - CD	melanie.more-desire@bas-rhin.fr
MOUCHABATAI	Farid	Animateur Coordinateur FDMJC	farid.mouchabatai@fdmjc-alsace.fr
MULLER	Wilfried	Déléguée aux prestations familiales UDAF	wmuller@udaf67.fr
NAPOLI	Michaël	Directeur d'établissemnts et services ARSEA	michael.napoli@arsea.fr
PERRIN	Magali	CESF - CAF	magali.perrin@cafstrasbourg.cnafmail.fr
POTEREK	David	Psychologue - SDAF - CD	david.poterek@bas-rhin.fr
REYSZ	Eloïse	Service civique - CD	eloise.reysz@bas-rhin.fr
ROECK	Sylvie	Responsable d'équipe territoriale ASE Molsheim - Saverne - CD	sylvie.roeck@bas-rhin.fr
ROGNAN	Lydia	Directrice AID	lydiarognanaid@orange.fr
ROLLIN	Alice	Responsable d'Equipe territoriale médico-sociale - UTAMS Sud - CD	alice.rollin@bas-rhin.fr
ROMAIN	Marieke	Chef de service ARSEA	marieke.romain@arsea.fr
ROTH	Chloé	Responsable Service Animation Jeunes Ville de Molsheim	chloe.roth@molsheim.fr
RUBIO	Mme	Directrice du Furet Réseau d'accompagnement des parents	marienicole.rubio@lefuret.org
RUCH	Célia	Directrice Etablissement Oberlin	c.ruch@etablissement-oberlin.fr
SCHAAL	Gabriele	Assistante sociale - CD	gabriele.schaal@bas-rhin.fr
SCHEER	Carole	RAM Vallée de la Bruche	colibri-bruche@wanadoo.fr
SCHEUER	Damien	Chef de service SESSAD TSA de l'ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace à Rosheim	dscheuer@adapeipapillonsblancs.alsace
SCHLUB	Marie-Christine	Assistante sociale - CD	marie.schlub@bas-rhin.fr
SEBAT	Sandrine	Psychologue	sandrine.sebat@bas-rhin.fr
SOHN	Olivier	Animateur Coordinateur FDMJC Alsace	olivier.sohn@fdmjc-alsace.fr
STUTZ	Jérémie	Coordinateur des PAEJ ALT	j.stutz@alt-67.org

TAZARI	Daoudia	Référente Mission Education Sports Jeunesse - CD	daoudia.tazari@bas-rhin.fr
TORANELLI	Lisa	Puéricultrice - CD	lisa.toranelli@bas-rhin.fr
VOEGELIN	Séverine	Conseilllère territoriale en action sociale - UTAMS Sud - CD	severine.voegelin@bas-rhin.fr
ZUCKER	Isabelle	Secrétaire médico-sociale	isabelle.zucker@bas-rhin.fr

Les Directions de Mission «Enfance - Famille» et «Éducation Sport et Jeunesse» tiennent à remercier chaleureusement tous les participants aux différents temps ainsi que l'Unité de valorisation des données de la Mission Appui au Pilotage, Raïssa FAYE de la MASP et la Direction de la Communication, pour leur souplesse et leur réactivité.

INFO+

ALSACE | CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
Place du Quartier Blanc / 67964 STRASBOURG cedex 9
Tél : 03 88 76 67 67 / Fax : 03 88 76 67 97

www.bas-rhin.fr

→ MISSION CULTURE ET TOURISME
Secteur Développement Culturel et Touristique
Tél. : 03 88 76 67 01